



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 155 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 22 novembre 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 novembre 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Traduction]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, en tant que coprésident du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis concernant sa participation à la Conférence de la Canadian/American Border Trade Alliance intitulée *La frontière canado-américaine — Une approche unifiée*, qui a eu lieu à Washington (DC) du 11 au 13 septembre 2005.

Je suis également heureux de présenter à la Chambre un rapport dans les deux langues officielles au sujet d'une rencontre qui a eu lieu à Mobile, en Alabama, du 30 juillet au 3 août.

* * *

• (1005)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS

M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 22^e rapport du Comité permanent des comptes publics sur le chapitre 3, Bureau des passeports — Les services de passeport, du rapport d'avril 2005 de la vérificatrice générale du Canada.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport dans les 120 jours qui suivent.

[Traduction]

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le septième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord. Le comité a étudié le projet de loi C-71, Loi concernant la réglementation d'entreprises commerciales et industrielles exploitées sur des terres de réserve, et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

PÉTITIONS

LES MÉTHANIERES

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, ce matin, de présenter une pétition d'électeurs du Nouveau-Brunswick et d'autres régions qui demandent au gouvernement du Canada de faire valoir son droit de souveraineté et d'interdire la circulation des méthaniers dans le détroit de Head Harbour, conformément à la loi canadienne et au précédent de 1976, année où le gouvernement a interdit à des pétroliers d'y circuler.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition portant sur la même question soit la circulation des méthaniers dans le détroit de Head Harbour. De nombreux députés ont présenté un grand nombre de ces pétitions.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à interdire la circulation des méthaniers dans le détroit de Head Harbour pour un projet de construction d'un terminal de gaz naturel liquéfié du côté américain de la baie Passamaquoddy.

Les pétitionnaires affirment que ce serait beaucoup trop dangereux et que cela menacerait notre environnement, nos citoyens et notre économie. Ils demandent au gouvernement du Canada de faire ce qu'il a fait en 1976 et d'interdire le passage de ces navires très dangereux.

LE CODE CRIMINEL

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, ce matin, je présente deux pétitions signées par des citoyens de Calgary. La première porte sur les agressions sexuelles facilitées par les drogues, qui se produisent sur les campus scolaires. Les pétitionnaires demandent une intervention immédiate pour remédier à la situation.

LA MARIJUANA

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, la seconde pétition est à la mémoire des agents de la GRC qui ont été assassinés. Les pétitionnaires demandent au Parlement de retirer le projet de loi C-17 qui vise à décriminaliser la possession et l'utilisation de marijuana.

* * *

• (1010)

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Les crédits

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, comme nous le savons tous, les députés ne peuvent faire inscrire que quatre questions au *Feuilleton* et je pense que j'ai atteint le maximum.

Je souligne que le gouvernement dispose de 45 jours pour répondre à ces questions et que j'ai demandé une réponse dans ce délai. Néanmoins, le gouvernement du Canada pourrait répondre aujourd'hui même à certaines des questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*. Nous avons besoin de cette information pour nous acquitter de notre tâche à l'égard des électeurs. Il n'y a pas de raison pour que le gouvernement ne fournisse pas ces réponses aujourd'hui. Je sais que le secrétaire parlementaire va intervenir et expliquer pourquoi le gouvernement ne répond pas, mais en fait c'est l'excuse classique que le gouvernement utilise toujours.

Je demande au secrétaire parlementaire d'exercer certaines pressions sur le gouvernement pour qu'il réponde aux questions et pour que nous puissions faire notre travail qui est de rester vigilants à l'égard de certaines questions très importantes.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest a soulevé à plusieurs reprises la question du délai de réponse.

Monsieur le Président, je sais que vous connaissez très bien notre Règlement. La présidence a peut-être déjà informé le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest que la solution à sa frustration perpétuelle n'est pas d'empiéter sur le temps de la Chambre des communes, mais bien de demander au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre d'évaluer s'il y a lieu de réduire le délai de réponse, qui est de 45 jours.

Le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest a posé deux questions le 27 octobre et une le 1^{er} novembre. Nous fournirons les réponses le 10 et 15 décembre, respectivement.

Le député saisit souvent cette occasion pour aborder cette question très importante de toute évidence, et je pense que c'est un sujet qui mérite d'être étudié, mais le député choisit mal sa tribune. Vous pourriez peut-être le lui rappeler, monsieur le Président.

Le vice-président: Je rappelle à tous les députés qu'ils ont le droit de communiquer avec le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre pour le saisir d'une question. Le comité déciderait peut-être de l'étudier. Je ne crois pas, cependant, qu'il y ait matière à recours au Règlement. C'est plutôt une information.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION — LES NÉGOCIATIONS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, dans le cadre des négociations à l'Organisation mondiale du commerce, le gouvernement devrait mandater ses négociateurs pour qu'au terme de la présente ronde de négociations, le Canada obtienne des résultats faisant en sorte que les secteurs sous gestion de l'offre ne soient soumis à aucune réduction des tarifs hors contingents, ni à aucune augmentation des contingents tarifaires, afin que ces secteurs puissent continuer à procurer aux producteurs des revenus du marché justes et équitables.

— Monsieur le Président, aujourd'hui est un grand jour pour la défense du monde agricole, particulièrement pour la défense de ce qui est très cher au Québec, soit le système de la gestion de l'offre.

Je vais relire le libellé de la motion, bien que vous l'ayez très bien fait — et je vous en remercie —, car je tiens à dire que cela est très important. C'est pourquoi je veux que les gens qui nous écoutent comprennent bien de quoi il s'agit aujourd'hui. Voici donc la motion de l'opposition:

Que, de l'avis de la Chambre, dans le cadre des négociations à l'Organisation mondiale du commerce, le gouvernement devrait mandater ses négociateurs pour qu'au terme de la présente ronde de négociations, le Canada obtienne des résultats faisant en sorte que les secteurs sous gestion de l'offre ne soient soumis à aucune réduction des tarifs hors contingents, ni à aucune augmentation des contingents tarifaires, afin que ces secteurs puissent continuer à procurer aux producteurs des revenus du marché justes et équitables.

Cela n'est pas très sorcier. Il faut comprendre la raison pour laquelle on a saisi la Chambre de cette question aujourd'hui, en cette journée de l'opposition: les signes provenant du gouvernement libéral sont très inquiétants en ce qui concerne la protection du système de gestion de l'offre.

Les messages sont inquiétants de la part, tout d'abord, du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, puis du ministre du Commerce international ainsi que du négociateur en chef du Canada, et ce, à l'aube de la sixième rencontre ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Hong-Kong du 13 au 18 décembre prochain.

Il y a affectivement des messages inquiétants. Il faut dire que l'on entend ces messages depuis longtemps. Rappelle-nous qu'en février 1992 — cela ne date pas d'hier —, 40 000 producteurs agricoles du Canada avaient convergé vers la Colline du Parlement, et ce, afin d'empêcher le gouvernement de renoncer aux quotas prévus à l'article XI du GATT.

On sentait déjà un fléchissement de la position du gouvernement fédéral à cet égard. Les libéraux étaient dans l'opposition à cette époque. Ils ont fait des promesses. Ce n'est pas la première fois qu'ils nous font des promesses à ce sujet. Mon collègue de Saint-Hyacinthe — Bagot mentionne qu'il était présent lors de la manifestation. Il faisait partie des 40 000 personnes venues manifester pour défendre ce système. Les libéraux, qui étaient alors dans l'opposition, avaient promis de ne jamais signer l'accord si l'on faisait disparaître l'article XI qui permettait à un pays de limiter l'accès à son marché. C'était alors une belle promesse, mais une promesse qu'ils n'ont pas tenue. Ce n'est pas la première fois. En effet, élus en 1993, les libéraux ont fait de cette promesse la même chose qu'ils ont fait au sujet de la promesse concernant la TPS. Ils ne l'ont tout simplement pas tenue. Qu'ont-ils fait en 1994? Ils ont signé l'accord. C'est un scandale, encore une fois.

Transportons-nous un peu plus près de nous. À Cacun, en 2003, un mémoire secret était destiné au Cabinet. Ce mémoire prouvait que le gouvernement fédéral s'appropriait de nouveau à abandonner le système de la gestion de l'offre. Voici d'ailleurs un extrait du mémoire qui prouve mes dires.

« Le problème: — disait-on dans le mémoire —, qui dit négociations dit compromis. Les secteurs de l'économie jouissant d'une protection qui les met à l'abri de la concurrence étrangère s'opposent à toute dérogation au statu quo, surtout si elle survient en période de ralentissement économique. Les producteurs des secteurs en gestion de l'offre que sont les oeufs, la volaille et les produits laitiers, ainsi que l'industrie des textiles et des vêtements — j'en parlerai aussi un peu plus tard dans mon discours —, et certains secteurs de services s'opposent vraisemblablement à tout changement qui entraînerait un accroissement de la concurrence étrangère ».

Les crédits

Il s'agit là de la traduction française d'un texte. En fait, le Conseil des Canadiens avait dévoilé ce mémoire qui était destiné au Cabinet. Ce sont évidemment tous ces signes qui nous faisaient dire que le gouvernement canadien ainsi que les négociateurs étaient tout à fait prêts à laisser tomber un grand pan de l'économie agricole canadienne et surtout québécoise pour avoir éventuellement des ouvertures de marché.

L'histoire se répète. C'est la raison pour laquelle nous sommes devant cette Chambre aujourd'hui. Le Bloc québécois tient à faire ce qu'il a toujours fait, soit défendre les intérêts du Québec et particulièrement ceux du monde agricole.

Les discours des ministres de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, du Commerce international ainsi que du négociateur en chef du Canada, comme je le mentionnais plus tôt, démontrent qu'ils remettent en question leurs engagements, les engagements passés sur la protection sans équivoque de la gestion de l'offre.

Les ministres sont beaucoup moins fermes aujourd'hui qu'ils ne l'ont déjà été dans leur discours. Dans ses réponses aux questions du Bloc québécois en Chambre, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire refuse de s'engager fermement à protéger notre système de mise en marché et d'obtenir des règles commerciales équitables au regard des produits agricoles. Le ministre du Commerce international, pour sa part, s'est grandement réjoui de la proposition des États-Unis à l'OMC.

•(1015)

Cette proposition et celle de l'Union européenne, il faut bien le dire, mettent pourtant en péril le système de la gestion de l'offre. Selon ces propositions, le Canada devrait diminuer ses tarifs douaniers, tout en augmentant les importations de lait, de volaille et d'oeufs de façon substantielle. C'est là qu'on en est et c'est toujours une question d'intérêt pour les 147 pays membres de l'OMC. Les deux puissances que représentent l'Union européenne et les États-Unis ne veulent qu'une chose, soit envahir les marchés des autres. Il n'est pas question ici d'établir des mesures protectionnistes à tout craindre, mais il faut quand même protéger la façon dont nous décidons de nourrir notre population.

Comme je le dis depuis le début, la position du gouvernement libéral est tout à fait inquiétante et on vient de citer des exemples le prouvant. Pendant que les États-Unis et l'Union européenne, qui, eux, subventionnent amplement leur agriculture, ce qui n'est pas le cas des productions assujetties à la gestion de l'offre, pourront sans problème réduire leurs tarifs et protéger ainsi leur marché. Le gouvernement fédéral veut plaire aux pays qui souhaitent la fin du système de la gestion de l'offre et l'ouverture de nos frontières.

Le gouvernement du Québec, lui, a pourtant tout à fait compris l'importance du dossier, puisque, très récemment, le 16 novembre dernier, tous les partis de l'Assemblée nationale ont adopté une motion à l'unanimité. Celle-ci avait été présentée par le ministre de l'Agriculture du Québec, qui est un libéral, mais le Parti québécois et l'ADQ ont également voté en faveur de cette motion, qui se lit comme suit:

Que l'Assemblée nationale, dans le cadre des négociations à l'Organisation mondiale du commerce, réitère son appui indéfectible à la gestion de l'offre, un modèle de mise en marché des produits agricoles équitable pour les consommateurs, les contribuables, les transformateurs et les producteurs qui en vivent, qu'elle s'assure que le gouvernement fédéral maintienne son appui au système actuel de gestion de l'offre et que l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de confier à ses négociateurs le mandat d'obtenir, au terme de la présente ronde de négociations, des résultats qui permettront aux secteurs sous gestion de l'offre d'éviter une réduction des tarifs et un accroissement des contingents tarifaires.

Je pense que c'est clair. Ici, le gouvernement du Québec demande ce que le Bloc québécois demande également depuis longtemps.

C'est une force pour les négociateurs canadiens que d'obtenir l'appui d'un gouvernement qui comprend très bien les enjeux actuels entourant la gestion de l'offre.

Je rappelle également l'adoption unanime de la motion du Bloc québécois, le 15 avril dernier, qui avait été déposée par mon collègue de Montcalm. Celle-ci demandait au gouvernement de ne « consentir à aucune concession qui ait pour effet d'affaiblir le système de gestion de l'offre et les mécanismes de mise en marché collective dans les présentes négociations à l'Organisation mondiale du commerce ».

Nous sommes donc actifs dans la défense des dossiers qui sont très importants pour nous.

Plusieurs de mes collègues du Bloc québécois et moi avons d'ailleurs participé, le 23 octobre dernier, à une marche réunissant plus de 1 000 personnes à Montréal pour la sauvegarde de la gestion de l'offre. Plusieurs personnalités ont alors donné leur appui aux producteurs agricoles. Cela a été un mouvement de solidarité extraordinaire qui valait la peine d'être vu. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que nous avons tenu cette marche dans les rues de Montréal. C'était pour sensibiliser notamment les consommateurs. Évidemment, ce n'est pas à Montréal qu'on trouvera les plus grands troupeaux de vaches. Toutefois, les gens qui, à l'épicerie, paient leurs produits laitiers, leurs oeufs ou leur volaille un prix très raisonnable, grâce au système de la gestion de l'offre, ne sont peut-être pas conscients de ce qui leur pend au bout du nez, si jamais le système est abandonné au cours des présentes négociations à l'OMC. La mondialisation peut paraître très loin ou compliquée dans l'esprit des gens, mais je dois dire qu'ils sont de plus en plus sensibilisés et au courant de ce qui se passe.

Si, un jour, on retrouve, par exemple, du lait australien ou de la Nouvelle-Zélande sur nos tablettes, rien ne garantit que les prix seront ceux que l'on connaît actuellement grâce au système de la gestion de l'offre. Le gouvernement doit être très prudent dans ce qu'il décide, pour éviter qu'un jour nous soyons dépendants pour notre nourriture. La façon dont nous nous nourrissons est quand même assez importante dans la vie. Il faut donc éviter que notre nourriture provienne d'autres pays, que le prix du marché soit fluctuant et qu'un jour nos consommateurs aient de la difficulté à se payer ne serait-ce qu'une pinte de lait.

•(1020)

Il faut être très prudent à ce sujet. Lorsqu'on marchait dans la rue, les gens ont très bien compris de quoi il s'agissait. Je sais que toute la population du Québec est derrière nous pour nous appuyer sur ce sujet.

J'ai aussi fait partie d'une tournée panquébécoise avec deux collègues et la vice-présidente du Bloc québécois. Cette tournée portait sur l'occupation du territoire dans le contexte de la mondialisation. Nous avons été partout, que ce soit au centre du Québec, dans ma circonscription où j'ai reçu des gens, en Gaspésie, en Montérégie ou en Abitibi-Témiscamingue. Nous avons fait le tour du Québec. C'est une tournée que nous entendons reprendre après la prochaine campagne électorale. Les agriculteurs étaient présents et tout le monde a été clair à ce sujet. Ils nous ont transmis un message clair pour le gouvernement fédéral à l'effet que le Canada ne doit accepter aucun compromis concernant le système de la gestion de l'offre. Partout, cela a fait l'unanimité. Tous les gens que nous avons rencontrés étaient formels à cet effet. Il n'était pas question qu'on puisse toucher à un seul cheveu du système de la gestion de l'offre. Si cela n'est pas un message clair, je me demande ce que cela prend au gouvernement pour comprendre l'enjeu devant nous aujourd'hui.

Les crédits

Ce que je veux savoir, c'est si le gouvernement fédéral s'est donné la peine d'entendre ce message. Aujourd'hui, nous allons avoir des réponses assez claires à ce sujet. Ce message a été lancé par les 30 000 membres de GO5 — la Coalition pour un modèle agricole équitable de la gestion de l'offre —, également par le pendant canadien-anglais de GO5 qui est le SM-5, le Supply Management Five, l'UPA, soit l'Union des producteurs agricoles du Québec, le gouvernement du Québec, comme je l'ai dit tout à l'heure, qui a présenté une motion unanime le 16 novembre dernier, et tous les partis de l'Assemblée nationale ainsi que le Bloc québécois.

Toute cette coalition est consciente que nous vivons un moment critique pour l'agriculture, notamment pour l'agriculture québécoise telle qu'on la connaît.

On ne crie pas au loup. Beaucoup de gens se lèvent actuellement et lancent un cri d'alarme au gouvernement fédéral qui s'en va très bientôt. Aujourd'hui, nous sommes le 22 novembre. C'est du 13 au 18 décembre, à Hong-Kong que le moment sera venu pour le gouvernement fédéral de démontrer qu'il est capable de se tenir debout. C'est ce que nous lui demandons. C'est le mandat que nous lui donnons et nous allons l'appuyer s'il le fait.

Le message qu'il nous envoie, c'est qu'il est déjà prêt à plier l'échine. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous voulons tenir cette journée d'opposition, pour que le gouvernement, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, se lèvent et nous dise que, finalement, il a entendu le message, qu'il va se tenir debout et se rendre à l'OMC avec ce mandat clair de ne pas toucher au système de la gestion de l'offre.

En se présentant les genoux fléchis à l'OMC, le danger est que le Canada mette en jeu notre capacité de nous nourrir avec des produits de chez nous. Il met en péril nos valeurs et nos façons de faire de l'agriculture à dimension plus familiale. C'est ce qui est en train de se passer. Dans quelques pays, on retrouve une agriculture mégaindustrielle. Inutile d'aller très loin, on peut regarder du côté de nos voisins du sud où on a des mégafermes qui sont de grandes industries. C'est un choix. Je ne porte pas de jugement sur la façon de faire des autres. Ici, nous avons une agriculture différente.

La gestion de l'offre, d'ailleurs, n'est même pas une subvention. Dans l'exemple que je donnais tout à l'heure, aux États-Unis, on subventionne les productions agricoles avec les Farm Bills et toutes sortes de subventions à tous crins qui se chiffrent en milliards de dollars. Ici, ce n'est même pas le cas. Je ne vois donc pas pourquoi les autres pays auraient intérêt à nous demander de faire des concessions sur un système qui n'est pas une subvention. Aux États-Unis, ils ont du travail à faire, malgré la proposition qu'ils ont présentée avant de nous convaincre qu'ils vont abolir leurs subventions agricoles.

Au Québec, il y a quelques statistiques fort intéressantes. Ce sont 14 600 productrices et producteurs agricoles assujettis à la gestion de l'offre et qui produisent pour pas moins que 2,2 milliards de dollars de production qui permettent à plus de 62 000 personnes de travailler directement ou indirectement. Cela génère 40 p. 100 des recettes agricoles au Québec. Tous ces gens exigent une position ferme du gouvernement canadien.

Si ce que je viens d'énumérer arrive un jour, c'est l'agriculture québécoise qui viendra de tomber, ce n'est pas compliqué. Je parle également des producteurs agricoles du Canada qui sont assujettis à la gestion de l'offre et que le gouvernement se doit de protéger aussi, bien sûr.

●(1025)

Je demande à cette Chambre et au gouvernement fédéral d'écouter ce message clair en appuyant notre motion. Si le gouvernement refuse, il y aura de très graves conséquences.

Je parlais précédemment de subventions et je voulais insister sur ceci: plusieurs pays s'attaquent sans raison au système de la gestion de l'offre. Ce ne sont pas des subventions et, de plus, il existe une marge de manoeuvre.

Il existe en effet une entente-cadre qui date de 2004 et le gouvernement fédéral sait qu'il y a déjà une moyenne de 5 p. 100 d'accès au marché. Si on prend toutes les productions qui sont assujetties à la gestion de l'offre, soit le lait, la volaille et les oeufs, il y a un 5 p. 100 à l'intérieur duquel les autres pays peuvent venir vendre leurs produits. Le Canada importe présentement 6 p. 100 des produits laitiers consommés ici, 5 p. 100 des oeufs et du dindon, 7,5 p. 100 du poulet et 21 p. 100 des oeufs d'incubation vendus. Par comparaison, en prenant de nouveau l'exemple des États-Unis, ils ne donnent que 2,75 p. 100 d'accès aux produits laitiers, et l'Europe un maigre 0,5 p. 100 pour la volaille. Le Canada est un des seuls pays de l'OMC à ouvrir 5 p. 100 de son marché dans chaque produit sous la gestion de l'offre. Nous avons donc déjà une bonne ligne de défense de la part du gouvernement canadien pour dire aux autres pays que notre marché n'est pas totalement fermé, qu'il se compare même avantageusement aux États-Unis et à l'Europe pour peu que l'on tienne compte des chiffres que je viens de rappeler.

J'ai avec moi l'entente-cadre et l'on y trouve des articles fort intéressants concernant le traitement. L'article 32 parle du principe de l'amélioration substantielle qui devra s'appliquer à chaque produit, alors que l'article 33 dit que: « L'amélioration substantielle sera obtenue au moyen de combinaisons d'engagements en matière de contingents tarifaires et de réductions tarifaires s'appliquant à chaque produit. Toutefois, un équilibre dans cette négociation sera trouvé uniquement si le résultat négocié final reflète aussi la sensibilité du produit considéré. » Finalement, l'article 34 se lit comme suit:

Un certain accroissement des contingents tarifaires sur une base NPF sera requis pour tous les produits de ce type. Une base pour un tel accroissement sera établie compte tenu des critères cohérents et équitables à élaborer dans les négociations. Afin de ne pas compromettre l'objectif de l'approche étagée pour tous les produits de ce type, l'accroissement des contingents tarifaires sur une base NPF sera prévu selon des règles spécifiques à négocier compte tenu des écarts par rapport à la formule tarifaire.

C'est déjà dans l'entente-cadre concernant les produits sensibles. Je ne vois pas où il pourrait y avoir un problème quelconque à protéger notre système tel qu'il est actuellement conçu.

Je vais conclure en revenant sur ce que j'ai dit à propos des conséquences graves si le gouvernement laisse tomber cette protection qui nous assure des revenus stables et qui assure également au consommateur de payer un prix juste et équitable. Dans la mesure où il refuserait aujourd'hui d'appuyer cette motion, il se trouverait à abandonner purement et simplement son agriculture, comme il a d'ailleurs abandonné les régions depuis qu'il est au pouvoir. Il a également abandonné le secteur du textile, et j'en connais quelque chose. C'est épouvantable ce que nous avons vécu à ce sujet dans ma région, même si on savait depuis 10 ans ce qui allait survenir au 1^{er} janvier 2005 avec l'abolition des quotas.

Les crédits

On peut rire du côté du gouvernement, mais cela est un fait. Vous parlerez aux gens de Huntingdon pour voir s'ils trouvent drôle ce qui s'est passé dans le domaine du textile. Il y a également le secteur du vêtement qui a été abandonné par ce gouvernement, en plus du secteur du meuble dont je peux aisément parler. La mondialisation a fait fermer une usine de Shermag, à Victoriaville.

Il y a un fouillis total dans ce gouvernement. Il aurait au moins la chance de se reprendre en protégeant notre agriculture. Nous allons lui laisser cette chance. Il a de plus abandonné les chômeurs et les chômeuses, les travailleurs âgés, et j'en passe. Qu'il fasse donc aujourd'hui amende honorable.

Je peux dire en terminant qu'un Québec souverain aura sa place à la table des négociations, qu'il sera à l'OMC et défendra sans équivoque son agriculture. Puisque en attendant nous sommes pris avec le Canada et que le gouvernement canadien est le seul à pouvoir nous défendre, nous lui demandons de le faire en se tenant debout. Il doit être ferme et ne pas abandonner nos agriculteurs et agricultrices.

• (1030)

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai un commentaire à l'égard du député. J'aurais pu partager presque tous ses dires pour la plus grande partie de son discours, du moins pour les 10 à 15 premières minutes. Inutile de dire que ses derniers propos des quatre à cinq dernières minutes ont descendu son intervention dans mon estime et dans celle de la plupart des Canadiens. Toutefois, on va laisser passer cela.

Je vais débiter en disant que j'appuie le contenu de cette motion.

La semaine dernière, j'ai écrit au leader du gouvernement en Chambre une lettre cosignée par le député de Thunder Bay—Rainy River, président du caucus rural de mon parti, ainsi que par le député de Kitchener—Conestoga, président du caucus laitier. Pour ma part, je préside le groupe de députés qui s'intéresse à l'industrie de la volaille. Cette lettre avait pour but de demander un débat de ce genre, qui devait avoir lieu ce soir. Comme on le sait maintenant, à la lumière de la tenue de ce débat aujourd'hui, celui de ce soir a été abandonné.

Voici ma difficulté avec ce qui est en train de se passer. Je dois le dire, j'espérais être l'un des députés qui étaient pour aller à Hong-Kong. Je crois que des députés des deux côtés de la Chambre s'apprêtaient à y aller également.

On est dans une situation où, dans quelques jours, le gouvernement peut être renversé causant ainsi des élections pendant le temps des Fêtes. Au beau milieu de ces négociations, il n'y a pas de doutes que cela nous affaiblit inutilement. Il n'y a pas de doutes également que les parlementaires qui se représentent ne pourront y participer, de même que ceux qui, comme moi, s'apprêtent à prendre leur retraite. En effet, on n'envoie généralement pas de futurs retraités représenter le Canada, même si je serais volontaire pour le faire quand même.

Même si j'appuie sa motion, le député ne serait-il pas d'accord avec moi pour dire que le choix du moment pour causer des élections, comme son parti s'apprête à le faire au milieu de ces négociations où nous devons tous mettre la main à la pâte pour défendre l'intérêt de l'agriculture canadienne, et le message envoyé par son parti et lui-même sont contradictoires? D'une part, on appuie les agriculteurs, mais de l'autre, on essaie de couper les jambes au gouvernement qui essaie de les défendre. Il y a quelque chose de contradictoire dans les déclarations du député.

• (1035)

M. André Bellavance: Monsieur le Président, je remercie le député d'annoncer qu'il appuiera notre motion. C'est très bon signe. J'espère que son ministre et son gouvernement l'écouteront. J'espère également que son premier ministre fera de même, comme on le lui a demandé.

Je trouve plutôt ironique qu'on agite un épouvantail semblable concernant des élections, alors qu'hier, ici même en cette Chambre, tous les partis sauf le parti gouvernemental ont appuyé une motion du NPD demandant justement au gouvernement de déclencher des élections après le temps des Fêtes.

Si son gouvernement avait appuyé cette motion, que le Bloc québécois a appuyée, du 13 au 18 décembre, le ministre serait allé à Hong-Kong, comme il le fera de toute façon, même en pleine campagne électorale. Malgré cette espèce de grande peur, on ne me fera pas croire que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et le ministre du Commerce international perdront de la légitimité parce qu'on est en campagne électorale. S'ils vont négocier à Hong-Kong, qu'ils se tiennent debout. Je l'ai dit tout à l'heure, on va les appuyer même si on est en campagne électorale. On dira que le ministre fait bien son travail s'il fait ce qu'on lui demande.

J'imagine que dans les 147 pays membres de l'OMC, il se pourrait qu'il y en ait d'autres aussi qui soient en élections. Cela enlèvera-t-il de la légitimité aux ministres qui iront négocier? Bien sûr que non. Voir si les autres pays vont dire que le ministre ne sera peut-être pas là pour longtemps! S'il n'y est pas pour longtemps, un autre ministre prendra la relève. Ce n'est pas un problème.

Je trouve que le député nous brandit un épouvantail complètement farfelu, d'autant plus que lui et son parti auraient pu appuyer, comme nous l'avons fait, la motion d'hier qui permettait qu'on aille en élections après le temps des Fêtes.

[Traduction]

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Monsieur le Président, au sujet des remarques du député, j'aimerais dire officiellement que le Parti libéral, qui forme le gouvernement, est le parti de la gestion de l'offre. Nous avons créé ce système il y a une trentaine d'années.

Alors que les séparatistes continuent de parler de ce qu'ils feraient s'ils avaient un pays séparé, ils ne peuvent nier que c'est notre parti qui a établi le système de gestion de l'offre. C'est notre parti encore qui a constamment soutenu le principe de la gestion de l'offre lors des négociations. C'est nous qui nous sommes assurés que les producteurs primaires du Québec dans les secteurs des denrées soumises à la gestion de l'offre puissent compter sur un revenu décent. Nous sommes les créateurs du système de gestion de l'offre.

Les crédits

À mes yeux, la motion du député signifie que nos négociateurs devraient être absolument inflexibles, autrement dit que nous ne devrions pas négocier. Par l'intermédiaire de la Fédération canadienne de l'agriculture, l'UPA, c'est-à-dire l'Union des producteurs agricoles du Québec, a adopté une position équilibrée. Elle a dit au gouvernement du Canada qu'il existe effectivement un certain nombre de denrées produites au pays au sujet desquelles nous devons adopter une position équilibrée lors des négociations de l'OMC. À cet égard, la Chambre a déjà adopté une motion demandant aux négociateurs de soutenir le système de gestion de l'offre.

Parlons maintenant de la réalité du monde et de ce désir de se montrer inflexible lors des négociations. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire lutte avec énergie pour cette industrie. Il est l'un des chefs de file dans les négociations. Il a présenté une proposition voulant que chaque pays ait le droit de protéger la production de ses denrées sensibles, ce qui aurait pour effet de préserver le système de gestion de l'offre. Nous devons ouvrir peut-être un peu plus notre marché, mais, dans cette optique, nous adoptons une position équilibrée pour l'ensemble des denrées, de manière à ce que les agriculteurs canadiens puissent profiter de la nouvelle donne.

Si la position du député exprimée par sa motion est que nous demeurions inflexibles et que nous ne fassions aucune concession, je crois que ce genre de position revient à nuire à notre secteur agricole et ferait en sorte que tout le monde serait perdant. Je crois que nous devons adhérer à la position préconisée par le ministre de l'Agriculture.

Le député est-il en train de nous dire que nous devrions être absolument inflexibles et ne rien céder lors de ces négociations?

• (1040)

[Français]

M. André Bellavance: Monsieur le Président, on n'a pas le choix de demander au gouvernement d'être ferme, parce qu'il nous a donné une multitude de signes qui nous portent à penser qu'il est prêt à abandonner le système de la gestion de l'offre. J'en ai parlé au fil des ans. C'était ce genre de discours que tenait le gouvernement de l'époque en 1992 et qui a mené à la disparition de l'article XI du GATT. Certains exemples historiques nous permettent de croire et même nous obligent à croire que nos inquiétudes sont bien fondées.

Ce discours sur le besoin d'être flexible est justement celui qu'on ne veut pas entendre. Pourquoi l'être? Ce n'est pas une subvention. Que les autres pays montrent patte blanche, et nos négociateurs ont tout ce qu'il faut en main, avec l'accord-cadre, pour pouvoir défendre notre dossier sans aucun problème.

Le secrétaire parlementaire aime bien parler de l'UPA. Je peux lui confirmer que l'UPA également entretient de graves inquiétudes à l'égard de ce qui se passe actuellement. Je peux lire ici un extrait d'un communiqué de l'Union des producteurs agricoles:

Le président de l'Union des producteurs agricoles et porte-parole de GO5, [...] M. Laurent Pellerin, s'est dit, pour sa part, très inquiet: « À la veille du renouvellement du mandat des négociateurs canadiens, si ce qui est actuellement sur la table à l'OMC devait être entériné — baisse des tarifs hors contingent et augmentation de l'accès à nos marchés du lait, des oeufs et de la volaille —, cela signifierait l'arrêt de mort des productions sous gestion de l'offre. [...]

C'est Laurent Pellerin qui le dit, non pas les méchants souverainistes.

[...] Pourtant, des signes en provenance du gouvernement canadien nous indiquent qu'il serait prêt à signer une entente à Hong-Kong, qu'elle soit ou non acceptable pour l'agriculture, d'où notre grande inquiétude. »

J'aimerais bien que le secrétaire parlementaire se lève à nouveau pour dire ce qu'il est en train de faire et quelles petites marges ou quels petits détails il est prêt à laisser tomber. J'aimerais bien le savoir, tout comme l'UPA, les 30 000 personnes qui appuient le GO5, ainsi que le Québec. En effet, le gouvernement du Québec a présenté une motion assez claire au gouvernement. J'aimerais bien savoir quels sont ces petits détails qu'on est prêt à laisser tomber.

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour participer à un débat très important sur les négociations de l'OMC. De toute évidence, c'est une question de la plus haute importance pour un producteur sur dix, qui travaille dans le cadre du système de gestion de l'offre. Elle est également importante pour les neuf autres producteurs canadiens sur dix ainsi que pour les producteurs du Québec qui ne travaillent pas dans le cadre du système de gestion de l'offre. Comme mes collègues à la Chambre et ceux qui nous regardent le savent, j'en suis sûr, ces négociations portent sur des sujets qui vont bien au-delà de l'agriculture. Elles traitent de toute une gamme de questions, qui sont toutes d'une importance critique pour le Canada, les Canadiens, notre économie et nos producteurs.

Je crois que la politique intervient dans ces questions. Il n'y a pas de doute qu'elle intervient beaucoup, comme nous pouvons le constater aujourd'hui. Toutefois, nous devrions transcender un peu ces aspects puisque nous parlons du gagne-pain des gens, de leur avenir et de la situation de notre économie. Nous parlons du bien-être des Canadiens.

Nous ne pouvons pas nous limiter à échanger de grands discours politiques, comme cela se fait maintenant. Nous venons d'assister à un échange entre le député de Glengarry-Preescott-Russell et l'auteur de la motion. C'était une discussion sur le moment des négociations. Nous pouvons aller et venir dans un sens ou dans l'autre quant à ce qui se fera ou ne se fera pas, mais nous ne pouvons pas nier la réalité.

Si le gouvernement au pouvoir perd un vote sur une motion de défiance de la Chambre, il aura de la difficulté à négocier dans les tribunes internationales, mais cela ne signifie pas qu'il ne pourra pas négocier. Cela ne signifie pas que le gouvernement sera absent, mais sa capacité ne sera pas la même. Quiconque veut prétendre le contraire ne fait que jouer sur les mots à des fins politiques.

Oui, le Canada sera là pour défendre les intérêts de ses producteurs. Il est évident qu'il sera là. Nous n'avons pas l'intention d'abandonner ni nos producteurs ni les autres secteurs de l'économie canadienne, mais je demande aux députés de l'opposition de cesser de prétendre qu'ils ne sont pas en train de réduire notre capacité d'en arriver à une entente favorable aux intérêts de tous les producteurs et de tous les Canadiens. Ils le font sûrement.

Ils ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux. Ils ne peuvent pas prétendre être les défenseurs de certains intérêts, puis prendre des mesures qui font obstacle à la défense de ces intérêts. C'est ce que les députés de l'opposition ont fait en réalité.

Les crédits

Mon secrétaire parlementaire, qui a joué un rôle important dans le secteur agricole du pays pendant tant d'années qu'il ne veut même plus le compter, a mentionné le fait que la gestion de l'offre est, du moins pour le gouvernement, une réalisation du Parti et du gouvernement libéral. Bien sûr, cela s'est fait de concert avec les producteurs, qui ont fait leur part en vue de la mise en place du système, mais c'est un gouvernement libéral qui a établi le cadre réglementaire nécessaire à la mise en vigueur du système. C'est un gouvernement libéral qui, pendant 35 ans, a défendu la gestion de l'offre dans le pays. Le gouvernement libéral était là à la naissance du système, et a été là pendant les 35 dernières années pour le défendre.

On peut essayer de citer toutes sortes de références historiques concernant ce qui s'est produit dans le passé, mais la réalité est que nous avons un système de gestion de l'offre au Canada, un système robuste, qui marche bien. Autrement, les députés là-bas ne le défendraient pas. La réalité est que nous avons un système fort et que c'est l'action du gouvernement dans le passé qui a permis d'établir ce système.

Le député a dit qu'il n'était pas sûr de savoir où en est le gouvernement. Je voudrais lui demander de remonter à un événement qui n'est pas trop loin. Je veux parler de la dernière campagne électorale qui, malheureusement, est relativement proche. À ce moment, le mouvement GO5, que le député a mentionné, a demandé un certain engagement au sujet de la gestion de l'offre. En fait, c'est au premier ministre qu'il a demandé cet engagement.

• (1045)

J'en lis un extrait à la Chambre. Il y est dit que nous ferons en sorte...

[...] qu'au terme des négociations à l'OMC, les producteurs soumis à la gestion de l'offre puissent continuer de répondre aux besoins des consommateurs canadiens et de tirer tous leurs revenus du marché, en fonction de leurs coûts de production, y compris un rendement raisonnable sur leur travail et sur leur capital.

Ce n'est pas le gouvernement qui a rédigé cela, c'est le GO5.

Le premier ministre a signé cet engagement. Il l'a signé au nom du Parti libéral. Le Parti libéral s'en tient à cet engagement, et il négocie en ce sens.

Peut-on dire que ce n'est pas encore assez? Voici une motion qui a été présentée à la Chambre au cours de la présente session. Voici:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement ne devrait consentir à aucune concession qui ait pour effet d'affaiblir le système de gestion de l'offre et les mécanismes de mise en marché collective dans les présentes négociations à l'Organisation mondiale du commerce, tout en visant un accord qui offre des règles justes et équitables favorisant la compétitivité internationale des exportateurs agricoles du Québec et du Canada.

Nous avons appuyé cela. Nous avons appuyé cette motion parce que nous croyons à un système de gestion de l'offre solide pour le Canada.

Ce que je veux faire valoir, c'est que nous n'en sommes pas restés aux beaux discours. Ce sont les députés de ce côté-ci, et d'autres, qui ont défendu à la Chambre les intérêts des producteurs canadiens, y compris ceux qui sont assujettis à la gestion de l'offre. C'est dans le hansom. C'est un fait.

Comme je le disais, les négociations de l'OMC couvrent bien des domaines. L'agriculture en est un. Elles portent aussi sur l'accès aux marchés non agricoles. Elles portent sur les règles régissant les services. Le cycle de Doha donne lieu à des négociations sur un grand nombre d'enjeux. On y traite également de toute la question des pays en développement, et c'est pour cela que le ministre du Développement international est ici à la Chambre, parce que nous devons aussi traiter des besoins des pays en développement au cours

de ce cycle de négociations. Ce n'est pas si simple. C'est même très complexe. Et ce n'est pas unidimensionnel, mais multidimensionnel.

En défendant les intérêts des régimes de gestion de l'offre de notre pays, ce que nous faisons, nous nous trouvons également à défendre et à promouvoir les besoins de larges segments de la société canadienne et, bien sûr, du monde entier, surtout dans les pays en développement.

Parlons plus précisément des négociations dans le domaine de l'agriculture. Nous voulons que la solution fonctionne pour tous les producteurs canadiens, sans exception, qu'ils fassent partie du système de gestion de l'offre ou non. Nous ne voulons exclure aucun producteur canadien. Nous voulons conclure un marché. Nous voulons en arriver à une entente à Hong Kong, ou plus tard si nous avons besoin de plus de temps, une entente qui fonctionne pour tous les producteurs canadiens. Nous prenons cette obligation très au sérieux. Mes collègues du Cabinet et du caucus libéral prennent cet objectif très au sérieux. Nous sommes déterminés à l'atteindre.

Le Canada voudrait que les autres pays appuient certains aspects de l'entente proposée. L'entente cadre de juillet dernier prévoyait l'élimination des subventions à l'exportation, ce qui est une bonne chose pour les producteurs canadiens. Les producteurs européens subventionnent leurs exportations de blé afin qu'ils puissent opposer une concurrence déloyale aux producteurs canadiens. Il faut mettre un terme à cette pratique injuste. Cette entente, qui prévoit l'élimination des subventions à l'exportation, est une bonne chose pour les producteurs canadiens. Les producteurs du secteur des céréales et des oléagineux ont besoin d'une telle initiative. Ils ont besoin que l'entente contienne des dispositions à cet effet. C'est pourquoi nous sommes heureux que cela fasse partie de l'entente cadre de juillet dernier.

• (1050)

Prenons toute cette question des soutiens internes. Jusqu'à maintenant dans ces négociations, nous avons obtenu un accord selon lequel ceux qui ont les soutiens internes les plus importants, soit les États-Unis, l'Union Européenne et le Japon, devront réduire ces soutiens d'une façon proportionnellement plus grande que le reste des pays en développement, ce qui inclut le Canada. C'est correct parce que leurs soutiens internes n'ont aucune mesure avec ceux que prévoient les autres pays et que leur façon de faire fausse le marché au détriment des producteurs canadiens.

Quand nos maïsiculteurs du Québec, de l'Ontario et d'ailleurs constatent que le prix de leur produit tombe sous le seuil, c'est en partie à cause des soutiens internes qui sont accordés aux États-Unis. À Hong Kong, nous devrions rechercher et négocier un accord permettant de mettre un terme aux paiements anticycliques et aux paiements compensatoires qui sont versés aux États-Unis, parce que c'est absolument essentiel pour les producteurs canadiens. Cela leur donnerait réellement un avantage concret et augmenterait leur capacité de créer de la richesse pour eux-mêmes, pour leurs familles, pour leurs collectivités et pour notre pays. C'est l'objectif que nous poursuivons dans ce cycle de Doha. Voilà vers quoi tendent nos efforts dans ces négociations.

Les crédits

En même temps, nous essayons de maintenir un système de gestion de l'offre dans le pays, comme je l'ai mentionné en appuyant ces résolutions. Nous voyons à ce que les trois piliers de la gestion de l'offre soient viables et solides pour garantir le maintien du système. C'est notre but; c'est notre objectif. C'est à cela que nous travaillons.

En juillet, nous avons franchi une étape-clé en ce qui concerne l'accord-cadre, parce que cet accord prévoyait la mise en place d'un régime pour les produits sensibles. Pourquoi est-ce important? C'est important parce que cela permettra à des pays comme le Canada d'accorder à ses produits sensibles un traitement différent de celui qu'il accorde aux autres produits.

C'est exactement ce que nous voulons faire avec la gestion de l'offre. Nous voulons désigner sensibles les produits que nous jugeons assujettis à la gestion de l'offre. Ils pourraient ainsi bénéficier d'un traitement qui réponde aux besoins de nos producteurs et de notre pays. Nous avons réussi cela avec l'accord-cadre. Tous les pays ont accepté qu'il soit question des produits sensibles dans cet accord.

C'est dans ce même esprit que je verrai à ce qu'on ne revienne pas sur l'accord visant à éliminer les subventions à l'exportation et c'est toujours dans le même esprit que je verrai à ce qu'on ne revienne pas sur l'accord selon lequel les pays vont réduire leurs soutiens internes dans les proportions dont nous avons discuté. Je veillerai aussi à ce qu'on ne revienne pas sur l'accord-cadre de juillet, qui prévoit l'intégration d'un régime pour les produits sensibles dans l'accès aux marchés. Cela est absolument essentiel pour protéger la gestion de l'offre. C'est le gouvernement actuel qui a obtenu l'accord des 147 autres pays membres de l'OMC pour qu'il y ait un régime pour les produits sensibles.

Voilà ce que c'est, négociier. C'est...

Une voix: Voilà ce que c'est, gouverner.

L'hon. Andy Mitchell: Mon collègue dit que c'est cela, gouverner. C'est ce que nous voulons dire lorsque nous parlons d'obtenir des résultats utiles pour nos producteurs et, dans ce cas particulier, pour nos producteurs qui participent à un régime de gestion de l'offre.

Il y a un point important que je voudrais faire ressortir ici, car il arrive qu'on le perde de vue dans la communauté internationale. J'aurais été porté à penser que mon collègue d'en face en parlerait. Il n'y a pas que le Canada qui souhaite un traitement spécial pour les produits sensibles. Nous avons nos produits sensibles, certainement, et nous les désignons généralement comme les produits soumis à la gestion de l'offre. D'autres pays ont également des produits sensibles, et ils veulent qu'on les protège. Je tiens à dissiper tout doute à ce sujet: le Canada a fait comprendre à ces pays qu'il nous faut un régime particulier pour protéger les produits sensibles. Nous ne voulons pas que des pays essaient de cacher le traitement qu'ils réservent aux produits sensibles à l'intérieur de leurs formules générales de réduction des droits tarifaires. Les pays européens ont fait une proposition en ce sens, et nous l'avons rejetée, car cela nous semble inacceptable. Selon nous, il ne faut pas que cela se fasse.

Il nous faut une formule de réduction énergique des droits tarifaires pour les produits non sensibles, une formule qui ouvrira l'accès aux marchés. Il importe de prévoir un traitement distinct pour les produits sensibles. Il figure dans l'accord cadre. C'est avec plaisir que nous avons constaté que ce traitement figurait dans l'accord cadre de juillet.

● (1055)

Notre comportement au cours des négociations et les mesures que nous avons appuyées, et notamment celles que le premier ministre a appuyées, montrent à l'évidence que nous sommes partisans de la gestion de l'offre.

Je le répète, il faut laisser une certaine latitude pour que chaque pays protège à sa façon son régime robuste de traitement des produits sensibles. Le Canada ne souhaite pas forcément s'y prendre comme le Japon. Ni comme l'Union européenne ou les États-Unis. Mais il nous faut certainement avoir la souplesse voulue pour défendre nos produits sensibles de la façon qui nous semble logique. Voilà la position que nous avons adoptée à l'OMC.

Les résultats que nous essayons d'obtenir sont utiles pour toute l'agriculture, pour les exportateurs et pour les producteurs qui décident de recourir à la gestion de l'offre. Nous voulons nous assurer hors de tout doute que c'est le cas.

Je profite de mes dernières minutes pour m'adresser directement et personnellement aux députés, ce qu'on ne fait pas toujours.

Les négociations de l'OMC seront très importantes et très ardues. Nous avons déjà entrepris ces négociations, mais elles se poursuivront à Hong Kong et probablement ailleurs par la suite. Nous avons jusqu'à la fin de 2006 pour conclure une entente, et les négociations ne s'annoncent pas faciles.

Mes collègues, notamment les ministres du Commerce international et de la Coopération internationale, ainsi que moi-même, comprenons très clairement notre obligation envers les producteurs canadiens. Nous devons conclure une entente fondamentale qui servira leurs intérêts. Nous comprenons l'importance que revêt la gestion de l'offre. Nous l'avons répété à maintes reprises.

Mes démarches dans le cadre des négociations visent à faire en sorte que l'entente qui sera conclue nous permettra de conserver un système robuste de gestion de l'offre et de créer un environnement favorable aux intérêts de l'ensemble des producteurs, en ce qui concerne tant la réduction des programmes nationaux de soutien que les subventions à l'exportation.

Il sera essentiel que j'aie à ma disposition le plus d'outils possible pour m'aider à obtenir ce résultat. C'est ma responsabilité et mon obligation à titre de négociateur. J'ai dit à la Chambre qu'il faudra absolument me fournir des circonstances favorables et tous les outils disponibles pour que j'obtienne les résultats que nous voulons tous.

La question n'est pas de savoir si nous appuyons la gestion de l'offre. La Chambre s'est prononcée à maintes reprises en faveur de la gestion de l'offre. La question est de savoir comment nous procéderons et, à mon avis, comment nous augmenterons les chances de succès pour moi et mes collègues à la table de négociations. Voilà ce que je demande à la Chambre.

● (1100)

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord remercier mon collègue de Richmond—Arthabaska de nous donner cette occasion, ce matin, de discuter d'un sujet fort important et également fort délicat au regard de la négociation commerciale qui doit s'amorcer au mois de décembre.

Les crédits

Le ministre vient de nous indiquer que nous avons raison de soulever ce débat. En effet, les réponses qu'il vient de donner dans son discours rendent encore plus inquiétante la position canadienne lors de la négociation de Doha. Pourquoi? Parce que, lorsqu'on lui reproche de ne pas prendre fermement position en faveur d'un mode de production et de la gestion de l'offre, il nous dit que c'est exactement ce qu'il est en train de faire. Il vient encore de nous le dire.

Il ne s'agit pas de faire une liste de produits précaires: le lait, les oeufs, la volaille. Ce ne sont pas des produits précaires. Ce sont des produits qui sont faits par des producteurs, par l'entremise d'un système de gestion de l'offre qui assure une discipline de production intérieure et des prix plus stables que ce qu'on peut retrouver aux États-Unis ou ailleurs, sur la base des coûts de production.

Le ministre vient nous dire que ce n'est pas le principe qu'il va aller défendre. Il n'ira pas défendre ce principe que les producteurs du Québec et du Canada disciplinent leur production, n'envahissent pas les marchés internationaux, ne créent pas de surplus majeurs comme les États-Unis et l'Europe le font sur plusieurs marchés, dont le marché des céréales. Il présente une position de pleutre au sommet de Doha, position qui consiste à dire qu'il y a des produits précaires. Ce ne sont pas des produits précaires.

Les seuls qui ont respecté les accords internationaux, depuis les derniers accords en 1994, ce sont les producteurs du Québec et du Canada. Même au regard du lait, il y avait une subvention de 6,3 \$ qu'on a abolie il y a quelques années pour répondre aux besoins internationaux. Pendant ce temps-là, les Américains et les Européens ont doublé leurs subventions.

Le ministre doit demander aux États-Unis et à l'Europe de réduire leurs subventions qui causent des distorsions, d'arrêter de construire des espèces de systèmes qui ne sont pas défendables. Ce qu'il doit défendre clairement, c'est un mode de gestion, de discipline de production et de discipline sur le plan de l'entrée des importations.

● (1105)

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Monsieur le Président, j'ai trois mises au point à faire.

Premièrement, le député dit que ces négociations débuteront en décembre. Non, ces négociations ne commenceront pas en décembre. Le dossier n'est pas nouveau. Il existe depuis longtemps, depuis des années même. Le député devrait reconnaître que nous défendons le Canada et les producteurs canadiens depuis tout ce temps.

Le député soulève un point valide, mais il ne fait que répéter ce que je dis, c'est-à-dire qu'il est important que les Américains et les Européens réduisent les subventions qu'ils versent. C'est la position que nous avons adoptée aux négociations de l'OMC et les 148 pays membres se sont entendus sur ce point en juillet dernier en affirmant que toutes les subventions à l'exportation devaient être éliminées à une date précise. Cette date est un des éléments dont il sera question dans les négociations supplémentaires qui se tiennent. C'est une mesure très positive pour les producteurs canadiens et nous travaillons en ce sens.

Le député a parlé de la hausse des soutiens internes. Nous ne trouvons pas que cela soit approprié en raison de la distorsion qui en découle sur le marché. C'est ce qui cause tant de problèmes à nos producteurs de grains et d'oléagineux. Nous nous penchons d'ailleurs sur ce point dans les négociations. D'ailleurs, l'entente cadre prévoit que les soutiens seront réduits davantage.

Pour ce qui est de la gestion de l'offre, la Chambre ne cherche pas dans l'actuel débat à déterminer s'il s'agit d'un bon système pour l'agriculture au Canada. C'est un bon système. La Chambre l'a répété à maintes reprises. Le débat vise à établir comment atteindre cet objectif. Le gouvernement s'est engagé à obtenir des résultats positifs pour l'ensemble du secteur agricole canadien, y compris les secteurs soumis à la gestion de l'offre.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, je suis conscient des difficultés que le gouvernement éprouve dans les négociations à l'OMC. Je sais que des discussions se déroulent depuis déjà assez longtemps et je sais que les discussions de Cancun et de Seattle ont échoué. La question est litigieuse depuis longtemps, mais les producteurs agricoles de tout le Canada, qu'ils soient dans les céréales, les oléagineux, la viande rouge ou dans les secteurs sous gestion de l'offre comme le lait, les oeufs et la volaille, veulent que le Canada adopte une position ferme dans les négociations à l'OMC.

Un de nos problèmes, et je crois qu'une bonne partie de ce problème provient de la perception qu'en ont les producteurs sur le terrain, c'est qu'il y a des mini rencontres ministérielles permanentes partout sur la planète. Il y en a eu en Chine et en Corée et beaucoup à Londres et à Genève. Avec le porte-parole du Bloc pour les questions d'agriculture, j'ai eu le privilège d'accompagner le ministre à Genève il n'y a pas longtemps et nous avons pu voir de nos propres yeux les discussions. Nous sommes conscients de la difficulté des négociations, particulièrement en raison de la ligne dure adoptée par l'Union européenne.

Cependant, ce que réclament les producteurs canadiens, c'est que le Canada adopte une position officielle et joue un rôle de leadership dans les négociations. Je sais que le ministre, le gouvernement du Canada et nos négociateurs très compétents font un travail remarquable dans leurs discussions avec les autres acteurs à la table. Dans une certaine mesure, c'est une partie de poker et il est temps que nous abattions nos cartes et disions quelle est notre position sur la question des produits sensibles. Les 8 p. 100 offerts par les Européens ne vont pas assez loin pour assurer la protection complète de nos produits soumis à la gestion de l'offre. Il nous faut plus de 10 p. 100 et, comme l'ont laissé entendre les Producteurs laitiers du Canada, il faut protéger au moins 14 p. 100 des recettes agricoles qui proviennent des produits soumis à la gestion de l'offre et faire entrer ces produits dans la définition des produits sensibles.

Nous devons continuer de jouer un rôle très actif en faveur de la réduction des subventions et des programmes qui perturbent le commerce des viandes rouges, des céréales et des oléagineux. Quand le ministre déposera-t-il finalement la position du Canada pour faire preuve de leadership et affirmer que nous sommes la troisième puissance agricole dans le monde et que nous voulons assumer un rôle de leadership dans les discussions?

● (1110)

L'hon. Andy Mitchell: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de l'aide qu'il m'a apportée lorsqu'il m'a accompagné au cours de l'une des négociations.

Le Canada a adopté une position très claire sur plusieurs des points qui font partie de ces négociations. Comme les députés le savent peut-être, on discute actuellement de trois piliers de négociation distincts, dont l'un porte sur la concurrence à l'exportation. Comme je l'ai déjà souligné, le Canada a précisé très clairement que l'on doit faire disparaître les subventions à l'exportation dans un délai que nous aimerions le plus court possible.

Les crédits

Pour ce qui est de l'aide alimentaire, nous appuyons de tout coeur les programmes légitimes d'aide alimentaire, mais nous ne voudrions pas qu'ils en viennent à remplacer la production commerciale. Nous avons été très clairs à cet égard. En ce qui a trait aux soutiens intérieurs, un autre des piliers de négociation, nous avons établi des pourcentages et précisé que les plus grands fournisseurs devront en éliminer davantage. Nous avons été très clairs en ce qui a trait à la proposition des Américains. Même si nous sommes d'avis que leurs propositions sur la mesure globale de soutien sont raisonnables, il faudra faire plus au chapitre des coupures globales.

Si nous apprécions le fait qu'ils ont proposé de faire passer la catégorie bleue de 5 à 2,5 p. 100 de la production, nous avons précisé qu'il faudrait établir des règles très strictes à cet égard pour garantir qu'elle a vraiment un effet de distorsion moins marqué sur le marché que la catégorie orange. Nous avons été très clairs à cet égard. Nous avons précisé très clairement que nous voulions obtenir une formule de réduction tarifaire musclée, de façon à pouvoir offrir un nouvel accès aux producteurs canadiens. Nous avons également précisé que, pour que cela puisse arriver, nous devons pouvoir compter sur un régime applicable aux produits sensibles suffisamment étendu pour tenir compte des besoins des Canadiens et suffisamment flexible au niveau de la participation des divers pays.

Dans le cadre des négociations, nous devons faire preuve de jugement pour évaluer chacun de ces points au fur et à mesure qu'ils se présenteront. Toutefois, nous avons une position arrêtée en ce qui a trait aux trois piliers de négociation dont j'ai parlé et nous tenons résolument à protéger les intérêts des producteurs canadiens.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP): Monsieur le Président, après avoir écouté le ministre, je ne peux m'empêcher de penser que nous commençons à assister à une braderie, comme ce fut le cas pour le bois d'oeuvre. Je suis de la Colombie-Britannique, et c'est clair pour moi que le gouvernement n'a rien fait pour défendre les intérêts des Canadiens.

Le ministre se félicite de l'entente sur un régime applicable aux produits sensibles. Or, je tiens des informations de première main, soit de son négociateur en chef à l'OMC. À l'époque, son négociateur en chef estimait que 11 p. 100 de nos produits devaient être admissibles au régime pour les produits sensibles, tandis que les Américains réclamaient que cela soit limité à 1 p. 100. Le négociateur disait qu'un compromis s'établirait quelque part entre les deux. Autrement dit, le ministre est prêt à sacrifier la moitié de la gestion de l'offre, ou peut-être les trois quarts. Il défendra l'existence d'un régime pour les produits sensibles, mais s'en tirera avec un système de la gestion de l'offre diminué.

Par conséquent, le ministre pourrait-il confirmer à la Chambre aujourd'hui que son gouvernement ne signera aucune entente qui aurait des conséquences négatives pour les secteurs sous gestion de l'offre et les collectivités de partout au pays qui en dépendent?

L'hon. Andy Mitchell: Monsieur le Président, nous sommes saisis d'une question très importante ayant trait à la protection des producteurs canadiens, et le député choisit de faire des déclarations ronflantes. C'est son choix.

Je suis sûr que mon négociateur n'a rien dit au sujet du bois d'oeuvre, parce qu'il ne traite pas de ce dossier. Ce que le député a dit au sujet du bois d'oeuvre est absolument faux.

Pour ce qui est de la proposition des Américains, qui voulait qu'on n'accepte que 1 p. 100 des produits dans la catégorie des produits sensibles, le Canada l'a rejetée, comme la plupart des autres pays. Je répète que nous allons veiller à parvenir à une entente qui protège

l'ensemble du secteur de l'agriculture au Canada, y compris le système de la gestion de l'offre.

•(1115)

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, avant de commencer, je voudrais informer la Chambre que je partagerai mon temps de parole avec le député de Macleod.

Je prends la parole aujourd'hui sur une question qui préoccupe tous les agriculteurs du pays. Il s'agit de l'importance capitale que le cycle de négociations dit de Doha de l'OMC donne de bons résultats. Tous les segments de l'agriculture attendent anxieusement les résultats du cycle de négociations actuel. On ne dira jamais assez à quel point est important le cycle actuel pour tous les segments de l'agriculture. En fait, tous les segments de l'agriculture du pays méritent notre appui, et je dis bien tous les segments sans exception.

Je suis heureuse de faire partie d'un caucus qui est déterminé à soutenir et à défendre tous les agriculteurs canadiens.

Pourquoi sommes-nous ici aujourd'hui? Les négociations de l'OMC sont en cours et les producteurs de tous les secteurs devraient avoir la certitude que le gouvernement tient compte de leurs priorités et de leurs préoccupations. En outre, je voudrais énoncer clairement la position du Parti conservateur dans cette ronde de négociations.

Le Parti conservateur du Canada souscrit aux objectifs du cycle de Doha, à savoir une forte amélioration de l'accès aux marchés, la suppression graduelle des subventions aux exportations et des réductions marquées du soutien intérieur qui fausse les échanges. Telle est la position du Parti conservateur qui est énoncée dans la politique commerciale internationale du parti, qui se lit comme suit:

Aux futures rondes de négociations commerciales, un gouvernement conservateur défendra vigoureusement la réduction des obstacles et tarifs commerciaux internationaux. Un gouvernement conservateur cherchera à éliminer les subventions aux exportations, qui perturbent le marché, dans des délais clairement définis. Il cherchera à avoir une définition claire de ce qui constitue une subvention aux exportations.

En outre, le Parti conservateur appuie fermement le système de gestion de l'offre. Cet appui est reflété dans la politique de notre parti, qui dit:

Le Parti conservateur du Canada croit qu'il est dans l'intérêt du Canada et du secteur agricole que les industries sujettes à la gestion des approvisionnements demeurent viables. Un gouvernement conservateur soutiendra la gestion des approvisionnements et son objectif d'offrir aux consommateurs un produit de grande qualité à un bon prix et avec un rendement raisonnable pour le producteur.

De plus, notre chef, le député de Calgary-Sud-Ouest, a exprimé son solide appui au système de gestion de l'offre en signant une déclaration en ce sens.

Les producteurs soumis au système de gestion de l'offre devraient savoir que le Parti conservateur continuera de soutenir les producteurs laitiers et les producteurs d'oeufs et de volailles. En outre, lors de notre congrès tenu à Montréal, nous avons adopté une résolution qui contient les principes directeurs de notre parti en matière d'agriculture et qui sera à la base des mesures que nous prendrons dans ce secteur à l'avenir. Voici cette résolution:

Le Parti conservateur du Canada considère l'industrie agricole comme un secteur économique stratégique du Canada. Nous reconnaissons que des régions et des secteurs industriels ont certains avantages concurrentiels en matière de production agricole. La politique nationale sur l'agriculture reflétera notre conviction qu'il n'existe pas de solution unique.

Les crédits

Je vais expliquer ce que signifie ces derniers mots, concernant une solution unique. Les députés ont sûrement déjà séjourné dans un hôtel de luxe où l'on fournit de beaux peignoirs douillets. Malheureusement, peu importe si c'est un député et sa conjointe qui ont réservé une chambre, l'hôtel ne fournit qu'un peignoir, mais de taille unique. En général, il convient probablement, mais il est peut-être trop petit pour le député et trop grand pour sa conjointe. En fait, il ne convient à personne, mais, en général, il va à tout le monde.

Voilà l'approche du Parti conservateur à l'égard de la politique sur l'agriculture. Une taille, une solution ne convient pas à tout le monde. Nous devons reconnaître, lorsque nous cherchons des solutions, qu'elles doivent être adaptées aux besoins des divers secteurs de l'industrie agricole. Nous le reconnaitrons lorsque nous formerons le gouvernement.

● (1120)

Les secteurs agricoles du Canada sont aussi divers que le Canada lui-même. Je crois que notre politique en témoigne. C'est à la lumière de cette diversité que nous souhaitons travailler, que nous essayons de travailler avec nos collègues du Bloc pour convenir d'une modification de la motion qui refléterait la grande diversité des intérêts agricoles du Canada et du Québec.

La modification que nous recherchons vise à protéger les producteurs soumis à la gestion de l'offre, tout en renforçant les exportations agricoles dont tant de secteurs de notre pays ont un si grand besoin. Je ne parle pas seulement des producteurs de céréales et d'oléagineux, des producteurs de maïs, des éleveurs de bovins ou autres. Je veux aussi parler des producteurs soumis à la gestion de l'offre.

Chez moi, dans la circonscription de Haldimand—Norfolk, beaucoup de producteurs agricoles et laitiers m'ont approchée parce qu'ils sont extrêmement frustrés par la fermeture de la frontière américaine à cause de l'ESB. Même s'ils sont soumis à la gestion de l'offre, ils dépendent très fortement des exportations de génisses de relève. Il y a également plusieurs autres produits soumis à la gestion de l'offre que ces producteurs veulent exporter afin d'augmenter leur production et, partant, leur rentabilité.

Lorsque nous parlons d'appuyer les producteurs agricoles qui exportent, nous considérons que les producteurs laitiers et les producteurs de volailles en font partie, comme tous les autres qui sont soumis à la gestion de l'offre.

Nous savons qu'aucun secteur agricole ne veut profiter de la situation au détriment d'un autre. Indépendamment du secteur, que ce soit l'agriculture ou autre chose, les Canadiens méritent d'être traités avec respect par leur gouvernement. Ils devraient être sûrs que leurs représentants prendront leur défense et honoreront leurs engagements.

Nous ne nous laisserons pas entraîner dans une discussion des avantages d'un secteur par rapport à un autre, mais tout cela revient à une question de responsabilisation. Pour la gestion de l'offre, le plus grand défi réside dans les pressions internationales visant à réduire les droits de douane sur toutes les denrées agricoles. En l'absence de droits, les industries canadiennes soumises à la gestion de l'offre seraient incapables de prédire le volume des importations, ce qui perturberait l'ensemble du système. La prévisibilité est un élément clé de la gestion de l'offre, dont s'occupent les offices de réglementation, qui constituent l'un des trois piliers de la gestion de l'offre.

Au cours de ce cycle des négociations de l'OMC, le premier ministre et les libéraux nous promettent encore une fois de protéger la gestion de l'offre. En toute franchise, compte tenu de leurs

réalisations et de leur manque total de responsabilité, dont témoigne d'une façon flagrante le scandale des commandites, je me demande si les producteurs canadiens de lait, de volaille et d'œufs peuvent leur faire confiance.

La dernière fois, les libéraux ont trahi les agriculteurs canadiens en renonçant à l'article XI qui protégeait l'industrie au moyen de restrictions quantitatives sur les importations. Les restrictions ont été remplacées par des droits de douane, qui n'ont pas du tout protégé les producteurs canadiens de la concurrence internationale. Nous en voyons la preuve dans les produits de remplacement conçus pour contourner les droits de douane, qui sont en train de se substituer aux produits laitiers canadiens dans la production de la crème glacée.

Encore une fois, je ne saurais trop insister sur l'importance qu'il y a à veiller à ce que tous les producteurs agricoles canadiens soient équitablement représentés à l'OMC et que leurs intérêts soient bien défendus.

Ayant discuté avec un certain nombre de producteurs d'Haldimand—Norfolk, je sais qu'ils sont très frustrés. Il est vrai qu'ils ont besoin d'un plus grand accès, mais, au cours des 12 dernières années, nos producteurs soumis à la gestion de l'offre ont vu différents éléments de protection disparaître peu à peu, comme sous l'effet de l'érosion. Cela ne se produit pas du jour au lendemain, mais les dégâts peuvent être importants avec le temps. Ils se rendent compte aujourd'hui que ce n'est pas une coïncidence si l'érosion a mis 12 ans à se produire : c'est le temps que les libéraux ont passé au pouvoir. Il est difficile de croire à une simple coïncidence.

Le gouvernement libéral était présent aux négociations, il menait les négociations et cédait petit à petit la gestion de l'offre. Voilà un exemple de plus du mépris dans lequel le gouvernement libéral tient l'agriculture partout dans le pays. Nous l'avons vu de bien des façons. Nous avons vu comment il a commencé par indisposer les Américains avant de leur demander des faveurs au sujet de l'ESB.

● (1125)

Nous devons tenir un débat ce soir sur la crise très réelle du revenu agricole, mais il a fallu l'annuler à la demande du gouvernement libéral.

Ces négociations du cycle de Doha sont importantes pour tous les Canadiens, et pas seulement pour nos agriculteurs. Au Canada, un emploi sur huit dépend de la production agricole. Voilà à quel point l'agriculture est importante.

[Français]

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, j'ai bien aimé le discours de ma collègue.

Nous voici à quelques semaines des négociations de l'OMC à Hong-Kong. Un climat de morosité habite les agriculteurs de ma circonscription, du Québec et du Canada. La gestion de l'offre, ce modèle exemplaire de mise en marché des produits agricoles tels que le lait, les œufs et la volaille, est menacée. Les agriculteurs n'ont pas confiance en ce gouvernement actuellement.

Le président de l'UPA, chez nous, est inquiet, et je le cite:

À la veille du renouvellement du mandat des négociateurs canadiens, si ce qui est actuellement sur la table à l'OMC devait être entériné — baisse des tarifs hors contingent et augmentation de l'accès à nos marchés du lait, des œufs et de la volaille —, cela signifierait l'arrêt de mort des productions sous gestion de l'offre.

Les crédits

J'adresse ma question à ma collègue. La dernière proposition américaine, dans les négociations, demande que ce qu'on appelle les produits sensibles dans les négociations à l'OMC ne soient pas accessibles à plus de 1 p. 100 des lignes tarifaires. Si cette mesure était appliquée, 80 p. 100 des produits sous la gestion de l'offre seraient menacés.

Que pense la députée conservatrice de la position du gouvernement qui, en quelque sorte, n'a pas tellement critiqué ouvertement et publiquement la proposition américaine?

[Traduction]

Mme Diane Finley: Monsieur le Président, nous devons faire en sorte d'avoir tous les détails et de ne pas nous arrêter à un seul aspect des négociations.

La carrière que je menais avant de devenir députée m'a fourni l'occasion de participer à différentes négociations. Nous devons toujours avoir une vue d'ensemble de la situation. Nous devons nous arrêter aux détails, certes, mais en gardant toujours une vue d'ensemble. En nous penchant sur une question comme celle-ci de façon isolée, nous perdons cette vue d'ensemble et, ce faisant, nous desservons notre cause. C'est une question de bon sens dans toute négociation.

Cela serait irresponsable de ma part d'aborder, comme me le demande mon collègue, un aspect précis des négociations en faisant abstraction de l'accès au marché que nous avons déjà et des mesures que nos vis-à-vis en Europe et aux États-Unis seraient prêts à prendre. Au cours des 12 dernières années, nous avons accéléré la diminution de nos tarifs alors qu'ils n'ont pas suivi la cadence. Nous devons nous assurer que l'Europe et les États-Unis resserrent leur échéancier pour rattraper le retard qu'ils ont pris par rapport à nous.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP): Monsieur le Président, j'ai apprécié les observations de la porte-parole conservatrice en matière d'agriculture. Elle a présenté un plaidoyer passionné en faveur de la gestion de l'offre. Son intervention est importante parce que la Chambre doit exprimer un appui sans réserve. Tous les partis à la Chambre doivent appuyer les institutions de gestion de l'offre et les collectivités de tout le Canada qui en sont tributaires.

En juillet 2005, la députée a signé une lettre dans laquelle elle exprime une opinion plutôt différente. J'en lis des extraits:

Le Parti conservateur n'estime absolument pas que le gouvernement du Canada doit se retirer des négociations de l'OMC si les tarifs hors contingent visant les produits sensibles sont abaissés.

Elle conclut comme ceci:

Je réitère encore une fois qu'il serait irresponsable que les négociateurs canadiens se retirent des négociations de l'OMC.

Voilà une situation où nous savons que le gouvernement libéral est disposé à sacrifier au moins la moitié de la gestion de l'offre, si ce n'est les trois quarts ou les quatre cinquièmes. Le Parti conservateur a dit, cet été en tout cas, qu'il ne s'opposerait pas à la perte de la moitié, des trois quarts ou des quatre cinquièmes des secteurs soumis à la gestion de l'offre.

Je demande à la députée de nous préciser la position du Parti conservateur. Défend-il à tout prix la gestion de l'offre comme elle l'a fait aujourd'hui ou maintient-il la position exprimée en juillet?

• (1130)

Mme Diane Finley: Monsieur le Président, j'ai déjà entendu parler de distorsion commerciale, mais c'est là un exemple classique qui constitue un nouveau record.

Ce que j'ai écrit en juillet est tout à fait cohérent. Je ne comprends pas comment le député d'en face pourrait prétendre défendre la gestion de l'offre s'il quittait les négociations, ce que, d'après lui, je devrais faire. Il nous faut être disposés à négocier si nous voulons protéger les gens. On ne peut les protéger en quittant la table, parce qu'il ne resterait plus personne pour défendre leurs intérêts. Personne. Il est dans l'intérêt de tout le monde que nous poursuivions les négociations. Ce n'est pas en prenant une position rigide, en piquant une crise et en quittant la table que nous allons aider qui que ce soit. En affirmant le contraire, le député trahit son manque de compréhension de la complexité du processus.

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Richmond—Arthabaska d'avoir présenté cette motion. J'ai eu la chance de voyager avec lui et je sais qu'il comprend les questions qui touchent l'agriculture.

C'est pour nous une merveilleuse occasion de représenter nos électeurs à la Chambre. Beaucoup d'entre eux sont des agriculteurs, comme moi.

J'ai quelques réserves quant à la spécificité de la motion. Cette dernière concerne un seul secteur agricole, or il y a plus d'un secteur agricole au Canada. Malgré ce qu'en disent les gens d'en face, le Parti conservateur appuie vigoureusement la gestion de l'offre, tout comme il appuie tous les secteurs agricoles. En effet, de ce côté-ci, 24 députés sont eux-mêmes agriculteurs. Ils ne font pas que représenter des circonscriptions rurales, ils sont eux-mêmes agriculteurs. Nous savons de quoi nous parlons.

Je profite de l'approche des élections fédérales qui, nous le savons tous, auront lieu sous peu, pour mettre en contraste l'approche ambitieuse des conservateurs en matière de politique agricole et commerciale et l'échec total du gouvernement libéral dans les dossiers du commerce et de l'agriculture.

Comme je l'ai dit, il faudrait étendre la portée de la motion pour mettre en lumière les lacunes du gouvernement non seulement à l'égard de la gestion de l'offre, mais aussi en ce qui concerne les secteurs agricoles axés sur l'exportation. La motion laisse complètement de côté le secteur des céréales et des oléagineux, et celui du bœuf et des produits à valeur ajoutée.

Le gouvernement du Canada devrait réaffirmer son appui à la gestion de l'offre. Nous avons entendu un peu le discours qu'il tient, mais je ne suis pas sûr qu'on puisse considérer cela comme un appui solide à ce secteur.

Le gouvernement du Canada doit se ménager assez de latitude pour maintenir, au terme des négociations en cours de l'OMC, la production qui est en régime de gestion de l'offre. Il doit également admettre que près de 90 p. 100 des agriculteurs canadiens ont besoin d'exporter. Il doit donner comme mandat à nos négociateurs à l'OMC de faire éliminer les subventions à l'exportation au plus tard à une certaine date précise et d'obtenir une réduction appréciable des soutiens internes à effet de distorsion, en faisant aussi définir clairement ce qui constitue une subvention. Nous devons obtenir des règles claires sur l'application des contingents tarifaires, le but visé étant un accès accru pour les produits agricoles canadiens sur les marchés étrangers.

Les crédits

Le gouvernement libéral n'a pas appuyé la gestion de l'offre. Il n'a appuyé aucun secteur des milieux agricoles. Le soutien libéral nous a valu ce qui est probablement la pire crise agricole que nous ayons connue depuis des dizaines d'années. Il n'y a pas de quoi se vanter.

Le soutien des libéraux nous a valu des contestations répétées de la part de nos partenaires commerciaux les plus proches. L'agriculture s'en tirerait probablement fort bien sans un soutien comme celui-là.

D'après le ministre de l'Agriculture, la politique est omniprésente, mais les agriculteurs n'ont pas les moyens d'attendre que le gouvernement libéral accorde des marchés sans appel d'offres aux David Herle de ce monde pour faire des sondages afin de savoir quelle politique sur le commerce international est susceptible de rapporter le plus de votes aux libéraux.

Il est évident que le gouvernement libéral n'est plus à la hauteur. Les libéraux ont perdu l'autorité morale nécessaire pour gouverner. Quant à nous, nous sommes prêts à prendre les rênes du pouvoir et à faire en sorte que les politiques servent à nouveau les intérêts supérieurs des Canadiens.

Les agriculteurs, le secteur agroalimentaire et les Canadiens ordinaires ne se font plus avoir par les grands discours des libéraux. Ils ne se laissent pas bernier par leurs menaces, et ils sont prêts pour le changement. Ils n'accepteront pas la petite politique minable du ministre du Commerce international, du ministre de l'Agriculture et de la ministre de la Coopération internationale, qui ont menacé les agriculteurs, les organisations non gouvernementales et le milieu des affaires en disant qu'ils n'assisteront pas à la réunion de l'OMC qui aura lieu à Hong Kong en décembre. C'est inacceptable.

• (1135)

Le Parti conservateur appuie solidement les agriculteurs canadiens. Nous avons des députés qui, comme moi-même, ont déjà assisté à des réunions ministérielles. À titre d'agriculteur, j'ai représenté le secteur agricole aux entretiens de Seattle, en 1999, et de nouveau à Cancun, cette fois en 2003. C'était bien sûr avant que je ne devienne député. Nous avons fait un effort pour nous entretenir avec d'autres pays. Nous avons essayé de jeter des ponts, mais sans l'appui du ministre de l'Agriculture.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons l'expérience et la détermination voulues pour négocier des accords de libre-échange qui sont bénéfiques, et non préjudiciables, pour l'agriculture canadienne. Un gouvernement conservateur ne menacerait pas de boycotter les réunions de l'OMC pour marquer des points sur le plan de la politique. Le gouvernement libéral a toujours fait jouer les intérêts des agriculteurs canadiens les uns contre les autres pour parvenir à ses fins.

Le Parti conservateur ne croit pas que consulter nos partenaires commerciaux soit un stratagème de négociation acceptable. Il donnerait comme mandat aux négociateurs canadiens de déposer des propositions à l'OMC au lieu de rester à la périphérie, espérant tirer parti des efforts de quelqu'un d'autre.

Le Parti conservateur du Canada est déterminé à faire du Canada un courtier de bonne foi sur la scène internationale. D'après d'anciens ministres libéraux du Commerce et des négociateurs, il est gênant de voir à quel point le Canada compte peu à l'OMC. D'après un ancien négociateur canadien en matière de commerce, Bill Dymond, le Canada a en somme été marginalisé.

Il aura fallu 12 ans de gouvernement libéral pour saccager ce que les vaillants Canadiens avaient mis 150 ans à construire. Il est temps

de se porter à la défense du Canada. Autrement dit, l'heure est venue pour un gouvernement conservateur.

Les libéraux dirigent le gouvernement depuis plus de 12 ans. Les revenus agricoles ont continuellement diminué. Les différends commerciaux se sont multipliés et ont été abominablement mal gérés par le gouvernement libéral. Les producteurs du négoce agricole rejettent les programmes de soutien agricole des libéraux, ils remettent en question leur manque de vision en matière commerciale et ils exigent qu'on s'attaque réellement à une réforme stratégique. Au bout de 12 années, on constate que la situation n'a fait qu'empirer pour tout le monde. Le Canada a besoin d'un gouvernement conservateur pour mettre fin à tout ce gâchis.

Parce que le ministre de l'Agriculture a refusé de se présenter à la Chambre des communes le 22 novembre pour expliquer la crise du revenu agricole qui sévit au Canada, le Parlement ne peut débattre des mesures qui pourraient être adoptées pour régler cette crise.

Le ministre de l'Agriculture s'est prononcé contre une motion des conservateurs visant à abandonner les dépôts concernant le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). Nous étions prêts à accepter cette solution, mais le ministre, conscient de l'échec de ce programme, a refusé d'appuyer une motion qui ne venait pas de son côté de la Chambre. Le ministre de l'Agriculture a également voté contre une motion des conservateurs ayant pour objet de rendre aux agriculteurs du Québec les terres expropriées pour permettre la construction de l'aéroport de Mirabel.

Les agriculteurs canadiens pâtissent de la piètre représentation ministérielle aux négociations de l'OMC. Une illustration du fait que les libéraux négligent leurs obligations à l'endroit des agriculteurs canadiens était l'absence des ministres de l'Agriculture et du Commerce international au mini-sommet ministériel qui s'est tenu au Kenya du 2 au 4 mars dernier. Les pays participants ont discuté de leurs engagements pris dans le cadre du cycle de négociations de l'OMC à Doha. Les ministres du Commerce international ainsi que de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire n'ont pas assisté à cette rencontre parce qu'ils étaient à un congrès libéral. En vertu des règles de du mini-sommet ministériel, si un ministre est absent aucun autre représentant du pays n'a le droit de parler officiellement.

Les libéraux ont fait un piètre travail pour convaincre les autres pays que les secteurs canadiens assujettis à la gestion de l'offre devraient être exclus des négociations de l'OMC. La preuve en est que bien d'autres pays croient que la gestion de l'offre est strictement un programme de subvention gouvernemental alors que ce n'est pas le cas.

La piètre prestation de ces ministres à l'OMC compromet le gagne-pain de tous les agriculteurs. Le Canada se classe au troisième rang des pays exportateurs de produits agricoles. Étant donné les messages ambivalents qu'envoient les deux ministres à l'OMC et aux pays membres, il n'est pas étonnant que le Canada perde sa crédibilité parmi les pays de l'OMC.

• (1140)

Le 8 novembre, un ancien ministre du Commerce international, Roy MacLaren, a déclaré au *Globe and Mail*: « Le Canada est mystérieusement disparu de la scène du commerce international. » Il a ajouté:

L'ambivalence de la politique actuelle du Canada – qui consiste à offrir peu en termes de libéralisation, à profiter de ce que les autres négocient et à protéger implicitement notre accès préférentiel au marché américain en n'insistant pas pour obtenir un accord mondial ambitieux – lui permet peut-être d'acheter une paix politique de courte durée.

Les crédits

Je termine sur cette question: est-ce que nous ne méritons pas mieux que ce que le gouvernement libéral nous a donné?

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Monsieur le Président, quelle diatribe ridicule sans rapport avec la motion d'aujourd'hui. Le gouvernement et le ministre ont été là pour les agriculteurs canadiens, tenant constamment compte de ceux qui fonctionnent selon le système de la gestion de l'offre.

C'est pourquoi les paiements versés aux agriculteurs canadiens n'ont jamais été aussi élevés de toute l'histoire du pays. Le député d'en face sait pertinemment que la véritable raison pour laquelle le prix des produits demeure si bas, c'est la situation à l'échelle mondiale. Le ministre du Commerce international et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont négocié abondamment et mis le Canada sur la carte. Ils ont démontré une grande audace dans les négociations.

Toutefois, le parti d'en face parle de miner la crédibilité du gouvernement et de le défaire au moment où se dérouleront les négociations sur le commerce international les plus importantes à avoir jamais eu lieu. Si le gouvernement est défait, on ne pourra envoyer de ministre bénéficiant de la confiance des Canadiens prendre part aux négociations. Ce parti sape notre capacité d'effectuer notre travail auprès de l'OMC.

J'ai une question concernant les détails de la motion d'aujourd'hui. Voici un extrait de la politique du parti d'en face de mai 2002:

Nous nous assurerons que tout accord qui a une incidence sur la gestion de l'offre confère à nos producteurs un accès garanti aux marchés étrangers et qu'il y aura une période de transition importante dans tout mouvement vers un environnement de marché.

C'était la position du parti en mai 2002. Est-ce toujours le cas?

M. Ted Menzies: Monsieur le Président, j'apprécie toujours les questions de mon collègue d'en face. Je sais qu'il a une longue expérience dans le domaine de l'agriculture, lui qui a été producteur de pommes de terre à l'Île-du-Prince-Édouard. Il représente le côté socialiste de l'agriculture qui ne croit pas qu'il y a un avenir pour ce domaine s'il n'est pas protégé.

Nous savons tous que le Canada est un pays commerçant et que notre capacité future de soutenir la concurrence sur la scène mondiale passe par les possibilités que nous offrons à nos agriculteurs et par les accès aux marchés qui seront négociés à Hong Kong, que le ministre de l'Agriculture soit présent ou non. Il n'y a aucune raison pour que les ministres de l'Agriculture, du Commerce et de la Coopération internationale ne soient pas à Hong Kong. Un précédent a été établi.

Le premier ministre s'est rendu à une conférence du G7 en plein milieu des dernières élections. Je demande au député de me dire pourquoi cette réunion à Hong Kong n'est pas suffisamment importante pour que le gouvernement défende notre secteur agricole et toutes les industries du Canada. Si les libéraux ne veulent pas défendre les industries canadiennes, il ne doivent pas s'attendre à être réélus.

AFFAIRES COURANTES

• (1145)

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

L'hon. Raymond Simard (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre tous les partis concernant le vote par appel nominal prévu pour aujourd'hui sur la motion d'adoption du 10^e rapport du Comité permanent des comptes publics, et vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante. Je propose:

Que la motion d'adoption du 10^e rapport du Comité permanent des comptes publics soit réputée adoptée avec dissidence.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION—LES NÉGOCIATIONS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, en parlant avec des producteurs de ma circonscription soumis à la gestion de l'offre, j'ai constaté qu'ils sont devenus de plus en plus anxieux au cours de la dernière décennie sous le gouvernement libéral. Ils regardent avec appréhension vers Hong Kong; ils jouent leur avenir à l'heure actuelle.

Nous avons un ministre qui ne se présente pas à une mini-rencontre ministérielle. Il était à un congrès libéral. Voilà qui en dit long sur les priorités du gouvernement en ce qui concerne la protection des secteurs soumis à la gestion de l'offre.

Le député était de passage dans ma circonscription récemment pour parler aux producteurs, aux producteurs soumis à la gestion de l'offre, et j'ai une question à lui poser. Est-il rassurant de savoir que le gouvernement nous représente à l'OMC quand on sait que les libéraux préfèrent aller à des congrès plutôt qu'à des rencontres pour parler de ce qui se produira à Hong Kong?

M. Ted Menzies: Monsieur le Président, je voudrais souligner publiquement la réception chaleureuse que j'ai reçue lorsque j'ai rendu visite à certains des agriculteurs que le député représente. Certes, nous avons entendu des préoccupations de la part de producteurs de maïs qui observent le gouvernement et lui demandent ce qu'il fait pour faire cesser le dumping de maïs américain, qui a fait tomber les prix à un niveau incroyablement bas. Nous avons rencontré des producteurs laitiers et leur avons donné l'assurance que notre caucus les appuiera, même si les ministres prétendent qu'ils ne peuvent défendre la gestion de l'offre. Nous serions fiers de le faire.

Les crédits

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP): Monsieur le Président, je suis fier d'intervenir au nom du caucus néo-démocrate relativement à cette motion du député de Richmond—Arthabaska. Elle touche vraiment au coeur même de la crise agricole que nous vivons à l'heure actuelle et de la constante braderie par le gouvernement des intérêts canadiens.

Je voudrais tout d'abord vous lire la motion:

Que, de l'avis de la Chambre, dans le cadre des négociations à l'Organisation mondiale du commerce, le gouvernement devrait mandater ses négociateurs pour qu'au terme de la présente ronde de négociations, le Canada obtienne des résultats faisant en sorte que les secteurs sous gestion de l'offre ne soient soumis à aucune réduction des tarifs hors contingents, ni à aucune augmentation des contingents tarifaires, afin que ces secteurs puissent continuer à procurer aux producteurs des revenus du marché justes et équitables.

C'est important, car la motion réclame, et nous allons l'appuyer dans cette enceinte, une protection complète pour le secteur sous gestion de l'offre. Il n'y a aucune condition. Il est question d'une protection complète pour les collectivités de tout le pays qui dépendent de la gestion de l'offre pour obtenir les revenus justes et équitables dont parle la motion.

Au cours des dernières minutes, nous avons entendu la position du Parti libéral et du Parti conservateur. Lorsque j'ai demandé directement au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire s'il refuserait de signer un accord réduisant notre secteur sous gestion de l'offre et nuisant du même coup aux collectivités de tout le pays, il n'a pas répondu. Il ne l'a pas fait pour une très bonne raison, parce qu'il est prêt, comme le reste de son gouvernement, à brader le secteur soumis à la gestion de l'offre.

Comme le négociateur à l'OMC l'a dit clairement durant une séance d'information il y a quelques semaines, 11 p. 100 de nos produits sont visés par le régime applicable aux produits sensibles. Les Américains exigent de réduire cette proportion à 1 p. 100 et le négociateur croyait qu'on parviendrait à un compromis entre ces deux chiffres.

Nous voyons très clairement à partir de ce que nous a dit le négociateur auquel la motion dit vouloir donner un mandat solide, que le chiffre va être entre 1 p. 100 et 11 p. 100. Nous ignorons au juste quel sera le pourcentage. Est-il prêt au nom du gouvernement à brader 50 p. 100 de notre secteur sous gestion de l'offre? Nous l'ignorons. S'agira-t-il de 75 p. 100 de ce secteur? Nous ne le savons pas non plus. Ce secteur aura-t-il disparu dans une proportion de 90 p. 100 après ces négociations?

En réalité, nous ne savons pas quel pourcentage de notre secteur sous gestion de l'offre sera sacrifié. Nous savons toutefois que le négociateur et le gouvernement sont prêts à en sacrifier une très grande partie. Nous savons qu'il y aura d'importantes répercussions dans toutes les collectivités du pays qui dépendent de nos institutions sous gestion de l'offre et qui s'attendent à ce que le gouvernement défende ces institutions

Je reviendrai un peu plus tard sur tout ce que les libéraux ont sacrifié. Toutefois, je trouve important de rappeler certains des commentaires qui ont été formulés par le ministre du Commerce dans une entrevue qu'il a accordée il y a quelques semaines sur d'autres aspects des parties essentielles des institutions économiques canadiennes qui appuient les collectivités du pays.

Dans une entrevue qu'il a accordée au *National Post*, le ministre du Commerce international a dit, presque sur un ton de vantardise, en parlant du fait que les Américains s'en prenaient à la Commission canadienne du blé, que nous avions fait des concessions aux Américains en ce qui a trait au financement de la Commission canadienne du blé et aux garanties contre les pertes.

On lui a demandé de préciser notre position sur le bois d'oeuvre et l'énergie, et de dire s'il y avait un lien ou non entre ces deux dossiers. Il a affirmé très clairement qu'il n'y avait aucun lien. Notre ministre du Commerce international a fait savoir que le gouvernement a l'intention de sacrifier, non seulement la gestion de l'offre, mais aussi manifestement la Commission canadienne du blé et l'ALENA ainsi que l'accès privilégié et proportionnel à nos ressources énergétiques, que nous continuons d'accorder même si nous ne disposons plus d'un mécanisme efficace de règlement des différends. Le gouvernement libéral a fait clairement savoir qu'il était prêt à sacrifier une très grande partie du secteur sous gestion de l'offre.

● (1150)

Combien de collectivités seront touchées? Combien d'agriculteurs devront cesser leurs activités? Nous ne le savons pas pour le moment. Tout est flou. Cependant, l'intention est claire. Le négociateur a l'intention de sacrifier la gestion de l'offre et le gouvernement, à son retour de Hong Kong, nous dira qu'il a sauvé 4 p. 100, 5 p. 100 ou 6 p. 100 de la gestion de l'offre et il tentera de présenter cela comme une victoire. C'est totalement inacceptable.

Grâce à cette motion parlementaire, qui obtiendra, nous l'espérons, l'appui des quatre partis de la Chambre, nous cherchons à faire comprendre au négociateur qu'il ne doit rien sacrifier des institutions de gestion de l'offre qui soutiennent nos collectivités d'un océan à l'autre.

La prochaine question qui se pose est donc: Si le gouvernement libéral est prêt à sacrifier la gestion de l'offre, qu'en est-il des conservateurs?

Le porte-parole en matière d'agriculture du Parti conservateur nous a donné une réponse il y a quelques minutes à peine. En effet, même si les conservateurs sont prêts à déclarer à la Chambre qu'ils appuient la gestion de l'offre en principe, il est très clair que le Parti conservateur, comme il l'a dit de façon claire et précise cet été, est prêt à autoriser le démantèlement de nos institutions de gestion de l'offre. Il restera à la table et signera n'importe quelle entente qui sera présentée.

Comme les libéraux et les conservateurs sont tous deux prêts à sacrifier une bonne partie de nos institutions de gestion de l'offre, il reste, à l'extérieur du Québec, un seul parti qui soit prêt à défendre les intérêts des collectivités du pays qui dépendent de la gestion de l'offre, et cela est triste.

J'espère que les conservateurs redresseront leur tir, qu'ils appuieront la motion et qu'ils diront clairement qu'ils ne signeront aucune entente de l'OMC qui démantèle nos institutions de gestion de l'offre. Les libéraux ont clairement fait savoir que c'est ce qu'ils comptaient faire.

Les conservateurs devront changer leur discours et modifier leurs attitudes s'ils veulent conserver des sièges dans le Canada rural parce que, comme nous le savons, c'est un enjeu majeur. Le Canada rural n'acceptera pas de demi-mesures, il n'acceptera pas que l'on vide à moitié ou aux trois quarts de sa substance la gestion de l'offre.

Les crédits

Le Canada rural n'acceptera que la protection complète de notre système de gestion de l'offre et n'appuiera pas un gouvernement ou un parti qui permettra que ce système soient éviscérés. C'est là le cœur de notre débat d'aujourd'hui. Nous parlons du soutien fondamental au système de gestion de l'offre.

Pourquoi appuyons-nous la gestion de l'offre? Nous savons parfaitement bien que des produits en dépendent d'un bout à l'autre du Canada. Le système de gestion de l'offre ajoute 12,3 milliards de dollars net à notre PIB. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement compromettrait ce système, comme il a clairement indiqué qu'il avait l'intention de le faire.

Nous parlons ici d'un système qui génère une activité économique de 39 milliards de dollars et le gouvernement est prêt à jouer tout cela aux négociations de l'OMC à Hong Kong, prêt à céder un élément essentiel du Canada rural et de l'économie canadienne.

Le système de gestion de l'offre fournit plus de 214 000 emplois, soit 75 000 dans les exploitations agricoles, près de 48 000 chez les fournisseurs des agriculteurs et plus de 91 000 dans le secteur de la transformation. Plus de 214 000 emplois dépendent donc de notre système de gestion de l'offre, ce qui représente un emploi sur cinq dans l'industrie alimentaire canadienne.

● (1155)

Nous parlons de toute évidence d'un sujet qui joue un rôle essentiel dans l'économie canadienne, mais pourquoi le gouvernement serait-il disposé à sacrifier un gros morceau de notre secteur sous gestion de l'offre, pour ne pas dire à le saigner?

Je trouve important de signaler que ce ne sont pas que les Canadiens qui ont des emplois dans ce secteur et les collectivités rurales d'un océan à l'autre qui bénéficient de la gestion de l'offre. Les consommateurs en profitent aussi. Un sondage mené récemment par les Producteurs laitiers du Canada révèle que les prix de détail des produits laitiers sont 6,5 p. 100 moins élevés au Canada qu'aux États-Unis. C'est important. Les consommateurs canadiens bénéficient donc aussi de la gestion de l'offre.

Au-delà des centaines de milliers d'emplois et des milliers de fermes et de collectivités aux quatre coins du Canada qui dépendent du secteur de la gestion de l'offre, il y a les bénéficiaires de ces consommateurs canadiens tirent de ce secteur structuré de façon distincte, que d'autres pays aimeraient bien imiter d'ailleurs, point que j'aborderai plus loin dans ma présentation. Ce secteur distinct bénéficie aux consommateurs autant qu'aux agriculteurs et il fournit des centaines de milliers d'emplois à l'économie canadienne.

[Français]

Nous parlons de quelque chose qui est fondamental pour le Canada rural. C'est un aspect extrêmement important pour l'économie canadienne. Je suis complètement dépassé par le fait qu'on ait un gouvernement qui est prêt à vendre aux enchères ce secteur qui est tellement vital et important pour l'économie canadienne.

Dans *Le Devoir*, le mois dernier, un article écrit par Jean-Robert Sansfaçon parlait justement des avantages du système de gestion de l'offre. Il disait:

A cause des coûts plus élevés qu'entraîne le maintien de fermes de taille raisonnable sous un climat rigoureux comme le nôtre [...]

Comme le climat que nous connaissons très bien au Canada.

[...] le système de gestion de l'offre répond bien à nos besoins tout en assurant des revenus décents aux agriculteurs. Accepter la disparition de ce régime au profit d'un libre-échange des biens signifierait l'abandon de milliers de fermes et la consolidation de milliers d'autres au sein d'entreprises de grande taille dont nous ferions tous les frais. Rien ne justifie une telle désarticulation du monde agricole

déjà fortement affecté par un modernisme anarchique dont l'industrie porcine est un triste exemple.

On parle d'un avantage pour le Canada rural, à travers le Québec, l'Ouest canadien, le nord de l'Ontario, le Canada Atlantique et à travers le pays. Communauté après communauté, toutes dépendent de ce secteur vital et important.

● (1200)

[Traduction]

Pourquoi le gouvernement serait-il prêt à s'en défaire? Le négociateur principal a clairement indiqué que le gouvernement est prêt à en sacrifier la plus grande partie, voire le secteur au complet. Le gouvernement a fixé la limite à 1 ou à 1,5 p. 100, ce qui lui assurerait en fait une présence symbolique dans le secteur de la gestion de l'offre.

C'est la voie dans laquelle le gouvernement s'est engagé au cours des dix dernières années. On l'a vu dans le dossier du bois d'oeuvre. En août, George Bush a arbitrairement mis en pièces le mécanisme de règlement des différends. Depuis, le gouvernement n'a rien fait, sauf donner un coup de fil.

Il y a eu d'innombrables discours sur la nécessité de s'imposer et de prendre des mesures, mais ce n'était que pour la consommation nationale. Le gouvernement n'a pris aucune mesure concrète en vue de régler la question une fois pour toutes et de recouvrer les 5,5 milliards de dollars retenus en partie à Washington à cause de l'amendement Byrd. Or, comme nous le savons, nous ne reverrons jamais des millions de dollars versés en vertu de l'amendement Byrd.

Le gouvernement n'a pas convoqué le Parlement plus tôt, même si nous l'avons demandé très clairement. Le gouvernement continue d'offrir des concessions relativement à l'ALENA-plus, dans des domaines tels que la sécurité alimentaire et la pollution atmosphérique. Le gouvernement négocie actuellement avec le gouvernement Bush pour abaisser nos normes au niveau des normes américaines. Je me demande pourquoi le gouvernement Bush ne prend pas notre gouvernement au sérieux lorsqu'il négocie d'autres concessions.

Le gouvernement continue à accorder un accès proportionnel et privilégié à nos ressources énergétiques. Nous sommes le seul pays au monde qui approvisionne un pays étranger en énergie avant que sa propre population puisse avoir accès aux ressources du pays. Comme nous le savons, en cas de pénurie à l'échelle nationale, c'est-à-dire en cas d'urgence, nous devons toujours continuer à envoyer la plus grosse partie de notre énergie aux États-Unis conformément à l'ALENA.

Nous maintenons l'accès proportionnel et privilégié à nos réserves énergétiques, au grand bonheur du gouvernement Bush, alors que la raison pour ce faire n'existe plus, c'est-à-dire un mécanisme de règlement des différends à caractère exécutoire. Le gouvernement Bush a arbitrairement mis la hache dans le mécanisme de règlement des différends. Le gouvernement n'a rien fait en retour et continue à fournir aux États-Unis un accès proportionnel et privilégié aux ressources énergétiques qui font partie du patrimoine canadien.

Les crédits

Comme nous l'avons vu la semaine dernière, le gouvernement a permis à un collecteur de fonds du président Bush, Richard Kinder, d'acheter Terasen Inc., la plus importante entreprise de services publics en Colombie-Britannique et même au Canada. Nous avons laissé le gouvernement donner son approbation inconditionnelle à l'achat de Terasen, même si des milliers et des milliers de Britanno-Colombiens avaient dénoncé cette braderie. Il s'agit de l'une des 11 000 prises de contrôle qui se sont produites sous le gouvernement libéral. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des investissements étrangers directs au Canada servent actuellement à prendre le contrôle d'entreprises canadiennes pour s'en repaître, avec les pertes d'emplois qui s'ensuivent et les préjudices causés à l'économie canadienne.

Il n'est pas étonnant de constater que plus de 60 p. 100 des familles canadiennes gagnent considérablement moins d'argent en dollars constants qu'elles n'en gagnaient il y a 15 ans. Peut-il y avoir une indication plus claire de l'échec massif des libéraux sur le plan de la politique de commerce international et sur le plan économique que cette statistique montrant que la plupart des familles canadiennes gagnent moins aujourd'hui qu'elles ne gagnaient il y a 15 ans?

La plupart des emplois créés dans cette économie, comme nous le savons, sont de nature temporaire ou à temps partiel. Statistique Canada nous a dit en janvier que la plupart des emplois d'aujourd'hui ne sont pas accompagnés de fonds de pension.

Après 15 ans d'échec et de trahison de la part des libéraux, la qualité de vie de la plupart des Canadiens continue de se détériorer. Le revenu des Canadiens qui gagnent le moins, qui constituent 20 p. 100 de la population, a diminué de 10 p. 100. Sous la gouverne libérale, les Canadiens de la classe ouvrière et de la classe moyenne ont perdu l'équivalent de trois semaines de salaire par année.

Les libéraux peuvent bien continuer d'affirmer que tout va bien, mais en réalité, à part les avocats de sociétés et les PDG, les Canadiens ont la vie plus dure qu'il y a 15 ans. Pourquoi? À cause de l'absence de stratégie en matière d'emploi et de l'échec total des politiques commerciales du gouvernement libéral.

• (1205)

Nous sommes tous au courant de l'échec total des libéraux dans le dossier du bois d'oeuvre et, avec Terasen Inc. et 11 000 autres exemples du genre, de la façon dont ils bradent les ressources et les entreprises canadiennes. Et maintenant, à Hong Kong, le gouvernement s'apprête à brader une partie importante, pour ne pas dire la quasi-totalité, de notre secteur de la gestion de l'offre.

De plus — chose qui fera l'objet d'un autre débat — le gouvernement s'apprête à signer un accord général sur le commerce des services et à brader les services publics. Il semble n'y avoir aucune limite à la capacité du gouvernement libéral de brader le Canada sans penser aux conséquences de ses actes pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Je suis fier d'appuyer la motion, non seulement au nom des agriculteurs canadiens, des communautés rurales du Canada et des consommateurs canadiens, mais aussi de ceux qui, dans le reste du monde, particulièrement dans les pays en développement, voient dans la gestion de l'offre un moyen d'améliorer leur qualité de vie. Il ne s'agit pas seulement des Canadiens. C'est au nom de la planète toute entière que nous devons défendre la gestion de l'offre.

[Français]

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de son allocution et j'approuve les propos importants qu'il a tenus.

Je viens de Berthier—Maskinongé, une région rurale. Au sein de ce milieu rural, l'agriculture est évidemment très importante. Nos milieux ruraux ont été touchés par ce problème. L'industrie du meuble est présentement touchée. Il y a eu certaines fermetures dans l'industrie du textile.

Lorsque l'on parle de négociation de la gestion de l'offre, on parle d'un rapport de négociation. Lorsque l'on négocie, on veut gagner quelque chose et on est prêt à perdre quelque chose. Nous considérons que cette gestion de l'offre n'est pas négociable parce que sans elle cela entraînerait la fermeture de nos régions.

Il va falloir que le gouvernement en place soit très sensibilisé à ce phénomène, là où les régions sont en train de se dévitaliser. En effet, les milieux ruraux sont en train de fermer. L'agriculture est un des moyens de vitalité de nos milieux ruraux. La préoccupation que soulève donc le collègue touche énormément le Bloc québécois.

C'est la raison pour laquelle on doit appuyer la motion que nous avons présentée, car elle est importante pour notre région, pour le Québec et pour plusieurs autres régions au Canada.

M. Peter Julian: Monsieur le Président, j'aimerais remercier l'honorable député de Berthier—Maskinongé de ses propos ainsi que de sa question. Je ne disposais que de 20 minutes, mais j'aurais pu continuer et parler de l'absence d'une politique gouvernementale dans l'industrie du textile aussi, comme le député le sait très bien.

Il n'y a pas que le secteur du bois d'oeuvre qui soit concerné, ou celui du textile ou encore les seuls secteurs du Canada rural et agricole. Ce gouvernement est prêt à vendre aux enchères notre héritage et les fondements mêmes de notre économie canadienne. C'est là quelque chose qui m'inquiète énormément.

Comme le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire vient de le dire, il n'est pas prêt à signer une entente à l'OMC qui fera en sorte que la gestion de l'offre diminuera de moitié, des trois quarts, de 80 p. 100. Nous ne connaissons pas la limite qu'il fixera, puisqu'il ne nous l'a pas dite aujourd'hui. Nous l'avons questionné, mais il ne nous a pas dit quelle était sa limite.

Nous savons qu'il est prêt à vendre la gestion de l'offre, à vendre les communautés qui en dépendent ainsi que les fermiers et fermières qui en dépendent également. Il est prêt à perdre des emplois. Il est prêt à tout cela. Cependant, nous ne savons pas si ce sera un tiers, si nous sommes chanceux, 50 p. 100, trois quarts ou plus. Voilà qui est inquiétant. Ce gouvernement et ses ministres sont prêts à vendre le Canada rural ainsi que ses communautés et ses emplois. Au bout du compte, comme le député le sait très bien, ce seront également les consommateurs canadiens qui seront touchés. Dans la mesure où les prix sont meilleurs au Canada, les consommateurs en paieront les frais.

Notre inquiétude est évidemment encore plus grande aujourd'hui, alors que nous venons d'entendre le ministre refuser de dire catégoriquement qu'il ne signera pas d'entente touchant durement le secteur de la gestion de l'offre. Je sais très bien que le député continuera à travailler très fort en ce sens, afin de protéger les communautés qui seront touchées. Nous ferons également la même chose et nous espérons faire entendre raison à ce gouvernement qui est prêt à tout vendre à bas prix.

Les crédits

●(1210)

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je ferai plutôt un commentaire après avoir entendu l'allocution de l'honorable député. Je suis l'un de ceux qui épousent la théorie que non seulement le système de la gestion de l'offre au Canada nous permet d'avoir des produits de très haute qualité pour nos consommateurs à un prix raisonnable, mais il le fait pratiquement sans subside. Le seul moment où il est question d'un octroi, c'est peut-être pour certains intrants, si l'on a en quelque sorte subventionné les aliments que consomment les bêtes sous le programme de la gestion de l'offre; ce n'est même pas un subside. On peut donc dire qu'il n'y en a pratiquement pas.

Un mythe est parfois entretenu par certains groupes de consommateurs. On le retrouve moins aujourd'hui qu'il y a quelques années. Néanmoins, ce dernier établissait que le système de la gestion de l'offre augmentait le prix des produits. Cela n'est pas vrai.

Je voudrais demander à mon collègue de réagir s'il reconnaît comme moi qu'avec la gestion de l'offre, on retrouve souvent des prix sensiblement pareils. J'ai fait le test moi-même. Par exemple, j'ai comparé le prix d'un litre de lait, plus précisément d'une pinte de lait américaine en Floride, avec ce que l'on retrouve ici en banlieue d'Ottawa. S'il y a une différence de prix, moi, je ne la vois pas. La même observation vaut pour une douzaine d'oeufs. On a même vu, à certaines reprises dans quelques grands centres aux États-Unis, les mêmes produits coûter plus cher là-bas qu'ils ne coûtent ici au Canada.

Dans nos discours, il est donc important non seulement d'ajouter le fait qu'il n'y a pas de subsides qui s'ajoutent à cela, que le système est autosuffisant, mais de dire également que cela offre un bon produit à un bon prix aux consommateurs canadiens. Il est important que les consommateurs soient derrière nous pour nous appuyer. J'invite à présent mon collègue à réagir.

M. Peter Julian: Monsieur le Président, je remercie le député de Glengarry—Prescott—Russell de ses commentaires.

Je sais qu'il prendra sa retraite de cette Chambre, peut-être dans quelques jours, si des élections sont déclenchées la semaine prochaine. Or, son expérience nous manquera ici; il en a énormément.

Nous avons parfois été en désaccord sur certains sujets, mais personne ne peut remettre en question sa longue expérience et ses contributions passées à la Chambre des communes, d'autant plus qu'il a fait cadeau de son nouveau livre à chacun en Chambre. Je le parcourrai avec intérêt si j'en ai le temps pendant la campagne électorale. Sinon, je le lirai tout de suite après, quand je commencerai à multiplier les voyages aller-retour en avion entre Vancouver et Ottawa.

Il a abordé un aspect extrêmement important pour les consommateurs. Comme je l'ai mentionné, les fermiers laitiers du Canada ont dit, en effet, que, par rapport au marché américain, les consommateurs canadiens de produits laitiers jouissaient d'un prix privilégié grâce à ce système de gestion de l'offre. On voit donc que l'avantage n'est pas réservé seulement aux fermiers et aux communautés. Il touche aussi les consommateurs de partout au pays, parce qu'on a un produit de meilleure qualité à un prix moindre ici qu'aux États-Unis, où n'existe pas le même système. Tant pis pour les Américains. Peut-être auront-ils la chance, un jour, d'élire un gouvernement qui mettra en place un tel système.

●(1215)

[Traduction]

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de ses aimables remarques. C'est peut-être une de mes dernières journées à la Chambre, mais j'espère y passer encore un peu de temps. Comme on dit, c'est la vie.

Les Producteurs laitiers du Canada ont fait parvenir à bon nombre d'entre nous un communiqué dans lequel ils expriment leurs préoccupations et nous demandent notre appui. Le député a peut-être eu l'occasion de le voir. Depuis un certain temps, les Producteurs laitiers du Canada ont eu un motif de récrimination particulier. Il n'y a pas que la question de la gestion de l'offre qui les préoccupe, mais le fait qu'il semble n'y avoir aucune limite à l'imagination débridée dont certains font preuve pour essayer de contourner le système de gestion de l'offre et permettre l'entrée au Canada de produits qui ne pourraient normalement pas y entrer. La question du mélange beurre-huile-sucre en est un exemple. On sucre artificiellement un produit afin qu'il puisse franchir notre frontière, puis on en retire le sucre. En l'occurrence, le sucre est ni plus ni moins qu'un conteneur permettant à certains produits de franchir notre frontière.

Le député est-il d'accord pour dire que c'est un abus du système perpétré envers les producteurs laitiers canadiens? Cela ne faisait vraiment pas partie de l'entente au moment de l'établissement de la gestion de l'offre ou des cycles ultérieurs du GATT auquel a succédé l'OMC.

M. Peter Julian: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de Glengarry—Prescott—Russell. C'est une mort à petit feu.

Nous discutons actuellement d'un enjeu plus grave, le risque que le gouvernement brade la gestion de l'offre à Hong Kong. La mort à petit feu est causée par ces failles qui contreviennent très clairement à la gestion de l'offre et minent le secteur qui y est assujéti.

Comme le député, je pense qu'il faut absolument renforcer notre position à Hong Kong. Nous devons veiller à ce qu'aucun accord susceptible de nuire à la gestion de l'offre ne soit signé. Nous devons aussi éliminer les failles et régler le problème de ces importations qui portent atteinte aux fondements de la gestion de l'offre.

[Français]

M. Réal Lapierre (Lévis—Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec le député de Jonquière—Alma.

Nous vivons une période tourmentée à bien des points de vue. Tsunamis, tornades, ouragans ont balayé 2005. La planète s'est mobilisée pour y faire face. De l'autre côté de l'Atlantique, le rejet de la Constitution européenne par plusieurs pays a eu l'effet d'un boulet de canon. La guerre civile dévaste l'Irak; l'Afghanistan croule sous près d'un demi-siècle de balles, de bombes et de mines; le Moyen-Orient brûle sous la rage, l'agressivité et la haine. Le terrorisme hante le monde.

La crise de la vache folle a fait des ravages qui auraient été impensables il y a seulement quatre ou cinq ans. Nous sommes aux prises avec une probable pandémie de grippe qui, pour l'instant, s'attaque aux troupeaux de volatiles. Tous ces problèmes ont un effet grave sur un monde d'une importance capitale sur l'humanité: celui de l'agriculture, le monde qui permet la préservation de la vie.

Le monde agricole subit les contretemps des tempêtes naturelles et politiques.

Les crédits

La mondialisation a créé un écart plus grand entre riches et pauvres. Elle est aussi à l'origine de l'extraordinaire mentalité de solidarité qui s'instaure peu à peu.

Nous avons aujourd'hui l'occasion d'être solidaires pour aider ceux-là mêmes qui permettent au monde de s'alimenter et de survivre. C'est la base. Si nous ne soutenons pas le fragile équilibre que les producteurs agricoles ont établi pour assurer la survie de leur monde en péril, toutes les richesses de la planète ne pourront pas acheter le blé, le lait ou la viande nécessaires à la santé. Il n'y aura plus d'aliments.

Suis-je alarmiste? Je suis réaliste. Chaque jour nous donne des exemples du devoir que nous avons de partager à l'échelle nationale, continentale et internationale. Or, pour partager, il faut posséder. Suffira-t-il toujours de donner de l'argent et des couvertures? Je crois que la tendance mondiale nous indique qu'il faudra bientôt nous assurer que tous les humains ont accès à l'eau et à la nourriture. Il est conséquemment impératif de préserver, autant que faire se peut, le monde agricole sur qui repose, en définitive, notre bien-être de base pour jouer dans la cour de la mondialisation.

En tant que nation riche sur un continent riche, c'est notre devoir de garantir la pérennité des sources d'alimentation, car qui sait si demain, simplement demain, nous ne serons pas confrontés à une famine pandémique. Les secousses naturelles qui dévastent les terres en Asie et en Amérique du Sud nous obligent à y penser. Les guerres qui brûlent les sols du Moyen-Orient et de l'Afrique nous obligent aussi à y penser. Les problèmes environnementaux qui soufflent de partout nous forcent à y croire.

Nous avons une belle occasion de prévenir plutôt que de guérir. Cette occasion nous est offerte en soutenant le principe et la mise en oeuvre de la gestion de l'offre. Cet astucieux moyen a été pensé et établi par les producteurs de lait, d'oeufs, de dindes et de poulets pour établir un équilibre aussi balancé que possible entre l'offre et la demande de leurs produits. Ce système évite une surproduction qui conduirait inévitablement à vendre à perte et ainsi diminuer la valeur du marché. Pour qu'il fonctionne, le système doit être jumelé au contrôle des importations, sinon le marché est inondé de produits, ce qui force à baisser les prix en deçà des coûts de production, et la ronde de la soumission aux subventions commence.

On le comprendra, c'est là que se situe le drame. Pendant que les Québécois et les Canadiens assument leur production tout en garantissant l'approvisionnement du marché, tant en quantité qu'en qualité, plusieurs pays contournent la norme en subventionnant, de façon biaisée, leurs producteurs.

● (1220)

En effet, aux États-Unis, en France et aux Pays-Bas, on soutient les prix par des mesures d'intervention sur le marché laitier intérieur. Or, nous savons que notre secteur de ce marché est particulièrement fragile.

L'évaluation de 2005 des politiques agricoles des pays de l'OCDE affirme que le Canada a ramené le soutien à l'agriculture de 1,8 à 0,8 p. 100 du PIB entre 2002 et 2004. Rappelons qu'il est, selon la même source, de 1,3 p. 100 dans l'Union européenne, de 1,2 p. 100 au Mexique et de 0,9 p. 100 aux États-Unis. Dans le même temps, le revenu des ménages agricoles y a progressé de plus de 4 p. 100 par année, pendant qu'ici, le marché risque de s'effondrer, la relève agricole diminue de façon catastrophique et la crise du revenu dans ce secteur de l'économie complique désastreusement la situation.

La gestion de l'offre n'est pas une menace pour la mondialisation. Au contraire, c'est un moyen logique et efficace de l'appliquer, car

elle doit nécessairement se faire selon des règles claires dans ce monde où chacun a des cartes à jouer.

En favorisant la gestion de l'offre, qui est un modèle équitable, on permet aux économies locales d'évoluer sans péril et d'assurer la pérennité de leur production. Chaque pays devrait s'inspirer de ce modèle, car tout en prenant part à l'autosuffisance nationale, il permet un apport important sur le marché international moyennant un minimum de règles équitables.

Qu'on imagine un monde où les oeufs ou bien les produits laitiers ne seraient disponibles que par l'intermédiaire des marchés extérieurs, notre production interne ayant été ruinée par le désintérêt des producteurs qui n'y trouveraient plus leur compte. Qui pourrait déjeuner d'une omelette? Combien d'enfants auraient un gâteau d'anniversaire? J'entends penser mes collègues; ils croient peut-être que je charrie. Or, le nombre de producteurs diminue à vue d'oeil. C'est un fait que certaines exploitations grossissent, mais, attention, cela ne compense absolument pas.

Le Canada doit impérativement soutenir la gestion de l'offre lors des prochaines négociations de l'OMC, et pourquoi ne pas en profiter pour en faire la promotion? Le Canada doit maintenir les tarifs douaniers actuels pour les produits sujets à la gestion de l'offre et ne pas céder quant à sa capacité de gérer les politiques de prix.

D'autre part, il pourrait proposer que tous les pays signataires de l'OMC permettent aux importations d'occuper 5 p. 100 de leur marché. Cette seule mesure permettrait d'augmenter de près de 80 p. 100 la circulation des produits sur le marché international, et cela, sans tarifs douaniers. Voilà qui constituerait une véritable amélioration des conditions de marché tout en rééquilibrant les règles et les conditions de la concurrence internationale.

Si l'on ne regarde que l'industrie laitière, on voit très bien que la norme est à la régulation des économies dans les pays développés. C'est la manière de régler les systèmes qui pose problème.

Aux États-Unis, par exemple, on est loin d'une déréglementation complète, comme c'est la tendance observée en Australie. En effet, les producteurs laitiers y reçoivent de l'aide sous la forme d'un programme de subventions directes à la production, alors qu'on place sous les projecteurs la politique de diminution du prix de soutien intérieur.

En Nouvelle-Zélande, on laisse miroiter une libéralisation totale de l'économie laitière, alors qu'une coopérative ayant les prérogatives d'État pour maintenir une capacité de marché sur le marché international gère le système.

Cette conclusion ne devrait-elle pas nous influencer et nous inciter à favoriser la gestion de l'offre? Je crois que oui.

En y ajoutant le fait que les revenus des producteurs canadiens et québécois sont les mieux protégés, alors que la contribution financière du Canada à la production laitière est la plus faible, nous sommes en mesure d'évaluer clairement les effets positifs de la gestion de l'offre telle qu'elle est appliquée ici.

Les crédits

• (1225)

Nous avons une formule gagnante. Il serait donc irresponsable de ne pas la soutenir, de ne pas la valoriser, de ne pas en faire la promotion. Ce n'est vraiment pas avisé de songer à se ranger du côté des demandes qui vont à l'encontre du bien-être de nos producteurs agricoles et des consommateurs québécois et canadiens sous prétexte d'une volonté de se faire remarquer sur la scène internationale. Nous avons une superbe occasion d'être solidaires de ceux qui sont à la base de notre bien-être.

• (1230)

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'allocution du député. J'ai une question à lui poser concernant la gestion de l'offre.

Suite à la crise de la vache folle qui s'est produite en 2002 et le manque de revenus que cela a entraîné chez les agriculteurs, je veux qu'il explique pourquoi la gestion de l'offre est très importante pour ces mêmes agriculteurs et pour la survie de nos fermes québécoises et canadiennes.

M. Réal Lapierre: Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais mentionner à ma collègue que je suis aussi élu dans un comté fortement agricole et où la majorité de l'économie agricole repose justement sur la gestion de l'offre. C'est un comté massivement dominé par l'industrie laitière et on y fait aussi beaucoup d'élevage de poules et de petits poulets.

Par conséquent, on n'a pas besoin de chercher au-delà de notre milieu environnant. C'est une nécessité de faire en sorte de continuer à entériner ce programme qui devrait même être expérimenté par tous les pays en voie de développement. En effet, la formule et la raison d'être de la gestion de l'offre est de commencer par s'autosuffire. En établissant des quotas d'autosuffisance, cela nous évite même de penser aller inonder le marché dans d'autres pays susceptibles d'en avoir besoin, parce que nos disponibilités sont très minces.

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, tout d'abord, je félicite mon collègue de sa belle allocution. Cela résume grandement les préoccupations du Bloc québécois. J'aimerais qu'il puisse me donner quelques éclaircissements sur la situation en région.

J'ai moi-même plusieurs fermes agricoles dans mon comté. En fait, je vis dans un milieu où il y a beaucoup d'agriculture. Au cours des dernières années, l'agriculture a subi plusieurs soubresauts. On a connu la crise de la vache folle qui a entraîné des pertes financières importantes chez les producteurs suite à l'embargo, par exemple, sur l'exportation de boeufs et ainsi de suite.

Actuellement, les agriculteurs de la région ont même rencontré des dirigeants de ce gouvernement qui vont se retrouver à la table des négociations. Plusieurs indices laissent croire qu'ils pourraient laisser tomber la gestion de l'offre.

J'aimerais que mon collègue puisse me donner des indices qui pourraient exister, soit dans sa région ou au Québec, relatifs à cette perte ou du moins à ce recul du gouvernement face à la protection de la gestion de l'offre.

M. Réal Lapierre: Monsieur le Président, afin de répondre à la question de mon collègue, il est inévitable de mentionner ce que j'entendais tout à l'heure. Le ministre nous dit que lorsque l'on joue à l'échelle mondiale dans un processus de négociation, on peut être confrontés à certaines problématiques.

Toutefois, il faut reconnaître aussi que la principale problématique que nous aurons à vivre nous-mêmes en tant que Québécois et en

tant que Canadiens, face à toute mouvance ou à tout relâchement concernant la gestion de l'offre, fait en sorte que nous allons transplanter à nouveau chez nous une problématique que certains autres pays vivent déjà. Je ne vois donc pas en quoi un assouplissement de la demande, face à ce qui est déjà exigé dans le maintien de la gestion de l'offre telle quelle, pourrait faire autrement que nous punir.

Nos producteurs ont déjà été suffisamment punis dans le dossier de la vache folle. Il faut prendre les mesures nécessaires, particulièrement dans un domaine où l'on a les possibilités et où l'on dispose des moyens de contrôler intelligemment notre production, afin de faire en sorte que l'on ne puisse pas être taxés d'aller inonder les autres marchés. C'est une solution gagnante. C'est une solution gagnante qu'on ne peut que recommander à tous les autres pays, particulièrement à ceux qui veulent en arriver un jour à discipliner leurs propres productions agricoles.

• (1235)

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je prends la parole, en cette Chambre, au sujet de la motion du Bloc québécois, que je lis à l'instant même:

Que, de l'avis de la Chambre, dans le cadre des négociations à l'Organisation mondiale du commerce, le gouvernement devrait mandater ses négociateurs pour qu'au terme de la présente ronde de négociations, le Canada obtienne des résultats faisant en sorte que les secteurs sous gestion de l'offre ne soient soumis à aucune réduction des tarifs hors contingents, ni à aucune augmentation des contingents tarifaires, afin que ces secteurs puissent continuer à procurer aux producteurs des revenus du marché justes et équitables.

Comme je le disais plus tôt, c'est avec grand plaisir que je prends la parole au regard de cette motion, parce qu'une fois de plus, cela démontre tout l'égard qu'ont les députés du Bloc québécois à l'endroit des producteurs agricoles et des régions du Québec. En effet, l'un de nos enjeux majeurs est de défendre l'occupation pleine et entière du territoire québécois pour s'assurer que nos régions cessent de se désintégrer. Cela se fait notamment en se préoccupant de grandes questions, telle celle-ci, et en protégeant certaines industries.

Vous me permettez tout d'abord de saluer le travail des hommes et des femmes qui, jour après jour, par leur travail à la ferme ou dans les entreprises, nous procurent ces denrées, cette nourriture de qualité qui garnissent nos tables tous les jours. Ces personnes travaillent très fort. Le métier d'agriculteur n'est pas facile, parce qu'il occupe son monde 24 heures sur 24, 365 jours par année.

Je sais ce dont je parle, puisque j'ai eu la chance — et je dis bien la chance — d'occuper un emploi pendant six ans sur une ferme dans mon village natal de Métabetchouan.

Je me permets aussi de féliciter ces agriculteurs qui travaillent au quotidien dans leur ferme, en plus de nous sensibiliser, députés et parlementaires, à ces grandes questions par des représentations.

Je nomme en cette Chambre les gens que j'ai eu la chance de rencontrer récemment, qui nous ont une fois de plus sensibilisés à cette problématique qui est la protection de la gestion de l'offre: MM. Daniel Côté, Réjean Maltais et Yves Lapointe. M. Lapointe est un jeune d'à peu près mon âge qui n'est pas naïf. Il a choisi de pratiquer jour après jour ce métier noble, bien qu'il ait compris toutes ses exigences intrinsèques sur le plan du travail et de l'engagement, particulièrement dans le contexte actuel et malgré les grandes crises des dernières semaines et années.

Leur représentation visait à nous sensibiliser à ce système de protection de la gestion de l'offre. Permettez-moi, pour le bien des auditeurs, de nous rappeler en quoi consiste cette gestion de l'offre.

Les crédits

La grande part des revenus agricoles, au Québec, proviennent de secteurs organisés selon le système de gestion de l'offre, particulièrement le secteur laitier. Ledit système offre le double avantage de procurer des revenus décents à nos producteurs et de ne pas causer de distorsions dans les marchés mondiaux. En fait, il mérite d'être mieux connu à l'étranger et il pourrait même constituer un élément de réponse à la crise mondiale agricole.

Encore faudrait-il qu'Ottawa y croie, lui qui est essentiellement responsable des négociations. C'est fondamental.

J'aborderai aussi l'inquiétude de ces producteurs. Pourquoi? Tout d'abord parce que ma région et probablement plusieurs régions du Québec ont connu des soubresauts liés à l'économie descendante.

Je m'explique. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'industrie du bois d'oeuvre, notamment, a connu de graves problèmes. On sait que les Américains nous imposent des droits à l'exportation qui empêchent de pleinement exporter aux États-Unis: les droits compensatoires. Cette région, qui tire sa subsistance de trois grands secteurs: le bois, l'aluminium et l'agriculture, voit deux de ces industries lourdement touchées: le bois d'oeuvre et notamment l'agriculture. En conséquence, les gens ont raison de s'inquiéter des problèmes dont ils sont tributaires.

Examinons toute l'importance de l'agriculture dans notre région: 3 000 emplois indirects sont liés à ce secteur d'activité, de même que 16 000 emplois indirects. Pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'est très important: cela représente environ 12 p. 100 des emplois.

• (1240)

Il est intéressant de voir ces producteurs qui veulent justement faire davantage et qui choisissent d'autres créneaux d'exploitation, notamment les fromageries et d'autres secteurs de l'agroalimentaire. On observe tout un dynamisme. Or, ce n'est pas facile. Il faut aider ces gens pour leur permettre de développer leurs exploitations. C'est justement en prenant des positions fermes ici, en cette Chambre, qu'on assurera à ces agriculteurs une sécurité morale qui leur permettra d'exploiter cette industrie et de poursuivre leurs activités en toute quiétude.

Or, présentement, ce n'est pas le cas; ils sont inquiets pour toutes sortes de raisons. Certains indices les maintiennent dans leurs inquiétudes et les forcent à livrer ce combat et à intervenir.

Je cite l'exemple des huiles de beurre. L'industrie ontarienne de la crème glacée chimique voulait cesser d'utiliser la crème dans la fabrication de sa crème glacée pour diminuer ses coûts de production. Elle souhaitait donc pouvoir acheter, comme matière première, un mélange américain de sous-produits du lait mélangés à du sucre qu'on appelle des huiles de beurre. Cédant au lobby industriel, mais abandonnant les producteurs laitiers du Québec, le gouvernement fédéral a décrété que ces huiles de beurre n'étaient pas des produits laitiers, ce qui a permis d'ouvrir la frontière à ces importations. Or, le résultat est qu'en cinq ans, entre 1997 et 2002, les importations ont grimpé de 557 p. 100, ce qui représente une perte d'un demi-milliard de dollars pour les producteurs laitiers du Québec. C'est donc une perte importante de revenus.

Un imbroglio semblable s'est produit également dans le cas de l'importation de bâtonnets de fromage.

Ce ne sont pas là nos seules inquiétudes, que le gouvernement a plutôt laissé planer. Je parle ici d'un mémoire destiné au Cabinet qui a servi à galvaniser les craintes des producteurs qui se sentaient trahis. Selon ce mémoire, qui traitait du mandat pour les négociations à l'OMC, le Canada était prêt à larguer la gestion de l'offre. Tels étaient certains des propos de ce mémoire. Le document secret,

rendu public par le Conseil des Canadiens en septembre 2002, a soulevé l'ire de 10 000 producteurs québécois de lait, de volaille, d'oeufs d'incubation et de consommation, soit quatre marchés régis par un système de gestion de l'offre.

Or, une autre inquiétude a été soulevée par M. Steve Verheul, directeur de la Direction des politiques de commerce international à Agriculture et agroalimentaire Canada. Ce dernier s'est présenté à l'assemblée générale spéciale de l'UPA du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Son intervention n'a rassuré en rien les producteurs laitiers et agricoles de cette région, même qu'il semblait faire une abnégation relativement à ce qui est à venir dans les négociations à l'OMC, en disant qu'ils allaient tenter de minimiser les pertes que le Canada pourrait encourir dans ces négociations.

Ce que doit faire ce gouvernement, c'est d'attacher ses culottes une fois pour toutes et de faire en sorte de ne céder, en aucun cas, à aucun compromis dans la question de la gestion de l'offre. Il en a la chance et c'est crucial. En effet, dans ce genre de négociations, quand on perd quelque chose, on le perd pour longtemps. Il a donc l'occasion de se présenter aux négociations, d'afficher une fermeté dans ses revendications et ses positions et de démontrer un leadership. C'est ce que nous, du Bloc québécois, souhaitons pour les agriculteurs, tout comme eux-mêmes le souhaitent.

Aujourd'hui, en cette Chambre, je demande à ce gouvernement non seulement d'appuyer la motion du Bloc québécois, mais de passer des paroles aux actes et de s'assurer de maintenir la protection de la gestion de l'offre.

[Traduction]

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, j'ai de bonnes raisons d'appuyer la gestion de l'offre. On retrouve 500 fermes laitières dans le comté de Wellington, où je vis en Ontario. Elles donnent du travail à des milliers de personnes dans des industries connexes et elles offrent un produit d'excellente qualité dont nous avons toutes les raisons d'être fiers.

Je note avec intérêt que malgré les nombreux détracteurs de la gestion de l'offre, durant l'année et demie qui s'est écoulée depuis mon élection en juin 2004, pas un électeur, pas un consommateur, n'est venu se plaindre à moi du prix du lait, des oeufs, du beurre ou du fromage ou encore de celui du poulet ou de la dinde. Cela montre bien que le consommateur obtient un produit canadien de très bonne qualité à un prix très raisonnable. C'est une autre raison pour laquelle j'appuie la gestion de l'offre.

Des préoccupations sont soulevées dans la collectivité. J'ai rencontré les producteurs laitiers de Wellington l'autre jour. Ils m'ont fait part de leurs préoccupations au sujet de la menace qu'ils perçoivent dans les négociations de l'OMC et ils m'ont dit craindre que les tarifs hors contingents soient réduits au point de menacer tout le système de gestion de l'offre à cause de la faiblesse des tarifs permettant l'importation de lait, d'oeufs, de poulets et de dindes.

Notre collègue pourrait-il nous dire ce qu'il en pense. Quelle position le gouvernement devrait-il adopter à l'OMC, selon lui? Je sais que le Bloc propose que le gouvernement veille à ce qu'il n'y ait aucune réduction des tarifs hors contingents, mais quelles suggestions a-t-il à faire quant à la position que le gouvernement devrait adopter à l'OMC relativement aux secteurs de l'agriculture qui ne sont pas sous gestion de l'offre? En d'autres termes, comment le Canada pourrait-il le mieux poursuivre ses objectifs commerciaux pour ce qui est d'obtenir des règles du jeu équitables pour les agriculteurs dans les secteurs qui ne sont pas sous gestion de l'offre?

Les crédits

Dans mon coin de pays, les agriculteurs de ces secteurs de l'agriculture sont probablement placés dans la pire situation financière qu'ils aient jamais vue en une génération, sinon deux ou trois. Je remarque que le prix du maïs en Ontario est inférieur au coût de production. Il se situe, sauf erreur, autour de 2,80 \$ le boisseau, ce qui est bien inférieur au coût de production. Ces agriculteurs souffrent à cause de subventions injustes et de droits injustes dans d'autres pays ou régions du globe comme les États-Unis et l'Europe.

Selon mon collègue, quelle position le gouvernement devra-t-il défendre pour obtenir des règles du jeu équitables pour les agriculteurs qui travaillent dans des secteurs qui ne sont pas sous gestion de l'offre?

● (1245)

[Français]

M. Sébastien Gagnon: Monsieur le Président, je voudrais saluer mon collègue et le remercier pour son appui à cette motion.

Premièrement, dans sa question, il a soulevé des inquiétudes. J'ai mis la main sur un extrait du mémoire qui était destiné au Cabinet et qui, à l'époque, avait galvanisé les craintes des producteurs qui se sentaient trahis.

Permettez-moi de lire un petit extrait de ce mémoire:

Qui dit négociations, dit compromis. Les secteurs de l'économie qui jouissent d'une protection qui les met à l'abri de la concurrence étrangère s'opposent à toute dérogation du statu quo surtout si elle survient en période de ralentissement économique. Les producteurs des secteurs en gestion de l'offre que sont les produits mentionnés et l'industrie du textile et du vêtement et certains secteurs de services s'opposent vraisemblablement à tout changement qui entraînerait un accroissement de la concurrence.

Or, la stratégie du gouvernement était la suivante:

Le gouvernement reconnaît que les négociations commerciales multilatérales obligent le Canada à consentir à certaines mesures d'ouverture du marché à ses partenaires commerciaux. Le gouvernement travaille de près avec les secteurs qui risquent le plus d'être touchés afin de définir les priorités et les objectifs de négociations. Nous devons aussi examiner plus en profondeur comment gérer la transition continue à une économie plus mondialement intégrée et le coût d'adaptation que cela entraîne. En même temps, nous soulignerons les gains globaux que les nouvelles négociations apporteront à l'économie, aux entreprises et aux consommateurs.

Ce que cela veut dire, c'est que le gouvernement est prêt à faire des compromis, mais il essaiera de nous les faire avaler sous d'autres formes.

Mon honorable collègue demandait quelles solutions nous pourrions demander au gouvernement. Cette motion permet du moins de renforcer la position claire du Canada en cette Chambre. Ce que nous demandons aussi à la Chambre, c'est que les secteurs sous gestion de l'offre puissent continuer à procurer aux producteurs des revenus de marchés justes et équitables. À cet effet, la motion affirme que les productions sous gestion de l'offre doivent faire partie de la liste canadienne des produits sensibles et que le Canada n'acceptera aucune augmentation des contingents tarifaires. Cela veut dire que la proportion des marchés des produits sous gestion de l'offre offerte au libre-commerce — soit environ 5 p. 100 —, ne doit pas être augmentée. De plus, la motion demande que le Canada refuse de négocier une baisse des tarifs imposés à la frontière pour des produits agricoles étrangers sous gestion de l'offre. Ces tarifs hors contingent concernent les tarifs imposés sur les importations qui excèdent les contingents de 5 p. 100.

Voilà trois façons de témoigner une certaine fermeté. Toutefois, ce système est beaucoup trop fragile pour qu'on puisse commencer à le négocier et à l'effriter. Le Canada doit donc avoir une position ferme.

● (1250)

[Traduction]

M. Lynn Myers (Kitchener—Conestoga, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager le temps qui m'est accordé avec le député de Saint-Léonard—Saint-Michel.

Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui devant la Chambre pour parler de cette motion sur la gestion de l'offre. L'agriculture en général est un sujet qui demeure toujours important et qui doit retenir notre attention. Les nécessités premières de la vie et le bien-être des gens doivent être prioritaires pour le gouvernement. La capacité de nourrir notre population devrait toujours être une responsabilité principale.

Dans cette veine, notre gouvernement et le Parlement ont la responsabilité de veiller à ce que tous nos producteurs agricoles disposent des instruments dont ils ont besoin pour approvisionner le marché en aliments sains et de qualité offerts à un prix raisonnable, tout en tirant de la vente de leurs produits des sommes au moins égales à leurs coûts de production.

Au Canada, nous avons été capables d'atteindre cet objectif dans les secteurs des produits laitiers, de la volaille et des oeufs, grâce à la gestion de l'offre, un modèle agricole équitable. Les produits laitiers, la volaille et les oeufs représentent 12,3 milliards de dollars dans le PIB du Canada. Ils génèrent 6,8 milliards de dollars de rentrées de fonds pour les entreprises agricoles et ont des retombées économiques de plus de 39 milliards de dollars, ce qui donne des emplois à plus de 215 000 Canadiens partout au pays.

Que nous représentions une circonscription rurale, urbaine ou mixte, nous avons le devoir, en tant que députés, de rester à l'écoute des producteurs pour bien comprendre leurs problèmes et agir au besoin. Voilà pourquoi en 2003, j'ai créé le caucus laitier du Parti libéral, un instrument permettant aux producteurs de se faire entendre au coeur même du gouvernement fédéral sur les questions qui les préoccupent, telles que l'étiquetage et l'utilisation du vocabulaire laitier, l'application des normes relatives aux produits laitiers ainsi que le contrôle des importations.

C'est aussi la raison pour laquelle au début de la présente législature, j'ai présenté le projet de loi C-264, Loi sur la reconnaissance et la promotion de la gestion de l'offre de produits agricoles. Le but de ce projet de loi est d'établir et de mettre en oeuvre la politique du gouvernement du Canada concernant la gestion de l'offre agricole. Bref, il vise à promouvoir la gestion de l'offre et à en garantir le maintien au Canada.

Par ailleurs, j'ai été heureux cette année de voir le Parti libéral du Canada adopter une résolution, à l'occasion de la biennale nationale, affirmant que notre parti continue, comme il le fait depuis longtemps, à favoriser la gestion de l'offre. Cette résolution demandait en outre au gouvernement du Canada de donner une résonnance officielle dans le secteur agricole et dans le commerce international aux trois piliers de la gestion de l'offre et lui demandait aussi de défendre et de promouvoir la gestion de l'offre, la Commission canadienne du blé ainsi que le système de vente à guichet unique au cours des négociations de l'OMC.

Cela m'amène à parler de la raison pour laquelle nous discutons de cette importante question aujourd'hui. Le mois prochain, la sixième conférence ministérielle se tiendra à Hong Kong. Même si les modalités d'application ne seront pas toutes déterminées à ce moment-là, il est possible qu'on prenne alors des décisions qui risquent de limiter les choix des producteurs canadiens en ce qui concerne leur système de commercialisation intérieure.

Les crédits

À ce stade-ci des négociations, les membres les plus influents de l'OMC ont déjà présenté des propositions précises. Ces propositions ne favorisent pas la gestion de l'offre.

Le gouvernement canadien devra détenir un mandat de négociation des plus solides. Nous appuyons les objectifs du cycle de Doha, mais nous ne pouvons pas jouer notre agriculture si aucun autres pays n'est disposé à en faire autant.

Les propositions qui ont été présentées auraient pour effet d'obliger le Canada à réduire ses droits hors contingent et à ouvrir davantage le marché canadien aux produits laitiers, à la volaille et aux oeufs en provenance de l'étranger. L'érosion du marché canadien et l'instabilité des prix compromettrait la capacité des agriculteurs canadiens à obtenir un rendement équitable sur le marché. Cela est tout à fait inacceptable.

La stratégie du Canada, qui consiste à créer un environnement commercial juste et équitable, n'est pas appuyée par les membres de l'OMC qui sont les plus dominants et qui faussent le plus les échanges, les États-Unis et l'Union européenne. Il est clair que le gouvernement du Canada devra prendre fermement position lors des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Une étude récente faite par le spécialiste du commerce Peter Clark pour le compte des Producteurs laitiers du Canada révèle que le cadre de négociation actuel de l'OMC en matière d'agriculture ne permettra pas de rétablir le déséquilibre entre les pays participants. L'Union européenne et les États-Unis ont acheté la latitude dont ils avaient besoin pour réduire leurs droits hors contingent en fournissant une aide considérable à leurs agriculteurs.

Par exemple, l'étude a démontré que, en 2003, les producteurs laitiers américains ont bénéficié d'un soutien direct et indirect totalisant 13,8 milliards de dollars américains, ce qui signifie que les subventions qu'ils reçoivent du gouvernement fédéral, des États et des administrations locales représentent environ 40 p. 100 de leurs revenus. Concrètement, ces subventions limitent l'accès au marché américain. Les États-Unis sont en faveur d'une baisse des droits parce que cela leur permettrait de réduire l'accès à leur marché tout en essayant d'accroître leurs exportations.

● (1255)

Nos producteurs de lait, de volaille et d'oeufs exigent que nous adoptions cette position dans les négociations parce que, en premier lieu, les réductions des droits hors contingent empêcheront les agriculteurs de prédire le niveau d'importation au Canada. En outre, les agriculteurs ne seront pas en mesure de répondre à la demande et, de ce fait, de fournir suffisamment de produits cultivés au pays pour répondre aux besoins des Canadiens d'un océan à l'autre. Les agriculteurs tout comme les consommateurs méritent une certaine stabilité. On ne peut permettre des réductions dans les droits hors contingent.

Deuxièmement, les agriculteurs négocient des prix équitables pour leurs produits en fonction de leurs coûts de production. Contrairement à ce qui se fait aux États-Unis et dans les pays de l'Union européenne où les agriculteurs bénéficient d'un niveau incroyable de subventions, au Canada, le revenu des agriculteurs n'est pas appuyé par les fonds publics. On ne peut limiter la capacité des producteurs de lait, de volaille et d'oeufs de toucher un prix équitable sur le marché.

De plus, on ne peut accepter ni une réduction des droits hors contingent, ni offrir un plus grand accès aux secteurs du lait, de la volaille et des oeufs. Le Canada donne déjà un plus large accès à ces secteurs que les États-Unis et l'Union européenne.

Le Canada offre un accès à l'importation d'environ 4 p. 100 pour les produits laitiers, 5 p. 100 pour les oeufs et la dinde, 7,5 p. 100 pour le poulet et 21 p. 100 pour les oeufs d'incubation. En comparaison, les États-Unis offrent actuellement un accès de 2,75 p. 100 pour les produits laitiers et l'Union européenne limite l'accès à l'importation à uniquement 0,5 p. 100 pour le poulet. S'il n'est pas possible d'obtenir un accès minimal équitable de 5 p. 100 à tous les marchés étrangers, le Canada ne devrait pas s'engager à accroître l'accès à l'importation dans les secteurs canadiens de la production de lait, de volaille et d'oeufs.

Le Parlement doit défendre la cause des agriculteurs canadiens et, pour cela, il ne doit pas se limiter à ses propres intérêts. Il doit envoyer un message ferme aux gouvernements des 147 autres pays membres de l'OMC pour que ceux-ci sachent que le Canada favorise, d'abord et avant tout, un cadre commercial équitable, axé sur des règles. Deuxièmement, ce qui est très important, nous prônons l'uniformisation des règles du jeu et une véritable possibilité d'accès au marché qui soit équitable et qui vise tous les secteurs. Enfin, ce qui est tout aussi important, nous estimons qu'il faut reconnaître que tous les pays ont des secteurs plus sensibles auxquels ils doivent être en mesure d'offrir une certaine protection, mais de façon juste pour tous les pays membres.

Pour conclure, je tiens à souligner que le débat d'aujourd'hui est très important. C'est une motion très importante qui a été présentée aujourd'hui à l'appui du secteur de la gestion de l'offre au Canada. C'est une question sur laquelle tous les parlementaires devraient se pencher et qu'ils devraient défendre jusqu'au bout. Nous nous devons de défendre ce dossier pour les agriculteurs et les producteurs canadiens, ainsi que pour nos collectivités rurales. Nous devons le faire pour permettre à tous les consommateurs de compter sur un système de gestion de l'offre solide et efficace.

Tous les parlementaires et tous les Canadiens devraient reconnaître et appuyer une telle mesure, puisque ce système a très bien fonctionné par le passé. Nous devons le défendre et le maintenir. Nous devons assurer le maintien de ce système puisqu'un grand nombre de collectivités canadiennes, de même que l'économie de notre pays, dépendent de la force de notre système de gestion de l'offre.

Je félicite tous les députés qui participent à cet important débat. Je félicite tous ceux qui appuient la gestion de l'offre, parce que c'est un très bon système. C'est un système que nous devons promouvoir, défendre et faire avancer.

● (1300)

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir très clairement expliqué la situation et d'avoir exprimé ses sentiments au sujet de l'importance de l'industrie agricole pour le Canada, notamment de l'importance des producteurs, qui fournissent au Canada des aliments sains et de bonne qualité. Nous voulons préserver cela.

Je sais que nos producteurs de dindon, de volaille, d'oeufs et de lait sont essentiels à l'approvisionnement en aliments sains au Canada. Leurs produits sont d'excellente qualité. En fait, la qualité et la salubrité de nos aliments sont les meilleures au monde. Nous devons continuer de faire en sorte que cette production ait lieu au Canada, et cela est possible ici, dans notre pays.

Nous devons également nous assurer d'avoir un secteur agricole durable. Nous discutons actuellement des négociations de l'OMC qui seront engagées sous peu. Nous avons entendu parler de l'incidence qu'une réduction des tarifs hors contingent ou qu'une augmentation des contingents tarifaires auraient sur nos producteurs.

Les crédits

J'ai rencontré bon nombre des producteurs de Durham, mais je signale avant toute chose qu'ils sont mes voisins. En fait, des vaches laitières se promènent parfois sur ma pelouse. Je rencontre parfois ces producteurs à l'épicerie. Je veux m'assurer que la Chambre comprenne que j'ai rencontré des producteurs de tous les secteurs soumis à la gestion de l'offre.

Le député pourrait-il nous aider en nous faisant part un peu plus longuement de sa réflexion? J'ai parlé de mes voisins. En fait, j'ai vécu près d'une ferme laitière pendant une dizaine d'années, ce qui, malheureusement, coïncide avec les dix années ou plus pendant lesquelles le gouvernement a été au pouvoir. J'ai constaté que les revenus de la collectivité agricole diminuaient constamment et qu'elle devait lutter continuellement pour se sortir de ses difficultés.

Je voudrais demander au député comment nous pouvons nous assurer de maintenir le système de gestion de l'offre. Le député a tout à fait raison lorsqu'il dit que ce n'est pas une subvention. C'est une façon de faire en sorte que nous ayons des produits de bonne qualité, salubres et à un prix abordable pour les Canadiens. Pourtant, d'autres pays qui sont contre le système de gestion de l'offre semblent penser qu'il s'agit d'une subvention. Ce n'est pas une subvention. Nous devons maintenir ce système. Nous devons nous assurer d'avoir une forte représentation à Hong Kong afin que le système de gestion de l'offre soit maintenu au Canada.

Le député peut-il expliquer pourquoi le gouvernement est incapable de corriger la perception selon laquelle le système de gestion de l'offre est une subvention, alors qu'il ne l'est pas?

M. Lynn Myers: Monsieur le Président, la députée d'en face soulève de très bons arguments, notamment en ce qui a trait à la notion que le système de gestion de l'offre du Canada est sûr et d'excellente qualité et fait en sorte, tout comme l'ensemble de notre système alimentaire, que les Canadiens puissent obtenir des produits alimentaires salubres et de grande qualité à prix raisonnable. Je crois qu'il vaut la peine de le souligner.

Comme la députée, je crois que nous devons nous assurer d'adopter une position très ferme en appui à la gestion de l'offre lors des prochaines négociations. Je crois que c'est primordial.

Quant à sa question sur le changement de perception, je crois qu'il est important, dans un débat comme celui d'aujourd'hui et dans tous les domaines où nous pouvons faire des progrès, de dire aux agriculteurs, aux producteurs, à la communauté agricole et aux consommateurs, que nous les appuyons sans fléchir. Le système de gestion de l'offre nous tient à coeur. Nous continuerons de le protéger et d'en faire la promotion. Nous devrions tous nous employer à le faire.

Bien honnêtement, je ne vois pas cela comme une question partisane, puisque nous devons appuyer nos agriculteurs. J'habite toujours dans la ferme de ma famille et cela me touche beaucoup. À mon avis, il est important de conserver ces liens et les initiatives de cet ordre, qui appuient non seulement les agriculteurs et leurs familles, mais aussi le système de gestion de l'offre lui-même.

Je me souviens, par exemple, d'Eugene Whelan, qui a été député à la Chambre pendant de nombreuses années. En tant que ministre de l'Agriculture, il a lancé l'idée de ce processus de gestion de l'offre et fut un des pionniers de la mise en oeuvre efficace de ce système. Nous ne pouvons pas laisser cet héritage se perdre. Nous devons l'appuyer sans répit. Nous continuerons d'appuyer et de promouvoir notre excellent système de gestion de l'offre.

● (1305)

[Français]

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie également la possibilité qui m'est donnée aujourd'hui de participer à la discussion sur le revenu global agricole et de présenter certaines des mesures que ce gouvernement a prises pour soutenir nos producteurs agricoles.

Plus spécifiquement, j'aimerais aborder la question des négociations de l'Organisation mondiale du commerce sur l'agriculture et souligner les efforts déployés par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et par le ministre du Commerce international, dans le but de mettre en place des règles du jeu équitables pour les marchés internationaux, qui permettront à nos agriculteurs — qui présentent déjà l'un des plus hauts rendements sur la planète — de faire concurrence plus équitablement et efficacement sur les marchés internationaux.

L'atteinte des résultats attendus à l'occasion des négociations de l'Organisation mondiale du commerce est absolument vitale pour assurer la prospérité future de notre secteur agricole et, en fait, pour assurer la prospérité de tout le pays.

Chaque année, le secteur de l'agriculture contribue de 5 à 7 milliards de dollars à la balance commerciale du pays et représente environ 10 p. 100 de notre surplus commercial annuel. En 2004, nous avons exporté plus de 26 milliards de dollars de produits agroalimentaires vers plus de 180 pays.

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire représente environ 8 p. 100 du produit intérieur brut canadien et un emploi sur huit au pays. Il ne peut y avoir aucun doute qu'il s'agit là d'une industrie absolument essentielle pour le bien-être économique du Canada.

De plus, les membres de cette industrie ont connu une bonne performance pendant une période économique difficile. Malgré le déclin des revenus agricoles, les produits agricoles canadiens jouissent d'une reconnaissance internationale en raison de leur qualité supérieure. En fait, le Canada est le troisième exportateur en importance au monde de produits agroalimentaires, ce qui confirme bien la haute estime dans laquelle les produits agricoles canadiens sont tenus.

Néanmoins, pour tirer le meilleur parti de cette réputation, pour être en mesure de faire concurrence sur les marchés internationaux et aussi pour permettre à nos producteurs de continuer à gagner leur vie dans la profession qu'ils ont choisie, nous devons nous assurer que toutes les nations sur la planète respectent les mêmes règles claires et exécutoires.

Le Canada s'est efforcé, dans le cadre de la ronde de négociations actuelle pour le programme Doha, de susciter la création d'un système d'échanges commerciaux permettant à tous les pays, indépendamment de leur puissance politique ou économique respective, de faire concurrence équitablement dans le respect des règles acceptées par tous.

Maintenant, alors que nous approchons d'un jalon important dans la ronde de négociations actuelles pour le programme Doha, c'est-à-dire la Conférence ministérielle de Hong-Kong, nous nous concentrons encore davantage sur l'atteinte de ces objectifs. Ces négociations nous offrent la meilleure occasion de travailler avec les autres pays à l'élaboration de règles du jeu équitables en faisant disparaître les obstacles tarifaires qui ont limité jusqu'à présent la capacité des producteurs canadiens de faire concurrence équitablement sur les marchés internationaux.

Les crédits

Depuis le tout début des négociations, nous avons visé trois objectifs spécifiques qui doivent faciliter l'élaboration de règles du jeu équitables. Les objectifs du Canada consistent, premièrement, à éliminer toutes les subventions à l'exportation pour tous les produits; deuxièmement, à réduire substantiellement le soutien interne ayant des effets de distorsion sur le commerce; et enfin, troisièmement, à améliorer de façon significative l'accès de tous nos produits aux marchés extérieurs.

L'atteinte de ces objectifs et la création de règles du jeu équitables offriront de réels avantages pour nos producteurs. Par exemple, l'élimination des subventions à l'exportation, qui est un objectif canadien de longue date, permettrait aux exportateurs canadiens de faire concurrence plus équitablement et efficacement sur les marchés internationaux. Cela est particulièrement vrai pour les secteurs des céréales et des viandes rouges qui doivent rivaliser avec les producteurs subventionnés de l'Europe.

Des mesures significatives de réduction et d'harmonisation des soutiens internes ayant des effets de distorsion sur le commerce — c'est-à-dire que les pays dont les subventions sont les plus importantes procéderaient aux réductions les plus importantes — contribueraient énormément à l'établissement de règles du jeu équitables et seraient avantageuses pour les producteurs canadiens, qui doivent faire face aux subventions européennes pour les céréales et les viandes rouges, ainsi qu'aux subventions américaines pour les céréales et les oléagineux.

• (1310)

De même, une formule d'harmonisation ambitieuse pour les réductions tarifaires devrait offrir aux exportateurs canadiens de meilleures perspectives d'accès aux pays clés industrialisés et en voie de développement, tout particulièrement pour les produits tels que le boeuf, le porc, les oléagineux et les cultures spéciales, ainsi que pour différents produits transformés.

Par la même occasion, le Canada continue à défendre le droit des producteurs canadiens de choisir eux-mêmes la meilleure façon de commercialiser leurs produits, y compris en faisant appel à des régimes de mise en marché ordonnée, tels que le système de gestion des approvisionnements et la Commission canadienne du blé.

Nous faisons tout en notre pouvoir pour présenter nos idées comme étant la meilleure façon d'en arriver à des règles du jeu équitables sur les marchés internationaux, c'est-à-dire les règles dont nos producteurs ont besoin pour être en mesure de faire concurrence équitablement sur ces marchés.

J'aimerais souligner que ces actions ne sont pas supposées bénéficier uniquement à notre secteur agricole. La bonne santé et la prospérité de notre entière économie dépendent directement de notre capacité de faire concurrence efficacement dans un contexte de mondialisation croissante.

Le gouvernement du Canada a fait de ces négociations une priorité, et le Canada joue un rôle très important dans le processus de négociation international. Nous travaillons avec de nombreux pays afin de présenter nos idées comme étant la meilleure façon d'en arriver à des règles du jeu justes et équitables pour le système commercial mondial.

Le Canada est reconnu pour sa propension à présenter des idées pratiques et crédibles qui facilitent les négociations. De nombreuses notions canadiennes importantes ont été incorporées aux ébauches d'accords avec des propositions formulées par d'autres pays membres de l'OMC. Nous avons l'intention de continuer à travailler avec ardeur en vue d'atteindre nos objectifs, en consultation étroite avec

les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec les représentants de l'industrie.

En plus des efforts que nous avons déployés pendant ces négociations particulièrement longues et difficiles, en vue d'en arriver à l'adoption de règles du jeu justes et équitables pour nos producteurs, j'aimerais également rappeler à la Chambre les importantes réalisations du Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation, aussi appelé le programme PICAA.

Le programme PICAA est un élément clé de la stratégie internationale du Canada, qui a été mis en place spécifiquement pour soutenir notre secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire en facilitant l'élaboration de stratégies internationales à long terme.

Nous serons ainsi en mesure de nous assurer que ce secteur est en bonne position pour réussir sur les marchés les plus importants, et pour répondre tout autant à l'accroissement des demandes des consommateurs et à une concurrence accrue sur les marchés internationaux.

Le programme PICAA offre un financement de contrepartie pour chaque dollar investi par l'industrie, afin de soutenir les activités qui améliorent la réputation du Canada à titre de chef de file mondial pour la fourniture de produits agricoles et agroalimentaires, de breuvages et de fruits de mer sûrs et de qualité supérieure, en vue de répondre aux demandes en constante évolution des marchés internationaux.

En faisant la promotion de ses propres idées en matière de commerce international, le gouvernement du Canada s'efforce de renforcer la profitabilité des agriculteurs et des familles agricoles partout aux pays.

De même, en accroissant son succès à l'échelle internationale, c'est-à-dire en facilitant la reconnaissance de ses marques, en facilitant l'accès aux marchés et en supprimant les obstacles techniques au commerce, le Canada s'assure que son secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire continuera à croître et à prospérer, ce qui se traduira en retour par une économie nationale plus forte qui bénéficiera à tous les Canadiens.

Nous ferons tout en notre pouvoir pour nous assurer que cette fière tradition canadienne soit maintenue, à la fois pour la présente génération d'agriculteurs et pour les générations à venir.

• (1315)

[Traduction]

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté les observations du député et de ceux qui sont intervenus avant lui. Honnêtement, je les trouve plutôt confuses.

Le député ne dit pas si le gouvernement appuie la gestion de l'offre. Le gouvernement a pris part à la majeure partie des négociations commerciales multilatérales du cycle de l'Uruguay dans le cadre de l'OMC en 1994. Il était présent à Doha en 2001-2002. Je crois comprendre qu'il a accepté à l'avance une réduction de 10 p. 100 pour les produits laitiers, la volaille, la dinde et les oeufs, qui relèvent de la gestion de l'offre au Canada. Il a accepté cette réduction avant les négociations qui auront lieu à Hong Kong.

J'aimerais savoir si le gouvernement appuie la gestion de l'offre ou non. Je n'en ai pas la certitude.

Les crédits

La gestion de l'offre a donné de bons résultats au Canada. Elle a donné d'excellents résultats au Québec. Les entreprises assujetties à la gestion de l'offre sont très prospères. En Nouvelle-Écosse, les quelque 500 entreprises soumises à la gestion de l'offre apportent une contribution de l'ordre de 180 millions de dollars à l'économie de la province. Nous ne voudrions à aucun prix voir planer la menace sur un pan de ce secteur de l'économie. Une réduction de 10 p. 100 représente à peu près 18 millions de dollars pour l'économie de la province que j'ai l'insigne honneur de représenter.

Si je comprends bien, le gouvernement aurait accepté, en prévision des négociations de Hong Kong qui se tiendront dans le cadre du cycle de Doha, une réduction de 10 p. 100 des tarifs pour l'ensemble des produits soumis à la gestion de l'offre au Canada. J'aimerais savoir clairement si le gouvernement appuie la gestion de l'offre.

M. Massimo Pacetti: Monsieur le Président, en tant que président du Comité des finances, je peux dire que nous venons de terminer une tournée des régions au Canada. Nous avons rencontré des gens de l'Ouest et de l'Est. De nombreux intéressés ont demandé que le Canada continue à soutenir la gestion de l'offre.

Par conséquent, je ne crois pas qu'il y ait le moindre doute que nous allons soutenir ce système. Je ne crois même pas que ce soit là la question dont nous sommes saisis. Je ne crois pas utile de dire au député que le Canada est un pays exportateur. Nous participons à un cycle de négociations afin que le Canada puisse demeurer un pays exportateur fructueux, pas seulement dans certains domaines, mais dans tous les domaines.

En agriculture, certains domaines posent des problèmes. C'est le cas pour le porc et le boeuf. À certains égards, pour la luzerne également. Nous avons rencontré des intéressés dans l'Ouest. Beaucoup d'industries ont de la difficulté à exporter leurs produits en raison des subventions. Les pays européens, surtout, mais aussi les États-Unis subventionnent leur secteur agricole. C'est pourquoi je ne crois pas qu'il y ait de désaccord sur la gestion de l'offre.

Encore une fois, le Canada est un pays commerçant. Nous devons faire preuve de leadership dans ces domaines puisque, de toute façon, il faudra négocier et que nous ne pouvons pas nous permettre de la faire en position de faiblesse.

Le débat ne porte pas sur la gestion de l'offre comme telle, mais sur d'autres enjeux.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, d'après ce que j'ai vu, en tant qu'observateur de ces événements, la position du Canada dans les négociations de l'OMC ne permet absolument pas de défendre les intérêts des producteurs canadiens, du moins ceux des Prairies.

J'ai entendu dire que le Canada entamait ces négociations à genoux. Il n'est pas dans une position de force. L'Union européenne et les États-Unis dictent l'orientation que prennent ces négociations.

Mon collègue, le député de Burnaby—New Westminster, a affirmé qu'il avait parlé à un négociateur en chef du Canada qui nous représentera dans ce cycle. Dans le segment en cause, les Américains visent 1 p. 100 et nous sommes à 11 p. 100. Le négociateur a tenté de rassurer mon collègue en disant que le Canada allait arriver à peu près au milieu. En d'autres mots, le Canada commencera à négocier en sachant qu'il verra sa part réduite de 5 ou 6 p. 100, mais nous devons nous réjouir, car nous ne la céderons pas totalement. Nous en sommes là avant même que commencent les négociations.

J'ai déjà négocié pour un syndicat. Si j'avais représenté mes gens de cette façon, je me serais fait congédier. On dirait qu'on échange la vache de la famille contre trois fèves qui ne semblent pas vouloir germer. C'est une mauvaise entente.

Voilà donc la position du Canada dans le cycle de négociation de Hong Kong: « S'il vous plaît, laissez un peu d'intégrité aux producteurs canadiens. S'il vous plaît, que l'Union européenne ne prenne pas tout . » Est-ce notre position de négociation?

• (1320)

M. Massimo Pacetti: Monsieur le Président, il incombe évidemment au gouvernement de faire preuve de leadership. L'opposition n'a pas de leçon à nous donner sur la façon de négocier. Le Canada est un chef de file international en ce qui concerne les échanges commerciaux. Nous avons des échanges dans tous les secteurs de production du pays. Nous sommes présents partout. Et vous allez nous dire comment négocier? Je ne sais pas à qui vous avez parlé. Je viens de dire que nous avons fait la tournée du pays. Il s'agit d'une question non partisane...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je rappelle au député qu'il doit s'adresser à la présidence.

M. Massimo Pacetti: Monsieur le Président, le député parlait peut-être à quelqu'un de sa circonscription. Je ne sais pas. Je crois savoir qu'il vient d'une circonscription urbaine, comme moi. Nous avons consulté les Canadiens d'un océan à l'autre, comme on dit. Ils nous ont dit que nous faisons du bon travail, mais que nous devrions pénétrer les marchés d'exportation afin de demeurer concurrentiels par rapport aux pays européens et aux États-Unis. Voilà.

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, veuillez noter que je partagerai mon temps avec l'honorable députée de Drummond.

Dès mon élection, en juin 2004, le dossier de la gestion de l'offre a été un dossier très important. Je tiens à remercier l'Union des producteurs agricoles de mon comté, Abitibi—Témiscamingue, qui est venue me rencontrer à plusieurs reprises. Nous avons fait le point sur ce dossier qui est un peu complexe. Toutefois, il nous permet d'en savoir un peu plus. De fait, il nous permet surtout de connaître le travail essentiel que font les producteurs agricoles d'un comté comme le mien non seulement dans le secteur Témiscamingue, mais également dans le secteur Abitibi, pour ce qui est de la production de lait et d'autres produits.

Comme on l'a indiqué au cours de la journée, la gestion de l'offre comprend cinq produits: les oeufs de consommation, les oeufs d'incubation, le lait, le dindon et le poulet. Je veux surtout donner ici des chiffres importants.

Au Canada, les recettes monétaires à la ferme pour la gestion de l'offre représentent 6,7 milliards de dollars, dont 20 p. 100 représentent des recettes à la ferme. Les ventes annuelles, à la sortie des usines, représentent 14,8 milliards de dollars. À la ferme, il y a près de 75 100 emplois. Du côté des fournisseurs agricoles, il y a 47 900 emplois. Dans le secteur de la transformation, il y a 91 400 emplois. Cela fait un total de 214 400 emplois. Un emploi sur cinq se retrouve dans l'industrie alimentaire au Canada.

Les crédits

Par exemple, au Québec, les recettes sont de 2,3 milliards de dollars. Il y a 16 171 propriétaires exploitants; 32 940 emplois directs et 36 584 emplois indirects. Cela totalise quelque 69 000 emplois. Voilà ce que représente la gestion de l'offre au Québec. C'est énorme. La part des recettes totales à la ferme est de 40 p. 100, et la gestion de l'offre est présente dans 16 régions du Québec, dont la mienne, Abitibi—Témiscamingue.

Je tiens à préciser qu'il s'agit d'un dossier extrêmement important. En effet, la gestion de l'offre repose sur trois piliers importants. Premièrement, on limite la production par un système de quotas pour s'assurer qu'elle couvre toute la demande intérieure, sans occasionner de surproduction qui provoquerait un effondrement des prix.

Deuxièmement, la production étant limitée aux besoins, on réglemente les prix pour éviter les trop grandes fluctuations, ce qui assure aux producteurs un prix relativement stable pour leurs produits.

Troisièmement, pour maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande, les frontières sont fermées par l'imposition de droits élevés à l'importation des volailles, des oeufs et des produits laitiers. Ainsi, les importations ne viennent pas briser l'équilibre.

Ces trois piliers sont essentiels. Je tiens à préciser que si l'un d'entre eux est atteint, le système s'effondre, et c'est ce qu'on veut éviter par cette journée d'opposition. Nous voulons rappeler au gouvernement l'importance de ces trois piliers.

Je ne veux pas me tromper de chiffres, mais je vais les répéter. Ils nous ont été fournis par l'Union des producteurs agricoles. Dans ma région, on pourrait ramener à un prorata ces chiffres qui valent pour l'ensemble du Québec. Cela représente 32 940 emplois directs à la ferme et 36 584 emplois indirects, pour un total de quelque 69 000 emplois, qui relèvent et dépendent de la gestion de l'offre.

• (1325)

Cela représente 40 p. 100 de tout ce qui se fait sur les fermes.

En tant que député d'Abitibi—Témiscamingue, comme on savait que notre journée d'opposition allait porter sur la gestion de l'offre, j'ai tenu une rencontre avec certains producteurs et les représentants de l'Union des producteurs agricoles la semaine dernière. Ils m'ont dit que si demain matin la gestion de l'offre était sacrifiée sur l'autel de l'Organisation mondiale du commerce, cela signifierait la fin pour au moins 80 p. 100 des fermes de l'Abitibi—Témiscamingue.

Pour les producteurs de lait, de volailles et de dindons, ce serait la fin. Il s'agit d'une région qui n'est pas à la porte de Montréal ou des grands centres. Pour eux, la disparition des quotas est catastrophique. Pour nous, en Abitibi—Témiscamingue, le domaine du lait et les quatre autres produits de la gestion de l'offre sont des produits essentiels. La gestion de l'offre doit donc continuer d'exister.

Il y a un point que nous redoutons et qui n'est pas clair. J'aurais aimé que le gouvernement nous en parle un peu. À l'été 2004, les membres de l'OMC ont conclu un accord de principe sur l'agriculture. Ce sont les éléments de cet accord de principe que l'on négocie actuellement.

Il est vrai qu'on nous dit qu'en vertu de cet accord, la gestion de l'offre ne devra pas être abolie. On va croire l'OMC. Malgré l'engagement général de libéraliser davantage le commerce des produits agricoles, de hausser les quotas et de diminuer les droits de douane, les pays conservent le droit de protéger la production d'un certain nombre de produits sensibles. Or, c'est sur ce point que se fera le débat de Hong-Kong, et c'est sur celui-ci que nous insistons, car en vertu de cet accord, la gestion de l'offre risque d'être affaiblie.

Il faudra vérifier la stratégie du gouvernement pour défendre cela. D'une part, la protection des produits sensibles — on parle bien évidemment des produits de la gestion de l'offre mentionnés plus tôt — ne sera possible que si elle permet, dans l'ensemble, de libéraliser davantage le commerce des produits agricoles qu'elle le faisait avant l'accord.

D'autre part, même pour ces produits sensibles, il faudra une amélioration substantielle de l'accès aux marchés. Cela n'est pas clair. Il est évident que nous souhaitons qu'il y ait un contrôle. Nous devons veiller à ce que la gestion de l'offre ne soit pas mise en péril, et ce, pour aucune considération. Il y va de la sécurité de plusieurs producteurs. Dans mon comté d'Abitibi—Témiscamingue, il est clair que si la gestion de l'offre disparaissait demain matin, une très grande partie de ma région serait appelée à disparaître. Le problème est que les producteurs agricoles ne pourraient pas concurrencer avec ce qui entrerait au Canada en provenance de pays comme la Nouvelle-Zélande, l'Australie ou même les États-Unis.

Je terminerai donc en invitant toute la Chambre à adopter la motion présentée aujourd'hui par le Bloc québécois, car le gouvernement doit savoir qu'il devra négocier comme il se doit et ne devra faire aucune concession lorsque viendra le temps de négocier à Hong-Kong, au cours des prochaines semaines.

• (1330)

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Monsieur le Président, je félicite mon collègue d'Abitibi—Témiscamingue de sa présentation. J'aimerais lui rappeler quelques faits, ainsi qu'à son prédécesseur du parti d'en face, avant de poser ma question.

Je demande ceci à mon collègue. Est-il exact que jusqu'à la conclusion de l'Accord de Marrakesh, le Canada imposait des quotas d'importation pour les produits sous gestion de l'offre en vertu de l'article 11 du GATT? Celui-ci prévoyait qu'un pays puisse limiter l'accès à son marché. Se souvient-il également, le 21 février 1992, de la présence de 40 000 agriculteurs sur la Colline parlementaire pour demander à ce gouvernement de ne pas toucher aux quotas prévus à l'article 11 du GATT? Se souvient-il aussi que ces mêmes libéraux s'étaient engagés à ne jamais signer l'accord s'ils prévoyaient la disparition de l'article 11? Les libéraux ont été élus en 1993 et, un an plus tard, ils ont signé cet accord avec la disparition de l'article 11.

Depuis ce temps, cette disparition a permis de fragiliser la gestion de l'offre. Les libéraux ont été élus en 1993 et, depuis ce temps, ils travaillent sur un projet de loi pour encore diminuer les contrôles. On entendait le député d'en face dire qu'il entendait un député du côté opposé qui avait pris la parole précédemment et qui venait d'un comté urbain. Il mentionnait que son parti n'avait pas de leçon à recevoir. Peut-on concevoir que ce gouvernement a la capacité de négocier? Peut-on se fier aux promesses et aux discours de ce parti? C'est ce que je demande à mon collègue.

Les crédits

M. Marc Lemay: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou de sa question. Cela me permettra de souligner que nous avons effectivement plusieurs restrictions. C'est la raison pour laquelle nous avons cette journée d'opposition pour bien mentionner à ceux qui allaient négocier au nom du Canada que le Québec en fait hélas encore partie et qu'ils devront tenir compte de nos revendications. La gestion de l'offre est une partie essentielle de la base agricole au Québec. Il faut absolument que l'on ne cède sous aucune pression, car il en va de la survie de notre agriculture.

Je suis d'accord avec ce que mon collègue mentionnait. Il est clair qu'il faudra faire attention, car le gouvernement est déjà allé dans d'autres endroits en disant qu'il n'allait pas faire de concessions et il a baissé les bras. Je suis en faveur de renforcer la position du Canada. C'est la raison pour laquelle nous avons cette journée d'opposition sur ce sujet.

• (1335)

Mme Louise Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son allocation. Je dois dire que, à quelques mots près, j'aurais pu faire la même. La réalité des producteurs et productrices dans le domaine de l'agriculture chez nous, des gens qui sont touchés par la gestion de l'offre, est tout à fait la même et leurs revendications sont les mêmes. Pas plus tard que la semaine dernière, je rencontrais également des producteurs, des productrices et des gens de l'UPA qui étaient excessivement préoccupés par la situation.

La question que je voudrais poser à mon collègue concerne le fait qu'il y a quelques jours à peine, le négociateur canadien pour le gouvernement a rencontré des représentants de l'UPA et de diverses productions touchées par la gestion de l'offre. Il a dit, et je paraphrase presque: « Il faut s'attendre à des changements ». J'ai écouté quelques émissions radiophoniques à ce sujet. Je me demande ceci. Lorsqu'on dit qu'il faut s'attendre à des changements, qu'on annonce que quelque chose sera fondamentalement changé et qu'il y aura des pertes, jusqu'à quel point doit-on s'en inquiéter? Qu'est-ce que mon collègue pense du mandat que ce négociateur a reçu de la part du gouvernement fédéral pour laisser aller les choses?

M. Marc Lemay: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question.

Il y a effectivement eu un branle-bas de combat dans toutes les régions du Québec. Je tiens à remercier les UPA de toutes les régions du Québec qui sont très sensibles à ce dossier. Elles ont fait un travail extraordinaire de mobilisation des députés fédéraux dont je suis. Je ne les remercierai donc jamais assez de nous avoir autant informés de ce qui se passait dans ce dossier.

En effet, nous sommes très sensibilisés, et il s'est passé des choses. Dès l'instant où le négociateur laisse transparaître que, possiblement, il y aurait des échanges de négociations et qu'il faudrait peut-être laisser aller des choses, il est évident que tout le monde a peur. S'il fallait que l'on touche à la gestion de l'offre telle qu'elle est, ce serait vraiment un problème très important pour l'agriculture.

Néanmoins, on peut préserver le texte adopté en juillet 2004 par une reconnaissance explicite des produits sensibles, que sont les articles 31 à 34, la reconnaissance de principes d'équité et d'équilibre, de cohérence et de flexibilité, que sont les articles 3 à 35, et finalement l'autorisation d'utiliser diverses combinaisons pour l'amélioration de l'accès au marché.

Des choses peuvent se faire, mais il ne faut surtout pas céder sur la gestion de l'offre.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue d'Abitibi—Témiscamingue d'avoir partagé son temps de parole avec moi et le féliciter de son excellent discours.

Je prends la parole sur cette motion parce que l'agriculture est un maillon important de la vie économique de la circonscription que je représente. Dans la région Centre-du-Québec, 1 400 fermes sont soumises à la gestion de l'offre. Des 853 fermes du territoire de Drummond, 236 fermes laitières sont soumises à la gestion de l'offre, et 38 dans le secteur de la volaille et des oeufs.

Qu'est-ce que la gestion de l'offre? Il s'agit d'un modèle de gestion qui permet, grâce à un jeu de surveillance et de régulation exercé par la Régie des marchés agricoles du Québec, de maintenir équilibrés les niveaux de production de certains produits agricoles afin d'éviter des surplus ou des périodes de pénuries, phénomènes qui engendrent des fluctuations importantes des prix. Dans ma région, la production laitière ainsi que celles de la volaille et des oeufs sont touchées par ce système.

Or, on apprend que ce modèle sera à nouveau contesté lors de la prochaine réunion de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra le mois prochain à Hong-Kong. J'en profite ici pour rappeler au gouvernement que s'il est aussi sensible qu'il veut bien le laisser croire à la cause des agriculteurs, il devrait respecter la motion adoptée hier par la majorité des parlementaires de cette Chambre et déclencher des élections dès le début de l'an prochain. Ainsi, nous pourrions tous appuyer les représentants de nos producteurs agricoles à l'OMC plutôt que d'être dans l'effervescence d'une campagne électorale. C'est au gouvernement de faire son choix.

Voilà qu'aux tables de négociation de l'OMC, le système canadien est fortement critiqué et le gouvernement du Canada semble enclin à céder aux pressions étrangères. Un mémoire du Cabinet, dont le Bloc a obtenu copie au printemps 2003, indique qu'Ottawa est prêt à abandonner la gestion de l'offre si cette concession lui permet d'obtenir une importante diminution des subventions agricoles dans les autres pays et un meilleur accès à leur marché. Les producteurs de grains de l'Ouest bénéficieraient d'une telle position, mais, en revanche, elle provoquerait la ruine de l'agriculture du Québec, d'où les vives inquiétudes de nos agriculteurs et agricultrices. À cet égard, plusieurs manifestations ont eu lieu ces dernières semaines.

Le Bloc québécois défend vigoureusement la gestion de l'offre. C'est un modèle de gestion qui a porté ses fruits. Je partage aussi l'opinion du président régional de l'Union des producteurs agricoles du Québec, André Fortin, qui vantait récemment l'efficacité de ce système indiquant que « le principe de la gestion de l'offre a permis aux exploitations familiales du Québec de survivre. Il assure aux consommateurs de payer le juste prix pour leurs produits et aux producteurs d'obtenir une part équitable ». La gestion de l'offre est un outil majeur pour la vitalité économique de notre industrie, et c'est rentable.

La motion du Bloc propose que, premièrement, les secteurs sous gestion de l'offre puissent continuer à procurer aux producteurs des revenus du marché justes et équitables. En cela, la motion affirme que les productions sous gestion de l'offre vont faire partie de la liste canadienne des produits sensibles.

Deuxièmement, le Bloc propose que le Canada n'accepte aucune augmentation des contingents tarifaires, c'est-à-dire que la proportion du marché des produits sous gestion de l'offre ouverte au libre commerce, soit environ 5 p. 100, ne doit pas être augmentée.

Les crédits

Troisièmement, le Bloc propose que le Canada refuse de négocier une diminution des tarifs imposés à la frontière pour des produits agricoles étrangers sous gestion de l'offre, qui entrent au Canada.

Finalement, la motion demande des résultats. Il n'est pas suffisant que le gouvernement dise, en cette Chambre, qu'il appuie la gestion de l'offre. Il faut qu'il se dote d'une stratégie pour la défendre et la promouvoir efficacement à l'étranger.

Si le gouvernement fédéral respecte les quatre demandes contenues dans cette motion, la gestion de l'offre pourra être intégralement maintenue. Or, à l'approche de la rencontre de l'OMC, les agriculteurs et agricultrices sont inquiets.

• (1340)

Le gouvernement pourrait-il les laisser tomber?

Nous savons que les États-Unis, l'Europe et l'Australie, notamment, poussent pour éliminer ces barrières. Cela permettrait à la production étrangère, parfois fortement subventionnée par les gouvernements, de conquérir nos marchés. Le monde agricole craint que de telles mesures sonnent la fin des petites fermes familiales.

L'ex-premier ministre du Québec, Pierre-Marc Johnson, qui agit comme conseiller spécial de la coalition qui défend les intérêts des producteurs et productrices québécois, est d'avis que « diminuer ces tarifs serait dévastateur pour l'avenir de nos productions. Cela aurait des impacts sur l'ensemble de la société, et pas uniquement pour les producteurs agricoles.

Même son de cloche du côté du président de l'Union des producteurs agricoles, Laurent Pellerin, qui soutient que donner suite aux revendications de plusieurs membres de l'OMC serait un geste dangereux.

Au nom de l'élimination des obstacles au commerce, plusieurs membres de l'OMC aimeraient bien pourtant mettre fin aux productions sous gestion de l'offre dans les États où celle-ci existe. Ces libre-échangistes comptent aussi réduire les tarifs douaniers qui protègent actuellement plusieurs productions. Laurent Pellerin s'y oppose, estimant que: « cela va mettre en péril l'autosuffisance alimentaire du Québec et du Canada. Les consommateurs pourraient aussi devenir dépendants de produits étrangers, sans pour autant profiter de prix plus bas, même si ces produits vont être achetés moins cher sur les marchés mondiaux. »

Les agriculteurs de la Mauricie et du Centre-du-Québec, réunis au sein de la Coalition pour un modèle agricole équitable, G05, demandent que le gouvernement fédéral maintienne les politiques actuelles de gestion de l'offre pour certains produits de la ferme au pays.

La Coalition milite en faveur du maintien de ces politiques qui permettent de régulariser les prix en fonction des dépenses des producteurs et de contrôler les importations susceptibles de concurrencer les producteurs canadiens. Selon les agriculteurs, l'abolition des politiques de gestion de l'offre entraînerait la mort de nombreuses fermes de la région sans rien apporter de plus aux consommateurs.

Devant la montée des inquiétudes et en face d'un gouvernement tiède dans ses prises de décision, le Bloc québécois n'a pas voulu prendre de chance. Il propose une motion plus ferme, non seulement pour protéger la gestion de l'offre, mais pour définir le mandat qui sera accordé aux négociateurs canadiens au moment où se prépare la réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Hong-Kong, où il sera question d'ouvrir les frontières aux produits agricoles.

Les avantages de la gestion de l'offre sont indéniables. À ce sujet, l'éditorialiste du *Devoir* concluait:

À cause des coûts plus élevés qu'entraîne le maintien de fermes de taille raisonnable sous un climat rigoureux comme le nôtre, le système de gestion de l'offre répond bien à nos besoins tout en assurant des revenus décentes aux agriculteurs. Accepter la disparition de ce régime au profit d'un libre-échange des biens signifierait l'abandon de milliers de fermes et la consolidation de milliers d'autres au sein d'entreprises de grande taille dont nous ferions tous les frais. Rien ne justifie une telle désarticulation du monde agricole déjà fortement affecté par un modernisme anarchique dont l'industrie porcine est un triste exemple.

La motion du Bloc québécois s'inscrit dans la mouvance du virage effectué par les pays membres de l'OMC qui, en juillet 2004, signaient un accord-cadre qui reconnaît le caractère exceptionnel de l'agriculture par rapport au commerce et qui donne la possibilité de protéger certains produits dits sensibles.

Le gouvernement du Canada doit donner le mandat à ses négociateurs de défendre avec acharnement les productions agricoles canadiennes sous gestion de l'offre, soit le lait, les volailles et les oeufs, afin qu'elles puissent désormais se prévaloir de cette exception. Les nombreux avantages qu'elles procurent ont tout à voir avec la spécificité et des valeurs qui nous sont chères au Québec: nourrir les consommateurs d'ici avec des produits d'ici, de qualité et à prix avantageux, garantir aux agriculteurs un revenu équitable et préserver les fermes à dimension humaine.

• (1345)

Il s'agit de préserver notre sécurité alimentaire. Il en va aussi de la vitalité socioéconomique de notre secteur agricole. Il est impératif que le gouvernement fédéral, qui est seul assis à la table de négociation, ait une position ferme. La gestion de l'offre n'est pas négociable.

• (1350)

[Traduction]

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, je remercie ma collègue du Bloc de son intervention dans le débat d'aujourd'hui. C'est un débat très important qui traite du rôle crucial de l'agriculture au Canada.

Tous les partis de la Chambre ont répété maintes fois que le secteur soumis à la gestion de l'offre leur tient à coeur, qu'ils veulent soutenir et renforcer le secteur laitier, le secteur des oeufs, celui du poulet et celui de la dinde, et favoriser la viabilité à long terme de ces secteurs.

Le problème que pose la motion à mon avis, c'est qu'elle oublie le reste de l'industrie de l'agriculture. Environ 90 p. 100 de l'industrie canadienne de l'agriculture repose sur le libre-échange. Elle repose sur des groupes comme les producteurs de céréales et de graines oléagineuses, les producteurs de porc, les naisseurs, les exploitants de parc d'engraissement et les grands éleveurs de partout au pays.

Environ 60 p. 100 des agriculteurs du Québec dépendent de produits qui ne sont pas assujettis à la gestion de l'offre, comme les céréales et les graines oléagineuses. La députée du Bloc voudrait-elle jeter un coup d'oeil à notre position de négociation qui appuie aussi ces producteurs? Ceux-ci ont désespérément besoin que le Canada ait adopté une position ferme dans le cadre des négociations qui auront bientôt lieu à Hong Kong en décembre.

[Français]

Mme Pauline Picard: Monsieur le Président, l'inquiétude que manifestent les agriculteurs et agricultrices du Québec s'explique parce que le système de la gestion de l'offre est très important pour eux. Toute la production laitière faite au Québec représente 40 p. 100 de tout le marché laitier au Canada. C'est important et vital pour nous.

Les crédits

Notre inquiétude se traduit par le fait que le ministre a refusé de dire clairement s'il va protéger le système de la gestion de l'offre. Il faut absolument que cela se traduise par un mandat clair. Il faut comprendre que les signes que le ministre nous donne en se disant mi-figue, mi-raisin sont très inquiétants et créent vraiment, par le fait même, de fortes craintes parmi nos producteurs agricoles. Si on ne protège pas la gestion de l'offre, ce sont toutes nos valeurs qui sont remises en cause et la perte de plusieurs fermes familiales qui pourrait survenir.

C'est pourquoi la motion d'aujourd'hui, où nous demandons au gouvernement fédéral de respecter les quatre demandes qui y sont contenues, pourrait nous assurer que le système de la gestion de l'offre pourrait être intégralement maintenu.

[Traduction]

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Monsieur le Président, je remercie la députée du Bloc de nous avoir fait part de ces inquiétudes. Une fois de plus, le débat d'aujourd'hui est très important, tout simplement parce que le gouvernement libéral refuse de reconnaître l'importance fondamentale de l'agriculture pour l'économie canadienne.

Cela dit, j'ai toujours certaines préoccupations à propos de la motion. Je suis évidemment en faveur de la gestion de l'offre. J'en serai l'un des défenseurs si nos ministres osent se montrer à Hong Kong. J'y serai moi aussi, aux côtés du ministre, pour défendre la gestion de l'offre. Monsieur le Président, je peux vous assurer que j'y serai et que je parlerai au nom des agriculteurs.

J'ai peur que la motion paralyse les négociateurs. J'estime qu'elle est trop restrictive. Par exemple, quand j'achète une machine agricole ou une voiture, ma première offre est inférieure à ce que je finirai probablement par payer. D'après moi, la motion paralysera nos négociateurs. Ces derniers n'ont aucune marge de manoeuvre pour faire une offre étant donné que ça ne finira probablement pas là. Ça me préoccupe beaucoup que nos négociateurs n'aient aucune marge de manoeuvre entre leur première offre et ce que nous espérons obtenir.

Bien évidemment, nous espérons que la gestion de l'offre sera protégée, mais comme les députés du Bloc l'ont confirmé, il faut aussi tenir compte des autres secteurs agricoles.

J'aimerais poser la question suivante à la députée: pense-t-elle que nos ministres feront leur travail et qu'ils se présenteront aux négociations de l'OMC?

• (1355)

[Français]

Mme Pauline Picard: Monsieur le Président, nous proposons cette motion à la Chambre, pour qu'elle soit adoptée par tous les députés, parce que nous ne sommes pas sûrs que le gouvernement fédéral fera son travail.

Il est très important que le gouvernement ne fasse pas en sorte que, en ouvrant nos frontières, les marchés américains et européens envahissent notre marché. Il est aussi très important qu'il ne fasse pas en sorte que le système de la gestion de l'offre disparaisse, car cela mettrait en péril notre agriculture.

Je voudrais réitérer la motion du Bloc québécois. Puisqu'on dit qu'elle est trop restrictive, je la sou mets à votre jugement, monsieur le Président, parce que je ne crois pas qu'elle le soit. À mon avis, par cette motion, nous nous assurons du maintien du système de la gestion de l'offre. C'est de cette manière que nous voudrions que les négociateurs défendent les secteurs assujettis à cette gestion de l'offre.

La motion dit: « [...] que les secteurs sous gestion de l'offre [...] puissent continuer à procurer aux producteurs des revenus du marché justes et équitables. »

Comme on me fait signe que le temps qui m'était imparti s'est écoulé, j'invite mon collègue du Parti conservateur à lire la motion proposée par le Bloc québécois.

[Traduction]

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, je voudrais remercier de sa motion notre collègue bloquiste, le porte-parole du Bloc en matière d'agriculture, le député de Richmond—Arthabaska. Il nous donne ainsi la chance de parler à nouveau d'une situation désespérée qu'on constate dans l'agriculture et, en fait, de l'avenir de l'agriculture canadienne relativement à l'Organisation mondiale du commerce.

Comme je l'ai mentionné plus tôt dans le débat d'aujourd'hui, notre grande préoccupation, c'est l'absence d'une position canadienne pour défendre les agriculteurs canadiens. Nous ignorons en quoi consiste notre position au sujet de la gestion de l'offre. Nous ne connaissons pas notre position pour les producteurs de grains et de graines oléagineuses et nos éleveurs de porcs, de bovins ou de bisons. Nous ignorons au juste ce que nous défendons à la table des négociations à Hong Kong, à Genève, à Doha, à Cancun ou à Seattle. Nous sommes inondés de belles paroles, mais nous ignorons notre position véritable.

Nous voulons plus qu'un simple appui verbal comme celui que nous obtenons du gouvernement. Nous voulons des mesures concrètes et la défense d'une position bien précise. Le gouvernement libéral avait l'occasion de défendre cette position aux rencontres ministérielles qui ont eu lieu au cours des dernières années. Juste pour vous donner un exemple, en mars, il y a eu une mini-rencontre ministérielle au Kenya et le gouvernement n'a même pas pris la peine d'y envoyer un représentant. Pourquoi? Parce que les libéraux tenaient leur congrès à ce moment-là.

Je voudrais dire, monsieur le Président, que je vais partager mon temps de parole avec mon collègue de Nova-Centre, qui reprendra après la période des questions là où je vais laisser.

Ce qui est fondamental en l'occurrence, c'est de s'assurer d'avoir une position canadienne très ferme afin que l'industrie sache exactement ce que défend le gouvernement. Nous voulons certes connaître la position de base de nos négociateurs. Nous devons nous rappeler que l'OMC est fondée sur des négociations. C'est une partie de poker et il faudra faire des compromis, mais nous devons nous assurer que les paramètres sont bien établis. C'est fondamentalement ce que nous demandons, que les paramètres soient établis.

L'agriculture fait partie intégrante du Canada rural, mais aussi du Canada urbain. Il y a des retombées pour les épiceries, les usines de transformation des aliments, les entreprises de réfrigération et les compagnies de camionnage. Toutes ces retombées sont liées à l'agriculture. Les emplois dans les usines de transformation, les distilleries et les usines de fabrication d'éthanol dépendent tous de l'agriculture. Nous devons avoir l'occasion de demander des comptes au gouvernement lorsque nous commençons à parler d'une relation commerciale.

Je poursuivrai cette discussion après la période des questions, pour que nous puissions mieux cerner officiellement le débat entourant les négociations de l'Organisation mondiale du commerce.

•(1400)

LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

Le Président: Je voudrais déposer le rapport de la vérificatrice générale du Canada pour 2005.

[Français]

Conformément à l'alinéa 108(3) g) du Règlement, ce document est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent des comptes publics.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais souhaiter la bienvenue aux représentants de l'industrie minière canadienne venus à Ottawa pour participer à la Journée annuelle de l'industrie minière sur la Colline.

Le Canada est depuis longtemps reconnu comme un chef de file de l'exploitation et de la prospection minières. Récemment, le premier ministre a dit que « les ressources énergétiques et minérales sont parmi nos plus grands avantages comparatifs ».

L'industrie minière procure des emplois spécialisés très rémunérateurs d'un océan à l'autre et elle est un moteur économique important dans de nombreuses collectivités rurales et éloignées. Au cours de la prochaine décennie, cette industrie fera face à une pénurie de main-d'oeuvre, et l'on estime qu'il y aura de 60 000 à 80 000 emplois à combler, sans compter ceux dans le secteur des sables bitumineux. Ce défi à relever constitue une occasion inouïe.

Nous devons encourager les Autochtones à participer à l'industrie minière, parfaire les politiques d'immigration pour permettre le recrutement de travailleurs qualifiés à l'étranger et continuer d'améliorer la reconnaissance des titres de compétence étrangers. Les Canadiens devraient en bénéficier. Le gouvernement doit continuer de travailler avec l'industrie minière afin que ces occasions soient saisies.

Bonne Journée de l'industrie minière.

* * *

L'AIDE AUX VICTIMES DU TSUNAMI

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Monsieur le Président, l'an dernier, l'Asie du Sud-Est a été frappée par un tsunami dévastateur. Depuis, quelque 29 000 membres du Club Rotary du Canada ont amassé plus de 1 million de dollars pour aider à la reconstruction de 25 écoles au Sri Lanka, dans le cadre du projet Schools Reawaken.

Au Canada, le comité du Club Rotary chargé du développement international m'a récemment annoncé le rejet de la demande qu'il a présentée au gouvernement fédéral afin que ce dernier verse une somme équivalente. Le Club Rotary a présenté pareille demande parce que le gouvernement libéral s'est engagé à verser une contribution égale à celle des Canadiens.

On s'explique mal pourquoi la demande du Club Rotary a été rejetée, compte tenu du fait qu'en août, le gouvernement fédéral n'avait versé que 166 millions de dollars ou environ 40 p. 100 des 425 millions promis à l'Asie du Sud-Est. Autrement dit, environ 259 millions de dollars sont encore disponibles.

Article 31 du Règlement

Au nom des membres du Club Rotary et de tous les Canadiens, le premier ministre interviendra-t-il personnellement dans ce dossier et veillera-t-il à ce que le gouvernement fédéral respecte sa promesse? Il pourrait commencer par verser 1 million de dollars aux membres du Club Rotary, de manière à ce que des milliers d'enfants du...

Le Président: Le député de Nova-Ouest a la parole.

* * *

LA RÉCIPiendaIRE DE L'ORDRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

L'hon. Robert Thibault (Nova-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner la contribution phénoménale qu'a apportée Theresa McNeil au comté d'Annapolis. Je la félicite d'avoir récemment été décorée de l'Ordre de la Nouvelle-Écosse, le plus grand honneur remis par la province, en reconnaissance de sa contribution et de ses réalisations exceptionnelles.

En tant que première femme à exercer les fonctions de shérif principal dans le comté d'Annapolis, et même dans tout le Canada, Mme McNeil est une source d'inspiration et un exemple à suivre. Malgré les longues heures qu'elle passe à faire du bénévolat dans sa collectivité, Upper Granville, elle trouve toujours du temps pour sa famille et ses 17 enfants.

Je remercie Mme McNeil de sa contribution inestimable à sa collectivité, à sa province et à son pays. Je félicite Mme McNeil à l'occasion de la plus récente de ses nombreuses réalisations.

* * *

[Français]

LE CINÉMA LE CLAP

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, je me lève avec fierté en cette Chambre pour souligner le 20^e anniversaire du cinéma de répertoire Le Clap.

Depuis deux décennies, les cinéphiles de la région de Québec ont l'occasion de voir des films de répertoire présentés dans la langue originale.

Quels beaux moments j'ai passés à fréquenter ce lieu du septième art et que de discussions intéressantes ces films ont provoquées!

Le Bloc québécois félicite les fondateurs du Clap, l'équipe de direction et tout le personnel qui, au cours de ces 20 ans, ont stimulé notre intérêt pour le cinéma non seulement par leur programmation, mais aussi par la revue *Le Clap*.

Si le cinéma international a la cote dans la capitale nationale, c'est grâce principalement au Clap et à son équipe. Bravo, et longue vie au Clap de la belle circonscription de Louis-Hébert.

* * *

•(1405)

[Traduction]

LA COALITION OF AFRICAN CANADIAN ORGANIZATIONS

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour signaler à la Chambre que, ce soir, le premier ministre rencontrera des représentants de la Coalition of African Canadian Organizations.

Article 31 du Règlement

Cette coalition est composée de nombreux groupes communautaires comme la Jamaican Canadian Association et la Jane-Finch Concerned Citizens Organization, toutes deux situées dans ma circonscription, York-Ouest. La coalition profitera de la rencontre pour présenter au premier ministre son plan d'action pour prévenir la violence.

Je souhaite féliciter la coalition des efforts soutenus qu'elle fait pour sécuriser nos communautés, et lui souhaite que la rencontre de ce soir avec le premier ministre se passe bien.

* * *

LE BUREAU DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, le vendredi 18 novembre, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a déposé son rapport sur la question de privilège que j'avais soulevée relativement à la conduite du commissaire à l'éthique, afin qu'elle soit reconnue comme un outrage au Parlement.

Le comité a conclu que le commissaire à l'éthique était coupable d'outrage au Parlement. Cela signifie que ma famille et moi pouvons maintenant tourner la page sur ce chapitre douloureux, qui n'avait aucune raison d'être. J'aimerais vous remercier, monsieur le Président, ainsi que le président du comité, le député de Glengarry—Prescott—Russell, et les députés de tous les partis qui y siègent.

J'invite tous les députés à lire ce rapport parce qu'il concerne le commissaire à l'éthique et qu'il aura d'importantes répercussions sur chacun d'entre nous. Par ailleurs, j'espère que le commissaire profitera de cette occasion que lui offre le comité pour tirer sa révérence dans la grâce, et qu'on fera le ménage au Bureau du commissaire à l'éthique afin de rétablir la confiance du public.

* * *

LA VIOLENCE ARMÉE

L'hon. Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour témoigner de ma sympathie aux familles et aux proches des nombreux jeunes de race noire qui ont été abattus par balles.

La collectivité de Toronto tout entière est consternée par l'audace et l'indifférence des jeunes qui appartiennent à des gangs et qui sèment la pagaille et la détresse dans nos villes par leur style de vie, leurs activités criminelles et l'utilisation qu'ils font des armes à feu.

En tant que législateurs, nous ne pouvons fermer les yeux sur cette crise qui persiste, et qui est la manifestation des problèmes profondément ancrés auxquels sont confrontés les Canadiens d'origine africaine. Tandis que nous réclamons des lois et des peines plus sévères, tâchons aussi d'aider les collectivités à fournir une meilleure qualité de vie à tous leurs citoyens.

* * *

[Français]

ALBERT BÉGIN

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais faire connaître à la Chambre un jeune homme de la circonscription de Compton—Stanstead qui fêtera, le 15 décembre prochain, son 100^e anniversaire de naissance, soit M. Albert Bégin, de Saint-Isidore-de-Clifton.

Qu'on n'aille pas croire que M. Bégin regarde derrière lui avec nostalgie, bien au contraire. Récemment, nous étions près de 230 parents, amis et connaissances à souligner l'apport incroyable de cet

amant de la terre. Attaché à sa région et dévoué à ses voisins, M. Bégin nous a alors raconté avec fierté les moments forts de sa vie.

M. Bégin n'est pas tombé dans la fontaine de Jouvence, mais il a peut-être une recette magique: il ne boit pas, il ne fume pas et il reste très actif. Il décrit d'ailleurs avec joie les parties de cartes et les voyages organisés auxquels il participe grâce à ses amis du club de l'âge d'or.

Le Bloc québécois transmet ses salutations à M. Albert Bégin, un homme qui nous donne le goût de vivre longtemps.

* * *

[Traduction]

L'UKRAINE

M. Borys Wrzesnewskij (Etobicoke—Centre, Lib.): Monsieur le Président, de légers flocons de neige tombaient ce matin lorsque je me rendais à la Chambre des communes et cela m'a rendu un peu nostalgique. Il y a un an, jour pour jour, je me tenais sur la place de l'Indépendance, avec Viktor Youchtchenko. De légers flocons de neige tombaient sur les dizaines de milliers de personnes qui y étaient rassemblées.

La veille, une fraude monumentale avait été commise et ce, contre la volonté du peuple ukrainien. Des observateurs canadiens ont documenté des centaines de cas de fraude et d'intimidation aux plus hauts niveaux. Tous les sondages des votants montraient que Youchtchenko avait été choisi par la population et pourtant, le gouvernement russe s'est interposé en annonçant la victoire de Yanoukovitch.

En m'adressant à la foule, j'ai félicité Youchtchenko d'avoir été dûment élu président et je lui ai assuré que la population du Canada appuierait celle de l'Ukraine.

Au cours des semaines qui ont suivi, des millions de personnes sont descendues dans les rues. Notre premier ministre a accordé un appui crucial aux Ukrainiens à des périodes clés. À la fin, la couleur orange s'étendait au-dessus des villes d'Ukraine couvertes de neige, comme des rayons de soleil remplis de promesses.

Je voudrais remercier le premier ministre, tous les parlementaires et les milliers d'observateurs canadiens, dont l'ancien premier ministre John Turner, d'avoir été à la hauteur de leur tâche. Pas une seule vie n'a été perdue et la volonté de la population l'a emporté sur les forces déployées contre elle. Comme le slogan populaire...

● (1410)

Le Président: Le député de Regina—Qu'Appelle a la parole.

* * *

LE CENTRE FAMILIAL CENTRE-NORD

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, à Regina, le Centre familial Centre-Nord améliore la qualité de vie des habitants depuis plusieurs années. Grâce au dévouement des dizaines de bénévoles et d'employés, le centre a pu améliorer le bien-être des gagne-petit et des sans-emploi. Le centre offre des activités extrascolaires aux élèves, de même que des repas et toutes sortes de services de formation et d'éducation.

En outre, le Centre familial Centre-Nord a lancé sa propre société de construction afin de construire et de rénover des logements dans le centre de Regina. Cette société a déjà permis à 18 personnes de ne plus compter sur l'assistance sociale en leur offrant un emploi stable. Elle a également amélioré les conditions de logement de nombreux habitants de Regina et cherche à faire en sorte que beaucoup d'autres familles puissent goûter aux joies de la propriété. En créant des emplois, elle a aidé des travailleurs à se débarrasser de leur toxicomanie et leur a enseigné la responsabilité et de précieuses compétences en construction.

Je demanderais à tous les députés de se joindre à moi pour féliciter Sandi Wankel, le Dr Irvine Resnik, Dick Champlone, Ben Hernando et tous les employés et les bénévoles du centre pour le travail remarquable qu'ils ont accompli afin que Regina Centre-Nord devienne un meilleur endroit où vivre.

* * *

[Français]

LES ÉTUDIANTS DE BROME-MISSISQUOI

L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de recevoir aujourd'hui des étudiants exceptionnels de mon comté. Certains se sont démarqués à l'Expo Sciences Bell au palier régional, tels que: Pierre-Luc Beauséjour, de Bedford, Charles Dumouchel et David Lalanne, de Cowansville et Francis Holtken, de Farnham.

D'autres se sont démarqués par de remarquables moyennes scolaires de fin d'études secondaires. Ils ont été récompensés par la Médaille académique du Gouverneur général, et je nomme Chloée Bureau Oxtou, de Magog et Samuel Grenon Godbout, de Dunham.

Je profite de l'occasion pour les féliciter. Je suis persuadé que ces récompenses sont un prélude à de nombreuses et grandes réalisations. Ces jeunes de Brome—Missisquoi représentent l'avenir, un avenir prometteur!

Je leur souhaite donc la bienvenue sur la Colline du Parlement et les encourage à maintenir le cap de l'excellence tout au long de leurs études.

* * *

[Traduction]

L'ESPRIT D'ENTREPRISE CHEZ LES JEUNES

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NDP): Monsieur le Président, depuis bien trop longtemps, nos jeunes sont forcés de quitter leur foyer et leur famille dans le Nord, non par choix, mais parce qu'ils font face à un manque criant de bons emplois et de possibilités de formation. Lorsque nous envoyons nos éléments les meilleurs et les plus brillants dans le Sud, nous exportons également notre avenir. Je me suis engagé à inverser cette tendance. En collaboration avec des partenaires économiques clés comme les coopératives d'épargne et de crédit et les sociétés de développement communautaire, nous avons élaboré un programme visant à encourager nos jeunes à rester et à prospérer dans le Nord-Ouest de la Colombie-Britannique.

J'aimerais parler de Daron Miller, un jeune de 22 ans qui est propriétaire exploitant de Clarity Communications, entreprise qui vend, installe et répare les radios mobiles VHF essentielles pour la sécurité dans l'industrie forestière. Daron a été le premier gagnant du prix de l'entrepreneuriat chez les jeunes. Dans le cadre d'un programme pour jeunes entrepreneurs, on décernera dix prix de 1 000 \$ chacun à des jeunes vivant dans les localités du Nord-Ouest.

Article 31 du Règlement

Ce programme illustre le nouvel optimisme qui émerge dans le Nord-Ouest de la Colombie-Britannique et qui doit être favorisé. Nous sommes à un tournant et les gens du Nord, particulièrement les jeunes, ont besoin de plus de programmes comme celui-ci pour leur permettre de prospérer dans la collectivité où ils habitent.

* * *

LES SCIENCES DE LA TERRE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, l'industrie canadienne des métaux et des minéraux représente de façon constante environ 4 p. 100 du PIB, assure près de 400 000 emplois directs et a été un des principaux facteurs de la balance commerciale excédentaire du Canada. Par surcroît, l'industrie minière est devenue l'employeur du secteur privé qui embauche le plus d'Autochtones.

Cependant, la baisse des réserves de minéraux pose un problème sérieux. La solution est de faire de nouveaux investissements dans les sciences de la terre et l'exploration. Le Parti conservateur appuie fermement l'idée d'accroître les investissements dans des programmes de géologie et de recherche parce que c'est une façon d'appuyer l'exploration, de découvrir des réserves de minéraux et de fournir des données précieuses pour justifier les décisions en matière de politique publique.

Il est temps d'investir dans les sciences de la terre et dans l'avenir de ce secteur dynamique et novateur de l'économie canadienne, qui est important pour tant de Canadiens.

* * *

[Français]

FRANÇOISE MONGRAIN-SAMSON

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais souligner en cette Chambre un honneur pleinement mérité. Mme Françoise Mongrain-Samson, de la région d'Abitibi—Témiscamingue, a été couronnée agricultrice de l'année 2005 au Gala Saturne tenu lors du Congrès de la Fédération des agricultrices du Québec.

Mme Mongrain-Samson exploite une ferme laitière avec son conjoint à St-Félix-de-Dalquier, près d'Amos. Mère de trois enfants, elle a été la première femme au conseil d'administration de la Coopérative agricole d'Amos. Depuis janvier 2000, elle en est la présidente. Elle a participé à la fondation de la société Nord-Agri qui encourage la production porcine.

Grâce à son engagement au sein de sa communauté, Mme Mongrain-Samson participe à la mise en valeur de l'agriculture.

Le Bloc québécois félicite Mme Françoise Mongrain-Samson pour cet honneur bien mérité.

* * *

● (1415)

[Traduction]

LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, craignant la colère grandissante des électeurs canadiens, les libéraux ont lancé leur campagne de peur plus tôt cette année. Les libéraux ont toujours confondu l'intérêt de leur parti avec l'intérêt du Canada. Maintenant, ils veulent induire les Canadiens en erreur en disant que le gouvernement cessera de fonctionner pendant les élections. En fait, puisque le *Feuilleton* est vierge depuis des mois, bien malin celui qui le remarquera.

Questions orales

Les libéraux disent aux personnes âgées, aux soldats et aux agriculteurs que les paiements cesseront si les libéraux perdent leur emprise sur le Parlement. Pourtant, en réalité, la Chambre des communes a adopté il y a des mois une mesure législative sur le versement de cet argent. Si les programmes n'obtiennent pas leur financement, c'est parce que les libéraux sont toujours incapables de respecter leurs promesses. Si les Forces canadiennes ne sont pas en mesure de remplacer des aéronefs vieux de 40 ans, comment mettre cela sur le compte des élections en janvier?

En 1917 et en 1940, les Canadiens sont allés voter en plein conflit mondial. Nos parents et grands-parents savaient que voter est un droit, une responsabilité et un privilège. C'est notre devoir de mettre ces bons à rien à la porte. Cela aurait dû être fait depuis longtemps et nous le ferons avec plaisir.

* * *

LE ROTARY INTERNATIONAL

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la devise du Rotary international est « Servir d'abord ». Les activités de l'organisme comprennent le développement de projets de services communautaires portant sur bon nombre de dossiers critiques, comme les enfants à risque, la pauvreté, la famine, l'environnement, l'analphabétisme et la violence.

Le Rotary encourage également les comportements éthiques. Une des déclarations les plus souvent citées en matière d'éthique commerciale et professionnelle est celle des quatre critères du club Rotary. Premièrement, est-ce la vérité? Deuxièmement, est-ce équitable pour toutes les parties en cause? Troisièmement, est-ce susceptible de stimuler la bonne volonté et de créer des relations plus amicales? Quatrièmement, est-ce profitable à tous les intéressés?

C'est avec plaisir que je rends hommage aux hommes et aux femmes membres du Rotary international pour leurs éminents services rendus au Canada et partout dans le monde et pour l'exemple qu'ils donnent en matière d'éthique.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA JUSTICE

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, à Toronto cette année, 48 personnes ont été tuées par armes à feu en raison d'une augmentation des actes de violence commis au moyen d'armes à feu.

Pendant des années, le gouvernement et le premier ministre n'ont porté absolument aucune attention à l'augmentation de la criminalité à Toronto. En fait, la vice-première ministre a ri lorsqu'on lui a posé une question sur les détenus qui obtenaient une permission de sortir pour aller passer la journée à Wonderland.

Nous sommes maintenant à la veille d'élections. Pourquoi le premier ministre attend-il que son gouvernement soit au bord de l'effondrement avant de porter attention à l'augmentation du nombre de crimes qu'on observe depuis le début de son mandat?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a présenté une série de mesures sur les peines obligatoires afin de corriger à la situation.

Je dois dire que la situation comporte d'autres aspects. Je demande au chef de l'opposition pourquoi il refuse de s'occuper de la violence dans nos collectivités et pourquoi il refuse d'admettre le phénomène

d'exclusion ainsi que le fait que les jeunes qui s'adonnent à la violence ont besoin d'un solide soutien social. Pourquoi le député s'oppose-t-il à toute mesure qui vise à aider les gens qui vivent dans ces collectivités? Pourquoi ferme-t-il les yeux sur ce qui se passe?

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le premier ministre s'habitue à poser des questions. Je lui dirai que nous appuyons les initiatives du genre, mais son laxisme devant la criminalité ne fonctionne pas.

Nous avons récemment appris que David Herle, le directeur de la campagne électorale libérale, avait reçu du gouvernement un contrat de 23 000 \$ sans appel d'offres pour rédiger le mini-budget du gouvernement.

Je me demande si le premier ministre sera franc et dira à la Chambre s'il est au courant de tout autre marché sans appel d'offres qui a pu être accordé à des travailleurs du Parti libéral.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député sait que ce marché et les autres marchés ont été accordés conformément aux règles.

Le député veut maintenant savoir pourquoi je pose des questions. Je ne suis pas le seul à en poser. Les Canadiens aussi en posent. Ils veulent savoir quelle est la position du chef de l'opposition sur les soins de santé. Ils veulent savoir quelle est sa position sur la force de la fédération canadienne. Ils veulent savoir quel genre de pays il veut construire. Ils veulent en fait savoir quel est son programme et pourquoi il le garde caché.

* * *

LES PERSONNES ÂGÉES

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la réponse à toutes ces questions, c'est que nous allons mettre de l'ordre dans le gâchis que nous laisse le gouvernement après 12 ans au pouvoir.

Le premier ministre continue de parcourir le pays en menaçant de revenir sur une décision d'augmenter les pensions de vieillesse si les élections sont déclenchées. Cependant, cette augmentation des pensions est prévue dans le projet de loi C-43, que les trois partis nationaux ont appuyé et que la Chambre et le Sénat ont adopté.

Pourquoi le premier ministre veut-il faire peur aux personnes âgées en leur disant qu'il refusera d'augmenter leur pension si les élections sont déclenchées?

• (1420)

L'hon. Tony Ianno (ministre d'État (Famille et Aidants naturels), Lib.): Monsieur le Président, comme c'est curieux que le parti d'en face, qui parle rarement des personnes âgées, et encore plus rarement des personnes âgées à faible revenu, tout d'un coup, en prévision des élections, tente de marquer quelques minables points aux dépens des personnes âgées à faible revenu pour qui le gouvernement a beaucoup fait au cours de la dernière année en veillant à ce qu'elles puissent vivre en toute dignité, comme elles le méritent.

* * *

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Quel toupet, monsieur le Président.

Questions orales

Lorsque le juge Gomery a examiné le rôle du Parti libéral dans le scandale des commandites, il a constaté une grande malhonnêteté et une culture du « tout m'est dû ».

Dans la même veine, les médias nous disent que le premier ministre n'a pas dit la vérité aux Canadiens quand il a déclaré que les soldats n'auraient pas d'augmentation de salaire et que les aînés ne toucheraient pas les prestations promises si les élections étaient déclenchées au cours des prochains jours. C'est tout à fait faux.

Plutôt que de tenter d'inquiéter les aînés dans les maisons de repos en faisant des déclarations trompeuses, pourquoi le premier ministre ne reconnaît-il pas tout simplement que la véritable raison qui fait hésiter les libéraux à se présenter devant l'électorat, c'est qu'ils n'ont pour seule vision que la culture du « tout m'est dû » pour leur parti?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, si le député voulait se donner la peine de regarder ce que nous avons fait pour les aînés, il constaterait que nous appartenons au parti et au gouvernement qui a supprimé la règle sur les biens étrangers. Nous avons rehaussé les plafonds des REER. Nous avons augmenté le Supplément de revenu garanti. Nous avons réduit les impôts. Grâce à nous, 240 000 aînés ne paieront plus d'impôt. Nous avons assuré la solidité du Régime de pensions du Canada sur le plan actuariel pour les 75 prochaines années et nous avons indexé le régime fiscal dans son ensemble afin de protéger les gens âgés de l'inflation. Nous sommes fiers de notre feuille de route.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, ce sont les aînés qui sont les plus grandes victimes de la maladresse du ministre dans les fiducies de revenu.

Tout ce que le gouvernement a fait récemment confirme les propos du juge Gomery au sujet de la culture du « tout m'est dû » au sein du Parti libéral. Les libéraux puisent dans les fonds publics pour faire des douzaines d'annonces de dépenses à la veille des élections. Ils font des déclarations trompeuses quant aux conséquences que pourrait avoir la tenue d'élections et accordent au directeur de campagne libéral un marché sans appel d'offres pour la rédaction de leur programme électoral.

Quand les libéraux vont-ils reconnaître qu'ils pensent que les Canadiens ont tellement peu d'amour-propre qu'ils vont oublier la corruption du Parti libéral en échange de nouveaux cadeaux payés à même le Trésor?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trouvé très intéressante la réaction des chefs des partis de l'opposition à l'annonce de l'achat d'importantes pièces d'équipement militaire par la Défense nationale ce matin. Ils se sont écartés du sujet pour demander quand auraient lieu les annonces dans les dossiers du bois d'oeuvre, de l'agriculture et d'autres encore. Autrement dit, ils en ont redemandé.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, après trois ans et demi de tergiversations, des fuites dans les médias nous informent que le premier ministre présentera un plan d'aide pour l'industrie du bois d'oeuvre dans lequel il offrira 800 millions de dollars en garanties de prêts. Or, ce montant représente seulement 16 p. 100 des 5 milliards de dollars que les compagnies ont payés depuis trois ans et demi en droits compensatoires et antidumping.

Le premier ministre peut-il nous dire si ces fuites ont un fondement? Si c'est le cas, admettra-t-il que 800 millions de dollars

en garanties de prêts, sur 5 milliards de dollars en droits versés, c'est nettement insuffisant pour venir en aide à l'industrie du bois d'oeuvre?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous ne commentons pas les fuites. Il y aura une annonce en temps et lieu.

Toutefois, je peux assurer le chef du Bloc que nous insistons pour que les Américains honorent leur entente et fassent ce qu'ils auraient dû faire depuis le tout début. Or, si les Américains ne sont pas prêts à le faire, nous appuierons notre industrie aussi longtemps qu'il le faudra.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ils ne commentent pas les fuites, ils les organisent. Il serait intéressant que le premier ministre s'explique ici, en Chambre. C'est bien beau de jouer au politicien fâché contre les Américains, mais encore faudrait-il que des gestes accompagnent les paroles.

Des garanties de prêts correspondant à 16 p. 100 des pertes subies sont insuffisantes. Le premier ministre est-il prêt à être sérieux et à accorder des garanties de prêts qui permettront aux compagnies de faire face aux procédures juridiques que les Américains imposent à toute l'industrie du bois d'oeuvre? C'est la question à laquelle on voudrait l'entendre répondre. Il devrait arrêter de jouer au politicien fâché et agir pour une fois.

• (1425)

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, comme vient de le dire le premier ministre, nous serons là aussi longtemps qu'il le sera nécessaire pour appuyer l'industrie contre les actions illégales des États-Unis. Telle est la réponse du gouvernement.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, des informations préliminaires laissent croire que ce programme de 800 millions de dollars en garanties de prêts pourrait s'étaler sur cinq ans, ce qui dilue énormément la portée déjà insuffisante de ce programme.

Compte tenu que les compagnies forestières ont déjà payé plus de 5 milliards de dollars en droits qui sont en fiducie, le gouvernement admettra-t-il que ces 800 millions de dollars sur cinq ans en garanties de prêts ne donnent pas aux entreprises la liquidité nécessaire pour opérer convenablement?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une suggestion à faire à l'opposition, si elle est sérieuse à propos des problèmes de cette industrie, au lieu de simplement jouer à la politique. J'ai remarqué qu'au cours de la 38^e législature, aucune journée de l'opposition n'a porté sur ce sujet. Or, il en reste une allouée au Parti conservateur.

[Traduction]

Les conservateurs ont une journée de l'opposition jeudi. Voudraient-ils la consacrer à l'industrie forestière?

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre a affirmé qu'aucun bloquiste ne l'avait abordé à propos des garanties de prêts, ce qui est faux. Le 25 octobre, mon collègue de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup et moi avons écrit au premier ministre pour lui demander la mise en place de garanties de prêts.

Questions orales

Le gouvernement ne comprend-il pas qu'avec un programme de garanties de prêts qui ne couvre, sur cinq ans, que 16 p. 100 des montants gelés en fiducie, il lance un signal de faiblesse aux Américains selon lequel il n'appuie pas l'industrie, un signal qui montre clairement que le discours ne correspond pas à la réalité?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, il semble que les députés de l'opposition n'ait pas accepté mon invitation. Il semble donc qu'ils jouent à la politique.

C'est nous, de ce côté-ci de la Chambre, qui avons travaillé pendant des mois sur ce sujet. Ce sont les députés de l'Atlantique, du Nord de l'Ontario, du Québec, de l'Ouest du Canada, de la Colombie-Britannique qui ont travaillé pendant des mois. Nous ferons une annonce bientôt.

[Traduction]

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur le bois d'oeuvre. Ce matin, le premier ministre a sorti son arme favorite dans ce dossier: le disque qui saute. Il a simplement dit qu'il était temps pour le gouvernement Bush de respecter l'ALENA. Puis, il a menacé les États-Unis de répéter encore ce qu'il venait de dire si personne n'en tenait compte. Il est clair que l'approche du premier ministre ne fonctionne pas.

Quand le premier ministre fera-t-il voir aux États-Unis les conséquences qu'ils auront à subir s'ils continuent à mépriser le Canada comme le fait le gouvernement Bush avec sa position sur le bois d'oeuvre?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà indiqué qu'une annonce serait faite. Nous montrerons alors que nous sommes solidaires des travailleurs, des populations touchées et de l'industrie.

Si les Américains persistent à ne pas vouloir honorer l'Accord de libre-échange, ils vont se rendre compte que le gouvernement canadien a l'intention de soutenir les travailleurs et l'industrie canadienne jusqu'à ce que le différend soit réglé à notre avantage.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre est si timide dans les appuis qu'il donne aux travailleurs et au reste de la population que cet appui est pratiquement imperceptible. Voilà la situation aujourd'hui. Nous constatons la même chose dans le secteur automobile.

Ma question porte sur les nouvelles d'hier. L'usine d'Oshawa va fermer. Douze années viennent de s'écouler sans que nous ayons pu nous doter d'une stratégie de l'automobile. On nous a fait des promesses chaque fois. Nous pourrions être en train de construire des voitures écologiques dans cette usine.

Le premier ministre s'engagera-t-il devant la Chambre à faire le nécessaire pour que nous puissions construire à l'usine d'Oshawa les automobiles écologiques que les Canadiens veulent acheter?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas si le député s'y connaît en matière de production d'automobiles écologiques ou d'autres types d'automobiles.

Voici donc la question que j'aimerais poser au député. Si nous n'avons pas de stratégie de l'automobile, si nos efforts dans le secteur automobile se sont soldés par un échec au pays, pourquoi GM, Ford, Toyota et DaimlerChrysler ont-ils accepté au cours des 12 derniers

mois d'investir plus de cinq milliards de dollars au Canada, plus particulièrement en Ontario?

* * *

● (1430)

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, si la stratégie des libéraux dans le secteur de l'automobile fonctionnait si bien, on n'y verrait pas des milliers de mises à pied.

[Français]

Le gouvernement nous dit qu'il veut congédier Jean Pelletier de VIA Rail. Au même moment, les libéraux nous informent que Jean Pelletier réclame une grosse indemnité de départ devant la Cour supérieure du Québec. De plus, résultat de l'incompétence libérale, il pourrait recevoir un salaire rétroactif de 400 000 \$ pour les 20 mois qui se sont écoulés entre son premier congédiement et le second.

Pourquoi les libéraux ne peuvent-ils pas congédier leurs amis bandits sans leur donner de l'argent?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, ai-je entendu le mot « bandits »?

[Traduction]

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, je vais reformuler ma question, et le ministre y répondra peut-être cette fois-ci. M. Pelletier intente actuellement une poursuite de 3,1 millions de dollars contre le gouvernement fédéral et VIA. À cause du cafouillage des libéraux, il peut maintenant demander 400 000 \$ supplémentaires en avantages sociaux et en traitement rétroactifs sur une période de 20 mois parce que les libéraux n'ont pas su le congédier comme il se doit la première fois. L'incurie des libéraux pourrait lui rapporter 3,5 millions de dollars, soit plus que ce que gagneront de nombreux Canadiens au cours de toute leur vie.

Comment se fait-il que, lorsque les Canadiens ordinaires perdent leur emploi, ils doivent compter sur l'assurance-emploi et sur leurs économies, alors que, lorsqu'un libéral perd son emploi dans la disgrâce, c'est comme s'il gagnait à la loterie?

[Français]

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, on dirait que le député n'a pas connaissance des règles de droit.

Actuellement, M. Pelletier intente une poursuite devant la Cour supérieure, mais nous sommes très loin d'un jugement. À ce moment-là, nous verrons ce que la cour aura décidé. Toutefois, ce n'est ni au député ni à moi de juger du résultat de cette cause.

Pour le moment, rien n'a été versé à M. Pelletier, et rien ne sera versé à moins que la cour ne nous y oblige.

Questions orales

[Traduction]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, alors que près de 4 000 travailleurs d'Oshawa, et jusqu'à 25 000 travailleurs si on compte tous les emplois indirects, se demandent comment ils feront pour payer leurs comptes, le ministre de l'Industrie a dit hier que General Motors du Canada ne licencierait personne. Puis, il a dit à Sun Media qu'il y avait eu exagération et a traité cela comme une anomalie passagère.

Les seuls qui méritent d'être licenciés à Noël cette année, ce sont le ministre et ce mauvais gouvernement. Quand le ministre admettra-t-il que les politiques libérales contribueront à 25 000 mises à pied à Oshawa et en Ontario?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait avoir le courage de dire à ses électeurs que si les conservateurs formaient le gouvernement aujourd'hui, l'industrie automobile de l'Ontario ne profiterait pas d'investissements de 5 milliards de dollars. Oshawa et les travailleurs de cette ville seraient en sérieuses difficultés.

C'est grâce au gouvernement libéral que l'industrie de l'automobile du Canada est la plus forte d'Amérique du Nord.

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a promis de présenter une stratégie pour l'automobile. Il laisse continuellement tomber les Canadiens. Nous allons maintenant perdre près de 4 000 emplois à l'usine de GM dans ma circonscription, celle de Durham, en plus des milliers d'emplois du secteur des pièces. La réponse du ministre aux mises à pied de GM a été qu'il s'agissait là d'un ajustement industriel.

Monsieur le Président, je demande au ministre de s'adresser à mes électeurs. Que direz-vous aux familles d'Oshawa et de Durham qui risquent...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: La députée sait que je ne parle pas à ses électeurs. Je pense qu'elle s'adressait à la présidence et que c'est par inadvertance qu'elle s'est adressée au ministre. Si celui-ci souhaite répondre à la question, il peut le faire. Le ministre de l'Industrie a la parole.

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je trouve étonnant que les députés croient que tout ce dont l'économie et, je présume, l'industrie de l'automobile, ont besoin, c'est d'une réduction de 2 p. 100 de la TPS, et que tout ira bien ensuite. Quel genre de science économique est-ce cela?

La députée devrait expliquer à ses électeurs que l'industrie de l'automobile s'effondrerait sous un gouvernement conservateur.

* * *

●(1435)

[Français]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ): Monsieur le Président, hier, nous avons questionné le gouvernement relativement aux escales faites à Terre-Neuve par des avions-prisons américains. La ministre de la Sécurité publique nous a répondu qu'elle n'était pas informée. L'Islande le sait, l'Espagne le sait, l'Union européenne le sait, Norman Lester le sait, *Le Journal de Montréal* le sait et plusieurs médias le savent, mais la ministre responsable de la Sécurité publique, elle, ne le sait pas.

Comment expliquer que la ministre responsable de la sécurité canadienne soit si mal informée et qu'en plus, elle refuse de demander des clarifications à Washington?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été très claire hier, mais permettez-moi de répéter au député ce que j'ai dit. Nous n'avons aucun renseignement et aucune raison qui nous permettraient de croire qu'un avion qui se serait posé à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, ou ailleurs, aurait servi à des extraditions extraordinaires.

Permettez-moi de dire encore une fois au député que ni le Canada ni le gouvernement n'a expulsé qui que ce soit vers un pays où la personne en cause serait exposée à un risque sérieux de torture. Nous respectons entièrement nos obligations nationales et internationales.

[Français]

M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ): Monsieur le Président, la ministre peut-elle s'engager à s'informer?

Soyons clairs. La ministre de la Sécurité publique peut-elle nous dire si effectivement les avions *N221SG* et *N196D* ont bel et bien transité par le territoire canadien et s'ils transportaient bien des prisonniers que les Américains appellent des terroristes?

La ministre peut-elle au moins obtenir ces informations?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai aucun renseignement qui indique que des avions qui auraient servi à des extraditions extraordinaires se seraient posés à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, ou ailleurs.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement se dit en faveur de la protection du système de gestion de l'offre mais tente de modifier la motion du Bloc québécois en ouvrant la porte à une réduction des tarifs hors contingents ainsi qu'à une augmentation des contingents tarifaires en parlant d'en minimiser l'effet négatif.

Est-ce que le gouvernement ne vient pas de révéler, par cette proposition d'amendement, ses véritables intentions à l'effet qu'il s'apprête à faire une brèche importante dans tout le système de gestion de l'offre si essentiel à l'agriculture québécoise?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): En fait, non, monsieur le Président. Notre parti appuie la gestion de l'offre depuis la création du concept il y a 35 ans.

L'hon. Ralph Goodale: Nous avons inventé la gestion de l'offre.

Questions orales

L'hon. Andy Mitchell: Nous l'avons inventée, comme le ministre des Finances vient de le dire. Nous l'avons protégée pendant 35 ans et nous continuerons de le faire.

Ce débat ne porte pas sur la gestion de l'offre. La Chambre a répété à maintes reprises qu'elle appuie ce régime. Nous discutons de la meilleure façon de protéger la gestion de l'offre, et c'est ce que le gouvernement est déterminé à faire.

[Français]

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, comment le gouvernement peut-il clamer sa détermination à défendre à tout prix la gestion de l'offre et annoncer aussi bêtement à ceux avec qui il négocie qu'il a déjà prévu d'affaiblir la gestion de l'offre? Le ministre peut-il m'expliquer cela?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, il n'en est rien. Le gouvernement a dit, et je crois que c'était prudent de sa part, que nous collaborons avec l'OMC pour conclure une entente qui satisfait tous les producteurs canadiens, qu'ils soient soumis au régime de gestion de l'offre ou non.

Nous croyons que tous les producteurs canadiens doivent être satisfaits des résultats. Personne n'a mieux défendu la gestion de l'offre que nous au cours des 35 dernières années et nous allons poursuivre en ce sens.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui encore, la vérificatrice générale a critiqué le gouvernement libéral, cette fois pour le manque de ressources et la mauvaise gestion des priorités au sein des services de police fédéraux de la GRC.

Contrairement aux affirmations inexactes de la ministre, la GRC affiche maintenant des taux de vacance qui atteignent 25 p. 100 dans certaines unités, y compris dans celles qui s'occupent des drogues illicites et du crime organisé, lesquelles servent d'ailleurs à justifier la fermeture de détachements ruraux.

Le budget dont la GRC dispose pour assurer les services de police est insuffisant. La GRC est lésée et doit compenser en réaffectant ailleurs les fonds destinés à ses unités chargées de combattre le terrorisme et le crime organisé. Comment sommes-nous censés croire que le gouvernement veut sérieusement combattre le crime organisé lorsqu'il consacre des ressources insuffisantes à nos...

Le Président: La vice-première ministre a la parole.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je me contenterai de reprendre les propos tenus par le commissaire Zaccardelli lorsqu'il a été interrogé par le comité. Il a dit que l'engagement du gouvernement à l'égard du financement de la Gendarmerie royale du Canada au cours des dernières années avait été tout simplement remarquable. En fait, le budget de cette dernière est passé de 2 à 3 milliards de dollars sur une période relativement courte.

Le député fait allusion au rapport de la vérificatrice générale. Je peux lui assurer que la GRC et mon ministère ont lu le rapport et qu'ils acceptent les recommandations qui y figurent.

● (1440)

LE LOGEMENT

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, depuis 1999, le gouvernement libéral a injecté plus de 1,1 milliard de dollars dans l'Initiative nationale pour les sans-abri. Le ministre a affirmé que les résultats avaient été extraordinaires et que nous devons poursuivre notre bon travail.

Toutefois, la vérificatrice générale a fait savoir aujourd'hui que l'Initiative nationale pour les sans-abri ne renfermait aucun mécanisme permettant d'en mesurer les résultats, affirmant même que certains de ces programmes ne s'adressaient même pas aux sans-abri. Puisque la vérificatrice générale affirme qu'il est impossible de mesurer les résultats, comment le ministre peut-il savoir si cette initiative est efficace ou non?

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, je peux donc croire que le député d'en face et ses collègues savent qu'ils n'ont jamais appuyé le financement des programmes à l'intention des sans-abri et des programmes de logement. J'ai annoncé aujourd'hui le renouvellement de l'Initiative de partenariats en action communautaire et du Programme d'aide à la remise en état des logements, ce qui redonnera de l'espoir aux plus vulnérables de notre société, aux personnes âgées à faible revenu, aux Canadiens à faible revenu, aux Autochtones et aux femmes en difficulté, et les aidera à mieux se loger. C'est ce que nous avons fait aujourd'hui et nous continuerons dans cette voie.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a confirmé aujourd'hui que les travailleurs canadiens ont dû verser 40 milliards de dollars de plus en cotisations d'assurance-emploi que ce qu'ils ont touché en prestations.

Nous savons tous que le gouvernement libéral, qui n'a aucun principe moral, n'a jamais de mal à dépenser tout l'argent qu'on lui donne et il a décidé de modifier les règles pour ne pas remettre cet argent aux travailleurs.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. À la veille des élections, pourquoi les contribuables seraient-ils assez naïfs pour voter pour le gouvernement libéral, qui continue de leur voler leur argent?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, le taux de cotisation était de 3,07 \$ et il devait passer à 3,30 \$. Aujourd'hui, il n'est que de 1,95 \$. L'an prochain, il passera à 1,87 \$. Nous avons donc fait économiser plus de 11 milliards de dollars en cotisations.

Au cours de cette période, le taux de création d'emplois au pays a été à son meilleur et nous avons affiché le meilleur taux de participation parmi les pays du G7. Il est important que tous les Canadiens aient un bon emploi et le gouvernement y voit.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a encore une fois fustigé le ministère des Affaires indiennes pour son fouillis bureaucratique qui nuit aux Canadiens autochtones.

Questions orales

Le ministère était censé aider les premières nations de la Saskatchewan et du Manitoba à convertir en réserves les terres où elles sont établies. Au cours des 12 dernières années, le ministère a consacré 500 millions de dollars à ce projet, mais plus d'un million d'acres de terres sont encore enterrées dans la paperasserie. La vérificatrice générale affirme que le gouvernement n'a pas de plan, et le ministère admet qu'il n'en a pas.

La secrétaire parlementaire pourrait-elle nous dire aujourd'hui combien de temps encore nous devons tolérer l'incompétence de ce ministre?

• (1445)

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, en premier lieu, je remercie la vérificatrice générale de son travail. Je pense qu'elle ne ménage pas ses efforts, et nous apprenons toujours quelque chose de ses travaux. En fait, le ministère a déjà commencé à mettre en oeuvre un certain nombre de ses recommandations.

Les ententes de règlement sont de nature multipartite. Elles font souvent intervenir des gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux, des conseils des premières nations et des tiers partis intéressés. Nous ferons de notre mieux, et nous ferons encore mieux.

* * *

L'INDUSTRIE

M. John Maloney (Welland, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Le Conseil canadien du partenariat pour l'acier tient sa rencontre inaugurale cet après-midi, à Ottawa. Le ministre pourrait-il nous dire comment cette nouvelle initiative aidera à soutenir l'industrie canadienne de l'acier?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire à mes collègues de l'opposition, en face, que l'industrie de l'acier a appris une chose qu'eux n'ont pas apprise: quand on travaille avec notre gouvernement, comme l'a fait le secteur de l'automobile, et qu'on collabore avec l'industrie, les travailleurs et les chercheurs, on peut arriver à créer une industrie concurrentielle à l'échelle du monde. C'est le principe qui sous-tend la création du Conseil canadien pour l'acier. Nous allons créer, ici-même, au Canada, en Ontario, et partout au pays, une industrie de l'acier capable de soutenir la concurrence à l'échelle internationale.

* * *

LA SANTÉ

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, la clinique Copeman vient d'ouvrir à Vancouver aujourd'hui. On y offre des soins non urgents moyennant des droits d'adhésion. Le ministre de la Santé de la Colombie-Britannique a déclaré que cette clinique contrevient à la Loi canadienne sur la santé. La présidente du syndicat des infirmières de la Colombie-Britannique a dit que les soins préventifs devraient être offerts à tous les citoyens, pas uniquement à ceux qui peuvent payer.

Le sénateur libéral Michael Kirby a réclamé davantage de cliniques comme le centre Copeman. Le ministre peut-il nous dire si le Parti libéral partage les idées du sénateur Kirby?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous étions disposés à collaborer avec le NPD pour renforcer notre système de soins de santé public. Malheureusement, les néo-démocrates se sont rangés du côté des conservateurs qui veulent anéantir le système de soins de santé en abolissant la Loi

canadienne sur la santé et en mettant un terme au rôle du gouvernement fédéral dans ce secteur. Les députés néo-démocrates doivent se poser eux-mêmes la question. Quelle est leur position en matière de soins de santé? Pour notre part, nous voulons renforcer notre système. Est-ce bien ce qu'ils veulent eux aussi?

* * *

LE PARLEMENT DU CANADA

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, la seule différence entre les libéraux et les conservateurs sur le plan des soins de santé, c'est que les uns parlent de privatisation malhonnête et les autres, de privatisation honnête.

Ma question s'adresse au premier ministre. Hier soir, les parlementaires se sont clairement et majoritairement prononcés en faveur du déclenchement des élections en janvier afin qu'elles se tiennent en février. J'accorde au premier ministre, l'homme qui a dit qu'il réglerait le problème du déficit démocratique, celui qui a affirmé qu'il respecterait davantage le Parlement et les députés, une dernière chance de prouver ce qu'il avançait. Respectera-t-il la volonté du Parlement et la résolution d'hier soir?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'opposition prétend qu'elle devrait pouvoir voter contre le gouvernement et subir les conséquences de ce vote de défiance seulement en janvier.

Comme je l'ai déjà dit, nous fonctionnons dans une démocratie parlementaire. Ce système repose sur le principe selon lequel le gouvernement doit avoir la confiance du Parlement. Le Parlement a confiance ou n'a pas confiance. Il n'y a pas de demi-mesure. Ce n'est pas un compromis; c'est une dérobade. Le chef du NPD essaie de faire porter à d'autres l'odieuse d'une campagne électorale durant les Fêtes.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a abandonné l'industrie forestière, les travailleurs forestiers et les collectivités qui vivent de la forêt. Depuis trois ans, il fait la sourde oreille aux propositions de l'industrie forestière qui demande le soutien d'Exportation et développement Canada pendant le long conflit sur le bois d'oeuvre avec les États-Unis. À la place, ce gouvernement incompétent prévoit présenter un programme d'aide qu'il ne pourra jamais mettre en oeuvre parce qu'il n'a plus de temps.

Est-ce que le gouvernement mettra en oeuvre dès aujourd'hui la proposition de garanties de prêts offertes par EDC, qui a l'appui de tous les partis d'opposition?

• (1450)

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, juste avant la période des questions, nous avons assisté au triste spectacle offert par les séparatistes, les conservateurs et leur nouveau chef néo-démocrate qui ont essayé de se faire du capital politique en parlant de foresterie à l'extérieur de la Chambre sachant très bien que nous sommes sur le point d'annoncer un programme de soutien.

Si l'opposition est sérieuse, je l'invite à consacrer sa journée d'opposition de jeudi à faire du travail utile pour les Canadiens dans le domaine forestier plutôt que de provoquer des élections dont personne ne veut.

*Questions orales***LE COMMERCE**

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce international menacent de boycotter les rencontres cruciales à l'OMC en raison de l'imminence des élections. Aux dernières élections, le Challenger a été mis à la disposition d'Hélène Scherrer et du premier ministre pour qu'ils se rendent à une rencontre du G8. Qu'est-ce qui a changé depuis?

En vérité, le gouvernement libéral refuse de défendre les producteurs, les éleveurs ou les travailleurs forestiers du Canada.

Le premier ministre est-il en faveur de ce boycott de l'OMC par des libéraux? Si ses ministres ne veulent pas se donner la peine d'assister à cette rencontre, acceptera-t-il de m'y envoyer à leur place?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, le député n'était manifestement pas à la Chambre ce matin, lorsque j'ai parlé expressément de cette question. J'ai dit clairement que le gouvernement fédéral défendra nos producteurs et nos intérêts commerciaux toutes les fois et partout où nous devons le faire.

J'ai également souligné, et il ne faut pas l'oublier, que, si la Chambre tient un vote de défiance contre le gouvernement, cela nuira à notre capacité de défendre ces intérêts à Hong-Kong, et les députés d'en face devront en assumer la responsabilité.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Les députés des deux côtés qui veulent poursuivre la discussion entre eux pourraient aller le faire dans le foyer pour que nous puissions entendre les questions et réponses. Il semble y avoir un nombre inhabituel de discussions dans notre enceinte d'aujourd'hui.

La députée de Blackstrap a la parole.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral refuse d'agir pour protéger les droits des femmes autochtones. Le gouvernement n'a pas modifié la Loi canadienne sur les droits de la personne, n'a pas adopté la loi concernant les droits sur les biens patrimoniaux et il a tardé à financer le projet de prévention de la violence intitulé « Soeurs d'esprit ». À cause de ce retard, d'autres femmes autochtones comme Melanie Geddes et Amber Redman ont disparu, forçant la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan à émettre un avertissement au sujet du risque d'enlèvement.

Le bilan du gouvernement pour ce qui est de protéger les femmes autochtones est honteux. Quand le ministre des Affaires indiennes va-t-il assumer la responsabilité pour cette situation?

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas de leçons à recevoir de ces députés de l'opposition.

Plus tôt cette semaine, le gouvernement a eu une conversation avec la présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada et elle était très heureuse d'avoir reçu l'argent destiné à la campagne « Soeurs d'esprit ». Notre ministère continue d'investir environ 17 millions de dollars par année dans le programme de

prévention de la violence familiale, qui offre du financement à des projets communautaires destinés à s'attaquer aux problèmes de santé et aux problèmes sociaux reliés à la violence familiale.

Le programme de prévention de la violence familiale donne un financement de soutien à 35 refuges pour femmes et enfants vivant dans des réserves. Nous avons...

Le Président: La députée d'Edmonton—Spruce Grove a la parole.

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré que la rencontre des premiers ministres à Kelowna porterait très précisément sur la question de la violence contre les femmes dans les collectivités autochtones, mais cette question n'est même pas à l'ordre du jour.

C'est la rencontre la plus importante pour les collectivités autochtones de tout le pays. La violence contre les femmes autochtones est une question de vie ou de mort. Si le ministre entend vraiment s'attaquer très précisément à cette question, pourquoi ne s'engage-t-il pas aujourd'hui à inscrire cette question à l'ordre du jour?

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, la question de la députée me donne l'occasion à nouveau de définir la différence entre nous et nos vis-à-vis.

De ce côté-ci, nous voulons être inclusifs et nous travaillons avec 19 peuples différents, unissant nos efforts et établissant l'ordre du jour. Dans le cadre de ce programme touchant la santé, l'éducation, le développement économique et les relations, nous pourrions nous pencher sur toutes ces questions en temps voulu. Nous allons remédier à ces situations et nous allons le faire avec la coopération de nos premières nations, de nos Métis ou de nos Inuits. C'est la façon de procéder.

* * *

● (1455)

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, en novembre 2003, la vérificatrice générale a produit un rapport sur la gestion des sondages par la division de Chuck Guité. Elle y décelait d'importants problèmes, entre autres les contrats reliant Earnscliffe au ministère des Finances.

Alors qu'on apprend que les fonds consacrés aux sondages ont explosé de 300 p. 100 en neuf ans, que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada n'effectue pas ou peu de contrôle de qualité, et sachant que plusieurs firmes de recherche contribuent au Parti libéral du Canada, comment le gouvernement peut-il affirmer que le copinage a cessé au sein du Parti libéral?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a dit que les activités de recherche sur l'opinion publique sont généralement « bien gérées » au sein de l'appareil gouvernemental. De plus, pour améliorer la qualité, nous sommes en train de former avec Statistique Canada un comité d'experts qui nous aidera à établir des normes et des repères adéquats pour les activités de recherche sur l'opinion publique du gouvernement.

Fait à signaler, la vérificatrice générale a mentionné que le taux de réponse moyen pour les sondages gouvernementaux est plus de deux fois supérieur à celui pour les études à frais partagés de l'industrie.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a aussi dit, et je la cite, que « la qualité des sondages est préoccupante ». On pourrait ajouter, à la suite de la lecture du rapport, que Travaux publics est complaisant à l'égard des fournisseurs de sondages.

Comment le gouvernement peut-il encore prétendre qu'il a fait le ménage, alors que rien n'a changé depuis le rapport incriminant de novembre 2003 de la vérificatrice générale ?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, la vérificatrice générale a dit que les activités de recherche sur l'opinion publique sont généralement « bien gérées » au sein de l'appareil gouvernemental.

Comme les entreprises du secteur privé, nous travaillons à améliorer la recherche sur l'opinion publique. Nous nous employons justement à cela avec Statistique Canada.

* * *

RIDLEY TERMINALS

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, les hésitations du ministre des Transports et sa mauvaise gestion de Ridley Terminals dans le port de Prince Rupert mettent en péril des millions de dollars en investissements futurs dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique.

Je fais part depuis des mois de mes préoccupations au ministre sur le fait que la viabilité à long terme de l'industrie du charbon de ma circonscription et des collectivités qui en dépendent passe nécessairement par Ridley Terminals. Même le Cabinet a fini par demander au ministre d'examiner toutes les options au sujet de la braderie de Ridley Terminals qu'envisage le gouvernement.

Le ministre confirmera-t-il qu'il a annulé la vente de Ridley Terminals?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Pas du tout, monsieur le Président. Nous évaluons actuellement une proposition de la province de la Colombie-Britannique qui vise à assurer un accès juste et équitable pour tous les producteurs. Nous nous penchons là-dessus, mais il n'est pas question de reculer. Nous voulons nous départir de Ridley Terminals, et nous le ferons tôt ou tard.

M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement n'a aucune obligation d'accepter l'offre de Fortune Minerals. Pourquoi vendre en toute hâte Ridley Terminals pour une bouchée de pain?

Lorsque ces amis du Parti libéral ont déposé leur bilan en 1983, on a qualifié cette affaire d'un des plus importants cas d'insolvabilité de l'histoire du Canada. En 1991, un juge a statué que les circonstances permettaient raisonnablement de conclure qu'il y avait eu fraude ou négligence relativement à la vente des actions des entreprises de la famille Doumet.

Pourquoi le gouvernement est-il prêt à brader l'avenir de l'industrie du charbon du Nord-Est de la Colombie-Britannique à ses amis pour qui l'éthique est un concept purement abstrait?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, les gens d'en face devraient savoir ce qu'ils

veulent. L'un d'eux dit que je vais trop vite et l'autre trouve que je vais trop lentement. Honnêtement, nous n'écarterons aucune option. Le gouvernement est déterminé à s'assurer que Ridley Terminals rende de bons services à la Colombie-Britannique et au Canada.

* * *

LE LOGEMENT

L'hon. Maria Minna (Beaches—East York, Lib.): Monsieur le Président, pendant que l'opposition politiciaille, le gouvernement continue de gouverner et d'assurer la prestation de programmes aux quatre coins du Canada.

C'est aujourd'hui la Journée nationale de l'habitation. Le gouvernement a promis de bonifier les programmes de logement abordable pour les Canadiens.

Le ministre du Travail et du Logement peut-il dire à la Chambre les mesures qu'il prend pour répondre aux besoins en logement des Canadiens?

[Français]

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai annoncé 260 millions de dollars pour prolonger l'Initiative nationale pour les sans-abri, qui relève de l'IPAC, et le Programme d'aide à la remise en état des logements.

[Traduction]

Ces deux pièces maîtresses de la politique du logement donnent de l'espoir non seulement aux personnes les plus vulnérables au sein de notre société, mais aussi, et cela est encore plus important, aux organismes communautaires qui interviennent quotidiennement pour aider les gens à surmonter des problèmes de logement et des problèmes de nature sociale. Nous avons pris un engagement dans ce sens et nous ferons encore davantage pour aider ces collectivités.

* * *

● (1500)

L'ÉDUCATION

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, les raisons invoquées par le ministre des Finances pour refuser aux conseils scolaires québécois et ontariens le remboursement de TPS qu'ils ont légalement obtenu devant les tribunaux sont fausses, et, selon l'Association du Barreau canadien, elles sont tout à fait injustes.

Maintenant que les libéraux sont clairement engagés dans cette campagne électorale au cours de laquelle ils imploreront les Canadiens de ne pas les envoyer en prison et dépenseront sans compter, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention de prendre les mesures qui s'imposent et de donner aux conseils scolaires l'argent que les tribunaux leur ont accordé? Les tribunaux ont raison et les enfants ont raison, mais le ministre a tort.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, cette question remonte à plusieurs années. Le gouvernement a fait savoir quelle était sa politique à l'appui de divers programmes d'éducation au Canada. Dans certains cas, nous accordons des remboursements de taxes, comme ce remboursement de 68 p. 100 qui est accordé aux administrations locales. Nous offrons également notre aide d'autres manières et il n'y a pas de formule unique.

*Questions orales***LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères a déposé son beau rapport intitulé « Programme de partenariat mondial—Assurer l'avenir ». Il parle d'empêcher les terroristes de se procurer du matériel nucléaire. Cependant, jamais le rapport ne mentionne le projet de l'Iran de se doter de l'arme nucléaire et de tenir l'engagement du premier ministre de ce pays de rayer Israël de la carte. Se contenter de voter une fois l'an aux Nations Unies en faveur d'une motion dénonçant la violation des droits de la personne en Iran ne donne pas grand-chose.

Pourquoi le ministre ne fait-il pas preuve de leadership et ne dirige-t-il pas une coalition de nations visant à traduire l'Iran devant le Conseil de sécurité des Nations Unies pour qu'il s'explique au sujet de son programme d'armes nucléaires?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je pense que l'opposition devrait reconnaître le rôle de leader que joue le gouvernement aux Nations Unies. Pour la troisième année consécutive, nous avons réussi à faire adopter une résolution sur la violation des droits de la personne en Iran. Ce fut une réalisation extraordinaire du gouvernement la semaine dernière aux Nations Unies.

Au chapitre des armes nucléaires, nous avons condamné fermement les propos du premier ministre de l'Iran au sujet de l'élimination d'Israël. Nous avons rejeté ces propos. Nous les avons condamnés. Nous collaborons avec nos alliés, les États-Unis et l'Union européenne. Je crois que, bientôt, nous traduirons l'Iran devant le Conseil de sécurité de l'ONU à cause de la question des armes nucléaires.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, encore une fois, le monde agricole québécois fait les frais d'un programme fédéral mal adapté à ses besoins. Bien que le gouvernement du Québec et l'Union des producteurs agricoles aient déjà fait leur part dans le dossier de l'abattoir Colbex, les conditions exigées par le gouvernement fédéral nuisent à l'accès au programme des producteurs agricoles québécois.

Comment le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire peut-il expliquer que les nouvelles exigences, plutôt que d'aider les producteurs agricoles, leur rendent, au contraire, l'accès au programme plus difficile?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, le programme n'impose pas de nouvelles conditions. En fait, il a été amélioré. Dans le cas des exploitations appartenant à des producteurs, ce qu'offre la garantie de prêt est passé de 40 à 60 p. 100. Par ailleurs, nous avons établi un programme qui aidera les producteurs à investir des fonds dans le plan. Nous offrons une aide en ce qui a trait à la rédaction de plans d'entreprise et à la réalisation d'études de faisabilité associées aux établissements proposés.

Nous disposons d'un programme très dynamique, actif et vaste destiné à favoriser l'accroissement de la capacité.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, les premières nations d'un bout à l'autre du pays conçoivent de plus en plus de projets de développement industriel et commercial de grande envergure. Nous sommes maintenant saisis du projet de loi C-71, une mesure présentée à la demande des premières nations qui leur permettrait d'accroître le nombre d'importants projets industriels et commerciaux dans les réserves.

La secrétaire parlementaire pourrait-elle dire à la Chambre comment le projet de loi C-71 améliorerait la qualité de vie dans les réserves et aiderait les premières nations à s'assurer un avenir meilleur?

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, j'invite les députés à participer activement à l'étude de cette mesure.

Les premières nations ont travaillé en partenariat avec le gouvernement et ont contribué très directement à la présentation de ce projet de loi. Elles sont favorables à tout ce qui peut améliorer leur situation économique et créer des emplois. Le projet de loi serait à l'origine de la création d'emplois intéressants et bien rémunérés dans les réserves, tout en offrant aux Autochtones de meilleures possibilités d'éducation et de formation et en assurant à toutes les premières nations du pays de meilleures conditions de vie. J'invite la Chambre à adopter rapidement le projet de loi.

* * *

• (1505)

LA SANTÉ

Mme Bev Desjarlais (Churchill, Ind.): Monsieur le Président, le 27 avril 2004, le ministre de la Santé a admis que le gouvernement libéral était ouvert à l'idée de services de santé privés et payants. Le recours à des entreprises privées à but lucratif où l'on trouve des infirmières, des chirurgiens et du matériel de diagnostic fait augmenter les coûts du système de soins de santé. Cela va également à l'encontre de ce que les Canadiens veulent, soit un système de soins de santé de qualité, accessible, sans but lucratif et universel.

Le ministre de la Santé pourrait-il expliquer pourquoi le gouvernement libéral appuie le principe de soins de santé privés à but lucratif?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le fait est que nous avons renforcé les soins de santé publics. Nous avons fourni de nouvelles ressources. Nous formons plus de médecins. Davantage de postes de résidents ont été créés d'un bout à l'autre du Canada pour des médecins ayant fait leurs études à l'étranger.

En fait, c'est plutôt le NPD qui s'est rangé dans le camp des conservateurs, eux qui souhaitent détruire le système de soins de santé. Maintenant, le chef du NPD fait le travail des conservateurs en tentant de forcer des élections qui ne sont pas nécessaires et dont personne ne veut.

*Les crédits***RECOURS AU RÈGLEMENT**

VACANCE À LA COUR SUPRÊME

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, j'ai lu aujourd'hui qu'une vacance à la Cour suprême pourrait être comblée avant les élections fédérales.

D'après mon interprétation de nos conventions, les nominations par décret ne doivent pas être faites lorsque la Chambre est saisie d'une question de défiance à l'endroit du gouvernement.

Je vous renvoie, monsieur le Président, au gouvernement minoritaire de Pierre Trudeau, dans les années 1970, lorsque le Bureau du Conseil privé lui avait fait savoir qu'il ne devait pas faire de nomination par décret tant qu'une question de confiance envers son gouvernement n'avait pas été réglée définitivement par la Chambre.

Cependant, j'ai également relevé dans ce que j'ai lu que le porte-parole du ministre de la Justice avait déclaré que le gouvernement avait juridiquement le droit de faire une nomination par décret lorsqu'une question de défiance était soulevée et qu'il avait également le droit de nommer un juge à la Cour suprême pendant des élections.

Je crois qu'il y a clairement une question de défiance envers le gouvernement aujourd'hui et qu'il y en aura certainement une la semaine prochaine et que nous serons alors selon toute vraisemblance en période électorale. Par conséquent, monsieur le Président, je vous demande de déclarer que, par respect pour les privilèges de la Chambre, aucune nomination par décret ne doit être faite à ce moment-ci ni, et surtout, pendant la campagne électorale.

[Français]

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Au cours de la période des questions, en parlant de l'ancien président de VIA Rail, M. Jean Pelletier, le député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam a, probablement malencontreusement, utilisé le mot « bandits ».

Même si nous avons des différends quant à l'exercice de ses fonctions, jamais M. Pelletier n'a été accusé au criminel de quoi que ce soit.

J'aimerais donc offrir l'occasion au député de retirer ses propos qui sont totalement inélegants.

[Traduction]

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, j'ai utilisé le mot « bandit » en français, mais je ne décrivais pas expressément Jean Pelletier. Cependant, si j'ai utilisé un mot antiparlementaire, je le retire.

Le Président: Je crois que l'affaire est classée.

Pour ce qui est du recours au Règlement du député de Wellington—Halton Hills, je suis convaincu qu'il sait que le Président de la Chambre ne décide pas si les motions présentées sont oui ou non des questions de défiance ou de confiance. De plus, le Président n'a rien à voir avec les nominations par décret.

Le député a fait un exposé que le ministre de la Justice a fort probablement trouvé fascinant, mais je ne crois pas qu'il s'agisse d'un recours au Règlement ou d'une question de privilège que le Président peut trancher.

Je suis désolé, mais je crains de ne pas pouvoir en dire plus sur la question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1510)

[Traduction]

LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION — LES NÉGOCIATIONS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

La Chambre reprend l'étude de la motion

Le Président: Lorsque le débat a été interrompu pour la période des questions, le député de Selkirk—Interlake avait la parole. Il lui reste six minutes pour faire ses observations.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, je voudrais rappeler que je partage mon temps avec le député de Nova-Centre.

Pour bien clarifier les choses, j'aimerais dire à nouveau que le Parti conservateur compte 24 députés qui travaillent ou qui ont déjà travaillé dans le secteur agricole. Je suis l'une de ces personnes et je sais que la réussite des négociations de l'OMC est primordiale pour le succès de mon exploitation agricole familiale.

J'ai aussi travaillé dans l'industrie laitière. J'étais acheteur de bovins et mon travail consistait à acheter des bovins dans des fermes laitières. J'ai constaté à quel point l'industrie laitière a prospéré grâce à la gestion de l'offre. Nous voulons faire en sorte que cela continue, mais nous devons pour cela conclure des négociations fructueuses à l'Organisation mondiale du commerce, à Hong Kong. Les négociations se poursuivront peut-être l'an prochain, mais elles devront réussir.

Ce que nous affirmons aujourd'hui, c'est que le Canada doit être un chef de file dans ce dossier. Nous occupons le troisième rang dans le monde au chapitre des exportations agricoles, mais nous sommes absents de la table de négociations. Le mini-sommet ministériel, qui dirige les discussions, réunit en fait cinq pays: les États-Unis, l'Union européenne, l'Australie, le Brésil et l'Inde. Le Canada en est absent.

Nous ne sommes pas là pour défendre nos agriculteurs. Nous ne sommes pas là pour expliquer qu'il faut protéger les produits sensibles lorsque la gestion de l'offre est possible et qu'il faut définir clairement les produits sensibles. Il faut établir des lignes directrices afin de déterminer quel pourcentage des produits d'un pays donné peut être inclus dans les produits sensibles. Mais ce n'est pas ce que nous sommes en train de faire. Nous agissons par des moyens détournés, mais nous ne sommes pas honnêtes et directs dans ce dossier.

Nous devons également parler de nos producteurs de céréales et d'oléagineux, de nos grands éleveurs et de nos producteurs de porcs auxquels l'Organisation mondiale du commerce doit offrir davantage. Comme nous l'avons entendu à la Chambre aujourd'hui, et nous en avons déjà beaucoup parlé tout au cours de la présente session, la crise du revenu agricole qui sévit actuellement est la pire de toute l'histoire.

Les crédits

Si le ministre peut dire aujourd'hui que le gouvernement a accordé autant d'argent aux agriculteurs au cours des deux dernières années, c'est que cette crise a vraiment atteint de graves proportions. Même avec les sommes qui ont été versées par le gouvernement, nous observons encore des marges négatives. Les agriculteurs ne font pas d'argent.

L'Organisation mondiale du commerce doit se pencher sur le problème des subventions versées dans d'autres pays, qui faussent les échanges et la production. C'est la raison pour laquelle nous devons participer aux discussions aux côtés des Européens et des Américains, pour nous assurer qu'ils cesseront de verser ces subventions qui faussent les échanges commerciaux.

Nous devons ramener leur soutien interne à un niveau comparable à ce que nous offrons ici au pays. Nous devons voir à ce que les subventions que ces pays versent à l'exportation soient éliminées et à ce que les mesures d'aide alimentaire ne servent qu'à fournir de la nourriture et non à inonder les autres marchés de produits de base comme c'est le cas partout au monde, ralentissant ainsi le développement dans ces pays.

Avant tout, nous devons ouvrir l'accès aux marchés. Nous devons veiller à ce que nos producteurs aient accès à des marchés plus rentables, de manière à ce que nous puissions vendre les produits que nous pouvons exporter. Malheureusement, la motion n'aborde pas cette question. J'aimerais que la motion soit modifiée, de manière à ce que notre engagement aille au-delà des secteurs soumis à la gestion de l'offre pour embrasser tous les secteurs de l'agriculture.

Comme nous l'avons dit plus tôt, les secteurs soumis à la gestion de l'offre au Canada ne représentent que 10 p. 100 de l'agriculture, dont 90 p. 100 dépendent de l'accès aux marchés étrangers. Nous exportons 90 p. 100 de ce que nous produisons, que ce soit le maïs, le blé, l'orge, le boeuf, le porc ou le bison. Nous devons donc avoir accès aux marchés libres. Nous devons faire en sorte que les négociations de l'OMC portent fruit.

C'est pour cela que nous devons guider nos négociateurs, avoir une position officielle, à savoir que premièrement, nous appuyons la gestion de l'offre et nous voulons que le secteur soit protégé dans la catégorie des produits sensibles. Deuxièmement, nous allons ouvrir les marchés, réduire les subventions et les droits tarifaires et assurer le succès du reste du secteur agricole.

Avec un motion comme cela, nous pourrions protéger l'ensemble de l'industrie agricole et nous ciblerions tous les secteurs pour lesquels nous espérons que le cycle de Doha portera fruit.

• (1515)

Une des choses qui devrait nous préoccuper, et il en est question dans l'*Ontario Farmer*, c'est qu'en juillet 2004, durant les négociations de l'OMC, le gouvernement avait déjà signé un accord qui menaçait la gestion de l'offre dans des secteurs comme la production d'oeufs, de produits laitiers et de volaille. Cet accord engageait le gouvernement à réduire les droits de douane proportionnellement aux réductions effectuées dans d'autres pays.

Selon l'*Ontario Farmer*, une réduction de 10 p. 100 des contingents est imminente, ce qui signifie une augmentation correspondante de l'accès aux marchés. Cela s'ajoute à la perte de 12 p. 100 que nous avons essuyée au titre des importations en raison des mauvaises définitions que l'on fait de produits tels que l'huile de beurre et le caséinate. Nous ne cessons de perdre des parts de marché dans ces industries. Nous avons déjà perdu une part de 10 p. 100, puis une autre de 12 p. 100, si bien que les secteurs soumis à la gestion de l'offre ont déjà un accès accru de 20 p. 100 aux marchés. Nous devons trouver le juste équilibre.

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention de mon collègue et je trouve vraiment que sa contribution est valable tant au Comité de l'agriculture que dans le cadre du présent débat.

Au cours de son intervention, il a indiqué que 24 agriculteurs font partie du caucus conservateur. Je respecte cela. Le caucus libéral ne compte pas 24 agriculteurs. J'aimerais demander à mon collègue pourquoi, durant le congrès conservateur qui s'est tenu récemment et auquel assistaient 24 agriculteurs, c'est un délégué de l'Ontario qui a présenté la motion pour appuyer les objectifs et le concept de la gestion de l'offre.

M. James Bezan: Monsieur le Président, je reconnais que la députée fait une contribution importante au Comité de l'agriculture et qu'elle fait toujours bénéficier le comité de ses connaissances et son expérience du secteur agricole. Néanmoins, je tiens à lire la résolution que le Parti conservateur a adoptée suite à ce congrès. Elle dit:

Le Parti conservateur du Canada croit qu'il est dans l'intérêt du Canada et du secteur agricole que les industries sujettes à la gestion de l'offre demeurent viables. Un gouvernement conservateur soutiendra la gestion de l'offre et son objectif d'offrir aux consommateurs un produit de grande qualité à un bon prix et avec un rendement raisonnable pour le producteur.

Nous appuyons sans réserve la gestion de l'offre. Il ne fait aucun doute que nous bénéficions des produits alimentaires de qualité qui sont offerts sur le marché. Je sais, par expérience, que les prix des produits sur le marché canadien sont très comparables à ceux qui sont pratiqués sur le marché américain. La gestion de l'offre a grandement contribué à ce que les consommateurs reçoivent un produit de qualité à un prix raisonnable et juste.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir réitéré l'engagement du Parti conservateur envers les agriculteurs, envers l'agriculture et envers le système de gestion de l'offre. Je dois lever mon chapeau à la députée libérale qui a souligné que cet engagement a été récemment solidifié lors de notre congrès d'orientation. Il s'agit d'une politique du Parti conservateur et je suis enchanté qu'elle le rappelle à la Chambre.

J'aimerais revenir sur les propos du député au sujet de l'importance d'appuyer la position de notre pays devant l'Organisation mondiale du commerce et d'appuyer nos agriculteurs et nos produits agricoles sur la scène mondiale. Il a dit qu'il croyait que le gouvernement fédéral ne faisait rien pour mettre en valeur l'agriculture du Canada à l'échelle internationale. Je me demande s'il conviendrait avec moi que le gouvernement ne fait rien à cet égard à l'intérieur même du Canada.

Permettez-moi de donner un exemple. Au cours des huit derniers mois, trois budgets ont été présentés au Canada. Je mets quiconque au défi de parcourir ces documents et d'y voir le moindre indice d'un quelconque intérêt du Parti libéral pour l'agriculture. J'ai écouté le discours sur le dernier budget ici même la semaine dernière. Je n'ai rien entendu sur l'engagement du gouvernement envers l'agriculture et les autres éléments que j'ai mentionnés. Je ne crois pas que quiconque ait entendu quoi que ce soit à cet égard, et c'est une honte.

Nous avons fait pression pour que le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole soit modifié. Nous voulons que le système de gestion de l'offre bénéficie d'un appui au Canada. Nous aurions voulu que la taxe d'accise soit modifiée en ce qui a trait à l'industrie vinicole, mais cela ne s'est pas produit. Je me demande si le député conviendrait avec moi que le manque de leadership ne se fait pas seulement sentir à l'échelle internationale, mais également sur le plan national.

Les crédits

M. James Bezan: Monsieur le Président, il ne fait pas de doute que les agriculteurs se sont sentis abandonnés ces dernières années.

Trois budgets ont été présentés depuis huit mois, et aucun d'eux n'a prévu de crédits supplémentaires pour l'agriculture. Les deux derniers n'en ont même pas parlé. Les agriculteurs se sentent complètement oubliés. Ils se demandent pourquoi ils n'obtiennent aucun soutien. Ils se demandent pourquoi les dirigeants canadiens ne les défendent pas à l'OMC.

En tant que troisième puissance agricole du monde, nous devrions siéger à la table lors de ces mini-réunions ministérielles pour exposer notre position, défendre nos agriculteurs et veiller à ce qu'ils soient adéquatement protégés et représentés. Ce n'est pas ce qui se produit. Au contraire, on veut travailler derrière des portes closes et avoir de petites discussions privées.

Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les Européens, les Américains, les Brésiliens ou les Indiens disent que le Canada veut ceci ou cela, et à ce qu'ils le proposent. Cela n'arrivera pas. Si nous ne sommes pas à la table pour négocier et défendre nos agriculteurs, nous n'aurons pas d'autre occasion de le faire. Nous abandonnons nos agriculteurs en ne jouant pas un rôle plus actif, plus offensif, et en n'adoptant pas une position qui nous permettrait d'obtenir les meilleures conditions possible pour nos producteurs.

● (1520)

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à remercier mon collègue de Selkirk—Interlake de ses brillantes observations et à reconnaître l'expérience pratique dont il nous fait bénéficier dans ce débat. En sa qualité d'éleveur issu du milieu agricole, mon collègue parle en pleine connaissance de cause. Il a présenté à la Chambre et aux Canadiens, par le biais des ondes, une approche pratique axée sur le bon sens que nous devrions respecter.

Malheureusement, le gouvernement fait plutôt piètre figure. Le bon sens ne fait jamais partie de l'équation. Nous assistons actuellement à un prépositionnement électoral éhonté qui nuit non seulement à ce dossier, mais aussi à bien d'autres.

Je suis content de participer à ce débat qui tombe à point puisqu'il concerne l'importance du secteur de la gestion de l'offre et les négociations en cours au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

La motion ne traite malheureusement pas des autres secteurs agricoles qui ont également un intérêt clair et direct dans les négociations de l'OMC. Je dois souligner aussi le travail de mon collègue de l'Ontario, notre parole-parole dans ce domaine, qui a déployé des efforts inestimables pour présenter les préoccupations très légitimes du secteur agricole. Il existe des différences. Il s'agit probablement d'un des domaines les plus diversifiés de l'économie et un des plus contestés aussi. Aucun débat sur cette question ne devrait opposer un secteur à un autre.

La gestion de l'offre comme nous le savons tous se fonde sur trois piliers: l'établissement des prix selon le marché, les contingents de production et les contrôles frontaliers. Les producteurs ne font que répondre à la demande des consommateurs. Cela favorise la stabilité au niveau des prix et du marché. Les prix sont négociés avec les acheteurs pour obtenir une juste valeur marchande et tirer un juste revenu du marché.

Les contrôles frontaliers qui comprennent les droits de douane élevés sur les produits soumis à la gestion de l'offre empêchent les importations au-delà du niveau d'accès convenu au marché. Les producteurs de lait, de poulets, de dindons et d'oeufs sous gestion de

l'offre fournissent aux Canadiens des aliments abordables de haute qualité de façon efficiente. Ils font l'envie des autres secteurs dans bien des cas. Les agriculteurs canadiens soumis au régime de gestion de l'offre n'ont pas de subventions et la totalité de leurs revenus proviennent du marché. Les consommateurs canadiens ont pour leur part accès à des produits de haute qualité à des prix raisonnables.

Des sondages les uns après les autres ont montré que les produits laitiers sont moins chers au Canada qu'aux États-Unis. Cela démontre l'efficacité et l'esprit d'innovation des agriculteurs canadiens. Ils méritent beaucoup de crédit pour cela. Leur rendement ne s'explique pas par la politique ou la gestion gouvernementales, mais par le travail de la terre, l'élevage des animaux et la production de denrées de haute qualité pour les consommateurs.

Les producteurs de produits laitiers, de volaille et d'oeufs apportent 12,3 milliards de dollars nets au PIB canadien, ils génèrent plus de 7 milliards de dollars en recettes monétaires agricoles, génèrent plus de 39 milliards de dollars en activité économique et emploient plus de 214 000 Canadiens. Les 18 000 producteurs laitiers du Canada créent 50 800 emplois directs dans leurs exploitations agricoles. La fourniture de biens et de services aux producteurs laitiers emploie 25 200 personnes. Selon les Producteurs laitiers du Canada, les exploitations agricoles procurent autant d'emplois directs que l'Alcan, un très gros employeur au Canada, soit plus de 50 000.

On trouve dans Nova-Centre quelques-uns des agriculteurs les plus travailleurs et les plus efficaces du Canada. En novembre dernier, Bernie MacDougall, président de Nova Scotia Dairy Farmers, et Jack Ferguson, du comté de Pictou, sont venus me rencontrer ici à Ottawa pour insister sur la nécessité d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral afin qu'il protège le système de gestion de l'offre dans les négociations commerciales. Près de la moitié des exploitations agricoles de la Nouvelle-Écosse sont sous le régime de la gestion de l'offre. Ces deux hommes m'ont également parlé des défis auxquels est confrontée l'industrie laitière en raison de l'utilisation de produits du lait modifiés et de la crise de l'ESB qui frappe les vaches de réforme.

Pour m'être entretenu avec la famille McCarron, particulièrement avec Mary McCarron, je sais que cela demeure un sujet de préoccupation et à éprouvé l'industrie. Comme mon collègue peut le confirmer, il n'y a pas que les producteurs de boeuf qui ont été touchés. La crise de l'ESB et la mauvaise gestion de cette crise par le gouvernement ont très durement frappé les producteurs laitiers également.

Malheureusement, au cours des 12 dernières années, le gouvernement libéral n'a pas pris la défense des agriculteurs et, chaque fois qu'une crise a surgi, il a fallu exercer de fortes pressions sur lui. C'est triste à dire, mais chaque fois qu'une crise a frappé l'agriculture, il semble que les besoins des agriculteurs n'aient pas pesé lourd dans la balance des libéraux.

● (1525)

Je me souviens d'un ministre de l'Agriculture qui avait affirmé fièrement que pour soutenir nos agriculteurs, il ne fallait plus réduire les programmes agricoles. Surprise, à quelque part, le gouvernement libéral a oublié que la capacité d'un pays de produire sa propre nourriture de manière sécuritaire et efficace constitue l'un des fondements de sa sécurité.

Les crédits

Les négociations actuelles de l'OMC sur l'agriculture pourraient avoir des répercussions énormes sur les producteurs soumis à la gestion de l'offre ainsi que sur les producteurs exportateurs. À l'OMC, le débat tourne beaucoup autour des moyens d'éliminer les énormes subventions versées aux agriculteurs des États-Unis et de l'Union européenne. Le système de gestion de l'offre du Canada ne comprend pas de subventions de l'État. Il est absolument essentiel que notre gouvernement fasse valoir cet argument avec beaucoup de vigueur lors de ces pourparlers.

Les agriculteurs canadiens ont souffert d'avoir été mal représentés par leur ministre au cours des négociations précédentes de l'OMC, et il semble que ce sera encore le cas cette année. Nous avons eu un exemple de la négligence des libéraux, qui manquent à leur devoir de représenter les agriculteurs canadiens, lorsque le ministre du Commerce international et le ministre de l'Agriculture ne se sont pas présentés à la mini-réunion ministérielle au Kenya, du 2 au 4 mars dernier.

Lors de cette réunion, les pays membres ont discuté de leurs engagements en vue du cycle de Doha. Le ministre du Commerce international et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire n'étaient pas à la réunion parce qu'ils assistaient au congrès libéral. Voilà qui en dit beaucoup. Une fois de plus, ils ont fait passer les priorités de la politique partisane avant les intérêts des agriculteurs et les intérêts du Canada.

Les règles des mini-réunions ministérielles veulent qu'en l'absence d'un ministre, aucun représentant de son pays ne peut prendre la parole. Le Canada n'était donc pas officiellement présent. Mon collègue de Macleod a indiqué qu'il aimerait y aller à la place du ministre, si le premier ministre décide de ne pas y être, mais ce n'est malheureusement pas possible.

Les libéraux ont été tellement peu présents dans d'autres réunions encore, que les autres pays commencent à se demander sérieusement si le Canada tient vraiment à la gestion de l'offre. Les secteurs soumis à la gestion de l'offre au Canada devraient servir d'exemple lors des négociations de l'OMC. La preuve est que de nombreux pays pensent que la gestion de l'offre est purement un programme de subventions de l'État. Nous devons être présents pour leur prouver énergiquement que ce n'est pas le cas.

L'absence des ministres à l'OMC met en péril le gagne-pain des agriculteurs au Canada. Dans une situation déjà instable, cette absence nuit directement à nos agriculteurs.

Le Canada se classe au troisième rang des pays exportateurs de produits agricoles dans le monde. Les deux ministres ayant envoyé à l'OMC et à ses pays membres des signaux contradictoires, la confusion règne. Il n'est pas étonnant de voir que le Canada perd de sa crédibilité parmi les États membres de l'OMC. Je ne sais pas ce qui est pire entre se présenter avec une position imprécise et ne pas se présenter du tout. D'une manière ou d'une autre, le secteur canadien de l'agriculture subit les conséquences de l'incompétence ou de l'absence des ministres.

Dans un article paru dans le *Globe and Mail* le 8 novembre, l'ancien ministre libéral du Commerce international Roy MacLaren déclare que « le Canada a mystérieusement disparu de l'échiquier du commerce mondial ». C'est une condamnation accablante provenant d'une personne qui a déjà été très influente dans les cercles libéraux. M. MacLaren a aussi dit:

La politique d'ambivalence actuelle du Canada — qui n'offre pas grand-chose sur le plan de la libéralisation, qui profite de ce que les autres négocient, et qui protège implicitement notre accès privilégié au marché des États-Unis en évitant de préconiser des ententes ambitieuses à l'échelle mondiale — peut acheter la paix politique à court terme.

Selon Bill Dymond, ancien négociateur commercial canadien qui travaille maintenant au Centre de droit et de politique commerciale d'Ottawa, « le Canada s'est marginalisé ».

Vendredi dernier, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Hamm, et le ministre de l'Agriculture de la province, Chris d'Entremont, ont rencontré des groupes du secteur agricole. Le ministre d'Entremont a dit ceci: « si nous ne voulons pas subir certaines décisions, nous devons adopter une position ferme et faire connaître notre plan ». Le premier ministre Hamm s'est engagé à participer aux réunions de l'OMC à Hong Kong le mois prochain afin de rappeler au gouvernement fédéral de ne pas déroger à son plan.

Les producteurs ont raison de s'inquiéter. Lors de négociations de l'OMC de juillet 2004, le gouvernement libéral a signé un accord qui menace la gestion de l'offre dans les secteurs des oeufs, des produits laitiers et de la volaille. Au titre de cet accord, le gouvernement s'est engagé à réduire ses droits tarifaires proportionnellement aux réductions des autres pays. Le Parti conservateur appuie tous les secteurs agricoles, y compris ceux qui sont soumis à la gestion de l'offre. Nous pensons qu'il ne faut pas dresser les secteurs les uns contre les autres, ce qui est une tendance du gouvernement libéral. Au lieu de prendre une décision, ce dernier engendre la confusion et sème la discorde au sein de l'industrie. Ce n'est pas la voie à suivre.

• (1530)

À Montréal, en mars dernier, lors de notre congrès politique, nous avons réitéré notre appui de longue date à l'agriculture. Notre énoncé de politique est clair. Voici ce qu'on y lit:

Le Parti conservateur du Canada considère l'industrie agricole comme un secteur économique stratégique du Canada. Nous reconnaissons que des régions et des secteurs industriels ont certains avantages concurrentiels en matière de production agricole. La politique nationale sur l'agriculture reflétera notre conviction qu'il n'existe pas de solution unique.

La politique agricole doit être élaborée uniquement en consultation avec les producteurs agricoles.

Je terminerai en réitérant l'appui du Parti conservateur à la gestion de l'offre. Lors de ce congrès, nous avons adopté une motion appuyant la gestion de l'offre. Nous sommes prêts à défendre les agriculteurs canadiens devant l'Organisation mondiale du commerce lorsqu'un nouveau gouvernement conservateur aura remplacé le gouvernement libéral.

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour que la motion dont nous sommes saisis soit modifiée. Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime à cet égard. Des consultations ont eu lieu entre les partis.

L'amendement proposé est ainsi libellé: « Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot "contingents tarifaires", de ce qui suit: "et négocie aussi une entente renforçant l'accès des exportateurs agricoles du Canada au marché international afin que tous les secteurs puissent continuer à procurer aux producteurs des revenus justes et équitables".»

Le Président: Le député de Nova-Centre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande des éclaircissements concernant l'amendement proposé.

Les crédits

Comme c'est la journée d'opposition du Bloc québécois, s'il y a effectivement un amendement proposé, ne serait-ce pas seulement l'appui à l'amendement du parti qui le propose qui doit être retenu comme étant recevable et qu'ensuite on puisse en débattre? J'aimerais que vous me précisiez l'interprétation du Règlement sur ce point.

Le Président: La présidence a décidé que la question doit être remise aux voix à l'intention de tous les députés, parce que l'honorable député de Nova-Centre a demandé le consentement unanime de la Chambre avant de présenter son amendement. Cela a été refusé. En vertu du Règlement de la Chambre, le parti qui a proposé la motion peut consentir à ce que l'amendement soit proposé à la Chambre, mais telle n'a pas été la demande de l'honorable député de Nova-Centre qui a été transmise au Président pendant son discours. Il peut peut-être y avoir des discussions entre les partis pendant quelques minutes.

Nous pouvons pour l'instant continuer avec les questions et commentaires concernant le discours de l'honorable député de Nova-Centre.

• (1535)

[Traduction]

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le Président: Avant de passer au recours au Règlement, j'aimerais que nous nous passions à des questions ou observations pendant que des discussions ont cours pour régler cette question. Le député de Bruce—Grey—Owen Sound a la parole.

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, les commentaires formulés par le député de Nova-Centre témoignent de sa connaissance de ce dossier.

J'aimerais reconnaître le bon travail du porte-parole du parti conservateur en matière d'agriculture dans ce dossier. L'appui inégalé du Parti conservateur à l'égard de la gestion de l'offre est bien connu dans le monde agricole.

Bien que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et le ministre du Commerce international aient confirmé il y a à peine huit jours que toute la protection nécessaire était prévue et que le gouvernement appuyait sans réserve tout ce qui a trait à la gestion de l'offre, j'ai l'impression depuis quelques jours que ce n'est pas vraiment le cas.

Le député de Nova-Centre croit-il vraiment que l'on protège le mieux possible le secteur de la gestion de l'offre et les intérêts des agriculteurs canadiens?

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, le député a tout à fait raison et il soulève un point intéressant. Je crois qu'il conviendra qu'au cours des douze dernières années, le gouvernement a commencé à réduire l'aide qu'il accordait à la gestion de l'offre. Il y a plusieurs signes qui nous permettent de le penser, dont l'ambivalence de la position gouvernementale à l'amorce de ces négociations. Le gouvernement recule graduellement. Comme l'eau qui s'évapore graduellement, son appui à la gestion de l'offre semble s'affaiblir de jour en jour, ce qui n'est pas sans causer de grandes inquiétudes dans le secteur de la gestion de l'offre.

Les agriculteurs qui seront les plus directement touchés sont extrêmement préoccupés. Je sais que mes collègues de ce côté-ci de la Chambre ont reçu des appels de panique des personnes les plus directement visées qui s'inquiètent au plus haut point de la discordance que le gouvernement est en train de semer, de l'incertitude qu'il crée et de son recul par rapport à la position honnête, forte et catégorique qu'il avait adoptée en promettant de participer à ces négociations, de

défendre le dossier de la gestion de l'offre et de défendre le secteur canadien de l'agriculture.

M. Gord Brown (Leeds—Grenville, PCC): Monsieur le Président, comme le député le sait, la communauté agricole de ma circonscription, Leeds—Grenville, dépend beaucoup des secteurs sous gestion de l'offre. Il y a de nombreux agriculteurs qui en dépendent, des producteurs laitiers ou autres. C'est dans ma circonscription que les producteurs agricoles sont parmi les plus nombreux au Canada.

Nous entendons souvent parler du soutien du gouvernement. Celui-ci continue de dire qu'il appuie la gestion de l'offre, mais il lui arrive souvent, lors de ces négociations commerciales, de laisser tomber nos agriculteurs. Voilà pourquoi je reçois des appels d'agriculteurs presque chaque jour. En fait, la fin de semaine prochaine, je vais rencontrer un grand nombre d'agriculteurs de ma circonscription qui sont assujettis à la gestion de l'offre.

Le gouvernement tient de beaux discours, mais pourquoi ne se porte-t-il pas à la défense de nos agriculteurs?

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, je pourrais proposer toutes sortes de théories sur les raisons pour lesquelles le gouvernement libéral est si fourbe. Il arrive souvent que les libéraux disent une chose en public et agissent dans le sens contraire en cédant les intérêts des Canadiens dans le cadre de négociations. À tant de reprises, nous les avons vus faire des déclarations effrontées à la veille des élections, comme celle portant sur l'annulation du contrat d'acquisition d'hélicoptères, ou les promesses d'éliminer la TPS ou de déchirer l'accord de libre-échange. Douze ans plus tard, nous avons toujours la TPS et l'accord de libre-échange, réussite marquante des conservateurs qui a permis à l'économie canadienne de prospérer et d'être plus concurrentielle.

Ce que promet un libéral à la veille des élections — s'attaquer au crime, réduire les impôts, aider les agriculteurs ou mettre davantage l'accent sur la protection de l'environnement — est comme un repentir de la dernière heure. Ce ne sont que de vaines prises de position préélectorales. Peut-être est-ce leur tentative éhontée de s'attacher au pouvoir, leur désir obsessionnel de rester au pouvoir, qui les pousse à dire et à faire n'importe quoi. Ils promettent n'importe quoi. Le pouvoir est pour les libéraux ce que le sexe est pour les puritains: ils prétendent le mépriser, mais ils ne peuvent absolument pas s'en passer.

Nous devons nous attendre à toutes sortes de promesses préélectorales pendant la campagne. Les libéraux diront n'importe quoi et promettent tout, mais il s'agit peut-être simplement d'un plan pour que tout le monde déménage dans les grandes villes et vote libéral, comme ça les libéraux pourront continuer de s'accrocher au pouvoir.

• (1540)

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je veux vous signaler que je vais partager le temps qui m'est imparti avec le député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup.

Cela me fait extrêmement plaisir de prendre la parole sur la motion présentée par mon collègue de Richmond—Arthabaska. J'ai d'ailleurs eu le privilège de l'appuyer. Je vais...

Les crédits

[Traduction]

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sommes-nous passés au débat ou en sommes-nous toujours aux questions et réponses? J'aimerais présenter un amendement. Des discussions ont eu lieu. Il se peut que vous n'étiez pas là quand la présidence a rendu sa décision, mais le Parti conservateur, après avoir consulté le Bloc, aimerait proposer un amendement.

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, je tiens à mentionner que si on a l'occasion de ramener l'amendement qu'avait l'intention de présenter notre collègue du Parti conservateur, ce sera l'intention du Bloc de le ramener à moins que ce soit peut-être un autre parti qui le fasse. Je voulais mentionner que l'on était en faveur de l'amendement qui allait être déposé par le Parti conservateur et on pourra peut-être le reprendre à notre propre compte.

Je vais reprendre la motion du Bloc, car elle est extrêmement importante dans l'ensemble de son libellé:

Que, de l'avis de la Chambre, dans le cadre des négociations à l'Organisation mondiale du commerce, le gouvernement devrait mandater ses négociateurs pour qu'au terme de la présente ronde de négociations, le Canada obtienne des résultats faisant en sorte que les secteurs sous gestion de l'offre ne soient soumis à aucune réduction des tarifs hors contingents, ni à aucune augmentation des contingents tarifaires, afin que ces secteurs puissent continuer à procurer aux producteurs des revenus du marché justes et équitables.

Dans la proposition, on est extrêmement précis concernant les conditions nécessaires pour que la gestion de l'offre puisse être maintenue, continuer non seulement à être viable, mais aussi se développer. En ce sens, les deux premières lignes sont très importantes pour nous.

Je suis heureux que l'on soit arrivés à s'entendre avec les conservateurs et le NPD, semble-t-il, sur le fait qu'il fallait nécessairement inclure dans la motion ces deux éléments, soit que les contingents ne seraient pas augmentés et qu'il n'y aurait pas de baisse des tarifs hors contingents. En effet, sans cela, les beaux vœux pieux du gouvernement libéral ne sont que des vœux pieux. Si on n'est pas capables de maintenir les conditions lors des négociations à l'Organisation mondiale du commerce qui permettent à notre marché intérieur d'avoir cette gestion de l'offre, si on n'est pas capables, dans le cadre des négociations, de tenir une ligne très claire, on dira une chose et on fera son contraire.

Ce ne sera pas une nouveauté, me dira-t-on, car effectivement, avec le Parti libéral et le gouvernement libéral, cela arrive souvent. On peut d'ailleurs donner l'exemple du bois d'oeuvre. Maintenant, le premier ministre monte le ton et les ministres disent qu'ils sont très choqués de la situation. Il faut que les Américains respectent la décision de l'ALENA. Toutefois, dans les faits, on ne donne pas les moyens à l'industrie québécoise et canadienne du bois d'oeuvre de passer à travers cette crise.

Le programme qui s'annonce n'est pas encourageant. En effet, hier, on a pu constater les fuites dans les médias. Cela est un autre signal aux Américains. Malgré le fait que l'on ait haussé le ton, on n'est pas sérieux dans notre stratégie de soutien à l'industrie d'en arriver à un règlement satisfaisant pour les industries de bois d'oeuvre canadiennes et québécoises sur la base des décisions des tribunaux de l'ALENA, et rien d'inférieur à cela. Ici, on est donc tout à fait dans la même situation.

On sait qu'il y aura une rencontre à Hong-Kong à la mi-décembre et que le gouvernement canadien doit renouveler son mandat auprès de ses négociateurs. Dans le cadre de ces mandats, on commence à arriver avec un certain nombre d'éléments sur la table. On a sûrement

constaté que les Américains et les Européens ont déposé une offre et que le groupe des 10 a fait une suggestion, qui est peut-être la plus intéressante pour le Canada. Il y a aussi les pays en voie de développement, tels que l'Inde et le Brésil. Concernant le Brésil, cela a été exprimé à nouveau lors de la dernière rencontre des chefs d'États et de gouvernements pour ce qui est du Sommet des Amériques.

Les propositions sont donc sur la table. Il nous faut la garantie absolue que les négociateurs canadiens comprennent bien leurs mandats, à savoir qu'il ne devrait pas y avoir de réduction des tarifs hors contingents et aucune augmentation des contingents tarifaires. Il faut que l'on puisse globalement — et ce fait est important — maintenir un système de gestion de l'offre au Québec et au Canada qui assure d'abord un approvisionnement régulier aux transformateurs et aux consommateurs. Cela assure un approvisionnement de qualité à un prix compétitif. On le constate, par exemple, pour le lait canadien. En moyenne sur une très longue période, il se vend au détail beaucoup moins cher que le lait américain. On constate aussi que cela permet aux producteurs agricoles d'avoir un revenu juste et équitable à la fois pour leur travail, leurs familles et leurs investissements.

● (1545)

En ce sens, il est extrêmement important de rappeler à nos partenaires à l'Organisation mondiale du commerce que la gestion de l'offre ne crée aucune distorsion sur le plan du marché international. En effet, on s'adresse exclusivement à notre marché national et il n'y a pratiquement pas d'exportation. Je sais que les fédérations qui sont sous gestion de l'offre sont prêtes à ne pas exporter pour maintenir les conditions qui permettent d'avoir ce système. Donc, cela permet non seulement des revenus justes et équitables pour les producteurs, mais cela permet aussi d'avoir un modèle d'agriculture qui soit à échelle humaine.

En effet, à partir du moment où les producteurs savent combien ils auront à produire, combien les transformateurs achèteront et à quel prix cela se fera, on est capable de garder des fermes à dimension humaine. On n'a pas besoin d'aller vers l'industrialisation, comme cela se fait, par exemple, aux États-Unis et dans plusieurs autres pays occidentaux industrialisés. C'est un choix de société que l'on doit respecter.

Toutefois, pour respecter ce choix de société, il faut que le mandat confié à nos négociateurs à l'OMC soit très clair. Il n'y a pas de marge de manoeuvre. C'est pour cela qu'il est important d'être très précis sur le plan de la motion.

Il y a eu des discussions aux Comités permanents de l'agriculture et de l'agroalimentaire et à celui des affaires étrangères et du commerce international. J'étais présent à ce comité et nous allons poursuivre la discussion jeudi prochain. Ces discussions portaient sur la position canadienne et si celle-ci n'apparaîtrait pas trop intransigeante à nos partenaires. Ce n'est pas de l'intransigeance, c'est le seul mandat conforme avec le vœu de l'ensemble de cette Chambre. Vous vous rappellerez qu'une motion avait été déposée par le député de Montcalm concernant le fait qu'il ne devait pas y avoir de concession concernant la gestion de l'offre. Tout le monde était unanime.

Les crédits

Si nous voulons être conséquents, il faut que ces deux lignes soient présentes dans la motion qui sera adoptée ce soir, je le souhaite. En effet, c'est cela le noeud du problème. Si le gouvernement ne veut pas appuyer cela, c'est que, dans le fond, dans le cadre des négociations à Hong-Kong et après Hong-Kong, il est prêt à faire des concessions sur les contingentements et les lignes tarifaires hors contingent.

Donc, si ce soir les libéraux et le gouvernement libéral votent contre la motion du Bloc, particulièrement amendée dans le sens où les conservateurs l'ont fait, leur jeu sera dévoilé définitivement. Les agriculteurs qui sont sous la gestion de l'offre, au Québec, en Ontario et ailleurs au Canada, sauront que tout ce qui a été dit par le premier ministre, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et le ministre du Commerce international n'était que de la poudre aux yeux, qu'ils ont toujours eu l'intention de négocier dans le cadre des négociations générales et qu'il y avait toujours une ouverture à laisser tomber des pans qui vont mettre en cause, de façon extrêmement grave, la possibilité de maintenir ce système qui est un choix de société, je le rappelle.

J'appelle le gouvernement et les ministres concernés à être conséquents avec ce qu'ils ont dit lors de la dernière campagne électorale et lors des débats tenus en cette Chambre, au cours des derniers mois, concernant la gestion de l'offre, et d'appuyer la motion du Bloc québécois telle qu'elle sera amendée plus tard.

Nous voulons aussi inclure dans cette motion le fait que nos exportateurs agricoles doivent aussi avoir la possibilité d'obtenir un revenu juste et équitable. En ce sens, le Bloc québécois n'a jamais eu l'intention, contrairement au gouvernement libéral, de déshabiller Pierre pour habiller Paul. Je vais plutôt dire l'inverse: déshabiller Paul pour habiller Pierre. J'invite donc le gouvernement à être raisonnable et à appuyer cette motion pour que l'ensemble de nos partenaires sur le plan commercial sache que le Canada et le Québec se tiennent debout dans le cadre de ces négociations à l'OMC concernant la gestion de l'offre.

• (1550)

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NDP): Monsieur le Président, j'ai été très impressionné par le discours du député, mais dans l'arène internationale, le Canada a autant de latitude qu'un joueur de strip poker à qui il ne reste que ses sous-vêtements: il ne peut rien jouer de plus sans risquer de se mettre sérieusement dans l'embarras.

Il semble parfaitement clair maintenant que le gouvernement songe à jouer les droits hors contingent. C'est ce que nous avons entendu dire. On nous dit que, pour pouvoir protéger la gestion de l'offre, le gouvernement devra l'inclure dans un régime applicable aux produits sensibles. Nous estimons qu'il faudrait protéger au moins 11 p. 100 de notre marché. Les États-Unis, pour leur part, affirment que ce pourcentage ne pourrait pas dépasser 1 p. 100.

Aux négociations de l'OMC, il faudra répondre à la question suivante: quelle proportion de notre marché sommes-nous prêts à abandonner? Est-ce 50, 75 ou 80 p. 100? Une fois que nous aurons perdu les droits hors contingent, nous ne pourrions plus conserver la gestion de l'offre. Que pense le député de la proposition du gouvernement d'éliminer les droits hors contingent, d'abandonner les contingents nationaux et d'inclure tout le système de gestion de l'offre pour les produits laitiers, la volaille et les oeufs dans ce régime applicable aux produits sensibles?

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, je voudrais remercier de sa question le député. Lui et moi avons tout à fait la même compréhension de la situation.

Évidemment on parle de la gestion de l'offre. À ce sujet, depuis le début, les inquiétudes des producteurs et celles des parlementaires des partis de l'opposition n'ont pas eu de réponses adéquates et très fermes de la part du gouvernement, c'est-à-dire des ministres touchés ou du premier ministre.

À mon avis, l'heure de vérité, c'est aujourd'hui. En effet, plus la négociation avancera, plus la pression sera forte. Il faut que nos partenaires sachent jusqu'où nous sommes prêts à faire des concessions et où il n'en sera pas question.

Au regard des deux éléments nécessaires pour maintenir les piliers de la gestion de l'offre, il faut être clair et le dire à la face du monde: il n'y aura pas de concessions à cet égard. Néanmoins, nous sommes prêts à négocier en ce qui concerne d'autres éléments.

Malheureusement le député a tout à fait raison: le Canada est un *pee wee* sur le plan de la négociation internationale. C'est vrai à l'OMC, dans le cas de la gestion de l'offre, comme dans l'ensemble des dossiers, dont celui du vélo.

Le Tribunal canadien du commerce extérieur a recommandé une taxe sur l'importation des vélos provenant en particulier du Sud-Est asiatique, de l'ordre de 30 p. 100 cette année, 20 p. 100 l'année suivante et enfin 10 p. 100, pour permettre à ce secteur qui crée plusieurs centaines d'emplois de passer au travers de cette période de transition turbulente.

Le tribunal a envoyé sa recommandation au ministre des Finances il y a plus de deux mois et rien ne s'est passé! À qui a-t-on peur de faire peur? Aux Vietnamiens? Ce sont des partenaires importants, mais de quel genre de représailles ces gens seraient-ils en mesure d'user?

Si l'on a peur d'utiliser les outils que les règlements internationaux mettent à notre disposition dans ce cas — parce que le Vietnam est un grand exportateur de vélos au Canada —, imaginez-vous ce que ce serait au regard des Américains! Nous avons le bois d'oeuvre: j'en ai parlé plus tôt et je ne veux pas y revenir.

Dans le cas du lait cependant, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Américains nous attaquent constamment devant les tribunaux de l'OMC, les groupes spéciaux de l'OMC.

Jamais le Canada n'a utilisé les moyens à sa disposition pour faire la démonstration qu'il y a énormément de subventions — or tout le monde le sait — aux États-Unis. Pourquoi? On a peur de froisser les Américains. Pendant ce temps, de quoi avons-nous l'air?

Étant donné que tous les autres contestent notre régime de gestion de l'offre et que nous ne contestons aucunement les subventions allouées par les Américains à leurs exportations ou simplement dans le soutien interne à leurs agriculteurs, nous passons pour les « gros méchants » sur le plan international. C'est une stratégie de « *loser* », comme dirait le ministre des Affaires étrangères. Eh oui! Le gouvernement libéral emploie une stratégie de perdant dans le domaine du commerce international, et je pourrais parler du vêtement et du textile, comme je pourrais parler du meuble.

On s'organise pour avoir peur d'avoir peur. Au bout du compte, que se passe-t-il? Il se produit des pertes d'emplois, et l'on remet en cause des choix de société. Or c'est totalement inacceptable.

Les crédits

• (1555)

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui dans ce débat. Cela fait maintenant 12 ans que je suis député ici, à la Chambre des communes, et s'il y a un débat qui devrait obtenir l'unanimité de la Chambre, c'est bien celui-ci.

En effet, il y a des agriculteurs de toutes les tendances politiques: des bleus, des rouges, des conservateurs, des libéraux et des bloquistes. Il y en a dans différentes provinces. Tout ce monde a réussi à vivre moyennant un système qui lui a permis d'avoir un revenu décent, de consolider le secteur agricole chez nous et, en même temps, d'offrir des prix intéressants aux consommateurs.

La proposition du Bloc, aujourd'hui, vise tout simplement à s'assurer que, lors des futures négociations internationales, on ne déstabilisera pas cette situation. C'est là notre nouvelle réalité sur le plan de l'économie, et particulièrement de l'économie agricole. Une décision qui serait prise à Hong-Kong au mois de décembre pourrait déstabiliser chacune des communautés de ma circonscription. Il ne s'agit pas simplement de l'avantage des agriculteurs et des agricultrices; il s'agit aussi du meilleur facteur de stabilisation des économies rurales que nous avons au Québec, en Ontario et partout où ce régime s'applique.

Il suffit de voir de quelle façon les agriculteurs vivent la même situation aux États-Unis, pour se rendre compte à quel point nous leur avons donné une sécurité de fonctionnement qui, en même temps, fait l'affaire des consommateurs quant aux prix. Il est donc important, aujourd'hui, d'adopter cette motion.

Nous avons déjà adopté une motion, ici, en faveur de la gestion de l'offre. Maintenant, comme la négociation approche, il est très inquiétant de voir que la majorité des députés libéraux ne se préparent pas à voter en faveur de cette motion. Ils refusent d'assurer à nos agriculteurs la protection qu'ils demandent. Cette protection ne consiste pas en une subvention; elle est conforme aux accords internationaux. Il suffirait que le gouvernement canadien soit ferme dans sa position et garantisse que les négociations iront dans ce sens. Je lirai une partie de la résolution:

[...] que les secteurs sous gestion de l'offre ne soient soumis à aucune réduction des tarifs hors contingents, ni à aucune augmentation des contingents tarifaires [...]

C'est un vocabulaire qui semble spécialisé, mais, dans le fond, on veut que les règles du jeu soient claires lorsque des produits venant de l'extérieur, dans les secteurs touchés par la gestion de l'offre, entrent au Canada. Ainsi, on veut s'assurer qu'on ne dépassera pas les quotas existant actuellement. Si l'on devait faire entrer de ces produits, parmi ceux qui sont acceptés, on paierait les tarifs actuellement en vigueur, et il n'y aurait pas de réduction.

Pourquoi le Bloc québécois a-t-il déposé cette motion aujourd'hui? Parce qu'un négociateur du gouvernement canadien a dit publiquement, en entrevue, qu'il faudra absolument faire des concessions. C'est ouvrir la porte.

Je fais particulièrement appel aux députés libéraux et conservateurs de l'Ontario, qui vivent aussi sous ce régime, ainsi qu'à tous les députés libéraux du Québec. Il faut absolument que les élus de cette Chambre fassent abstraction des couleurs politiques et votent en faveur de la motion pour que le message soit envoyé directement à la haute bureaucratie du gouvernement fédéral. Depuis plusieurs années, ce dernier a eu tendance à dire que la règle du marché était ce qu'il y avait de mieux et que si l'on était obligé de faire des concessions dans un secteur, cela permettait d'être meilleur dans d'autres secteurs.

Cependant, il y a des domaines pour lesquels on ne peut accepter ce type de concessions. On a vu que le secteur culturel s'est manifesté et qu'il a obtenu un accord particulier. Le domaine de l'alimentation mérite le même genre de soutien. Il faut assurer à nos agriculteurs et agricultrices une protection adéquate.

Je voudrais illustrer cela par ce que je vois chez nous. Dans ma circonscription, il y a une soixantaine de municipalités comptant une très vaste quantité de producteurs de lait, mais aussi des producteurs de poulets, de dindons, d'oeufs d'incubation et de consommation. Tous ces gens ont développé des entreprises familiales solides qui permettent une succession et qui permettent aussi de faire rouler l'économie régionale.

Chez nous, comme partout au Québec ou en Ontario où le régime existe, des réseaux de quincailleries ont une assise financière grâce à l'approvisionnement du marché agricole chez eux. Si l'on enlève cette sécurité, si l'on fait disparaître cette forme d'appui, on va revenir à un système qui existait il y a 50 ans. Les agriculteurs n'auront aucune sécurité quant à la forme de fonctionnement dans leur marché. Il ne faut donc pas prendre de risques.

• (1600)

Il faut absolument que le message soit envoyé clairement par la Chambre des communes au gouvernement, au ministre de l'Agriculture, à celui du Commerce international, parce que dans la négociation qui aura lieu à Hong-Kong, il se fera des échanges. Le ministre de l'Agriculture aura besoin de sentir qu'il y a un appui net derrière lui. Cet appui doit venir de la Chambre des communes, de façon à ce que lorsqu'il aura à faire une intervention auprès du ministre du Commerce international ou du premier ministre lui-même, nous ne cédions pas sur cela car nous avons voté en faveur d'une motion qui protège la gestion de l'offre.

Si les libéraux continuent à vouloir être mi-figue mi-raisin en n'adoptant pas la motion d'aujourd'hui, ils vont semer encore plus l'inquiétude chez les agriculteurs et les agricultrices. C'est pour cela qu'il faut absolument que la motion soit adoptée. Si nous pouvons réussir à trouver comment l'amendement proposé par les conservateurs peut être accepté, nous sommes prêts à le considérer comme nôtre parce que nous trouvons que c'est une amélioration à notre motion et que cela la rend plus claire. Nous pensons qu'il faudrait effectivement à cet égard trouver l'unanimité de la Chambre autour de cette position.

Dans le travail que nous faisons comme députés, nous avons la responsabilité d'adopter les meilleures lois possibles. Cependant, aujourd'hui, nous avons aussi la responsabilité de nous assurer que les accords internationaux qui sont conclus entre les pays ne nuisent pas à notre marché. C'est peut-être ce qui est apparu de plus nouveau depuis que je fais le travail de député. Des leçons nous ont été montrées. On le voit par l'ouverture du marché en matière de textile, de vêtements, de meubles et aujourd'hui, nous avons l'occasion d'être proactifs, d'aller de l'avant avec l'adoption d'une mesure qui garantira que le gouvernement, s'il respecte la volonté de la Chambre des communes, ne pourra pas faire de concessions qui viendraient remettre en question le système que nous avons développé.

Lorsque je parle de ce sujet, je ne parle pas que de cents ou que de budget, mais de gens que je connais personnellement, de familles qui ont investi leurs vies dans le monde agricole et qui continuent de le faire. Nous envoyons le message à nos jeunes dans les écoles d'agriculture, à La Pocatière, à l'Institut de technologie agroalimentaire, en leur disant que oui, il y a un avenir pour vous en agriculture. Il y a de la place pour assurer que votre famille pourra en vivre. On n'a pas le droit de leur envoyer un message qui soit faux.

Les crédits

Il faut s'assurer que le message que nous exprimons soit celui qui correspond à la réalité, s'assurer que nous aurons une offre de services pour ces gens qui continuent à vouloir vivre de l'agriculture en leur donnant des garanties suffisantes. Le système de gestion de l'offre n'est pas un programme de subventions, ni un programme d'aide indu. Dans la négociation actuelle entre les grands de ce monde en agriculture, les États-Unis et l'Europe se renvoient la balle en disant que l'autre offre beaucoup de subventions.

Selon moi, le premier ministre du Canada a été un peu maladroit lorsqu'il a déclaré que les Américains ne sont pas si mal et que ce sont les Européens qui agissent mal et qui devraient faire des concessions additionnelles. Faisons attention qu'une telle déclaration ne nous conduise pas à nous attirer l'hostilité de gens qui, dans un grand balayage, vont faire disparaître notre programme de gestion de l'offre alors que ce n'est pas un programme de subventions. À cause de déclarations comme celle-là, nous avons besoin d'une prise de position ferme de la Chambre des communes, qui va dire à l'ensemble des négociateurs, qu'ils soient de niveau politique ou de la haute bureaucratie, que la Chambre des communes a adopté une motion en ce sens.

Nous savons tous qu'il y a de fortes chances que nous allions en élections prochainement, que la négociation se fera au début décembre et que si jamais le gouvernement du Canada cède sur le système de gestion de l'offre en acceptant des concessions inacceptables, il faudra qu'il convienne d'en payer le prix politique. Son engagement commence aujourd'hui. L'engagement des libéraux et du gouvernement doit être d'adopter la motion que nous avons proposée, parce que c'est celle qu'il nous faut pour assurer qu'il y ait une protection suffisante de ce système qui a été développé au Québec et au Canada et qui a fait ses preuves. Le monde agricole est présentement à l'écoute et il souhaite qu'il y ait un appui unanime à la motion du Bloc québécois.

•(1605)

[Traduction]

L'hon. Mark Eying (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents), Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question pour le député du Bloc. Comment sommes-nous censés négocier une meilleure entente pour nos agriculteurs à l'OMC lorsque les partis de l'opposition veulent mettre fin aux travaux de la Chambre des communes? Cela diminue notre présence politique à Hong Kong et, à cause de la motion qu'ils ont présentée hier au Comité de l'agriculture, nous partons négocier les mains liées.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je suis un peu étonné de la question, parce que ceux qui ont empêché que l'élection se fasse en janvier et qu'on puisse travailler ici jusqu'en décembre, ce sont les libéraux!

Hier, nous avons adopté une motion en cette Chambre qui demandait le déclenchement de l'élection le 5 janvier, et un seul parti s'y est opposé: c'est le Parti libéral du Canada.

S'il y avait un responsable d'une présence canadienne insuffisante à Hong-Kong, c'est le Parti libéral du Canada; ce ne sont pas les partis de l'opposition. Je ne l'ai pas inventé, on a voté à ce sujet hier. La motion a été débattue en cette Chambre et a été adoptée.

Les libéraux ont encore le choix. Aujourd'hui, à la période de questions, ils ont encore eu un appel à accepter cet échéancier qui permettra une représentation plus adéquate. À défaut de cet engagement, de ce geste du gouvernement du Parti libéral du

Canada, donnons-nous le minimum de chances que les négociateurs qui seront présents là-bas aient les mains et les poings liés, pour qu'on soit certain que le système sera bien protégé.

Actuellement, on reçoit le même message qu'hier. Hier, les libéraux ont refusé que l'élection soit reportée en janvier et aujourd'hui, ils refusent de protéger le système de gestion de l'offre.

Cela fait pas mal de poids à porter sur les épaules pour les prochaines semaines et les prochains mois. C'est un message que j'adresse aux députés de ce gouvernement.

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député du Bloc d'avoir choisi ce sujet en cette journée d'opposition. Je crois qu'il est fort à propos que, en ces derniers jours de la 38^e législature, nous soyons saisis de la question qui vise à tenter de protéger nos agriculteurs et nos producteurs.

Je voudrais souligner un fait dont nous devrions être conscients et qui devrait nous préoccuper, à mon avis. L'an dernier, 11 000 producteurs des trois provinces des Prairies ont abandonné leur exploitation agricole et quitté l'agriculture. C'est en partie en raison du manque de soutien que nos producteurs reçoivent du gouvernement fédéral dans ses relations internationales avec l'OMC et dans les ententes qu'il signe.

Je voudrais que le député commente un point qu'il a soulevé. Un de nos négociateurs en chef a confié à des députés, lors d'une séance d'information, que le régime pour les produits sensibles avait vraiment besoin d'une protection d'environ 11 p. 100 contre les droits de douane. Les Américains veulent que cette protection soit réduite à 1 p. 100. Il a avisé nos collègues que les négociateurs s'entendraient probablement sur un taux entre les deux. Autrement dit, avant même les négociations, il a déjà admis qu'il allait réduire le niveau de soutien d'environ 50 p. 100. Quel genre de négociateur est-ce là?

Si j'étais négociateur pour un syndicat et que je devais dire aux membres de mon syndicat que l'employeur veut que leurs salaires soient réduits de 2 \$, mais que nous pourrions probablement les faire réduire de moitié moins, donc accepter une réduction de 1 \$, ils me pendraient haut et court. Ils me traîneraient dans les rues et me fusilleraient.

Qui nous représente si nos négociateurs ont abandonné la partie avant même qu'elle ne commence?

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, c'est une question très intéressante parce qu'il y a six mois, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a envoyé une lettre à tous les députés de la Chambre. Il y admettait avoir été obligé de faire des concessions au-delà de celles qu'il anticipait. Il y avait déjà un aveu, celui qui a été répété par le négociateur.

C'est pourquoi aujourd'hui, dans la motion du Bloc québécois, on dit: « [...] que les secteurs sous gestion de l'offre ne soient soumis à aucune réduction des tarifs hors contingents, ni à aucune augmentation des contingents tarifaires [...] »

En effet, on entend des rumeurs voulant qu'il y aurait déjà des négociations afin de s'entendre sur un changement à ce sujet. À mon avis, aujourd'hui, ce n'est pas la place et cela ne l'était pas la semaine dernière. C'est une pratique de ce gouvernement qui, dirait-on, vient du premier ministre lui-même. Il s'agit d'avoir une attitude assez faible devant les Américains et qui consiste à dire que, déjà, nous sommes prêts à plier un genou, à nous adapter, alors que nous ne sommes même pas encore assis à la table de négociation.

Les crédits

En réalité, les négociations réelles commenceront à Hong-Kong dans quelques jours. Il faut que les négociateurs du Canada arrivent là en soutenant une position forte et ferme. La meilleure façon de le faire, c'est d'adopter une position unanime à la Chambre des communes, qui soit reprise par le gouvernement. C'est la contribution que le Bloc veut apporter par cette journée d'opposition.

● (1610)

[Traduction]

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents), Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps avec la députée de Lambton—Kent—Middlesex, une véritable championne du monde agricole. Nous sommes fiers de l'avoir au sein de notre caucus. Elle prend tous les jours la défense de nos agriculteurs.

C'est un honneur de prendre la parole à la Chambre cet après-midi dans le cadre de ce très important débat concernant le système de gestion de l'offre du Canada, et de faire connaître la position de négociation du Canada, alors que la conférence de l'OMC à Hong Kong est pour bientôt.

Comme beaucoup de députés l'ont déjà dit, la gestion de l'offre est essentielle pour l'industrie agroalimentaire du Canada. Depuis les années 1970, c'est ce qui a aidé les producteurs et les transformateurs à atteindre la stabilité et la prospérité et à faire en sorte que leur clientèle canadienne et étrangère ait accès à des produits alimentaires canadiens à valeur ajoutée de grande qualité.

Le gouvernement appuie fermement la gestion de l'offre et continuera à défendre la capacité de nos producteurs de choisir la façon dont ils commercialiseront leurs produits, y compris au moyen d'une structure ordonnée comme la gestion de l'offre.

Ces négociations offrent par ailleurs la promesse d'une réforme mondiale de l'agriculture. C'est là le meilleur endroit où discuter des subventions étrangères et des obstacles tarifaires qui contrecarrent notre capacité de soutenir la concurrence sur les marchés étrangers.

Plus généralement, l'OMC et ce cycle de négociations commerciales multilatérales sont critiques pour la prospérité canadienne. Dans tous les secteurs, les producteurs, importateurs, exportateurs et consommateurs canadiens ont énormément à gagner du succès du cycle de Doha.

Je pense que tous les députés reconnaissent l'importance de ces négociations. L'OMC est essentielle pour le Canada parce que notre commerce international, équivalant à plus de 70 p. 100 de notre PIB et relié à un emploi sur cinq, est essentiel à la prospérité de notre pays.

Nous devons être à la table, parce que nos intérêts sont en jeu. Le protectionnisme, surtout dans les grandes économies comme les États-Unis et l'Union européenne, coûte cher aux Canadiens. C'est pourquoi, depuis le début, le Canada collabore activement, avec nos partenaires, pour faire aboutir ces négociations.

Je loue les efforts du ministre du Commerce international et du ministre de l'Agriculture ainsi que de leurs représentants, qui ont travaillé sans relâche à défendre les intérêts du Canada et à veiller à ce que les résultats soient avantageux pour le commerce mondial. Le député d'en face devrait avoir honte de dénigrer notre négociateur.

Je dois aussi préciser que, depuis le début, le Canada négocie dans un esprit de coopération et s'appuie pour ce faire sur une relation solide et constante avec les cinq secteurs sous gestion de l'offre, les gouvernements provinciaux et territoriaux et un large éventail d'intéressés du secteur de l'agroalimentaire.

Trois ans avant le début des négociations sur l'agriculture en 2000, le gouvernement a consulté abondamment les provinces et tout le secteur de l'agroalimentaire, afin d'établir la position de négociation initiale du Canada en matière d'agriculture. Grâce à ce partenariat étroit, le Canada a pu faire valoir des idées et des approches solides et crédibles tout au long des négociations sur l'agriculture.

De plus, le gouvernement a aussi appuyé fermement les efforts que les représentants de l'industrie agroalimentaire, dont ceux des secteurs sous gestion de l'offre, ont déployés afin de rencontrer les représentants des gouvernements étrangers et leurs homologues de l'industrie du monde entier, cela pour leur expliquer leurs vues sur les négociations dans le domaine agricole.

Nous présentons un front uni. Ensemble, nous expliquons très clairement les priorités du Canada à l'occasion de la conférence de l'OMC qui aura lieu à Hong Kong le mois prochain.

Le Canada est partisan d'un environnement commercial vraiment ouvert et concurrentiel, un environnement où les règles du jeu sont équitables et où le facteur décisif n'a rien à voir avec les ressources financières d'un pays, mais a tout à voir avec la qualité, le prix et la disponibilité de ses produits. Dans le domaine agricole, cela signifie qu'il faut éliminer le plus rapidement possible toute forme de subvention à l'exportation. Cela signifie qu'il faut réduire considérablement les mesures de soutien interne à l'origine de distorsions commerciales. Cela signifie qu'il faut améliorer considérablement l'accès de nos produits agricoles et alimentaires aux différents marchés.

Nous luttons aussi pour vraiment améliorer l'accès aux marchés de services et produits non agricoles, pour bonifier les règles commerciales et pour établir une discipline plus rigoureuse qui facilitera les échanges commerciaux et réduira les tracasseries administratives à la frontière.

Tout au long de cette démarche, nous ne pouvons pas perdre de vue que, depuis le début, le cycle de Doha a été un cycle préparatoire. Le Canada est déterminé à ce que le processus ne déraile pas.

● (1615)

Les gains que nous ferons profiteront au monde entier, surtout aux pays en développement. Les difficultés que connaissent les producteurs de coton africains en sont un bon exemple. Les subventions sur le coton coûtent aux producteurs africains entre 100 et 400 millions de dollars par année en recettes d'exportation. C'est pourquoi le Canada appuie fortement la demande présentée par les membres africains de l'OMC qui réclament l'élimination graduelle de l'aide nationale et des subventions à l'exportation accordées aux producteurs de coton le plus tôt possible.

La meilleure façon d'aider les agriculteurs africains est d'égaliser les chances pour tous afin de leur permettre de se battre à armes égales pour obtenir une part du marché mondial.

À mesure que les négociations progressent, l'agriculture est devenu un élément clé du processus. Les négociations ne peuvent plus se dérouler en vase clos. Au cours des dernières semaines, nous avons constaté les liens étroits entre l'agriculture et les autres domaines de négociation, comme l'accès au marché des produits et services non agricoles.

Les crédits

Par exemple, l'Union européenne a récemment déclaré qu'elle ne fera plus de concession sur l'agriculture tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas de progrès dans d'autres secteurs, comme l'accès au marché des produits et services non agricoles. Force nous est de constater que certaines des directives que les députés de l'opposition suggèrent à nos négociateurs ne sont donc pas si simples.

Dans le même ordre d'idées, le Brésil et l'Inde indiquent qu'à défaut d'une ouverture accrue dans le secteur agricole, particulièrement de la part de l'Union européenne et des États-Unis, ils ne feront pas de concessions substantielles dans ces secteurs clés. Cela signifie que la position du Canada, particulièrement en ce qui concerne la gestion de l'offre, fait maintenant l'objet d'un nouvel examen détaillé.

Quoi qu'il en soit, nous continuerons de faire valoir que les pays devraient disposer d'une certaine souplesse dans la façon d'élargir l'accès à leurs marchés, en tenant compte de leurs programmes intérieurs respectifs. À l'instar du Canada, la plupart des pays qui participent aux négociations ont certains produits sensibles. Par conséquent, les membres de l'OMC doivent élaborer des approches pour reconnaître ces sensibilités tout en offrant des améliorations véritables et justes en matière d'accès aux marchés.

C'est pourquoi le Canada continuera de défendre la capacité des producteurs canadiens de choisir les formules de commercialisation de leurs produits, comme la gestion de l'offre et la Commission canadienne du blé. Du point de vue du Canada, pour que les négociations continuent de progresser, la pression doit demeurer principalement centrée sur l'Union européenne, pour qu'elle élargisse l'accès à ses marchés agricoles. À défaut d'une telle amélioration, les chances d'un résultat ambitieux à Hong Kong sont fort incertaines.

En dépit du défi à relever, je suis ravi de l'engagement pris lors du sommet des dirigeants de l'APEC, qui a eu lieu en Corée cette semaine, engagement de maintenir la pression dans le but que cette ronde de négociations donne l'ambitieux résultat escompté. Je trouve également encourageant que le ministre du Commerce international et son homologue de l'Agriculture aient assuré que les négociateurs canadiens travaillent sans relâche pour trouver des formules gagnantes et pour réaliser le plus possible dans les semaines à venir qui sont cruciales.

Le monde a beaucoup à gagner d'un résultat positif de ces négociations. Au cours de ces dernières semaines d'importance vitale, notre gouvernement continuera de promouvoir les priorités nationales et de défendre avec vigueur les intérêts nationaux tout en coopérant avec les autres pays afin d'obtenir un ambitieux résultat pour toutes les nations commerçantes.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international est un producteur d'oeufs qui connaît depuis longtemps le système de la gestion de l'offre. Nous entendons ici aujourd'hui que les industries sous gestion de l'offre estiment que le gouvernement n'a pas suffisamment protégé leurs intérêts.

Vous faites partie du caucus libéral, alors je me demandais si vous...

Le vice-président: Je rappelle au député qu'il doit s'adresser à la présidence. Merci.

M. James Bezan: Je suis désolé, monsieur le Président. Je sais que vous n'êtes pas un producteur d'oeufs, puisque vous venez de la Colombie-Britannique, mais le secrétaire parlementaire lui en est un. Je voudrais simplement savoir s'il estime que le gouvernement libéral a abordé la protection de la gestion de l'offre dans les négociations de l'OMC.

Pourquoi soulève-t-on autant de préoccupations aujourd'hui selon lui? La motion du Bloc traite du manque à gagner qui surviendra car on donne accès au marché soumis à la gestion de l'offre. Je veux être certain que le secrétaire parlementaire comprenne ceci. Il a un intérêt direct dans le système de la gestion de l'offre. J'aimerais savoir s'il estime que le gouvernement a défendu les intérêts de la ferme de sa famille.

• (1620)

L'hon. Mark Eyking: Monsieur le Président, je suis content que le député me pose cette question, car cela me donne une petite ouverture.

Oui, ma famille travaille dans le secteur agricole et elle est soumise au régime de gestion de l'offre. Mon père est l'un des premiers agriculteurs qui a commencé à pratiquer la gestion de l'offre au début des années 1970. Je connais donc l'importance du régime pour les agriculteurs. Je sais comment c'était pour les agriculteurs avant la gestion de l'offre.

Examinons comment nous travaillons avec l'industrie et les intervenants. Le gouvernement rencontre les membres du GO5 régulièrement. Ils étaient à Genève avec nous. Ils participent aux négociations et aux pourparlers. Selon ce que nous entendons ici aujourd'hui, le GO5 serait déçu de la façon dont nous gérons le dossier, ce qui est totalement faux. Ils n'ont jamais dit cela publiquement. Ils se préoccupent autant que nous de ce qui se produit à Hong Kong. Nous travaillons en étroite collaboration avec eux et avec nos négociateurs de manière à nous assurer d'obtenir une bonne entente pour nos agriculteurs de toutes les régions du pays.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, j'ai deux questions qui ont trait au discours du député.

Tout d'abord, il a souligné avec fierté que le commerce des produits agricoles n'avait jamais été aussi important. Toutefois, les revenus agricoles n'ont jamais été aussi faibles et les dettes des agriculteurs aussi élevées au Canada. Il semble que peu importe ce que nous proposons, l'Union européenne et les États-Unis ne sont pas prêts à réduire substantiellement les subventions importantes qu'ils accordent et qui faussent le commerce. Au bout du compte, malgré tous les échanges internationaux que nous avons réussi à créer dans le domaine de l'agriculture, nos agriculteurs sont en plus mauvaise position que jamais.

J'aimerais également donner suite à un autre de ses propos. Il a parlé de l'Afrique, des pays en développement et de la nécessité de collaborer avec eux. Le gouvernement actuel a pratiquement abandonné l'agriculture. Les libéraux ne savent même pas de quoi il s'agit. Ce secteur n'est mentionné dans aucun des mini-budgets qu'ils ont déposés. Aucune mesure concrète n'a été présentée dans le domaine agricole, à une seule exception près. Le gouvernement a approuvé le brevet pour la technologie génique Terminator qui a fait du Canada un paria international. Nous savons que les agriculteurs du Tiers-Monde se préoccupent beaucoup du fait que la Banque mondiale et le FMI font la promotion de la technologie génique Terminator. Le gouvernement du Canada a déjà presque réussi à faire disparaître les revenus agricoles au pays et il s'en prend maintenant aux semences dans le sol.

Le député pourrait-il m'expliquer pourquoi la seule réalisation du gouvernement en matière d'agriculture et de commerce international est cette décision prise récemment à l'égard de l'adoption de cette technologie très destructrice?

Les crédits

L'hon. Mark Eyking: Monsieur le Président, il est très antiparlementaire de qualifier les gens de terminateurs à la Chambre. Il m'arrive d'en qualifier le gouverneur de la Californie, mais nous ne pouvons nous permettre d'employer ce terme à tout bout de champ. C'est très peu respectueux.

Notre gouvernement appui les agriculteurs. L'année dernière, nous avons investi 5 milliards de dollars dans l'industrie agricole. À la fin de décembre, cette somme aura augmenté d'un milliard de dollars. Ce sont plus que de simples miettes.

Ces gens-là disent que nous mettons une croix sur l'agriculture. Nous rencontrons régulièrement les intervenants du secteur. Ceux-ci savent qui a mis sur pied le système de gestion de l'offre. Ce sont les libéraux, pas les néo-démocrates. Le Bloc n'existait même pas à l'époque, et nous savons tous quelle était la position des conservateurs.

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur la motion de l'opposition concernant la gestion de l'offre.

Le système canadien de gestion de l'offre établit un lien entre la production et la demande au Canada, et il permet aux agriculteurs de recevoir un juste prix sur le marché et de ne plus compter sur l'argent des contribuables. La gestion de l'offre élimine les grandes fluctuations des prix à l'étape de la transformation à la ferme ou de la distribution, et elle garantit un approvisionnement alimentaire efficace et sûr qui respecte les normes canadiennes en matière de santé et de sécurité.

Les secteurs laitier, de la volaille et des oeufs sont importants pour le Canada, car, collectivement, ils représentent une contribution nette de 12,3 milliards de dollars au PIB, génèrent des recettes monétaires agricoles de 6,8 milliards de dollars, soutiennent une activité économique supérieure à 39 milliards de dollars et emploient plus de 215 000 Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

La gestion de l'offre permet aux agriculteurs de se prendre en charge tout en étant bénéfique pour les transformateurs, les consommateurs, les pouvoirs publics et les contribuables. Elle a remplacé les cycles d'expansion et de récession par un marché stable et harmonieux, sans qu'il en coûte quoi que ce soit aux pouvoirs publics ou aux contribuables.

La gestion de l'offre est un système précieux qui profite non seulement aux producteurs mais également aux consommateurs de tout le pays. C'est pourquoi le gouvernement du Canada et le Parti libéral demeurent déterminés à défendre le cadre de la gestion de l'offre ainsi que la possibilité pour les producteurs canadiens de choisir le mode de commercialisation de leurs produits.

Au Canada, les mécanismes de fixation des prix sont fondés sur les prix à la ferme minimaux négociés collectivement par les agriculteurs pour le lait, la volaille et les oeufs. En négociant collectivement, les agriculteurs peuvent obtenir pour leurs produits de bons prix qui reflètent les coûts de production. Dans d'autres pays où il n'y a pas de mécanismes semblables, les agriculteurs reçoivent une plus petite portion des prix payés par les consommateurs.

Le système commercial multilatéral établi par l'OMC a beaucoup contribué à la croissance économique, au développement et à la croissance de l'emploi ces 50 dernières années. Nous sommes déterminés à maintenir le processus de réforme des politiques commerciales pour faire en sorte que le système contribue au maximum à la reprise, à la croissance et au développement.

Avec la réunion de l'OMC qui aura bientôt lieu à Hong Kong, je suis particulièrement préoccupée par les négociations sur l'agricul-

ture. Le Canada doit réitérer sa position sur le commerce mondial, démontrer que les agriculteurs canadiens ont respecté leurs obligations et insister pour que les autres fassent de même.

En tant qu'exportateur et importateur majeur, il est primordial pour le Canada de renforcer les règles internationales régissant le commerce des produits agricoles, éliminer les subventions au commerce et améliorer de façon marquée l'accès aux marchés. De plus, la réforme du commerce des produits agricoles permettra aux producteurs et aux transformateurs canadiens de bénéficier d'une uniformisation des règles internationales et favorisera l'instauration d'un environnement mieux réglementé, plus stable, prévisible et sûr où ils pourront soutenir la concurrence.

Le Canada doit poursuivre la lutte pour que soient éliminées le plus vite possible toutes les subventions à l'exportation, que soient réduites le plus possible ou éliminées les mesures de soutien sur le marché intérieur qui faussent le commerce ou les choix de production, que soit amélioré de façon réelle et substantielle l'accès au marché pour tous les produits agricoles et alimentaires et que soient imposées de nouvelles disciplines sur les taxes à l'exportation et les restrictions à l'exportation.

Nous devons faire en sorte que tous soient sur un pied d'égalité, ce qu'empêchent les subventions internationales. Il y a de grandes différences entre les pays et entre les produits pour ce qui est de l'accès aux marchés, le niveau et la nature des mesures de soutien interne et l'utilisation et l'ampleur de l'aide à l'exportation. Les perturbations du commerce mondial ont eu et continuent d'avoir des effets importants sur le revenu agricole canadien.

Alors que, en 1993, le Canada a converti ses protections aux termes de l'article XI en des contingents tarifaires qui diminuent, d'autres pays qui ont des contingents simples les ont maintenus tels quels. Il faut aborder le problème au cours du cycle actuel. Ceux qui ont des droits tarifaires simples devraient être tenus de fournir le même accès minimum de 5 p. 100, comme l'agriculture canadienne, et que cet accès soit à un taux tarifaire nul, comme chez nous.

Le gouvernement canadien devra détenir un mandat de négociation des plus solides. Nous appuyons les objectifs du cycle de Doha, mais nous ne pouvons pas jouer notre agriculture si aucun autre pays n'est disposé à en faire autant.

Au début du cycle actuel, le Canada a adopté une position de négociation équilibrée qui comprenait une proposition visant à donner à tous un accès égal au marché. Le Canada a proposé que tous les pays membres de l'OMC autorisent un accès à leur marché correspondant à 5 p. 100 de la consommation nationale actuelle de leurs contingents tarifaires agricoles. C'est ce que proposaient les dispositions de 1994, mais, comme ce n'était qu'une ligne directrice, la plupart des pays en ont fait fi et ont accordé un accès beaucoup moins élevé.

En juillet 2004, le groupe de négociation de l'OMC a adopté un régime cadre. Ce régime a entraîné la création d'une catégorie dite des produits sensibles, qui permettrait que certains produits soient traités séparément des produits assujettis à la baisse généralisée des taux tarifaires.

• (1625)

Un nombre raisonnable de produits seraient admissibles au traitement réservé aux produits sensibles. Ce traitement devrait conduire à une amélioration marquée de l'accès aux marchés. On y parviendrait grâce à une réduction des droits et à une expansion de l'accès aux marchés.

Les crédits

Le Canada a aidé à obtenir un meilleur accès aux marchés par produit plutôt que par ligne tarifaire comme on le proposait au départ. C'était une réalisation importante pour le Canada puisqu'elle nous donnait la chance de faire avancer la position du Canada au sujet de la gestion de l'offre.

Grâce à la définition des produits, il a été possible de désigner des lignes tarifaires contingentaires et hors contingent à traiter comme sensibles. Le Canada pouvait dire qu'il avait respecté l'obligation d'améliorer l'accès en éliminant tous les droits contingentaires, en les ramenant à zéro, et il ne pouvait alors être tenu de réduire les droits hors contingent ou d'accroître l'accès au-delà d'un minimum commun de 5 p. 100 de la consommation intérieure. Le Canada continuera de poursuivre l'objectif tendant à demander à tous les pays d'accroître l'accès minimum requis aux marchés pour tous les produits agricoles aux termes des contingents tarifaires.

Malheureusement, la possibilité pour le Canada de poursuivre une telle stratégie a été gravement minée depuis juillet 2004. En effet, depuis, les États-Unis et l'Union européenne ont été en mesure de négocier une souplesse suffisante dans le cadre d'une réduction générale des tarifs pour faire en sorte que la catégorie des produits sensibles devienne moins importante pour eux. Les États-Unis et l'Union européenne peuvent absorber des réductions importantes dans la plupart des droits hors contingent en réduisant les prix de soutien intérieur et en complétant les revenus des agriculteurs grâce à des subventions gouvernementales directes acceptées par l'OMC.

Les États-Unis et l'Union européenne ont conservé la capacité de ne pas offrir un nouvel accès à leurs marchés. En même temps, ils ont cherché à limiter l'utilisation de la catégorie des produits sensibles par d'autres pays et ont forcé à trouver de nouveaux accès pour ces produits. En d'autres termes, seuls les produits dans la catégorie des produits sensibles vont avoir un accès garanti accru aux termes de droits contingentaires. Nous ne pouvons accepter ce miroir aux alouettes lorsque la vie des agriculteurs, l'existence des collectivités rurales et la capacité des pays de nourrir leur peuple sont en jeu.

La notion canadienne voulant qu'on ait une règle exigeant que tous les pays offrent un accès minimum a été abandonnée. Dans le cas des produits sous gestion de l'offre, on était disposé à accorder un accès minimum de 5 p. 100 pourvu que ce minimum soit exigé de tous les pays. Des règles du jeu égales pour tous ne sont plus possibles.

Les subventions à l'exportation doivent disparaître. Il ne suffit pas d'accepter une réduction de ces dernières. Elles doivent disparaître entièrement si nous voulons vraiment parvenir à un commerce loyal. Pendant trop longtemps, l'Union européenne et les États-Unis ont acheté des parts de marché avec leurs subventions à l'exportation au détriment des producteurs canadiens. Nous ne pouvons plus nous permettre de mettre en péril nos propres producteurs au profit de leurs concurrents.

L'état actuel de l'agriculture au Canada est assez lamentable. Conséquemment, le Canada doit maintenir une position ferme et ne pas accepter de compromis proposés par d'autres pays à la prochaine réunion de l'OMC. Nous devons protéger nos agriculteurs et, pour ce faire, nous devons veiller à ce que les règles s'appliquent de manière égale à tous les pays.

La beauté des règles, c'est que les pays doivent les respecter. Les lignes directrices, en revanche, peuvent être interprétées de manière différente par chacun des pays, et c'est ce qui s'est produit. L'interprétation créative des lignes directrices par les États-Unis et l'Union européenne a donné lieu à un nouveau concept de

tarification et d'offres d'accès déloyales. Ce à quoi les pays en cause se sont réellement engagés, c'est ce qu'ils ont présenté respectivement dans leurs programmes, que cela tienne compte de l'application de ces lignes directrices ou non.

Le problème n'est donc pas que les pays ne respectent pas leurs engagements. Ils le font. Le vrai problème, c'est que les engagements pris par les divers pays sont inégaux, inéquitables et injustes. Nous devons donc insister pour qu'il y ait des règles qui exigent que tous les pays prennent des engagements semblables pour éliminer la possibilité d'une nouvelle fausse interprétation.

Une méthodologie uniforme, une seule série de règles que tous les pays doivent observer, voilà ce qui est nécessaire pour les considérations futures. Cela devrait être l'objectif du Canada cette année à la réunion de l'OMC, et nous ne devrions pas céder d'un iota là-dessus.

De plus, nous appuyons cette motion parce que personne ne soutient plus que les libéraux la gestion de l'offre et les avantages qu'elle procure aux agriculteurs canadiens. Cependant, nous devons être conscients de certaines conséquences de cette approche. Ce sera très difficile à atteindre, en définitive. Cela va à l'encontre des engagements pris par tous les membres de l'OMC dans l'entente-cadre intervenue en juillet 2004. Cela va à l'encontre de la position officielle adoptée par les producteurs soumis à la gestion de l'offre, à savoir assurer un accès accru par l'élargissement des contingents tarifaires à un pourcentage minimum commun de 5 p. 100 de la consommation interne. Cela fait partie de la plateforme et se trouve sur le site web aussi.

• (1630)

Cela a des répercussions pour les efforts que déploie le Canada afin d'obtenir des améliorations significatives de l'accès aux marchés pour d'autres produits de base qui sont offertes par 90 p. 100 des producteurs canadiens liés à des marchés étrangers. Le boeuf, par exemple, est le produit le plus sensible pour la plupart des autres pays. La possibilité qu'il n'y ait pas d'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits d'un pays ne sera vraisemblablement pas acceptable pour les autres membres de l'OMC.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, je remercie la députée de son excellente défense du Canada rural. Elle se porte souvent à la défense des agriculteurs. Je la félicite de son engagement à cet égard.

Je veux m'assurer que j'ai bien entendu que son parti et elle appuieraient la motion. Est-ce ce que j'ai entendu?

• (1635)

Mme Rose-Marie Ur: Monsieur le Président, la gestion de l'offre a vu le jour sous un gouvernement libéral il y a 35 ans. Le gouvernement libéral ne laisserait pas tomber ce système.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, je salue les revendications que de ma collègue d'en face formule constamment dans le cadre de débats sérieux sur l'agriculture à la Chambre et dans le cadre des travaux du Comité de l'agriculture. Elle est très versée dans le domaine. Souvent, ses points de vue en matière d'agriculture vont à l'encontre des croyances des gens de son parti. Elle préconise toujours ce qu'elle estime être le mieux pour les producteurs du Canada et de sa circonscription.

Les crédits

La députée a parlé en détail de l'importance de ces pourparlers commerciaux. Sa circonscription compte de nombreux producteurs des secteurs des céréales, des oléagineux et de l'élevage. La députée croit-elle qu'il est possible que l'OMC adopte une résolution qui profitera à l'ensemble de l'industrie de l'agriculture, dans le cadre des négociations des derniers mois, compte tenu de l'obstruction de l'Union européenne ces dernières semaines?

Mme Rose-Marie Ur: Monsieur le Président, j'ai le plus grand respect pour les deux messieurs qui viennent de me poser des questions.

En ce qui a trait au problème qui me préoccupe, je peux en parler au député. J'ai eu l'occasion merveilleuse cet été de me rendre en Australie avec le ministre pour assister à la réunion du groupe Quint, qui comprend l'Australie, le Canada, l'Union européenne, le Japon et les États-Unis. Alors que nous étions en train de discuter de questions relatives à l'OMC — et c'était la première fois que je me retrouvais dans cette situation —, j'ai été fortement impressionnée par le respect des pays présents envers notre négociateur en chef, Steve Verheul. Chacun des pays ayant pris la parole au cours de la séance a exprimé la plus haute opinion à l'égard du Canada. Ce que j'ai vu m'a beaucoup encouragée, et je sais que nos agriculteurs canadiens auront droit à un grand respect lors des audiences de l'OMC.

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, c'est un jour qui est à la fois heureux et triste. Nous sommes heureux d'entendre un discours comme celui-là et de bénéficier de l'expérience d'une députée qui siège à la Chambre depuis un certain temps. Elle s'est acquittée admirablement de sa responsabilité de défendre les intérêts du monde agricole et rural au Canada. Étant donné que je viens d'une circonscription rurale, je la prends comme exemple et je me sers de son travail pour me guider.

Je regrette cependant que la députée en soit à ses dernières séances. Je sais qu'elle n'a pas l'intention de revenir. Néanmoins, je la remercie pour tout son travail. Nous avons tous beaucoup d'estime et d'admiration pour elle.

La gestion de l'offre est importante pour moi de deux manières. Premièrement, dans ma circonscription se trouvent beaucoup de producteurs laitiers, de producteurs de volaille et des producteurs d'oeufs. Deuxièmement, cette question est importante de mon point de vue de consommateur. Je trouve qu'il est formidable que nous puissions avoir un système qui fonctionne bien, un système qui me permet de payer moins cher pour le lait que pour l'eau. Je pense qu'il faut à peu près six litres d'eau pour faire un litre de lait. Je paie moins pour le lait, et l'agriculteur peut néanmoins gagner sa vie et maintenir la viabilité de son entreprise agricole, une entreprise familiale rurale. J'aimerais peut-être que la députée nous parle des obstacles que doivent surmonter nos négociateurs.

D'autres producteurs de ma circonscription, c'est-à-dire les producteurs de porc et les producteurs de grain, veulent que les règles du jeu soient les mêmes pour tous. En revanche, nous voulons protéger notre système de gestion de l'offre. La députée pourrait-elle nous parler des difficultés que devra surmonter l'équipe de négociation?

Mme Rose-Marie Ur: Monsieur le Président, je remercie le député de ces aimables observations. Je serai ravie de retourner à mes racines rurales lorsque l'opposition en décidera ainsi. Blague à part, l'équipe aura du pain sur la planche. Comme je l'ai dit plus tôt, je respecte entièrement l'équipe de négociation.

Il y a un an environ, quelques députés australiens sont venus ici et ont rencontré tous les partis. Nous avons eu une bonne rencontre. Or, lorsque ces députés australiens ont commencé à parler du système de gestion de l'offre, ils ont dit d'entrée de jeu que le gouvernement y avait investi beaucoup d'argent. Nous devions donc être très prudents à l'OMC, car l'argent entraînait une distorsion du commerce et ainsi de suite.

Nous devrions peut-être sensibiliser 147 autres pays au système de gestion de l'offre. Le gouvernement n'y investit aucun argent. Ce système permet d'offrir des aliments de qualité, en abondance, et, je déteste utiliser l'expression, bon marché, aux consommateurs. J'espère que ces derniers le reconnaîtront avant qu'il ne soit trop tard.

• (1640)

Le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, La Commission de la fonction publique; le député de Langley, Les ressources humaines et le développement des compétences; le député de Windsor-Ouest, La frontière canado-américaine.

[Français]

L'honorable député de Chicoutimi—Le Fjord a la parole pour la reprise du débat.

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, je vais partager le temps de parole qui m'est alloué avec le député de Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière.

Il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur la gestion de l'offre en agriculture. Aussi, je commenterai brièvement la situation agricole dans mon comté, Chicoutimi—Le Fjord, et dans ma région.

Je tiens à féliciter le député de Richmond—Arthabaska de son excellent travail au sein de mon parti dans le dossier qu'il défend, soit celui de l'agriculture.

Le contexte actuel est difficile. Plusieurs agriculteurs et producteurs du Québec sont inquiets de l'attitude du gouvernement fédéral devant l'OMC. On sent de la part de ce gouvernement une certaine mollesse pour défendre la gestion de l'offre. Le gouvernement fédéral doit donner instruction à ses négociateurs d'adopter une position ferme et d'indiquer que la gestion de l'offre est intouchable.

En raison de cette absence de volonté de la part du gouvernement fédéral, on peut sentir chez les agriculteurs et les producteurs du Québec une profonde inquiétude quant à l'avenir de nos productions agricoles sous la gestion de l'offre.

Il y a au Québec 14 600 producteurs et productrices de lait, d'oeufs et de volailles qui génèrent une activité économique de 8,75 milliards de dollars. Cela n'est pas rien et le gouvernement doit tout mettre en oeuvre pour protéger le secteur agricole.

Pour le Bloc québécois, la gestion de l'offre est un modèle agricole équitable qu'il est important de préserver. Le gouvernement doit défendre les gens de chez nous.

Il est primordial de nourrir les consommateurs d'ici avec des produits d'ici. Cela permet de préserver notre patrimoine et notre particularité tout en faisant travailler les gens ici. L'agriculture fait partie de nos moeurs et coutumes au même titre que la langue et la culture. C'est pourquoi, le gouvernement du Canada doit réitérer de façon ferme son appui au modèle de la gestion de l'offre, qui constitue à nos yeux un modèle agricole équitable et essentiel.

Les crédits

La politique agricole de gestion de l'offre au Canada repose essentiellement sur deux types majeurs d'interventions de l'État dans le marché agricole. D'une part, elle implique la mise en place d'une planification et d'un contrôle administratif sur les prix, la commercialisation et les quantités offertes d'un produit agricole, notamment à travers l'imposition de quotas. D'autre part, elle repose sur l'existence de tarifs douaniers suffisamment élevés pour empêcher l'entrée des produits étrangers. Par de telles dispositions, l'État assure en bout de ligne une clientèle fidèle aux agriculteurs canadiens et québécois.

J'aimerais profiter du temps qui m'est alloué pour soulever la problématique du secteur agricole du Saguenay—Lac-Saint-Jean et faire un bref survol des suppressions d'emplois dans d'autres secteurs de l'économie.

Vivant dans une région où de nombreux producteurs et agriculteurs sont concernés par ce sujet, je suis à même de constater l'importance de protéger la gestion de l'offre.

Si le gouvernement du Canada accepte des compromis sur la gestion de l'offre lors de prochaines négociations, les conséquences se traduiraient par des pertes d'emplois pour ma région et mon comté. Cela suffit, il y a trop de pertes d'emplois dans ma région. Depuis un an, il y a eu des fermetures d'entreprises. Il y a l'usine de Port-Alfred et les Produits forestiers Saguenay ont fermé à La Baie tout dernièrement. Dans ma région également, Alcan a fermé une usine et menace d'autres suppressions d'emplois à court terme. L'ensemble de l'industrie forestière et du bois d'oeuvre connaissent aussi des diminutions d'emplois qui font très mal au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Seulement dans ma région, une personne sur huit travaille dans le domaine de l'agriculture. Pour être plus précis, 15 800 personnes travaillent dans le secteur bioalimentaire, soit 12 p. 100 des emplois pour toute la région.

De plus, les principales productions animales de la région sont dans l'ordre: le lait, le boeuf, les oeufs et la volaille. À l'exclusion du boeuf, trois des principales productions animales de la région sont incluses dans la gestion de l'offre.

• (1645)

Il va sans dire que la région pourrait être grandement touchée par une modification de la gestion de l'offre. Il ne faut pas en rajouter. C'est assez pour les pertes d'emplois dans ma région!

Je soulignerai que la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean a un vaste territoire agricole. En août 2003, elle comptait 1 222 exploitations agricoles qui se partageaient 135 673 hectares en cultures et qui ont rapporté 182 millions de dollars en ventes agricoles brutes.

Prenons la production laitière, qui est la plus importante. L'on compte 420 entreprises et 23 000 vaches laitières qui produisent 15 917 kilogrammes par jour de lait, ce qui représente des ventes de 95 millions de dollars.

Le gouvernement doit donc protéger l'agriculture en région, car il s'agit d'un bien collectif essentiel et d'un tremplin économique important pour bien des régions au Québec et même au Canada.

L'agriculture est un secteur névralgique qui ne peut être soumis aux incertitudes liées à une libéralisation pure et dure des marchés. La gestion de l'offre est un système qui a fait ses preuves, et le gouvernement du Canada ne doit faire aucune concession à l'égard des productions sous la gestion de l'offre.

Le gouvernement doit comprendre qu'une agriculture plus équitale aura un effet indéniable sur le développement et le dynamisme des régions agricoles.

Les agriculteurs sont dans l'attente. Plusieurs craignent que la prochaine rencontre internationale de l'OMC à Hong-Kong, en décembre prochain, débouche sur des compromis qui pourraient compromettre le système de gestion de l'offre au Québec et au Canada.

Le gouvernement fédéral doit se tenir debout et défendre notre agriculture. Le gouvernement connaît les risques qu'une réduction des tarifs douaniers pourrait apporter à nos agriculteurs. Il deviendrait alors très difficile pour nos producteurs de rivaliser avec les produits largement subventionnés en provenance d'autres pays, notamment les États-Unis.

Par exemple, les producteurs québécois et canadiens de lait, de volailles et d'oeufs ne reçoivent aucune subvention pour soutenir leur revenu. Si l'on appliquait pour nos agriculteurs les politiques des États-Unis, le producteur de lait québécois moyen recevrait 76 000 \$ en subventions, alors qu'en France, il bénéficierait d'une aide financière de 54 000 \$ dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune. Nos producteurs agricoles du Québec et canadiens ne demandent pas de subventions. Ils demandent simplement le maintien du système de gestion de l'offre.

Le gouvernement doit savoir que les productions de lait, de volailles et d'oeufs génèrent plus de 60 000 emplois et représentent près de 40 p. 100 des recettes agricoles du Québec. Elles sont présentes sur tout le territoire québécois et contribuent à la vitalité économique de la région.

Au Québec, tous les groupes s'entendent pour dire qu'il est important d'avoir une agriculture forte et un secteur alimentaire prospère. Pour ce faire, il est essentiel de maintenir en place un système de gestion de l'offre.

Je demande donc au gouvernement fédéral de confirmer le plus rapidement possible une résolution qui appuierait sans réserve la gestion de l'offre pour rassurer les producteurs agricoles du Québec et du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

• (1650)

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté les débats à plusieurs reprises pendant la journée. Je n'ai pas eu l'occasion de prononcer un long discours parce que le temps pour prendre la parole aujourd'hui était limité. Beaucoup de députés de ma formation politique veulent également appuyer la gestion de l'offre. Je sais qu'une de mes collègues le fera dans quelques minutes.

Je veux seulement soulever un dossier particulier, soit celui de la production des oeufs au Canada. Dans ce secteur de la gestion de l'offre en particulier, il y a un problème que je n'ai pas soulevé un peu plus tôt aujourd'hui, mais que je voudrais maintenant soulever. Il s'agit de la grande importance des tarifs hors quota.

La pénétration présente des produits provenant de l'étranger se situe à 5 ou 6 p. 100 pour la production des oeufs. Cependant, la difficulté réside dans l'augmentation de la valeur de notre devise. De ce fait, la protection des tarifs hors quota a diminué. De plus, s'il y avait une pression pour réduire les tarifs qui restent, soit les tarifs hors quota, on pourrait perdre un des piliers de la gestion de l'offre.

C'est pourquoi il est important d'appuyer la rétention, la conservation si vous voulez, des tarifs hors quota à leur niveau actuel pour la production des oeufs, à part tous les autres secteurs, dont on a aussi parlé.

Les crédits

M. Robert Bouchard: Monsieur le Président, je constate que le député va dans mon sens, puisqu'il favorise le système de l'offre. Il a présenté une argumentation valable et intéressante sur le plan de la production des oeufs, qui est assujettie au système de la gestion de l'offre.

Je trouve également qu'il faut des tarifs douaniers suffisamment élevés pour protéger nos producteurs d'oeufs.

Le système de gestion de l'offre repose sur trois piliers: la fixation du prix, la quantité et le contrôle de la quantité et, bien entendu, l'exportation et l'imposition d'un tarif douanier pour permettre à nos producteurs de maintenir leurs prix et de connaître dès le début de l'année leurs revenus pour l'année en question.

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations sensibles sur le bien-être des producteurs canadiens. Encore une fois, je voudrais féliciter le Bloc d'avoir présenté cette motion aujourd'hui. Il convient parfaitement qu'au crépuscule de la présente 38^e législature nous parlions du bien-être de nos agriculteurs, de nos producteurs laitiers et de nos producteurs d'oeufs, notamment.

La question des subventions et des droits de douane est fréquemment soulevée, mais rarement débattue à la Chambre des communes par les législateurs, qui ont pourtant le pouvoir d'influer sur elle. Ce qui m'a toujours irrité, c'est que la communauté internationale a convenu que nous devions faire quelque chose pour éliminer les subventions et les droits de douane, mais que le Canada semble être le seul à avoir unilatéralement et volontairement commencé à les diminuer.

Le député croit-il que les négociateurs canadiens au prochain cycle de l'OMC devraient avoir le mandat de ne pas céder sur le système de gestion de l'offre qui existe maintenant et de ne pas céder aux pressions qui s'exercent déjà sur nos négociateurs afin qu'ils démantèlent complètement le régime de gestion de l'offre dont nous profitons?

• (1655)

[Français]

M. Robert Bouchard: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

En effet, le gouvernement devrait donner des instructions fermes à nos négociateurs qui se rendront à la rencontre de l'OMC en décembre prochain, à Hong-Kong, avec le mandat de garder intact le système de gestion de l'offre. Voilà les instructions que le gouvernement devrait communiquer à notre équipe de négociations lors du prochain cycle de négociations à Hong-Kong.

M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole en cette Chambre pour parler d'un sujet qui me tient particulièrement à coeur et que je défends avec acharnement depuis mon élection à titre de député, en juin 1997, c'est-à-dire la gestion de l'offre.

Lorsque je suis arrivé en Chambre, à l'automne 1997, on parlait alors de la création de l'Organisation mondiale du commerce. Avec cette nouvelle organisation du commerce, tout allait se régler. La gestion de l'offre, c'était une question de mois. Nous sommes maintenant en 2005 et nous attendons toujours la réponse du gouvernement fédéral.

Cette motion que je défends aujourd'hui, présentée par ma formation politique, tombe particulièrement à point. En effet, la question agricole est au centre de la présente ronde de négociations à l'Organisation mondiale du commerce. De plus, plusieurs proposi-

tions actuellement en discussion mettent en péril la survie de la gestion de l'offre, car certains pays membres de l'OMC veulent que le Canada y mette fin et ouvre ses frontières.

Au cours des années, notre formation politique a toujours défendu avec vigueur le système de la gestion de l'offre, qui a le double avantage de permettre à nos producteurs de lait, d'oeufs et de volailles de vivre d'un revenu décent, mais aussi de bénéficier d'une protection aux frontières afin de contrer les subventions versées aux agriculteurs des autres pays.

Si nous revenons continuellement sur cette question en Chambre, c'est que le gouvernement libéral refuse de prendre un engagement ferme envers nos producteurs agricoles en faveur de la gestion de l'offre. L'actuel ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire fait de grands discours en disant que le Canada joue un rôle de premier plan dans les présentes négociations et qu'il veut notamment faire disparaître les subventions à l'exportation. Pourtant, il refuse toujours d'affirmer que la gestion de l'offre n'est pas négociable pour le Canada et qu'elle ne fera l'objet d'aucune concession au cours des présentes négociations, malgré une motion en ce sens qui a été adoptée à l'unanimité en cette Chambre, en avril dernier. Telle est la réalité.

Si le ministre ne comprend pas l'importance du maintien de la gestion de l'offre pour nos producteurs agricoles québécois, je lui soumettrai l'exemple de ma circonscription pour lui démontrer que ce système est vital pour l'économie et le développement de notre région.

Dans le secteur de Lotbinière de ma circonscription, où la production laitière occupe une place très importante, le revenu agricole total se situe à 233 millions de dollars, ce qui représente près de 20 p. 100 du revenu agricole total de toute la région Chaudière-Appalaches. Les 818 exploitations agricoles occupent un peu plus de 45 p. 100 du territoire total de la MRC de Lotbinière et 46 p. 100 de sa zone agricole qui, elle, couvre 98 p. 100 de son territoire. De plus, selon la Fédération canadienne de l'agriculture, plus du tiers — soit 36 p. 100 — des emplois de production de biens dans ma circonscription le sont dans le secteur agroalimentaire, et le produit national brut généré par l'industrie agroalimentaire dans ma circonscription totalise 173 millions de dollars. Ce sont des chiffres qui parlent et qui démontrent l'importance du maintien de la gestion de l'offre.

De telles statistiques devraient ouvrir les yeux du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire qui doit, je le rappelle, non seulement défendre le système de gestion de l'offre à l'OMC, mais aussi considérer que ce système n'est pas négociable. D'ailleurs, je tiens à lui rafraîchir la mémoire et lui lire la motion du Bloc québécois qui a été adoptée à l'unanimité en cette Chambre en avril dernier:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement ne devrait consentir à aucune concession qui ait pour effet d'affaiblir le système de gestion de l'offre et les mécanismes de mise en marché collective dans les présentes négociations à l'Organisation mondiale du commerce, tout en visant un accord qui offre des règles justes et équitables favorisant la compétitivité internationale des exportateurs agricoles du Québec et du Canada.

Les crédits

Évidemment, devant l'absence de fermeté du gouvernement actuel sur la gestion de l'offre, nos producteurs agricoles sont de plus en plus inquiets. D'ailleurs, au mois d'octobre dernier, j'ai accompagné une dizaine de producteurs de ma région, dont le maire Bernard Fortier, de Joly, municipalité dont je suis originaire. Il a pris la relève de la ferme paternelle et il s'apprête maintenant à la transférer à ses deux fils. Cela demande beaucoup de sacrifices à un agriculteur, parce que toutes les mesures que nous avons demandées pour le transfert entre générations ont été refusées.

● (1700)

Je vous parle de l'importance du GO5. Cette coalition regroupant près de 30 000 membres est composée non seulement de producteurs agricoles, mais d'entreprises, d'institutions financières, de regroupements de consommateurs, de syndicats, d'élus municipaux, provinciaux et fédéraux de même que des individus. Bref, la coalition rallie toutes les personnes et organisations qui croient à une agriculture forte et à un secteur alimentaire prospère au Québec.

Il faut que les libéraux comprennent que tous les partis de cette Chambre doivent approuver notre motion d'aujourd'hui. Cette motion est vitale pour toutes les régions du Québec, entre autres, pour la circonscription que je représente, Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière.

Pour en démontrer l'importance, que l'on me permette maintenant de proposer un amendement qui se lit comme suit:

Que la motion soit modifiée en remplaçant tous les mots après « contingents tarifaires » par « et négocie aussi une entente renforçant l'accès des exportateurs agricoles du Canada au marché afin que tous les secteurs puissent continuer à procurer aux producteurs des revenus justes et équitables ».

Cet amendement est appuyé par le député de Chicoutimi—Le Fjord avec le consentement de mon collègue, le député de Richmond—Arthabaska.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Ai-je bien compris que l'honorable député de Richmond—Arthabaska était d'accord?

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Oui.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La motion est recevable. Nous poursuivons avec les questions et commentaires. L'honorable député de Lambton—Kent—Middlesex a la parole.

[Traduction]

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député du Bloc de ses observations cet après-midi. J'ai également eu le plaisir de travailler avec lui au Comité de l'agriculture et il me manquera à ce comité également.

Je me rends compte de l'importance que revêt la gestion de l'offre pour le député, sa province et tout le Canada. Notre secteur agricole a eu beaucoup de difficulté à expliquer aux consommateurs à quel point les agriculteurs sont importants pour leur bien-être, qu'il s'agisse de la santé ou de l'environnement.

Nous voyons l'Union européenne verser d'énormes subventions à ses agriculteurs. Le député croit-il que les agriculteurs européens ont gagné le respect des consommateurs parce qu'ils ont connu la faim et, par conséquent, ne veulent faire de nouveau cette expérience? C'est un enseignement de l'histoire qu'ils n'ont pas oublié et j'espère que les consommateurs canadiens tireront des leçons de l'expérience européenne.

Le député croit-il que c'est pour cela que l'Union européenne verse des subventions aussi élevées à ses agriculteurs?

● (1705)

[Français]

M. Odina Desrochers: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier ma collègue d'en face de ces propos. J'ai connu moi aussi d'agréables moments en travaillant avec elle et je sais que s'il y a des élections nous ne la reverrons pas ici dans cette Chambre, puisqu'elle a décidé de se retirer. Ce sera une perte pour l'Ontario parce qu'elle a toujours bien défendu le monde rural. En tout cas, c'est ce que l'on lisait dans les journaux ce matin.

Pour répondre à sa question, c'est fort simple. J'ai toujours demandé au gouvernement canadien de faire preuve de leadership. Lorsque ce dernier a décidé de diminuer les subventions d'exportation et de soutien interne et qu'il a laissé les Européens et les Américains avec leurs grosses subventions, cela a créé une distorsion. Nous le disons depuis le début. Je considère que si le gouvernement canadien veut faire preuve de leadership, dans un premier temps, le ministre des Affaires extérieures, accompagné du ministre du Commerce international, devrait avoir le courage de signer cette lettre disant ouvertement que le gouvernement s'engage à défendre la gestion de l'offre. Actuellement, tout ce que nous entendons n'est que verbal. J'aimerais disposer d'un écrit. Par la suite, lorsque nous l'aurons en main et que nous saurons que le gouvernement fédéral soutiendra la gestion de l'offre, nous serons plus forts pour dire aux Américains et aux Européens qu'ils baissent leurs subventions, parce que cela n'est pas équitable dans un libre marché.

[Traduction]

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, je félicite le député du Bloc de son travail au Comité de l'agriculture. Son appui de la gestion de l'offre et cet amendement sont favorables à tous les secteurs agricoles. Il faut appuyer ces derniers partout au Canada.

On nous a fait croire que le gouvernement protège la gestion de l'offre dans tous les secteurs agricoles dans le cadre des négociations de l'OMC. Cependant, certaines fuites récentes semblent indiquer le contraire.

Est-ce que, comme moi, le député fait de moins en moins confiance au gouvernement pour qu'il protège la gestion de l'offre et tous les secteurs agricoles?

[Français]

M. Odina Desrochers: Monsieur le Président, j'ai toujours eu des doutes quant à la confiance que j'éprouve à l'endroit des libéraux. On me comprendra.

Je m'explique. Dans mon allocution, j'ai mentionné qu'en octobre 1997, lors du premier discours que j'ai prononcé en cette Chambre, je parlais de la gestion de l'offre. J'avais participé un peu plus tard aux travaux du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. À ce moment-là, on disait que cela se réglerait rapidement et que l'Organisation mondiale du commerce était l'outil essentiel pour en arriver à cela.

Je répète, à l'intention des ministres des Affaires étrangères et du Commerce international, qu'il faudrait une page blanche avec un écrit et deux signatures, donc, quelque chose de concret. Ce que j'ai entendu concernant la gestion de l'offre depuis que je suis ici n'est que du verbal. Maintenant, je veux quelque chose de concret: un écrit. À ce moment-là, je ferai peut-être confiance aux libéraux.

Les crédits

• (1710)

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole une fois de plus dans le cadre d'un débat d'une importance capitale pour tous les Canadiens, et particulièrement pour les électeurs de ma circonscription, Timmins—Baie James, puisqu'il porte sur la gestion de l'offre.

Je félicite le député du Bloc qui a présenté la motion parce que, grâce à lui, quelque chose de très important et en train de se passer ici. Si seulement tous les partis pouvaient s'entendre sur une série de principes simples en vue de défendre la gestion de l'offre aux prochaines négociations, nous enverrions un message, non seulement à la communauté internationale, mais aussi aux Canadiens.

Les Canadiens dans les régions rurales sont inquiets. L'économie rurale se désintègre. Les débouchés disparaissent. Les jeunes gens quittent les régions rurales parce qu'ils n'y voient plus aucun espoir.

J'ai rencontré des dirigeants du secteur agricole qui estiment que le gouvernement a abandonné les régions rurales. Nous entamons une étape cruciale des négociations de l'OMC. Le Nouveau Parti démocratique croit qu'il faut mettre fin aux distorsions des prix engendrées par les lourdes subventions octroyées par l'Union européenne et les États-Unis en particulier. Nous croyons à l'ouverture des marchés, mais nous envisageons la question d'un point de vue très pragmatique.

Qu'est-ce que le Canada pourra mettre d'autre sur la table à l'OMC? Qu'y a-t-il pour nous à cette table en ce moment? Il y a la Commission du blé, la gestion de l'offre avec la réduction des droits hors contingent et le minimum de 5 p. 100. Nous n'avons pratiquement rien d'autre à offrir pour obtenir une réduction des subventions par l'UE et les États-Unis. Nous savons que, même si nous mettons tout cela sur la table, cela n'aura pratiquement aucun effet sur la distorsion des prix des produits de base en raison des juteuses subventions versées.

La question est de savoir quelle est notre position pour ce qui est du soutien de l'économie rurale canadienne. Nous devons faire clairement comprendre aux négociateurs que nous appuyons un système efficace. La gestion de l'offre est efficace. L'économie rurale canadienne va mal en ce moment.

Tous nos producteurs souffrent, mais il y a un système qui fonctionne et c'est la gestion de l'offre. Cela ne provoque pas de distorsion des prix. Ce système ne repose pas sur les subventions. Le Nouveau Parti démocratique prend la défense du droit des agriculteurs de choisir le moyen qu'ils veulent pour commercialiser leurs produits à l'intérieur du pays de façon juste et équitable et aucun organisme étranger ne viendra nous dire et dire à nos agriculteurs comment commercialiser nos produits agricoles.

Nous appuyons également le droit de tout pays d'avoir un système équitable pour approvisionner son marché intérieur. Malheureusement, ce n'est pas ce qui se passe présentement dans l'UE et aux États-Unis. J'utiliserai l'exemple de la Jamaïque. Ce pays a été contraint d'ouvrir son marché aux produits laitiers au nom du régime de libéralisation qui lui a été imposé pas par l'OMC, mais par la Banque mondiale et le FMI. La députée de Lambton—Kent—Middlesex a parlé tout à l'heure de la faim. Nous voyons comment l'Union européenne affame les pays du tiers monde.

En Jamaïque, 67 p. 100 du lait vendu provient de l'Union européenne, où on trouve le secteur agricole le plus subventionné du monde. En fait, l'UE paie 4,9 millions de dollars américains chaque année pour subventionner le lait qu'elle exporte en Jamaïque. Au

cours des 10 dernières années, les agriculteurs jamaïcains ont vu leur part du marché national du lait passer de 24 p. 100 à 4,2 p. 100. En 20 ans, le nombre d'exploitations agricoles est passé de 4 000 à 100 en Jamaïque.

L'UE et les États-Unis ont été trouvés coupables de dumping, mais le gouvernement jamaïcain n'a pas pu défendre ses agriculteurs parce qu'il a estimé que ses relations commerciales seraient alors plus durement frappées. Dans un certain sens, c'est ce dont nous sommes témoins au Canada. Le gouvernement ne dit pas très clairement qu'il se portera à la défense de notre économie parce que, comme chacun le sait, il veut obtenir des concessions de l'UE et des États-Unis dans d'autres secteurs.

Nous avons un système qui fonctionne. Pourtant, le ministre n'a pas dit clairement que nous défendrons un principe très simple, à savoir qu'en matière de gestion de l'offre, nous ne sacrifierons pas nos droits hors contingent parce qu'ils sont justement une des pierres angulaires de la gestion de l'offre.

On nous a dit que cela sera transféré dans la catégorie des produits sensibles. Cette catégorie devra inclure environ 11 à 14 p. 100 de l'économie rurale, mais qui leurre qui? Les États-Unis n'accepteront jamais que nous transférons de 11 à 14 p. 100 de notre économie dans la catégorie des produits sensibles. Les États-Unis nous proposent d'en inclure 1 p. 100 dans cette catégorie.

• (1715)

Avant même d'arriver à la table de négociation, nous établissons déjà le principe que nous sommes disposés à sacrifier des choses. Si, lors de négociations syndicales, le chef du syndicat dit qu'il faudra sacrifier quelque chose et que ses membres devront renoncer à une part de leurs droits qui se situe entre 10 et 90 p. 100, nous savons que les négociations vont échouer. Cela a été essentiellement la position du Canada jusqu'à maintenant. Nous réfléchissons tout haut à ce que nous pourrions sacrifier.

Ce que nous faisons ici ce soir, au Parlement, c'est montrer clairement à nos agriculteurs et au monde entier la ferme détermination du Parlement et des Canadiens. Nous nous portons à la défense de la gestion de l'offre et nous amorçons le prochain cycle de l'OMC en indiquant résolument que nos agriculteurs ont le droit de choisir les moyens pour commercialiser leurs produits chez nous.

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Comme il est 17 h 15, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix, sur-le-champ, toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare l'amendement adopté.

Le prochain vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion telle qu'amendée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui appuient la motion veulent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui s'y opposent veulent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Convoquez les députés.

• (1750)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 183)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
André	Angus
Asselin	Augustine
Bachand	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Batters
Beaumier	Bélangier
Bell	Bellavance
Bennett	Benoit
Bevilacqua	Bezan
Bigras	Blaikie
Blais	Blondin-Andrew
Boire	Boivin
Bonin	Bonsant
Boshcoff	Bouchard
Boudria	Boulianne
Bourgeois	Bradshaw
Breitkreuz	Brison
Broadbent	Brown (Oakville)
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Bulte	Byrne
Cannis	Cardin
Carr	Carrie
Carrier	Carroll
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Chong
Christopherson	Clavet
Cleary	Coderre
Comartin	Comuzzi
Côté	Cotler
Crête	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)
Cummins	Cuzner
D'Amours	Davies
Day	Demers
Deschamps	Desjarlais
Desrochers	DeVillers
Devolin	Dhalla
Dion	Dosanjh
Doyle	Drouin
Dryden	Duceppe
Duncan	Easter
Emerson	Epp
Eyking	Faille
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Folco
Fontana	Forseth
Frulla	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gallant	Galloway
Gaudet	Gauthier
Godbout	Godfrey
Godin	Goldring
Goodale	Goodyear
Graham	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guamieri
Guay	Guergis

Guimond	Hanger
Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Holland	Hubbard
Ianno	Jaffer
Jean	Jennings
Johnston	Julian
Kadis	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Khan	Komarnicki
Kotto	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Outremont)	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lastewka	Lauzon
Lavallée	Layton
LeBlanc	Lee
Lemay	Lessard
Lévesque	Longfield
Loubier	Lukiwski
Lunn	Lunney
MacAulay	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Macklin
Malhi	Maloney
Marceau	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
Matthews	McCallum
McDonough	McGuinity
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	McTeague
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Minna	Mitchell
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Murphy	Myers
Neville	Nicholson
O'Connor	Obhrai
Oda	Owen
Pacetti	Pallister
Paquette	Paradis
Parrish	Patry
Perron	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Plamondon	Poillievre
Poirier-Rivard	Powers
Prentice	Preston
Rajotte	Ratansi
Redman	Regan
Reid	Ritz
Robillard	Rodriguez
Rota	Roy
Russell	Saada
Sauvageau	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Beauport—Limoilou)
Simard (Saint Boniface)	Simms
Skelton	Smith (Pontiac)
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
St-Hilaire	St. Amand
St. Denis	Stoffer
Strahl	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Thibault (West Nova)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tilson

Les crédits

Initiatives parlementaires

Toews
Torsney
Ur
Valley
Vellacott
Völpe
Warawa
Watson
Williams
Yelich

Tonks
Tweed
Valeri
Van Loan
Vincent
Wappel
Wasylcia-Leis
Wilfert
Wrzesniewskj
Zed- — 288

CONTRE

Aucun

PAIRÉS

Aucun

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

Comme il est 17 h 50, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 octobre, de la motion portant que le projet de loi C-380, Loi modifiant le Code canadien du travail (employées enceintes ou allaitantes), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Réal Lapierre (Lévis—Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, comme je le soulignais dans ma précédente intervention, les femmes au travail constituent une main-d'oeuvre qualifiée qui mérite le respect et toute notre attention. Celles qui se lancent dans la grande aventure de la procréation devraient jouir d'un statut à la hauteur de la valeur de l'oeuvre qu'elles entreprennent.

Malheureusement, elles se sentent souvent pénalisées du fait qu'elles ne retrouvent pas toujours, en revenant à leur travail professionnel, les conditions qu'elles avaient laissées en quittant pour leur grossesse. Lorsqu'en plus, le départ se fait prématurément pour des raisons de prévention, que ce soit à cause de l'environnement de travail ou de la santé de la mère ou du fœtus, on comprend bien l'insécurité professionnelle qui peut envahir les futures mamans.

Cela ne devrait pas se passer ainsi. Et c'est à nous, ici dans cette Chambre, d'y voir. Le projet de loi C-380 devrait, si nous nous entendons, nous permettre de faire quelques pas en avant.

En effet, je le répète, les femmes enceintes relevant du régime fédéral et ayant besoin de quitter leur travail plus tôt que prévu afin de prévenir des problèmes de grossesse pourraient choisir de se prévaloir de la législation de leur province ou du Québec plutôt que celle du fédéral afin de tirer les meilleures avantages du régime qui leur convient le mieux.

La Commission de santé et de sécurité au travail permet que l'employée reçoive son salaire régulier pendant les cinq premiers jours ouvrables où elle cesse de travailler. Ensuite, pour les 14 jours normalement travaillés suivants, elle a droit à un traitement de 90 p. 100 de son salaire net, versé par son employeur, qui sera ensuite remboursé par la CSST.

Nous voudrions que toutes les travailleuses puissent bénéficier de ces conditions. Je fais allusion à celles dont le travail relève du régime fédéral qui sont assujetties au Code canadien du travail et ne

peuvent, conséquemment, revendiquer les conditions offertes par la CSST.

Le projet de loi C-380 nous offre une occasion judicieuse d'améliorer la situation. Admettons que le fait de recevoir 90 p. 100 de son salaire plutôt que les 55 p. 100 offerts par le programme d'assurance-emploi est plus avantageux. C'est aussi plus juste et plus sécurisant. De plus, ces travailleuses ne perdraient pas de semaines de congé de maternité et parental, parce qu'elles ont dû prendre une période de retrait préventif, comme c'est le cas présentement en vertu du Code canadien du travail.

Je sollicite donc votre appui au projet de loi C-380 afin que les conditions nécessaires au retrait préventif des femmes enceintes leur soient une aide plutôt qu'une punition.

Par ailleurs, j'apprécierais que le projet pilote qui permettait les ajustements nécessaires entre les systèmes de la CSST et du Code canadien du travail soit reconduit, car il équilibrerait les deux côtés du système de retrait pour des raisons de grossesse.

Les femmes dont le travail relève du champ de compétence du Québec ou des provinces avaient la possibilité de choisir entre recevoir des prestations d'assurance-emploi partielles pendant qu'elles recevaient des indemnités de retrait préventif, ou de ne recevoir que la prestation de retrait préventif et ainsi conserver les prestations d'assurance-emploi pour avoir droit à une plus longue période de congé de maternité et parental.

Sans ce programme, la liberté de choix n'est plus une option. Je demande non seulement de le reconduire, mais d'en faire une disposition législative dans les plus brefs délais.

• (1755)

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je m'adresse aujourd'hui aux députés de la Chambre des communes concernant le projet de loi C-380.

La protection des Canadiennes en milieu de travail, surtout les femmes enceintes et qui allaitent, est une question que le gouvernement prend très au sérieux, comme je le fais moi-même.

Je veux rassurer l'honorable député de Shefford, au Québec, et lui dire que nous partageons son souci à l'endroit de la santé et du bien-être des femmes enceintes et qui allaitent dans les milieux de travail partout au Canada.

Même si nous partageons le même intérêt pour protéger les femmes enceintes et qui allaitent, nous croyons que les changements proposés au Code canadien du travail dans le projet de loi C-380 sont un peu prématurés. Il s'agit là d'un aspect complexe de la politique sociale qui porte à la fois sur les lois de sécurité et de santé au travail et qui met en cause les normes du milieu de travail, les jugements des professionnels de la santé et, en fin de compte, les décisions personnelles de toutes les femmes en cause. Si vous tenez compte des compétences fédérales-provinciales-territoriales partagées sur les questions du travail et l'intérêt national élargi, le problème devient encore plus complexe.

L'engagement que nous avons pris en tant que gouvernement à cet égard est clairement précisé dans le Code canadien du travail. Nous devons principalement nous pencher sur les parties II et III du code. Comme le savent déjà les honorables députés, la partie II du Code canadien du travail traite de la santé et de la sécurité au travail, alors que la partie III aborde les normes du travail.

Des voix: Oh, oh!

Initiatives parlementaires

• (1800)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, s'il vous plaît. Je prierais les députés qui veulent tenir des conversations privées de le faire à l'extérieur de la Chambre. Je rappelle aussi aux députés que les téléphones cellulaires ne sont pas tolérés à la Chambre, que les députés tiennent un débat ou qu'ils attendent la tenue d'un vote.

[Français]

L'hon. Marlene Jennings: Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir rappelé à l'ordre les députés de cette Chambre.

En vertu des récents amendements à la partie II, une employée enceinte ou allaitante sous compétence fédérale a le droit de s'absenter de son milieu de travail, même avant d'avoir obtenu un certificat médical, si elle croit que son emploi représente un risque pour elle-même, son foetus ou son enfant si elle allaite.

Cette femme a droit à tous les avantages et rémunérations attachés à son poste jusqu'à ce qu'elle obtienne un certificat médical à l'appui de sa demande.

La partie III du Code, qui traite des normes du travail, accorde une protection additionnelle. Une employée enceinte ou allaitante a droit à une nouvelle affectation ou à la modification de son emploi à partir du moment où elle sait qu'elle est enceinte, jusqu'à 24 semaines après la naissance du bébé. L'employeur de la travailleuse ne peut réduire son salaire à cause d'une réaffectation ou d'un changement d'emploi

La partie III prévoit également qu'une travailleuse enceinte ou allaitante a droit à un congé payé dès le moment où elle demande un changement d'emploi jusqu'à celui où le changement est fait ou qu'elle ne puisse l'accepter pour des raisons de santé. Si aucune réaffectation ou modification au travail n'est possible, l'employée peut profiter d'une période de congé. Pendant ce temps, l'employée peut aussi toucher ses prestations d'assurance-emploi, auxquelles peut s'ajouter une assurance privée.

Le Code canadien du travail englobe des mesures complètes visant à assurer des milieux de travail sains et sécuritaires à toutes les mères enceintes ou allaitantes. De plus, il prévoit des congés et une aide financière à toute mère enceinte ou allaitante qui se considère à risque au travail.

Nous croyons fermement que les parties II et III du Code canadien du travail offrent une protection adéquate aux mères enceintes et allaitantes en milieu de travail.

Je suppose que l'inquiétude de l'honorable député de Shefford vient de la différence entre les paiements d'assurance-emploi et les prestations offertes par le système québécois qui diffèrent du système fédéral.

L'effet pratique du projet de loi C-380 serait de créer un système distinct pour les employées sous compétence fédérale, mais qui travaillent au Québec, et celles sous compétence fédérale, mais qui travaillent dans les autres régions du pays.

Il aurait pour effet de créer des disparités régionales. En effet, il donnerait lieu à un déséquilibre dans les possibilités accordées aux femmes qui travaillent sous compétence fédérale aux quatre coins du pays.

La Constitution et les décisions d'ordre juridique établissent une démarcation précise des compétences fédérales et provinciales dans le domaine du travail.

Les 14 domaines de compétence du Canada déterminent leurs lois et règlements respectifs après avoir fait une évaluation de l'effet et des ramifications des lois en vigueur et des changements possibles.

Imaginons la confusion qui régnerait entre les frontières si, comme le propose le présent projet de loi, une employée ou un employeur pouvait décider sous quelle zone de compétences il ou elle pourrait choisir d'être protégé.

Les lois et les règlements du travail ne se prêtent pas à un tel choix. Il appartient au gouvernement, après consultation avec les parties auxquelles les lois et règlements s'appliquent, de déterminer les conditions qui prévalent dans leur champ de compétence.

Le gouvernement fédéral participe évidemment à ce processus pour ce qui est de la partie III du Code canadien du travail. Cette partie du Code du travail a un effet direct sur les droits et obligations des employées et employeurs, en ce qui a trait à l'enjeu de ce débat.

Il est certainement raisonnable d'attendre que la Commission présente son rapport et ses recommandations avant d'aller de l'avant avec un amendement comme celui qui nous est proposé par le député de Shefford par l'entremise de son projet de loi C-380.

Pour ces raisons, je ne peux vraiment donner mon appui au projet de loi C-380.

• (1805)

Je veux que cela soit clair en cette Chambre. J'ai mené à terme une grossesse dans ma vie et j'ai eu une fille. J'ai eu le privilège de pouvoir profiter du système du Québec, grâce à la CSST, la Commission de la santé et de la sécurité au travail. En effet, j'ai eu un accident de travail pendant ma grossesse, et mon médecin m'a accordé un congé de maternité préventif. Finalement, trois semaines plus tard, les médecins ont du procéder de toute urgence à une césarienne. Je connais donc le système au Québec, et je pense qu'il est excellent.

Toutefois, on parle d'une compétence fédérale, car on parle des employeurs et des employées qui travaillent sous compétence fédérale. On ne peut créer de disparités régionales, comme le veut ce projet de loi.

Je ne peux donc pas appuyer ledit projet de loi, car je veux attendre le rapport de la commission qui a procédé aux consultations. De fait, je veux connaître les recommandations de cette commission concernant l'enjeu dont nous débattons actuellement. Je ne crois pas que ce soit sain pour les députés de cette Chambre de précipiter le rapport et les recommandations de la commission en appuyant ce projet de loi.

J'incite fortement mes collègues, des deux côtés de la Chambre, à étudier sérieusement la question. Effectivement, si cet amendement était adopté, cela créerait une disparité régionale et les employées de certaines régions pourraient être privilégiées au détriment de celles d'autres régions.

Initiatives parlementaires

Le souci et l'inquiétude du député de Shefford sont certes louables. Je crois toutefois que les parties II et III du Code canadien du travail offrent des protections intéressantes et surtout équitables pour toutes les femmes enceintes ou qui allaitent et qui travaillent actuellement. Si des modifications devaient être apportées au régime actuel au palier fédéral, des consultations avec tous les intéressés devraient être engagées au préalable. Qui sont-ils? Ce sont les employées et les employeurs assujettis au régime fédéral en matière de travail.

[Traduction]

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, je trouve amusant d'écouter ma collègue d'en face, une députée du parti du fédéralisme asymétrique, soutenir ardemment qu'il ne saurait y avoir de disparités régionales. Or, c'est précisément ce qu'est le fédéralisme asymétrique. La députée pourrait peut-être faire preuve de cohérence dans ses principes.

Cet après-midi, nous débattons d'un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-380, présenté par mon collègue du Bloc québécois, le député de Shefford.

Le projet de loi modifie le Code canadien du travail afin de permettre aux employées enceintes ou allaitantes de se prévaloir de la législation provinciale en matière de santé et de sécurité au travail. Il vise à assurer des conditions de travail saines et sécuritaires tant aux femmes enceintes ou allaitantes qu'à leurs enfants à naître.

Bien sûr, nous appuyons l'objectif de ce projet de loi. Il est très important pour le Canada que la prochaine génération ait le meilleur départ possible dans la vie. En outre, notre pays reconnaît que notre taux de natalité n'est pas suffisamment élevé pour assurer le remplacement de notre population. Nous avons grand besoin des familles et des femmes qui élèveront la prochaine génération et nous voulons leur offrir la meilleure aide qui soit.

Ce projet de loi pose deux difficultés. Des intervenants les ont signalées, mais je tiens aussi à les exposer aux députés.

Le premier problème de ce projet de loi est qu'il accorderait des avantages aux femmes enceintes qui ne sont pas offerts à l'ensemble des Canadiens. Il n'est pas équitable du fait que les lois diffèrent d'une province à l'autre. Le deuxième problème est que ce projet de loi engage le gouvernement fédéral sans qu'il ait son mot à dire dans les modalités de paiement.

Ce projet de loi, tel que je le comprends, ne s'appliquerait qu'à 10 p. 100 des femmes. Nous devrions tenir compte de cela.

L'objectif de ce projet de loi est de permettre aux femmes enceintes qui travaillent dans un environnement non sécuritaire en raison de la présence de produits chimiques ou biologiques ou de conditions physiques qui mettent en danger la femme ou son enfant à naître, de demander à être réaffectées. Si ces femmes ne peuvent être réaffectées par l'entreprise qui les emploie, le projet de loi prévoit qu'elles peuvent quitter momentanément leur emploi tout en recevant une certaine indemnisation.

Selon la loi du Québec, les femmes ont droit à des prestations très généreuses dans de telles situations et j'en félicite le Québec. Le Québec est visionnaire et progressiste dans son traitement des femmes et des enfants à naître. Cependant, le Québec n'offre ces prestations qu'aux travailleurs provinciaux. Il y a des femmes qui travaillent au Québec qui sont assujetties au code fédéral du travail, et ce dernier n'est pas aussi généreux envers les femmes enceintes, tant sur le plan du choix d'être réaffectées ou de quitter l'emploi jugé non sécuritaire, ou de toute autre disposition sur la santé et la sécurité.

●(1810)

Mon collègue aimerait que les avantages dont bénéficient les femmes qui relèvent du régime provincial s'appliquent aussi à celles qui relèvent du régime fédéral et qui sont assujetties au Code canadien du travail. Cela semble très raisonnable à première vue. Le problème, c'est qu'aucune autre province n'a de tels avantages pour les femmes enceintes. Ces avantages, dont les travailleuses du Québec peuvent se prévaloir, permettent notamment aux femmes enceintes d'être mutées à un autre poste ou de quitter leur emploi. Si nous adoptons ce projet de loi, seules les femmes du Québec qui sont assujetties au Code du travail fédéral en bénéficieraient.

On peut se demander ce qu'il y a de mal à cela, car au moins certaines en bénéficieraient. La difficulté, c'est que le Parlement adopterait une loi qui ne répondrait pas au besoin d'assurer de meilleures conditions de santé et de sécurité pour les femmes enceintes et leurs enfants à naître. Or, les parlementaires doivent assumer leurs responsabilités envers toutes les femmes du Canada, et non pas seulement envers une certaine partie d'entre elles à qui une solution est offerte dans une certaine province.

Ce serait beaucoup mieux si le Parlement modifiait le Code canadien du travail, afin que toutes les femmes qui relèvent du régime fédéral et qui sont assujetties au code aient des avantages plus généreux et une protection plus globale. C'est une chose dont nous devons discuter. C'est pourquoi nous aimerions que ce projet de loi soit renvoyé au comité, afin qu'on puisse y proposer des amendements qui bénéficieraient à toutes les Canadiennes.

L'argument du gouvernement, c'est que le Code du travail est en cours d'examen. À notre avis, cet examen n'est pas assez approfondi ni assez complet pour que soit abordée la question des femmes enceintes qui auraient des besoins spéciaux pour assurer leur santé et leur sécurité, ou la santé et la sécurité de leur enfant à naître.

On pourrait dire que ce projet de loi aiderait au moins certaines femmes, et c'est bien le cas. Cependant, si nous pouvions aider toutes les femmes en le modifiant, je suis sûre que l'auteur de ce projet de loi serait encore plus heureux. Je recommande que le comité étudie les moyens d'élargir la portée de ce projet de loi quand il en sera saisi, car j'espère qu'il en sera saisi.

Le deuxième problème du projet de loi, c'est que le gouvernement fédéral devra verser des prestations correspondantes aux sommes déjà prévues, dans le cas présent au Québec, sans avoir son mot à dire quant aux prestations. Il devra quand même verser cet argent. Il y aurait une certaine négociation, mais il faudrait clairement verser des prestations correspondantes sans quoi l'objectif du projet de loi, qui consiste à traiter également tous les travailleurs, ne pourrait être atteint.

Cela pose un problème de principe. On force un ordre de gouvernement à subir les décisions d'un autre ordre, soit du gouvernement provincial dans ce cas-ci, sans lui donner voix au chapitre des responsabilités qu'il devra assumer, et ce, même s'il revient au gouvernement fédéral de prendre les décisions dans ses secteurs de compétence. C'est un problème. Seulement 10 p. 100 des travailleurs sont touchés et ils sont tous au Québec, mais, en vertu du Code du travail, cela demeure en principe un problème et le comité doit également se pencher sur cette question.

Initiatives parlementaires

● (1815)

Nous sommes très certainement en faveur de meilleures mesures pour protéger la santé et la sécurité des femmes enceintes et des enfants à naître au Canada. J'exhorte le comité à examiner le projet de loi et à se pencher sur les deux points que j'ai soulevés ainsi que sur les préoccupations que d'autres ont exprimées. Quand il nous reviendra, peut-être aurons-nous un projet de loi qui aide vraiment toutes les femmes du pays, ce que souhaite le Parlement.

● (1820)

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, je félicite le député de soulever cette question à la Chambre et de nous donner l'occasion d'aborder des questions concernant l'égalité des femmes et de leurs enfants à naître.

Le NPD appuie l'objet du projet de loi qui est de modifier le Code canadien du travail pour permettre à une employée enceinte ou allaitante de se prévaloir de la législation provinciale en matière de santé et de sécurité au travail.

Quand je dis qu'il s'agit d'une question d'égalité, je me reporte au rapport de la Commission royale sur l'égalité en matière d'emploi, publié en 1984. Je maintiens qu'il s'agit toujours d'une question d'égalité pour les Canadiennes. Il est important de comprendre que lorsqu'on parle de la définition d'égalité, à l'époque, la juge Abella, qui siège maintenant à la Cour suprême, avait déclaré « L'égalité peut parfois signifier traiter tous les individus de la même façon, malgré les différences qui les caractérisent, mais elle peut également signifier les traiter en égaux en tenant compte de leurs différences ».

Elle avait ajouté:

Ne pas vouloir reconnaître les différences et refuser de les accommoder nie l'égalité d'accès et des chances et constitue un comportement discriminatoire. Pour atténuer la discrimination, nous devons créer une ambiance qui donne véritablement à tous la chance de réaliser leur potentiel et de faire preuve de leurs compétences. À cette fin, il peut être nécessaire de traiter différemment certaines personnes en aplanissant les obstacles à l'emploi auxquels elles seules sont confrontées pour une raison qu'on ne saurait justifier.

Cette question touche de très près les femmes qui sont enceintes ou allaitantes au travail. Aucun obstacle ne devrait empêcher leur participation au travail, dans la mesure de leurs capacités. Lorsqu'elles doivent être retirées du milieu de travail, elles doivent avoir accès à des systèmes de soutien appropriés qui leur permettent d'avoir une situation vivable.

Le juge Abella avait ajouté quelque chose qui, selon moi, est fondamental. Elle avait dit:

Pour les femmes, l'égalité en matière d'emploi signifie d'abord l'adoption par la société d'une nouvelle attitude envers leur rôle sur le marché du travail. Elle signifie prendre au sérieux les femmes qui travaillent, reconnaître leurs qualités professionnelles et non supposer que leur place et leurs intérêts sont en dehors du milieu de travail. Dans cette même veine, elle signifie apprécier et faciliter l'évolution du rôle de la femme pour ce qui concerne le soin de la famille en l'aidant, ainsi que son conjoint, à concilier les responsabilités professionnelles et celles de parents.

Cette citation porte sur l'objet central de cette mesure législative.

Au Canada, on parle de l'importance des enfants. Or, si on parle de l'importance des enfants, il faut parler de l'importance des mères. Il semble que les systèmes qui ne visent pas la protection des femmes enceintes ou des femmes allaitantes ne servent pas les intérêts des enfants et des familles canadiennes.

L'une des difficultés, et je suis sûre que c'est une des raisons qui ont entraîné la création du projet de loi, c'est que le régime d'assurance-emploi ne répond pas aux attentes de nombreuses femmes. Depuis les modifications de 1995, beaucoup de femmes ne sont plus admissibles au régime. De moins en moins de femmes

remplissent les conditions voulues pour recevoir les prestations ordinaires, alors c'est encore pire pour les prestations de maternité.

Il existe une condition honteuse dans ce pays selon laquelle, peu importe le taux de chômage dans une région donnée, les femmes doivent accumuler 600 heures de travail assurées pour être admissibles aux prestations de maternité. Cette condition empêche un certain nombre de femmes de se prévaloir d'un système d'aide au moment où elles en ont le plus besoin.

Certaines provinces offrent une approche beaucoup plus généreuse. Nous avons entendu parler de disparités régionales et d'absence d'équité. Ce dont il faut se soucier, c'est de faire en sorte que toutes les femmes aient accès aux types de régimes progressifs disponibles dans certaines provinces, comme le Québec.

Certains députés ont parlé de renvoyer le projet au comité. Ce dernier aurait l'occasion de veiller à ce que toutes les femmes de toutes les provinces aient accès à ce genre d'aide.

Nous savons que les femmes enceintes ou allaitantes sont très sensibles à diverses conditions environnementales, qui influent de manière notable sur le développement de l'enfant. Nous exerçons souvent trop de pression sur les femmes pour qu'elles modifient leur comportement en leur demandant de continuer à accomplir une tâche en particulier ou de demeurer dans un certain milieu de travail. Nous ne veillons pas à ce qu'elles respirent de l'air pur ou boivent de l'eau propre et ne faisons pas en sorte de ne pas les exposer à des polluants qui ont des répercussions sur elles et l'enfant à naître. Et que penser de l'accès au lait maternel?

● (1825)

En outre, on constate souvent que des employeurs préféreraient que les femmes quittent leur milieu de travail plutôt qu'ils ne soient obligés de changer l'environnement pour le rendre plus sécuritaire pour elles. Les femmes ne devraient pas être pénalisées financièrement pour avoir été obligées de cesser de faire un travail dangereux alors qu'elles étaient enceintes.

Le Code canadien du travail ne va pas assez loin sur ces questions. Bien qu'on nous dise qu'une commission est en train d'examiner le Code canadien du travail, nous devons avancer plus rapidement dans ce dossier. Nous attendons souvent les rapports de commissions de ce genre, pour ensuite les laisser s'empoussiérer sur une tablette sans que des changements substantiels soient apportés dans le monde du travail.

Bien que je félicite le député de Shefford de chercher une solution de rechange et de constater que de nombreuses provinces offrent une meilleure protection aux femmes enceintes et à celles qui allaitent, son intervention nous force à nous interroger sur les raisons qui font que, dans d'autres provinces, les femmes n'ont pas accès à la protection qui leur est accordée dans la province de Québec.

Voilà pourquoi j'apprécie les dispositions du projet de loi qui prévoient que les femmes recevraient une somme correspondant pratiquement à la totalité de leur salaire lorsqu'elles seraient enceintes ou qu'elles allaiteraient après la naissance, de manière à ce qu'elles ne soient pas obligées de quitter leur emploi et qu'elles ne subissent pas de pertes financières.

Initiatives parlementaires

Cela m'amène à parler d'un autre sujet. De nombreux travailleurs autonomes ou contractuels ne sont pas couverts par le régime. Au Québec, on est certainement en train de prendre les dispositions nécessaires, puisqu'on veut s'assurer que les travailleurs autonomes bénéficient de tels avantages. Toutefois, dans le reste du Canada, le régime actuel d'assurance-emploi ne permet pas aux travailleurs autonomes de bénéficier des prestations de maternité et de paternité.

Le réseau des femmes de l'Île-du-Prince-Édouard a beaucoup travaillé sur cette question, notamment en examinant attentivement le modèle québécois. Les prestations parentales et les prestations de maternité qui les ont précédées n'ont jamais bien cadré avec le régime d'assurance-chômage ou le régime d'assurance-emploi comme on l'appelle maintenant. Avoir un enfant n'est pas comme perdre son emploi ou être mis à pied. Tous les parents savent qu'élever des enfants est un emploi à temps plein.

De nos jours, alors que nous mettons de plus en plus l'accent sur l'importance des premiers jours de la vie d'un enfant dans son développement, il semble de moins en moins cohérent de ne pas soutenir pleinement tous les Canadiens qui veulent prendre un congé parental, et non uniquement ceux qui répondent aux exigences strictes d'admissibilité à l'assurance-emploi.

Nous avons entendu des femmes de partout au pays nous parler de ce que signifie pour elles le fait de ne pas bénéficier du filet de sécurité lorsqu'elles tombent enceintes. Il me semble que ne pas répondre à ce besoin essentiel constitue une lacune du système. Encore une fois, je suis d'avis que nous devrions nous inspirer du modèle progressiste québécois pour fournir aux travailleurs autonomes des prestations de remplacement du salaire.

Le réseau des femmes de l'Île-du-Prince-Édouard recommande d'étendre l'admissibilité aux prestations de maternité et aux prestations parentales en permettant aux travailleurs autonomes de cotiser à l'assurance-emploi. Le réseau suggère que cela soit optionnel, mais beaucoup de gens pensent que ces cotisations devraient être obligatoires pour que toutes les femmes qui sont des travailleuses autonomes soit admissibles aux prestations. Le réseau recommande également que le gouvernement étende l'admissibilité aux prestations de maternité et aux prestations parentales en fixant le critère de qualification à 360 heures, peu importe le taux de chômage régional.

Plus tôt, j'ai dit que beaucoup de femmes étaient exclues du régime d'assurance-emploi en dépit du fait qu'elles y cotisent. Il y a des femmes qui cotisent à un régime dont elles ne peuvent recevoir aucune prestation. Beaucoup seraient prêts à dire que ces femmes, qui sont souvent des travailleuses saisonnières à temps partiel, subventionnent celles qui travaillent à temps plein et à l'année. Elles paient des cotisations, mais elles ne peuvent retirer aucune prestation.

Le réseau des femmes de l'Île-du-Prince-Édouard a également demandé que l'admissibilité soit élargie en permettant aux parents de compter les heures travaillées au cours d'une période de trois à cinq ans avant la naissance d'un enfant.

Ce sont là des mesures importantes. Elles démontrent, comme le projet de loi du député de Shefford, qu'il y a encore du chemin à faire pour que les femmes qui travaillent aient l'équité au travail.

Tout à l'heure, j'ai parlé d'égalité et d'équité. Je terminerai là-dessus. Il y a encore beaucoup de situations qui démontrent que les femmes ne sont pas parvenues à l'égalité au Canada. Les femmes se battent encore pour l'équité salariale. Elles ne sont toujours pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi. Nous constatons les

disparités lorsque nous parlons des femmes enceintes ou qui allaitent.

L'équité ne veut pas dire que tous doivent être traités de la même manière, mais bien que tous les travailleurs ont les mêmes possibilités dans leur milieu de travail. J'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi et à le renvoyer à un comité pour une étude plus approfondie.

• (1830)

[Français]

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole concernant le projet de loi C-380 portant sur le retrait préventif.

Je voudrais d'abord féliciter mon collègue, le député de Shefford, d'avoir présenté cet excellent projet de loi. Comme on le sait, il est un syndicaliste d'expérience, un homme sensible aux intérêts des travailleurs et des travailleuses. Il a choisi lui-même de présenter ce projet de loi qui va faciliter la vie des travailleuses enceintes ou qui allaitent.

Au Québec, il existe une situation qui n'a aucun sens. Il y a deux catégories de travailleuses. D'abord, il y a celles qui travaillent tout en étant assujetties au Code québécois du travail, la majorité, soit 90 p. 100 d'entre elles. D'autres travaillant pour des entreprises sous la compétence du Québec ont droit à des prestations de la Commission de la santé et de la sécurité au travail, la CSST, lorsqu'elles sont enceintes et qu'elles travaillent dans un environnement inadéquat pour elles, leur bébé ou leur fœtus. Lorsqu'elles présentent un certificat médical en ce sens, l'organisation tente de les relocaliser dans un autre poste, ce qui est normal. Lorsque c'est impossible, ce qui malheureusement se produit trop souvent, tout un mécanisme est mis en place pour que ces travailleuses subissent le moins possible les contrecoûts de cette situation pénible, difficile et fâcheuse.

En conséquence, au Québec, le gouvernement a mis sur pied un mécanisme de concert avec la CSST, de sorte que ces travailleuses reçoivent immédiatement et sans délai de carence 90 p. 100 de leur salaire pendant toute la période où cela est nécessaire. Cela ne les empêche pas de se prévaloir des prestations de leur congé parental, qui totalisent 65 semaines.

Ainsi, 90 p. 100 des travailleuses au Québec se retrouvent dans cette situation. Par ailleurs, 8 p. 100 des travailleuses sont assujetties au Code canadien du travail. Ce sont celles qui travaillent par exemple dans les banques, pour les compagnies d'aviation, dans les ports, les aéroports et les entreprises de télécommunication. Malheureusement, il n'existe pour elles aucun mécanisme dont elles peuvent se prévaloir si elles se retrouvent enceintes dans un environnement de travail inadéquat. Elles deviennent bénéficiaires de prestations d'assurance-emploi, écotent de deux semaines de délai de carence, et reçoivent seulement 55 p. 100 de leur salaire, jusqu'à un maximum de 413 \$ par semaine.

On dirait que, pour les punir encore un peu plus, on retranche chacune des semaines de retrait préventif de leurs 65 semaines de congé de maternité ou parental. Ce n'est pas très avantageux. Que pensez-vous qu'il advienne? Il y a des femmes qui, sur le plan financier, ne peuvent pas se permettre une telle diminution de salaire et deux semaines de délai de carence, parce qu'elles ont l'odieux de se retrouver dans un milieu de travail qui n'est pas sain pour elles, leur bébé ou leur fœtus.

Initiatives parlementaires

C'est en ce sens que le Bloc québécois, par l'entremise du député de Shefford, a présenté le projet de loi C-380. Ce n'est pas la première fois que le Bloc présente cela: c'est la cinquième fois qu'il dépose ce projet de loi en cette Chambre. Nous le faisons, car nous voulons vraiment qu'il n'y ait pas deux types de travailleuses au Québec, mais qu'elles aient toutes exactement la même qualité de travail et tout autant la même qualité de vie familiale. Il faut absolument que ce soit avantageux pour toutes les femmes. Il est anormal que cette différence existe depuis toujours. Cela n'a aucun sens. Il est facile d'imaginer le découragement et la frustration des travailleuses qui se retrouvent dans cette situation et qui sont exposées à des situations malsaines pour elles, leur bébé ou leur foetus.

J'ai bel et bien constaté que nos collègues du NPD soutiendront ce projet de loi. J'ai également constaté que nos collègues du Parti conservateur voteront en sa faveur. Ce qui me déçoit beaucoup cependant, c'est lorsque je constate que ce gouvernement libéral va s'opposer à ce projet de loi pour des raisons qui, telles qu'elles ont été exposées, sont assez bizarres.

• (1835)

Si la tendance se maintient, il y a de fortes chances que nous ne nous retrouvions pas en cette Chambre la semaine prochaine. En votant aujourd'hui, tous ensemble, nous aurions pu adopter ce projet de loi rapidement. C'est ce que nous aurions dû faire, c'est ce que les libéraux auraient dû faire. Toutefois, ils décident de voter contre le projet de loi. Nous voterons demain.

Ils auraient pu faire un bon geste et tendre la main aux travailleuses enceintes. Ce n'est pas tellement compliqué, car le projet de loi, tel qu'écrit, dit que les travailleuses enceintes dans une province, comme le Québec, n'auraient qu'à se prévaloir, après une entente entre les gouvernements fédéral et provinciaux, des mécanismes existant déjà, si tel est le cas. Les libéraux auraient donc pu poser un bon geste et tendre la main aux travailleuses.

Il est difficile de démontrer quelque chose qu'il n'a pas, mais le gouvernement libéral aurait pu essayer de démontrer une sensibilité au regard des travailleuses et poser un bon geste. Il aurait pu cesser d'être méprisant vis-à-vis de ces travailleuses. Il aurait pu faire preuve de sensibilité quant aux situations difficiles que vivent les gens qui ne sont pas riches, qui ont peu de moyens. Malheureusement, il préfère voter contre ce projet de loi sous prétexte qu'un jour, il va changer la troisième partie du Code canadien du travail.

Comme le gouvernement briguera les suffrages des électeurs, il dira qu'il est sensible aux familles et qu'il a des programmes d'aide pour les aider. S'il avait vraiment voulu faire quelque chose pour les aider, il aurait voté en faveur de ce projet de loi. Aujourd'hui, demain et après-demain, des femmes qui n'ont que 55 p. 100 de leur salaire auraient pu en avoir 90 p. 100, comme les femmes du Québec où ce mécanisme existe déjà et où l'on n'a pas besoin de réinventer la roue. On ne demande pas que cela change *coast to coast*. On demande seulement qu'il n'y ait pas de différences au Québec — ou de les aplanir —, de sorte que toutes les travailleuses aient droit aux mêmes avantages. Ce n'est pas tellement compliqué.

En cette veille d'élection, on se demande comment le gouvernement libéral peut faire pour continuer de prétendre aider les familles, les femmes, les travailleurs et les travailleuses, quand il n'est même pas capable de voter en faveur de ce projet de loi. Grâce à une entente rapide avec le gouvernement du Québec, il pourrait régulariser la situation des femmes qui travaillent.

[Traduction]

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-380. Je dois cependant exprimer mon désaccord au sujet des dispositions du projet de loi.

Le député de Shefford propose une modification de la partie II du Code canadien du travail concernant les employées enceintes ou allaitantes. L'article 132 dont il propose la modification concerne une employée enceinte ou allaitante qui estime qu'il serait dangereux pour sa santé et celle de son foetus ou de son enfant de demeurer en poste. En fait, le député de Shefford laisse entendre que cette employée devrait pouvoir choisir d'être assujettie aux lois sur la santé et la sécurité au travail et aux programmes connexes de la province où elle travaille.

Nous savons bien que les employées enceintes ou allaitantes risquent de connaître des difficultés sur les lieux de travail, partout au Canada. Or, les dispositions actuelles du Code canadien du travail leur offrent des mesures de protection. Les parties II et III du Code canadien du travail offrent déjà à ces employées de généreux avantages et de solides mesures de protection.

Par exemple, si une employée enceinte ou allaitante estime que sa santé ou celle de son enfant ou de son foetus est en danger, elle peut s'absenter du travail et prendre le temps nécessaire, avec pleine rémunération, pour consulter son médecin et savoir s'il y a vraiment un danger. Si tel est le cas, l'employeur doit modifier ses conditions de travail ou réaffecter l'employée ailleurs. Si les conditions ne peuvent être modifiées ou si la réaffectation est impossible, l'employée a le droit d'obtenir un congé sans solde et de retourner au travail par la suite.

Permettez-moi de rappeler à la Chambre que la partie III renferme de très généreuses dispositions concernant la maternité. Une employée obtient 17 semaines de congé de maternité et a droit à 37 semaines de congé parental, jusqu'à concurrence d'un total de 52 semaines. Ses avantages sont pleinement protégés et elle a le droit de retourner au même poste ou à un poste comparable.

Il semble donc que les Canadiennes soient bien servies par ces avantages et ces mesures de protection en milieu de travail; cependant, le gouvernement ne piétine pas sur place dans son évaluation des dispositions actuelles du Code canadien du travail. Il a consenti à étudier non seulement cette question, mais aussi toute une gamme de sujets couramment regroupés dans les lois sur les normes de travail.

Comme les députés le savent, le gouvernement s'est engagé fermement à aider tous les Canadiens à réussir dans l'économie du XXI^e siècle. L'amélioration des normes de travail constitue un élément important de cet engagement. C'est pourquoi notre ministre du Travail a récemment entrepris un examen complet de la partie III du Code canadien du travail. Il s'agit là de notre premier examen exhaustif des normes de travail du Canada en 40 ans.

Cet examen est une excellente occasion d'inviter les syndicats, les employeurs et les simples Canadiens à se pencher sur des questions d'actualité importantes comme l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle, la productivité et les rapports employeur-employé. Nous voulons entamer avec cet examen un dialogue national sur les milieux de travail au Canada au XXI^e siècle. Nous voulons rejoindre tous les Canadiens pour qu'ils nous parlent des questions liées aux milieux de travail qui revêtent le plus d'importance pour eux, pour leur famille et pour leur collectivité.

Initiatives parlementaires

La protection des travailleuses enceintes ou qui allaitent sera examinée attentivement durant cet examen. Voilà pourquoi j'estime qu'il est prématuré de modifier le Code canadien du travail. Il serait malavisé d'adopter ce genre de modification avant d'avoir eu la chance d'examiner le rapport et les recommandations de la commission.

Une de mes principales préoccupations est que cette modification vise à contourner le processus d'établissement des politiques. Quand on élabore des politiques sociales au Canada, il faut prendre le temps d'examiner tous les facteurs et tous les points de vue et il faut aussi étudier les différentes options avant de décider des mesures à prendre.

Nous devons consulter tous les intervenants, notamment les employeurs et les syndicats canadiens, les experts du domaine des relations de travail, les provinces et les territoires. Voilà comment nous pouvons nous assurer que les délibérations du Parlement sont efficaces pour décider de l'évolution des lois du travail dans notre pays.

Le projet de loi soulève des questions constitutionnelles difficiles et créerait un précédent dangereux dans l'administration des lois du travail au pays. Les employés assujettis à la réglementation fédérale représentent 10 p. 100 de la main-d'oeuvre canadienne dans des secteurs de grande importance pour l'infrastructure économique canadienne. Ils comprennent, entre autres, les employés des banques et des secteurs du transport et des communications. Cela signifie que 90 p. 100 des travailleurs canadiens sont assujettis aux lois provinciales ou territoriales en matière de travail.

● (1840)

Dans le monde complexe dans lequel nous vivons, ce projet de loi créerait un précédent. Une employée assujettie au Code canadien du travail pourrait choisir le programme provincial qui s'applique dans la province dans laquelle elle travaille si elle le juge plus généreux. Pensons un peu à ce que cela pourrait entraîner et aux précédents qui seraient ainsi créés dans les lois et règlements aux niveaux fédéral, provincial et territorial.

Imaginez un peu un pays où les habitants ou même les employés pourraient choisir l'autorité dont ils veulent relever et les lois qui devraient s'appliquer dans leur cas. On voit d'ici ce qui pourrait arriver. Une personne pourrait préférer une loi provinciale en raison de la protection qu'elle offre, mais choisir le lendemain de relever de la compétence du fédéral dans un autre cas parce que ce serait préférable pour elle.

Ce n'est certainement pas ainsi qu'on doit gérer une fédération. Le projet de loi donnerait aux employées le droit de choisir l'autorité de qui elles veulent relever. Donnerions-nous le même choix dans d'autres domaines? C'est la question sur laquelle nous devons nous pencher. Je ne le crois pas. Pensons un peu aux conséquences que cela pourrait entraîner. Une étude de la question nous porte à rejeter cette mesure.

En résumé, je crois qu'il serait dans l'intérêt de tous les Canadiens que nous prenions plus de temps pour examiner cette question, comme nous prévoyons le faire. Laissons la commission qui est chargée de revoir la Partie III du Code canadien du travail faire ce qu'elle a à faire et soumettre ses conclusions aux Canadiens.

Une fois que nous aurons entendu ce que les Canadiens ont à dire à ce sujet et que nous aurons pris connaissance de tous les faits, nous pourrions aller de l'avant et prendre les mesures qui s'imposent. La protection des femmes enceintes et allaitantes dans le milieu de travail est une priorité pour tous les Canadiens. Les parlementaires

doivent prendre le temps d'étudier cette importante question. Cela fait partie de notre travail.

● (1845)

[Français]

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, je félicite le député de Shefford d'avoir présenté le projet de loi C-380.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt la première heure de débat sur ce projet de loi. Encore une fois, nous avons tous pu constater que ce gouvernement libéral s'opposera au projet de loi C-380. Honnêtement, je ne comprends pas pourquoi ce gouvernement continue à s'objecter à ces modifications pourtant essentielles au Code canadien du travail. Cette attitude est inacceptable, car ce projet de loi constitue — et je crois que nous l'avons clairement démontré — une amélioration significative par rapport à la situation qui existe présentement. Il offre simplement aux travailleuses enceintes ou allaitantes, si elles le désirent, de se prévaloir de la législation de leur province plutôt que de celle du fédéral, afin de tirer les meilleures avantages du régime qui leur convient le mieux. Actuellement, c'est clairement le cas pour le Québec.

La position du gouvernement fédéral à l'endroit de ce projet de loi nous démontre, encore une fois, le manque flagrant de sensibilité et de volonté politique du fédéral à l'égard des droits des travailleuses et des travailleurs. Je ne pense pas uniquement à la position du gouvernement face au projet de loi que nous étudions aujourd'hui, mais aussi à son rejet de plusieurs mesures bénéfiques aux travailleuses et travailleurs.

Les exemples sont nombreux. Je pense, entre autres, au projet de loi sur les travailleurs de remplacement déposé par ma collègue, la députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert, déposé au printemps dernier. Je pense aussi au projet de loi déposé par ma collègue, la députée de Terrebonne—Blainville, visant à prévenir et contrer le harcèlement psychologique au travail, déposé également le 5 octobre dernier. Ce fut aussi le cas pour le projet de loi C-278 déposé par la députée de Trois-Rivières.

Enfin, à mon avis, ce projet de loi peut améliorer le sort des travailleuses du Québec. J'invite donc la Chambre à se prononcer en faveur de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

M. Robert Vincent (Shefford, BQ): Monsieur le Président, tout d'abord, je veux remercier mes collègues du NPD et mes collègues conservateurs qui appuient mon projet de loi concernant le retrait préventif pour les travailleuses. J'aimerais répondre aux députés du gouvernement. Ils disent que les gens devraient faire confiance à ce gouvernement parce qu'il va y avoir une modification de la partie III du Code canadien du travail. La confiance que je peux avoir en ce gouvernement est présentement nulle.

On sait où la confiance nous a amenés avec ce gouvernement. Cela nous a amenés à la Commission Gomery. Comment voulez-vous qu'on ait confiance lorsqu'il nous parle de modifications à la partie III du Code canadien du travail. Ces modifications feraient que les travailleuses enceintes pourraient bénéficier d'un retrait préventif afin qu'elles se retrouvent à part égale avec les travailleuses du Québec et non pas dans une classe à part.

Ajournement

Concernant le retrait préventif, j'ai entendu dire tantôt qu'à la partie II du Code canadien du travail, il est dit que s'il y a un risque pour la travailleuse, avec un certificat médical, elle doit être payée. On parle là de quelques jours ou d'une semaine. Une grossesse dure neuf mois, il faudrait s'en rappeler. Quant à la modification d'un poste de travail, il ne faut pas être inquiet. Un employeur n'attendra pas six mois avant cela, car pendant cette période, c'est lui qui paye la travailleuse. Il va donc lui trouver un poste de travail pour qu'elle soit capable de travailler tout de suite, s'il est capable d'offrir un tel poste à l'intérieur de l'usine ou du lieu de travail.

Il ne faut pas oublier non plus qu'on ne parle pas seulement des employées des banques. Il y a des travailleuses régies par le Code canadien du travail qui travaillent sur des camions lourds, ou toute sorte de camions pour toute sorte de transports, soit au niveau des conserves, du bois et ainsi de suite. La vibration des camions fait que ces travailleuses enceintes cessent de travailler immédiatement, à leur première journée de grossesse. Donc, dans ce cas particulier, un problème se pose car il ne peut pas y avoir de réaffectation.

Il faut bien comprendre ce qu'est un retrait préventif pour la travailleuse enceinte. Si l'employeur ne peut pas attribuer de poste pour cette travailleuse, elle retourne chez elle sans aucun salaire. Le seul salaire que cette personne peut avoir, ce sont 25 semaines de salaire qui ne commencent que 15 semaines avant l'accouchement. Depuis la première journée où la travailleuse sait qu'elle est enceinte jusqu'à ce qu'elle ait son enfant, elle n'a aucun salaire, sauf deux ou trois mois avant l'accouchement.

Pensez-vous qu'il soit correct qu'une travailleuse doive prendre des congés à ses frais pour avoir des enfants? Ce gouvernement nous dit qu'on devrait avoir un peu plus d'enfants et qu'il aide les familles à avoir des enfants. Je ne pense pas que cela soit la bonne façon. Que deux personnes qui travaillent dans la même province ou dans la même région aient deux systèmes différents, je n'y crois pas. Il devrait y avoir un système égal pour toutes les travailleuses du Québec.

Parlons des 600 heures nécessaires pour se qualifier à l'assurance-emploi. Avez-vous pensé que cela nécessite une demie-année de travail pour se qualifier à l'assurance-emploi et pour avoir droit à une certaine période de prestations. Là, on ne parle pas de 52 semaines, ni d'un temps donné. Si on n'a travaillé qu'une demie-année, on n'a droit qu'à ce que l'assurance-emploi permet, donc presque rien. En effet, le gouvernement a assez coupé dans l'assurance-emploi qu'aujourd'hui, seulement 46 p. des travailleurs sont en mesure de se qualifier. Il a sabré dans l'assurance-emploi et personne ne peut se qualifier aujourd'hui.

S'il y avait un certain intérêt de ce gouvernement envers la classe moyenne, — parce que c'est elle qui travaille —, je pense qu'il y aurait des lois sociales qui démontreraient vraiment que ce gouvernement veut les aider. Depuis un an et demi que je suis ici, je n'ai rien entendu de cela. La seule chose que j'ai entendue, ce sont des coupures et ne rien donner à ces travailleurs qui sont le moteur économique de toutes les entreprises.

Pourtant, ce n'est pas compliqué. Pour régulariser la situation entre les deux catégories de travailleuses au Québec, il faudrait seulement une volonté politique. Cette volonté se traduirait seulement par la signature d'une entente avec le Québec.

• (1850)

Il existe déjà une entente avec le Québec pour tous les travailleurs sous le Code canadien du travail en ce qui a trait aux accidents de travail. Une personne qui a un accident de travail bénéficie d'une

entente que le gouvernement fédéral a conclue avec le gouvernement provincial. Il paye pour l'accident de travail.

Ce serait aussi simple de signer une nouvelle entente pour les travailleuses enceintes. Cela prendrait seulement un courage politique pour le faire. Or, nous ne le retrouvons pas de l'autre côté de la Chambre.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Comme il est 18 h 52, la période réservée au débat est expirée.

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mercredi 23 novembre 2005, juste avant la période prévue pour les affaires émanant des députés.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député de Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley n'étant pas présent pour aborder la question qu'il devait soulever au moment de l'ajournement conformément à l'avis qu'il avait donné, ce dernier est réputé avoir été retiré.

LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir poser une question au gouvernement concernant les prestations de compassion.

À titre de résumé de l'histoire du programme de prestations de compassion, je signale qu'il existe depuis environ trois ans. Je m'y suis intéressé de plus près l'an dernier à cause d'une de mes électrices qui s'appelle Sue. En fait, cette personne ne s'appelle pas vraiment Sue, mais je la nomme ainsi pour protéger son identité et celle de sa famille. Sue avait 43 ans et s'occupait de sa mère âgée de 73 ans. Sue est tombée malade et on a diagnostiqué qu'elle était atteinte d'un cancer terminal. On lui a donné environ six à huit semaines à vivre.

Ajournement

Comme elle n'avait ni mari ni enfants, elle avait besoin de soins, tout comme sa mère d'ailleurs. Sa soeur est venue de Colombie-Britannique, plus précisément de l'Okanagan, pour s'occuper d'elle. Elle avait obtenu un congé de son travail pour venir à Langley s'occuper de Sue.

Pour aider Sue à payer les factures, parce qu'elle devait payer une hypothèque, elle a fait une demande de prestation de compassion. Ces prestations visent à aider les familles à prendre soin des êtres chers qui en sont aux derniers jours de leur vie. La demande de prestation de compassion a été refusée. Ce refus l'a tellement outrée qu'elle a communiqué avec mon bureau et c'est à ce moment-là que je suis intervenu.

Depuis janvier, nous avons entendu quelques autres histoires tristes. Olga Petrik, d'Ontario, s'est rendue à Richmond pour prendre soin de sa soeur mourante. On lui a refusé à elle aussi la prestation de compassion. Neil Cohen, du Manitoba, s'est occupé de son frère mourant et n'a pas eu droit à la prestation de compassion. J'ai aussi entendu parler d'une belle-fille qui voulait prendre soin de sa belle-mère. Personne d'autre ne pouvait s'occuper de la belle-mère, mais la prestation de compassion n'est pas offerte aux belles-filles.

J'ai parlé à la nouvelle ministre et à la personne qui lui a précédé. J'ai préparé un dossier que je leur ai présenté. J'ai fait valoir qu'il fallait laisser les mourants décider de la personne qui leur offrira des soins de compassion. C'est très frustrant d'avoir attendu aussi longtemps. Ces familles souffrent et se font dire qu'une soeur ne peut prendre soin de sa soeur, qu'un frère ne peut s'occuper de son frère, et qu'une belle-fille ne peut prendre soin de sa belle-mère. C'était très restrictif.

Le budget alloué au programme de prestations de compassion était de 250 millions de dollars. Après avoir refusé des prestations à tant de gens, le gouvernement a réduit le budget à 11 millions de dollars. Je me réjouis d'apprendre que le gouvernement a accepté notre recommandation. Il a donné suite au dossier que j'ai présenté. Ensemble, nous faisons ce qu'il se doit. J'en suis heureux.

Le gouvernement va-t-il offrir des paiements rétroactifs aux personnes à qui on a refusé des prestations, mais qui auraient dû y être admissibles? Je le souhaite; c'est la chose à faire.

J'ai parlé à la ministre il y a un mois. Elle a aimé l'idée et entendait l'examiner, mais malheureusement, je n'ai pas eu de ses nouvelles depuis. J'espère avoir de bonnes nouvelles bientôt.

● (1855)

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je réponds avec plaisir à mon collègue. J'accueille favorablement le fait qu'il ait demandé un débat sur la motion d'ajournement concernant la question des prestations de compassion. Ce gouvernement s'engage à aider les travailleurs canadiens à s'assurer qu'ils n'aient pas à choisir entre leurs emplois ou s'occuper d'un membre de la famille mourant.

Permettez-moi de rappeler aux députés qu'au Canada les prestations de compassion ont été instaurées le 4 janvier 2004. Elles étaient expressément destinées à fournir des indemnités temporaires de remplacement de revenu à des Canadiens ayant besoin de quitter temporairement leur emploi pour s'occuper d'un enfant, parent ou conjoint gravement malade et risquant fortement de décéder.

Je soulignerais que le Canada est l'un des rares pays au monde à offrir des prestations de compassion aux travailleurs. À la différence

du Canada, la plupart des pays ayant des programmes de compassion les restreignent aux parents prenant soin d'enfants malades.

La conception de cette prestation est basée sur des recherches et des analyses indiquant que les membres de la famille sont des personnes soignantes de premier ordre et que, en particulier, la grande majorité des Canadiens affrontant ces situations prennent soin d'un enfant, d'un parent ou d'un conjoint.

Le Code canadien du travail a été modifié pour assurer la protection nécessaire des emplois aux demandeurs de prestations de compassion jusqu'à huit semaines, ce qui prévoit une période d'attente de deux semaines aux termes de l'assurance-emploi et les six semaines de prestations. Ces six semaines de prestations de compassion peuvent être partagées entre les membres admissibles de la famille ou peuvent être utilisées par un membre admissible de la famille. Ceci donne aux familles plus d'options pour prendre soin d'un parent gravement malade.

Une évaluation complète est en cours. Elle s'inscrit dans l'engagement du gouvernement de réviser les conditions de ces prestations après une première année. Je tiens à signaler à mon collègue qu'une bonne politique publique exige cela. Si nous devons apporter des modifications, nous devons le faire en fonction des avantages de l'expérience réelle. Nous avons maintenant une année d'expérience à cet égard.

L'évaluation du programme, dont les résultats sont attendus sous peu, aidera à mieux faire comprendre le rendement des prestations et à déterminer les améliorations à apporter afin d'accroître l'accès à ces prestations. Il est important que les évaluations des programmes du gouvernement puissent se fonder sur une analyse consciencieuse des données des programmes pour que les conclusions qu'on en tire et les solutions qu'on essaie de trouver soient conformes à l'expérience des clients.

Une révision de la politique a été récemment entreprise afin de déterminer rapidement les occasions d'améliorer les prestations dans le cadre des paramètres actuels de la politique. En se basant sur l'expérience acquise durant la première année du programme, le gouvernement explore la possibilité d'élargir la définition des personnes qui peuvent être admissibles à des prestations de compassion.

J'aimerais également souligner que les prestations de compassion ne représentent qu'un des outils visant à aider les personnes soignantes. Nous devons être conscients du fait que les personnes prennent souvent d'autres moyens pour aider des parents malades. Nous envisageons un large éventail de stratégies globales pour répondre aux besoins des personnes soignantes.

Le gouvernement souscrit pleinement aux principes d'équité et d'égalité envers tous les Canadiens. En conséquence, notre priorité, tout comme celle de notre vis-à-vis, je le sais, est d'apporter, en temps opportun, des améliorations aux prestations de compassion. Je voudrais à nouveau remercier notre collègue pour son travail dans ce dossier.

● (1900)

M. Mark Warawa: Monsieur le Président, il reste une minute et j'espère obtenir une réponse à ma question. Le gouvernement accordera-t-il des prestations rétroactives?

Le secrétaire parlementaire a lu un script tout préparé. Je me réjouis qu'il soit présent aujourd'hui et qu'il soit disponible pour répondre à mes questions, mais c'est une question importante pour les familles et cela me frustre énormément qu'il prenne autant de temps à répondre.

Ajournement

Les familles que l'on a refusé d'aider recevront-elles des prestations rétroactives? Elles auraient dû recevoir des prestations, mais n'en n'ont pas reçues. Je demande au député de bien vouloir répondre à cette question. Le gouvernement va-t-il octroyer des prestations rétroactives aux familles auxquelles ont refusé de l'aide?

L'hon. Peter Adams: Monsieur le Président, nous savons déjà que la grande majorité des Canadiens qui s'occupent de personnes gravement malades sont actuellement couvertes par le programme, mais nous sommes sensibilisés au fait que certaines personnes n'y sont pas admissibles. Comme je l'ai dit, le gouvernement envisage la possibilité d'élargir les critères d'admissibilité.

J'aimerais signaler que le financement accordé au programme n'a aucunement été réduit. Les dépenses de l'Assurance-emploi sont entièrement déterminées par le nombre de candidats admissibles.

Mon collègue d'en face sait déjà que les modifications au règlement entrent en vigueur à la date dès qu'elles sont apportées. Le gouvernement et moi-même compatissons avec les personnes qui ne sont pas admissibles aux prestations en raison de leur situation personnelle, mais ces prestations ne peuvent pas être accordées rétroactivement.

LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINES

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, j'ai le privilège de poser une question à la Chambre aujourd'hui au sujet de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental. Ce dossier est important non seulement pour l'avenir de l'industrie touristique au Canada, mais aussi pour d'autres industries et pour les gens qui ont besoin de traverser la frontière canado-américaine.

Cette initiative, lancée par le département de la Sécurité intérieure des États-Unis, exigerait de tous les voyageurs, y compris les Américains, qu'ils présentent un passeport quand ils entrent aux États-Unis. Peut-on imaginer les embouteillages? Cette initiative, qui découragera les voyageurs de venir au Canada ou aux États-Unis, malmènera l'industrie. Des personnes qui ne peuvent pas acquérir un passeport ne pourront plus, par exemple, conduire de camion pour mener des activités commerciales transfrontalières.

Je signale qu'il a été très difficile de faire bouger le gouvernement dans ce dossier. Le Comité de l'industrie en a été saisi il y a plus d'une année et demie. J'en ai discuté avec l'office du tourisme lorsqu'il est venu témoigner au comité. Cette initiative sera mise en oeuvre en 2008. Au départ, l'office du tourisme ne devait investir que 40 000 \$ dans une étude portant sur un des changements qui bouleversera les relations entre le Canada et les États-Unis aux plans culturel, social et économique.

Les passeports coûtent de l'argent et exigent de la planification. La plupart des Canadiens et des Américains n'ont pas de passeport. Cela aura des conséquences majeures sur nos activités régulières, sur notre vie quotidienne, quand ce document sera exigé.

J'ai immédiatement dénoncé le fait que l'office du tourisme n'investissait pas les ressources nécessaires dans cette étude, mais le financement a été porté à hauteur d'environ 200 000 \$, et cette étude a été complétée.

Toutefois, comme l'office croyait que les États-Unis ne donneraient pas suite à ce projet, il s'est contenté d'afficher son étude sur son site web en juillet. On pouvait y lire que cette initiative causerait des dommages importants sur le plan économique. Nous savons que, de 2005 à 2008, il en résulterait 7,7 millions d'entrées au Canada en moins, en provenance des États-Unis, et qu'il en coûterait 1,7

milliard de dollars à l'industrie canadienne du tourisme — et l'on ne parle que d'une seule industrie!

J'ai posé des questions au gouvernement et j'ai écrit plusieurs lettres pour lui demander de s'opposer à cette initiative. Bon sang!, il faut qu'il y ait une autre solution. Le gouvernement ne réagit absolument pas. Même quand la date limite pour les présentations était dangereusement proche, à la fin d'octobre, le gouvernement et le premier ministre n'ont rien fait. Ils n'ont d'ailleurs encore rien fait pour dénoncer fortement cette initiative.

Par contre, la Fédération canadienne des municipalités; la Chambre de Commerce du Canada; Gary Doer, premier ministre du Manitoba; Hillary Clinton, sénatrice de New York; le gouverneur Pataki, de New York; la conférence régionale des États de l'Est, du conseil des gouvernements des États américains, qui a d'ailleurs tenu une conférence sur la question; les TCA; le gouverneur du Dakota du Nord et tout un éventail d'autres personnes ont dit que c'était insensé et qu'il fallait trouver une autre solution.

Quand nous avons finalement convaincu le gouvernement de tenir un débat exploratoire, il était moins une. Nous nous sommes ainsi opposés officiellement à cette mesure, avec l'appui unanime de la Chambre. Mais que fait maintenant le gouvernement pour continuer sur cette lancée?

J'ai moi-même pris quelques initiatives pour tenter de contrer cette obligation d'avoir un passeport pour les citoyens canadiens. Nous devons empêcher une telle obligation si c'est possible. Il faut trouver une meilleure solution. Nous ne pouvons pas lutter contre le terrorisme en tuant notre industrie du tourisme.

Il semble que l'opinion soit unanime pour empêcher cela. J'aimerais savoir ce que le gouvernement entend faire à cet égard. D'abord, quel est, précisément, son plan stratégique pour empêcher cela de se produire et, ensuite, quelle solution de rechange est prévue pour notre industrie du tourisme et nos autres industries qui dépendent de la capacité des voyageurs à traverser régulièrement la frontière?

• (1905)

L'hon. Raymond Simard (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour répondre à la question qu'a posée à la Chambre mon collègue, le député de Windsor-Ouest, au sujet de l'initiative américaine relative aux voyages dans l'hémisphère occidental. J'ai beaucoup de respect pour mon collègue. Compte tenu de l'emplacement de sa circonscription, je sais qu'il s'intéresse particulièrement aux questions frontalières et qu'il suit l'évolution de ces dossiers très étroitement.

L'initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental nous préoccupe et préoccupe les politiciens des États-Unis. Le Canada et les États-Unis ont convenu d'utiliser une approche commune afin de protéger l'Amérique du Nord contre les menaces terroristes et d'autres menaces. Le Canada appuie l'élaboration de nouvelles initiatives visant à interdire l'accès aux voyageurs qui pourraient présenter une menace pour nos deux pays.

La relation canado-américaine en matière de protection des frontières est unique. La sécurité et la prospérité de nos deux pays reposent sur notre façon de faire les choses. Dans ce contexte, le fait d'exiger un passeport pour traverser la frontière aura une incidence sur les relations historiques et essentielles entre nos deux pays.

Ajournement

Pour véritablement renforcer notre sécurité commune, nous croyons que nos deux pays doivent améliorer et sécuriser davantage les documents à partir desquels les passeports sont délivrés ou à partir desquels tout autre nouveau document de voyage serait établi. Le Canada continuera de collaborer avec les États-Unis au renforcement des fondations sur lesquelles repose l'établissement de l'identité et de la citoyenneté dans nos documents respectifs et sur lesquelles reposent la délivrance des passeports et la mise en oeuvre d'une solution pratique et efficace permettant d'améliorer la sécurité de nos frontières.

Le gouvernement du Canada a en fait accompli une démarche très exhaustive. Le 31 octobre, il a soumis ses commentaires officiels concernant l'initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental au gouvernement des États-Unis. Les commentaires ont été formulés en s'inspirant de consultations vastes et rigoureuses des ministères fédéraux, des provinces, des territoires, des entreprises et des associations.

Nous sommes conscients des problèmes que peut causer cette initiative. Nous en sommes très conscients et nous agissons en conséquence.

● (1910)

M. Brian Masse: Monsieur le Président, je sais que nous avons fait part de nos observations le 31 octobre, pratiquement au dernier moment où il était possible de le faire. Cette initiative a été prise à la suite d'un débat qui a eu lieu à la Chambre. J'aimerais que le gouvernement fasse progresser ce dossier de manière plus active et en s'affirmant davantage au lieu d'attendre la prochaine annonce du département de la Sécurité intérieure.

Quelles autres stratégies le gouvernement appuiera-t-il? J'ai écrit au ministre du Commerce international pour lui demander d'appuyer mes propositions. J'aimerais que le gouvernement appuie ma proposition qui permettrait aux anciens combattants d'obtenir gratuitement des passeports. Je voudrais qu'il appuie cette proposi-

tion. J'ai demandé que les personnes âgées puissent obtenir leur passeport pour la moitié du coût habituel. Nous pourrions réduire les coûts et limiter les conséquences que cela pourrait avoir dans l'avenir.

Ce sont là des propositions raisonnables qui ne coûtent pas cher. Ce sont des mesures proactives qui attaquent le problème de front pour éviter une crise, pour éviter, par exemple, que des anciens combattants ne puissent aller aux États-Unis. Les anciens combattants sont parmi nos meilleurs ambassadeurs.

J'invite le gouvernement à adopter pareille stratégie. Elle est proactive. Nous devrions aussi proposer d'autres mesures pour faire face à la situation, car la crise subsiste.

L'hon. Raymond Simard: Monsieur le Président, le gouvernement s'est clairement engagé à travailler avec ses voisins des États-Unis à l'atteinte des objectifs sur le plan de la sécurité que vise l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental.

Nous travaillons avec nos homologues américains à garantir notre collaboration dans le but d'établir une solution qui permettra de résoudre les préoccupations légitimes sur le plan de la sécurité, sans entraver la circulation des marchandises et des voyageurs à faible risque, qui souhaitent traverser la frontière entre nos deux pays.

Le gouvernement s'est engagé à faire de cette initiative un succès et à collaborer avec les États-Unis dans le but de mettre en oeuvre une solution efficace, qui permettra d'améliorer la sécurité de nos frontières.

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 12.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 22 novembre 2005

AFFAIRES COURANTES			
Les délégations interparlementaires			
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	9957	M. Boudria	9974
Les comités de la Chambre		M. Lapierre (Lévis—Bellechasse)	9974
Comptes publics		Mme Bonsant	9976
M. Williams	9957	M. Gagnon (Jonquière—Alma)	9976
Affaires autochtones et développement du Grand Nord		M. Chong	9977
M. St. Amand	9957	M. Myers	9978
Pétitions		Mme Oda	9979
Les méthaniers		M. Pacetti	9980
M. Johnston	9957	M. Keddy	9981
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	9957	M. Martin (Winnipeg-Centre)	9982
Le Code criminel		M. Lemay	9982
M. Richardson	9957	M. Lévesque	9983
La marijuana		Mme Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	9984
M. Richardson	9957	Mme Picard	9984
Questions au Feuilleton		M. Bezan	9985
M. LeBlanc	9957	M. Menzies	9986
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	9958	M. Bezan	9986
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		Le rapport de la vérificatrice générale	
Les crédits		Le Président	
Motion de l'opposition — Les négociations de l'Organisation mondiale du commerce		DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
M. Bellavance	9958	L'industrie minière	
Motion	9958	M. Boshcoff	
M. Boudria	9961	L'aide aux victimes du tsunami	
M. Easter	9961	M. Schellenberger	
M. Mitchell	9962	La récipiendaire de l'Ordre de la Nouvelle-Écosse	
M. Loubier	9964	M. Thibault (Nova-Ouest)	
M. Bezan	9965	Le cinéma Le Clap	
M. Julian	9966	M. Clavet	
Mme Finley	9966	La Coalition of African Canadian Organizations	
M. André	9967	Mme Sgro	
M. Julian	9968	Le Bureau du commissaire à l'éthique	
M. Menzies	9968	M. Obhrai	
M. Easter	9970	La violence armée	
AFFAIRES COURANTES		Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore)	
Les comités de la Chambre		Albert Bégin	
Le Comité permanent des comptes publics		Mme Bonsant	
M. Simard (Saint Boniface)	9970	L'Ukraine	
Motion	9970	M. Wrzesnewskyj	
Adoption de la motion	9970	Le Centre familial Centre-Nord	
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		M. Scheer	
Les crédits		Les étudiants de Brome-Missisquoi	
Motion de l'opposition—Les négociations de l'Organisation mondiale du commerce		M. Paradis (Brome—Missisquoi)	
Motion	9970	L'esprit d'entreprise chez les jeunes	
M. Watson	9970	M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	
M. Julian	9971	Les sciences de la terre	
M. André	9973	M. Duncan	
AFFAIRES COURANTES		Françoise Mongrain-Samson	
Les comités de la Chambre		M. Lemay	
Comptes publics			
M. Williams	9957		
Affaires autochtones et développement du Grand Nord			
M. St. Amand	9957		
Pétitions			
Les méthaniers			
M. Johnston	9957		
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	9957		
Le Code criminel			
M. Richardson	9957		
La marijuana			
M. Richardson	9957		
Questions au Feuilleton			
M. LeBlanc	9957		
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	9958		

Les politiques gouvernementales	
M. Ritz	9989
Le Rotary international	
M. Szabo	9990

QUESTIONS ORALES

La justice	
M. Harper	9990
M. Martin (LaSalle—Émard)	9990
Les marchés publics	
M. Harper	9990
M. Martin (LaSalle—Émard)	9990
Les personnes âgées	
M. Harper	9990
M. Ianno	9990
La politique du gouvernement	
M. Solberg	9990
M. Goodale	9991
M. Solberg	9991
M. Goodale	9991
Le bois d'oeuvre	
M. Duceppe	9991
M. Martin (LaSalle—Émard)	9991
M. Duceppe	9991
M. McCallum (Markham—Unionville)	9991
M. Paquette	9991
M. McCallum (Markham—Unionville)	9991
M. Paquette	9991
M. McCallum (Markham—Unionville)	9992
M. Layton	9992
M. Martin (LaSalle—Émard)	9992
L'industrie automobile	
M. Layton	9992
M. Emerson	9992
Les nominations gouvernementales	
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	9992
M. Lapierre (Outremont)	9992
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	9992
M. Lapierre (Outremont)	9992
L'industrie automobile	
M. Carrie	9993
M. Emerson	9993
Mme Oda	9993
M. Emerson	9993
La sécurité publique	
M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	9993
Mme McLellan	9993
M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	9993
Mme McLellan	9993
L'agriculture	
M. Bellavance	9993
M. Mitchell	9993
M. Bellavance	9994
M. Mitchell	9994
La Gendarmerie royale du Canada	
M. MacKay	9994

Mme McLellan	9994
Le logement	
M. Allison	9994
M. Fontana	9994
L'assurance-emploi	
M. Williams	9994
M. Goodale	9994
Les affaires autochtones	
M. Prentice	9994
Mme Barnes	9995
L'industrie	
M. Maloney	9995
M. Emerson	9995
La santé	
Mme Crowder	9995
M. Dosanjh	9995
Le Parlement du Canada	
M. Blaikie	9995
M. Valeri	9995
Le bois d'oeuvre	
M. Duncan	9995
M. McCallum (Markham—Unionville)	9995
Le commerce	
M. Menzies	9996
M. Mitchell	9996
Les affaires autochtones	
Mme Yelich	9996
Mme Barnes	9996
Mme Ambrose	9996
Mme Barnes	9996
Les marchés publics	
M. Sauvageau	9996
M. Brison	9996
M. Sauvageau	9997
M. Brison	9997
Ridley Terminals	
M. Hill	9997
M. Lapierre (Outremont)	9997
M. Cummins	9997
M. Lapierre (Outremont)	9997
Le logement	
Mme Minna	9997
M. Fontana	9997
L'éducation	
M. Goodyear	9997
M. Goodale	9997
Les affaires étrangères	
M. Forseth	9998
M. Pettigrew	9998
L'agriculture et l'agroalimentaire	
Mme Picard	9998
M. Mitchell	9998
Les affaires autochtones	
M. D'Amours	9998
Mme Barnes	9998

La santé	
Mme Desjarlais.....	9998
M. Dosanjh.....	9998

Recours au Règlement

Vacance à la Cour suprême

M. Chong.....	9999
---------------	------

La période des questions orales

M. Lapierre (Outremont).....	9999
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).....	9999

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Motion de l'opposition — Les négociations de l'Organisation mondiale du commerce

Motion.....	9999
M. Bezan.....	9999
Mme Ur.....	10000
M. Nicholson.....	10000
M. MacKay.....	10001
M. Crête.....	10002
M. Miller.....	10003
M. Brown (Leeds—Grenville).....	10003
M. Paquette.....	10003
M. Angus.....	10005
M. Crête.....	10006
M. Eyking.....	10007
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	10007
M. Eyking.....	10008
M. Bezan.....	10009
M. Angus.....	10009
Mme Ur.....	10010
M. Angus.....	10011
M. Bezan.....	10011
M. Thibault (Nova-Ouest).....	10012

M. Bouchard.....	10012
M. Boudria.....	10013
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	10014
M. Desrochers.....	10014
Amendement.....	10015
M. Bellavance.....	10015
Mme Ur.....	10015
M. Miller.....	10015
M. Angus.....	10016
Adoption de l'amendement.....	10016
Adoption de la motion.....	10018

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Code canadien du travail

Projet de loi C-380. Deuxième lecture.....	10018
M. Lapierre (Lévis—Bellechasse).....	10018
Mme Jennings.....	10018
Mme Ablonczy.....	10020
Mme Crowder.....	10021
Mme Lavallée.....	10022
M. Powers.....	10023
M. André.....	10024
M. Vincent.....	10024
Report du vote sur la motion.....	10025

MOTION D'AJOURNEMENT

Le président suppléant (M. Proulx).....	10025
---	-------

Les ressources humaines et le développement des compétences

M. Warawa.....	10025
M. Adams.....	10026

La frontière canado-américaine

M. Masse.....	10027
M. Simard (Saint Boniface).....	10027

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**